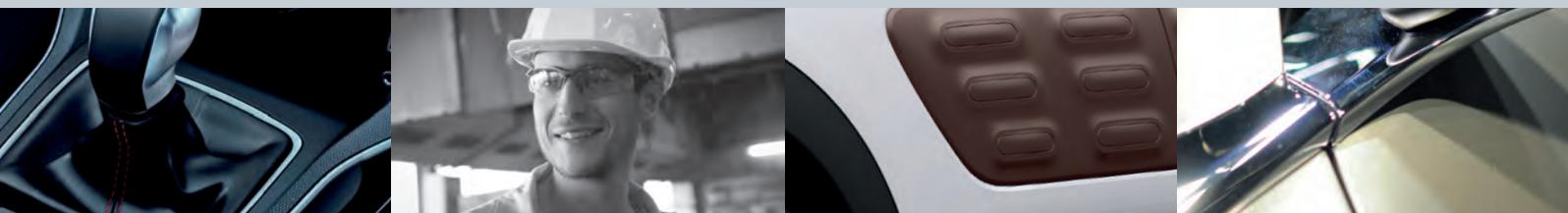


20

RAPPORT ANNUEL



15

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

**Jean-Baptiste Chasseloup
de Chatillon**

Président

Rémy Bayle

Administrateur

Carlos Tavares

Administrateur

Michel Philippin

Administrateur

Président du comité d'audit et
risques

François Pierson

Administrateur

Membre du comité d'audit et
risques

PEUGEOT S.A.

Administrateur

Représentant permanent :

Olivier Bourges

Membre du comité d'audit et
risques

AUTOMOBILES PEUGEOT

Administrateur

Représentant permanent :

Maxime Picat

DIRECTION GENERALE

Rémy Bayle

Directeur Général

Alain Martinez

Directeur Général Délégué

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES TITULAIRES**

**Ernst & Young audit
Mazars**

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUPPLEANTS**

**PICARLE et associés
Guillaume Potel**

Situation au 1 janvier 2016

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 177 408 000 euros

Siège social - 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

R.C.S. Paris 325 952 224 - Siret 325 952 224 00013

Code APE 6419Z

Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél. : + 33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurances (ORIAS) sous le n° 07 008 501,
consultable au www.orias.fr.

1**RAPPORT DE GESTION****1**

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.4	Analyse des résultats opérationnels	23
1.5	Situation Financière	32
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	41
1.7	Contrôle interne	51
1.8	Actionnariat	53
1.9	Raapport Social et Environnemental	63

2**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015****75**

2.1	Bilan consolidé	76
2.2	Compte de résultat consolidé	77
2.3	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	78
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	78
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	79
2.6	Notes aux états financiers consolidés	80
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	152

3**COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015****155**

3.1	Commentaires sur les comptes et le bilan 2015 de la société Banque PSA Finance	156
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	157
3.3	Bilan au 31 décembre 2015	159
3.4	Hors-bilan au 31 décembre 2015	160
3.5	Compte de résultat au 31 décembre 2015	161
3.6	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2015 et 2014	162
3.7	Filiales et participations au 31 décembre 2015	198
3.8	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	199
3.9	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	200
	Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2015	204

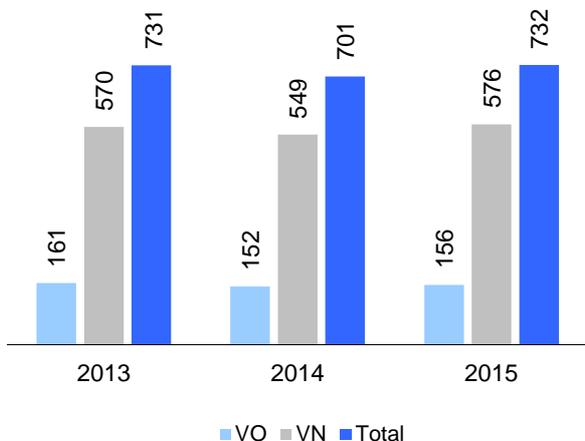
1

RAPPORT DE GESTION

1.1	Chiffres clés	2
1.2	Lettre du Directeur Général	3
1.3	Activités de Banque PSA Finance et son évolution	4
1.3.1	Définitions des concepts du rapport de gestion	4
1.3.2	Résumé des Informations Financières	4
1.3.3	Organisation	7
1.3.4	Activités des principales sociétés filiales et succursales du Groupe Banque PSA Finance	9
1.4	Analyse des résultats opérationnels	23
	0 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS	23
1.4.2	Activité commerciale de Banque PSA Finance	24
1.4.3	Résultats des opérations	30
1.5	Situation Financière	32
1.5.1	Actifs	32
1.5.2	Dépréciations sur créances douteuses	32
1.5.3	Politique de refinancement	33
1.5.4	Sécurité de la liquidité	36
1.5.5	Notations de crédits	37
1.5.6	Gestion du capital	37
1.5.7	Perspectives	40
1.6	Facteurs de risque et gestion des risques	41
1.6.1	Risque d'activité	41
1.6.2	Risque de crédit	41
1.6.3	Risques financiers et risque de marché	43
1.6.4	Risques liés aux opérations de titrisation	46
1.6.5	Risques de concentration	46
1.6.6	Risque opérationnel	47
1.6.7	Risque de non-conformité	48
1.6.8	Risque de réputation	48
1.6.9	Risque des activités d'assurance et services	49
1.6.10	Corrélation entre Banque PSA Finance et son actionnaire	50
1.7	Contrôle interne	51
1.7.1	Le dispositif de contrôle permanent	51
1.7.2	Le dispositif de contrôle périodique	51
1.7.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	52
1.7.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	52
1.8	Actionnariat	53
1.8.1	Capital	53
1.8.2	Conventions intra-groupe	53
1.8.3	Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale ordinaire du 11 Avril 2016	53
1.8.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	55
1.9	Rapport social et environnemental	63
1.9.1	Stratégie et développement durable de BPF	63
1.9.2	Aspects sociaux	64
1.9.3	Aspects environnementaux	67
1.9.4	Aspects sociétaux	68
	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	72
1.9.5		

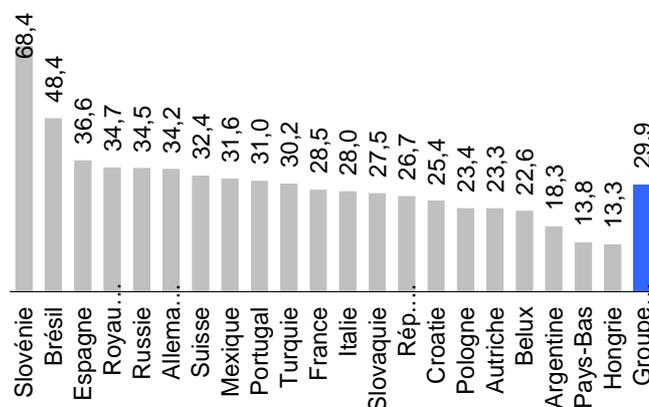
1.1 Chiffres clés

EVOLUTION DES VEHICULES FINANCES A LA CLIENTELE FINALE (en milliers de véhicules)

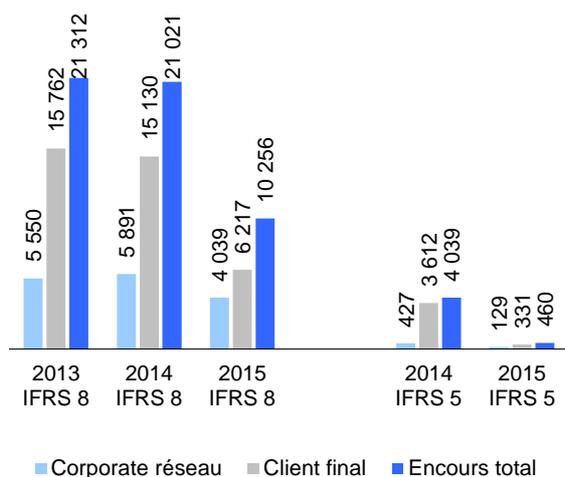


TAUX DE PENETRATION PAR PAYS (%) AU 31 DECEMBRE 2015

(Financements VN / immatriculations VN du Groupe PSA Peugeot Citroën)

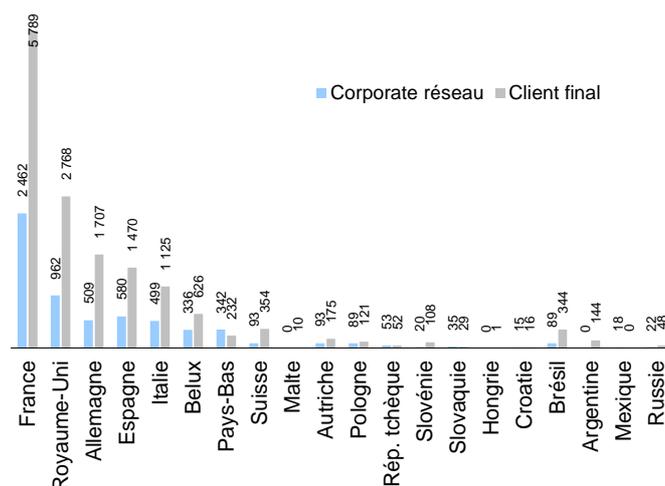


EVOLUTION DES ENCOURS CLIENTELE FINALE ET RESEAU AU 31 DECEMBRE 2015 (en millions d'euros)

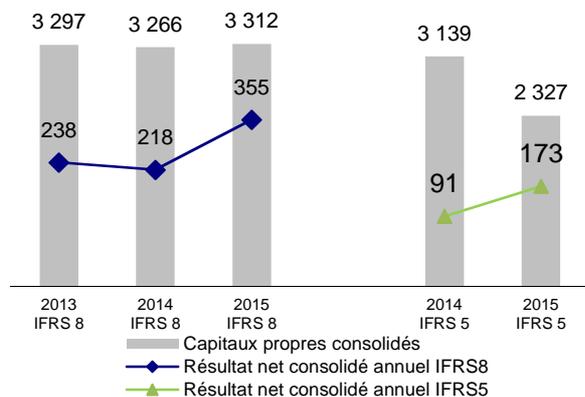


ENCOURS PAR PAYS (IFRS 8)

AU 31 DECEMBRE 2015 (en millions d'euros)

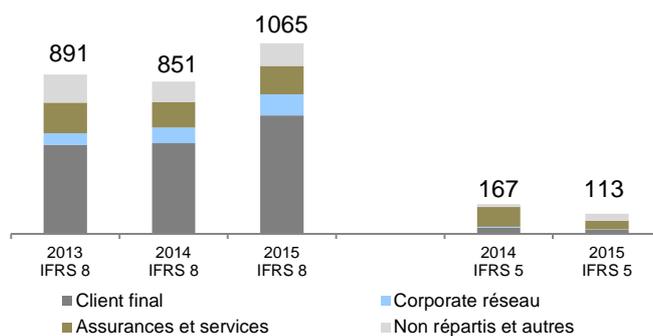


CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2015 (en millions d'euros)



EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE

(en millions d'euros)



1.2 Lettre du Directeur Général



L'année 2015 a été pour Banque PSA Finance celle de sa transformation. Après une croissance essentiellement organique depuis sa création, Banque PSA Finance a franchi une étape importante en mettant en œuvre en Europe, son principal marché, un nouveau modèle opérationnel basé sur des partenariats, illustré par l'accord conclu avec le groupe Santander, acteur bancaire majeur en Europe.

L'accord de Coopération a été signé en 2014, et son démarrage opérationnel est intervenu en février 2015 avec, dans un premier temps, le lancement des opérations communes en France et au Royaume-Uni.

Depuis, ont également été créées en 2015 des Joint-Ventures en Espagne et en Suisse, un accord commercial au Portugal a démarré et des sociétés communes pour nos activités d'Assurances ont été constituées à Malte. Le déploiement de la Coopération se poursuit en 2016 avec le démarrage de l'Italie début janvier et des Pays-Bas début février, puis dans le courant de 2016, celui des quatre derniers pays européens prévus par l'accord.

Une nouvelle gouvernance paritaire adaptée à cette nouvelle Coopération se met en place, à travers des comités de pilotage centraux et locaux.

L'addition des forces et des compétences du Groupe PSA Peugeot Citroën, deuxième constructeur automobile européen et du Groupe Santander, une des principales capitalisations boursières du secteur bancaire en Europe, va permettre à Banque PSA Finance de bénéficier d'un meilleur positionnement de son offre commerciale, pour assurer encore plus efficacement sa mission de soutien aux ventes en Europe des trois marques du Groupe PSA Peugeot Citroën.

Les premiers résultats, particulièrement positifs et encourageants pour l'avenir, ont été enregistrés en France et au Royaume-Uni avec une augmentation de 23 700 dossiers de financement comparée à 2014.

Ce partenariat, levier essentiel pour le succès du plan « Back in the Race » lancé en avril 2014 par Carlos Tavares, a activement contribué au succès du plan de redressement du Groupe PSA Peugeot Citroën.

En Amérique Latine, avec ce même objectif stratégique de soutien aux ventes de nos marques, un autre accord a été signé en juillet 2015 avec le Groupe Santander pour créer une société commune au Brésil. Ses activités débiteront là aussi dans le courant du 1er semestre 2016.

Dans ce nouveau contexte et sur un marché automobile particulièrement dynamique en Europe, Banque PSA Finance a amélioré l'ensemble de ses résultats, en termes de performance commerciale et de rentabilité.

Sur les 23 pays où elle intervient, Banque PSA Finance a vu progresser l'ensemble de ses activités commerciales : hors Chine, le nombre de financements de véhicules neufs a augmenté de 4,85% avec 576 000 contrats, celui des véhicules d'occasion a progressé de 2,80% avec 156 000 contrats. Encore plus significative est l'évolution du montant des nouveaux financements totaux consentis à la clientèle finale qui progresse de 9,5% à 8,25 Milliards d'euros, du fait de la montée en gamme du mix produit des

ventes des trois marques et de la capacité de la Banque à accroître la part du financement sur les ventes de véhicules.

Cette performance commerciale résulte de la hausse des ventes du groupe PSA, globalement sur le périmètre d'intervention de la Banque, mais aussi de la progression de la performance commerciale de nos équipes qui ont permis de réaliser une pénétration de 29,9% sur les ventes de véhicules neufs, record historique de BPF. Tout aussi historiques sont les résultats des ventes de nos produits d'assurances et services qui ont progressé de 7,2 % et qui atteignent pour la première fois deux seuils symboliques : plus de 1 500 000 nouveaux contrats commercialisés et plus de deux contrats d'assurances et services par contrat de financement.

L'activité commerciale de Banque PSA Finance a enregistré en 2015 des résultats contrastés selon ses principales zones d'intervention, suivant ainsi l'évolution des marchés et des ventes des marques du groupe PSA Peugeot Citroën : comparé à 2014 et en volumes, la zone Europe est en progression de 8,1 % pour la part de financement de véhicules neufs ; l'Amérique Latine décroît de 24%. La Chine enregistre des résultats d'un excellent niveau, grâce à une pénétration qui passe de 16,2% en 2014 à 21,1% en 2015, confirmant ainsi la croissance rapide de l'activité de financement VN, avec une progression de 31,4% de ses volumes.

Cette performance commerciale a permis une inversion de l'évolution de nos encours qui avaient sensiblement décliné en 2014 pour à nouveau progresser de 1,5% à 21,3 Milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Ces résultats n'ont pas été obtenus au détriment de la rentabilité des opérations. Le Produit Net Bancaire au format IFRS 8 est au plus haut à 1 065 millions d'euros, en progression de 25,1% comparé à 2014. Le coût du risque est à son meilleur niveau historique à 0,33% des encours.

En 2015, la dynamique commerciale associée à la rigueur de sa gestion a permis à Banque PSA Finance de générer un résultat d'exploitation au format IFRS 8 de 514 millions d'euros, en progression significative de 52,5%.

Tout en continuant à progresser sur ses activités traditionnelles d'accompagnement des marques du groupe sur leurs zones de développement, la Banque doit faire face aux nombreux défis qui apparaissent de manière accélérée du fait de l'émergence de nouveaux comportements des consommateurs. En particulier, la demande de mobilité, longtemps annoncée, fait désormais partie de la réalité. Pour la satisfaire, Banque PSA Finance va concevoir et proposer, en collaboration étroite avec PSA, des solutions innovantes, agiles, faisant appel aux nouvelles technologies, pour répondre aux attentes de nouvelles mobilités de nos clients.

Après le succès du plan « Back in the Race », Banque PSA Finance, en ligne avec sa mission essentielle de fournisseur de mobilité, est là pour soutenir le futur plan de croissance stratégique du Groupe PSA Peugeot Citroën.

Rémy Bayle

1.3 Activités de Banque PSA Finance et son évolution

1.3.1 Définitions des concepts du rapport de gestion

Le rapport de gestion 2015 s'articule autour de deux modes de communication :

Le premier présente les résultats financiers au format IFRS 5, correspondant au mode de communication des comptes consolidés du fait de la cession hautement probable des activités dans le périmètre de la coopération Banque PSA Finance (nommé ci-après « BPF ») et Santander. La norme IFRS 5 entraîne le déclassement, dans des rubriques spécifiques au bilan et au compte de résultat, de la part afférente aux entités concernées par la coopération, à l'exception des entités maltaises pour lesquelles l'activité existante est conservée par BPF. De plus, certaines dettes qui assurent le refinancement des actifs destinés à être cédés sont également déclassées. Enfin, et conformément à la norme IFRS 5, la période de comparaison est retraitée au format IFRS 5 pour le compte de résultat uniquement. La note 2 des comptes consolidés donne plus de précisions sur les traitements comptables visant à respecter la norme IFRS 5.

Le deuxième présente les résultats financiers au format IFRS 8, qui ne tient pas compte des déclassements évoqués ci-dessus et neutralise certaines charges prises en compte au format IFRS 5, à savoir :

- La dépréciation du Disposal group (60 millions d'euros à fin décembre 2015)
- Les charges liées à la résiliation par anticipation de certaines dettes (10 millions d'euros net d'impôt à fin décembre 2015).
- La mise en équivalence des JVs en partenariat lancées en 2015 (112 millions d'euros)

La note 36 des comptes consolidés donne plus de précisions sur le passage entre la norme au format IFRS 8 et la norme au format IFRS 5.

Un niveau de détail complémentaire a également été apporté sur les données d'activité : celles-ci sont toujours présentées en global, mais un détail est présenté pour les données, en année pleine, des entités du périmètre à terme de la coopération entre BPF et Santander.

1.3.2 Résumé des Informations Financières

Le résumé historique des informations financières consolidées qui suit provient des comptes consolidés de BPF inclus dans ce présent rapport annuel, qui a été préparé dans le respect des standards « IFRS » (*International Financial Reporting*

Standards) adoptés par les pays de l'Union Européenne. Les comptes consolidés ont été validés par les commissaires aux comptes, Ernst & Young audit et Mazars en 2015 et 2014.

FINANCEMENTS CONSENTIS AU COURS DE LA PERIODE

	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Financements à la clientèle finale						
Nombre de véhicules financés	731 701	700 855	+ 4,4	671 726	645 952	+ 4,0
Montant des financements consentis (<i>en millions d'euros, hors agios</i>)	8 250	7 535	+ 9,5	7 944	7 244	+ 9,7
Financements des stocks des réseaux automobiles						
Nombre de véhicules financés	1 655 588	1 682 070	- 1,6	1 602 413	1 601 174	+ 0,1
Montant des financements de véhicules (<i>en millions d'euros</i>)	33 267	31 864	+ 4,4	32 271	30 425	+ 6,1
Montant des financements de pièces de rechange et autres (<i>en millions d'euros</i>)	3 231	3 344	- 3,4	3 093	3 174	- 2,6
Activité d'assurance et services						
Nombre de contrats assurances et services mis en place	1 500 679	1 400 088	+ 7,2	1 389 119	1 289 771	+ 7,7

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Caisse, banques centrales, CCP	154	308	-50,0	280	331	-15,4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	383	455	-15,8	446	455	-2,0
Instruments dérivés de couverture	13	58	-77,6	20	58	-65,5
Actifs financiers disponibles à la vente	11	14	-21,4	144	14	928,6
Prêts et créances sur les établissements de crédit	87	1 070	-91,9	1 282	2 297	-44,2
Prêts et créances sur la clientèle	460	4 039	-88,6	21 336	21 021	1,5
Actifs d'impôts différés	27	83	-67,5	96	92	4,3
Participations dans les entreprises mises en équivalence	981	104	843,3	609	558	9,1
Autres actifs	203	371	-45,3	181	320	-43,4
Actifs des activités destinées à être cédées	7 049	18 529	-62,0	0	0	0,0
Total de l'actif	9 367	25 031	-62,6	24 394	25 146	-3,0

Passif	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	4	-75,0	4	4
Instruments dérivés de couverture	9	54	-83,3	12	54	-77,8
Dettes envers les établissements de crédit	848	6 353	-86,7	9 836	6 633	48,3
Dettes envers la clientèle	468	420	11,4	3 533	2 794	26,4
Dettes représentées par un titre	1 786	6 135	-70,9	6 396	10 964	-41,7
Passifs d'impôts différés	12	24	-50,0	317	332	-4,5
Autres passifs	293	394	-25,6	984	1 099	-10,5
Capitaux propres	2 327	3 139	-25,9	3 312	3 266	1,4
Passifs des activités destinées à être cédées	3 623	8 508	-57,4	0	0	0,0
Total du passif	9 367	25 031	-62,6	24 394	25 146	-3,0

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE*(en millions d'euros)*

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Produit net bancaire	113	167	- 32,3	1 065	851	+ 25,1
Charges générales d'exploitation et assimilées ¹	-108	-57	+ 89,5	-482	-398	+ 21,1
Coût du risque	-1	-14	- 92,9	-69	-116	- 40,5
Résultat d'exploitation	4	96	- 95,8	514	337	+ 52,5
Résultat des entités mises en équivalence ²	123	12	+ 925,0	11	12	- 8,3
Autre résultat hors exploitation ³	-172	-462	- 62,8	-22	-11	+ 100,0
Résultat avant impôts	-45	-354	- 87,3	503	338	+ 48,8
Impôts sur les bénéfices	41	58	- 29,3	-148	-120	+ 23,3
Résultat net des activités poursuivies	-4	-296	- 98,6	355	218	+ 62,8
Résultat net des activités destinées à être cédées	177	387	- 54,3	0	0	
Résultat net	173	91	+ 90,1	355	218	+ 62,8

¹ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.² - Sociétés communes avec le groupe Santander comptabilisées en IFRS 5 : France et Royaume-Uni depuis février 2015 suivies de l'Espagne et de la Suisse en octobre 2015. La Chine dans le cadre du partenariat avec DonFeng Peugeot Citroën est mise en équivalence depuis 2006 (présentation IFRS 5 et IFRS 8)³ - Y compris les charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat en IFRS 5.**ENCOURS DE FINANCEMENT****PAR SEGMENT DE CLIENTELE***(en millions d'euros)*

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Corporate réseau	129	427	- 69,8	6 217	5 891	+ 5,5
Client final	331	3 612	- 90,8	15 119	15 130	- 0,1
dont Retail	303	3 497	- 91,3	13 662	13 636	+ 0,2
dont Corporate hors réseau et assimilés	28	115	- 75,7	1 457	1 494	- 2,5
Total des prêts et créances sur la clientèle	460	4 039	- 88,6	21 336	21 021	+ 1,5

PAR REGION*(en millions d'euros)*

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
France	(2)	70	- 102,9	8 251	8 072	+ 2,2
Europe de l'Ouest (hors France)	60	2 540	- 97,6	11 881	11 318	+ 5,0
Europe Centrale et Orientale	170	319	- 46,7	539	521	+ 3,5
Amérique Latine	162	998	- 83,8	595	998	- 40,4
Reste du Monde	70	112	- 37,5	70	112	- 37,5
Total	460	4 039	- 88,6	21 336	21 021	+ 1,5

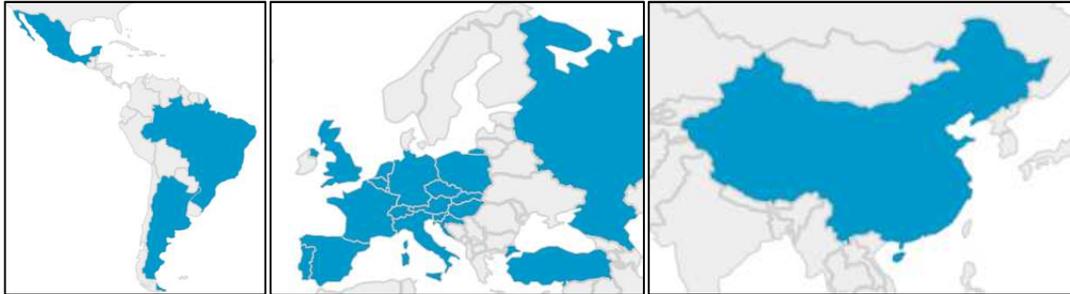
PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE*(en millions d'euros)*

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Client final	24	35	- 31,4	663	508	+ 30,5
dont Retail				612	485	+ 26,2
dont Corporate hors réseau et assimilés				51	23	+ 121,7
Corporate réseau	3	6	- 50,0	118	87	+ 35,6
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	47	111	- 57,7	157	142	+ 10,6
Non répartis et autres ¹	39	15	+ 160,0	127	114	+ 11,4
Total	113	167	- 32,3	1 065	851	+ 25,1

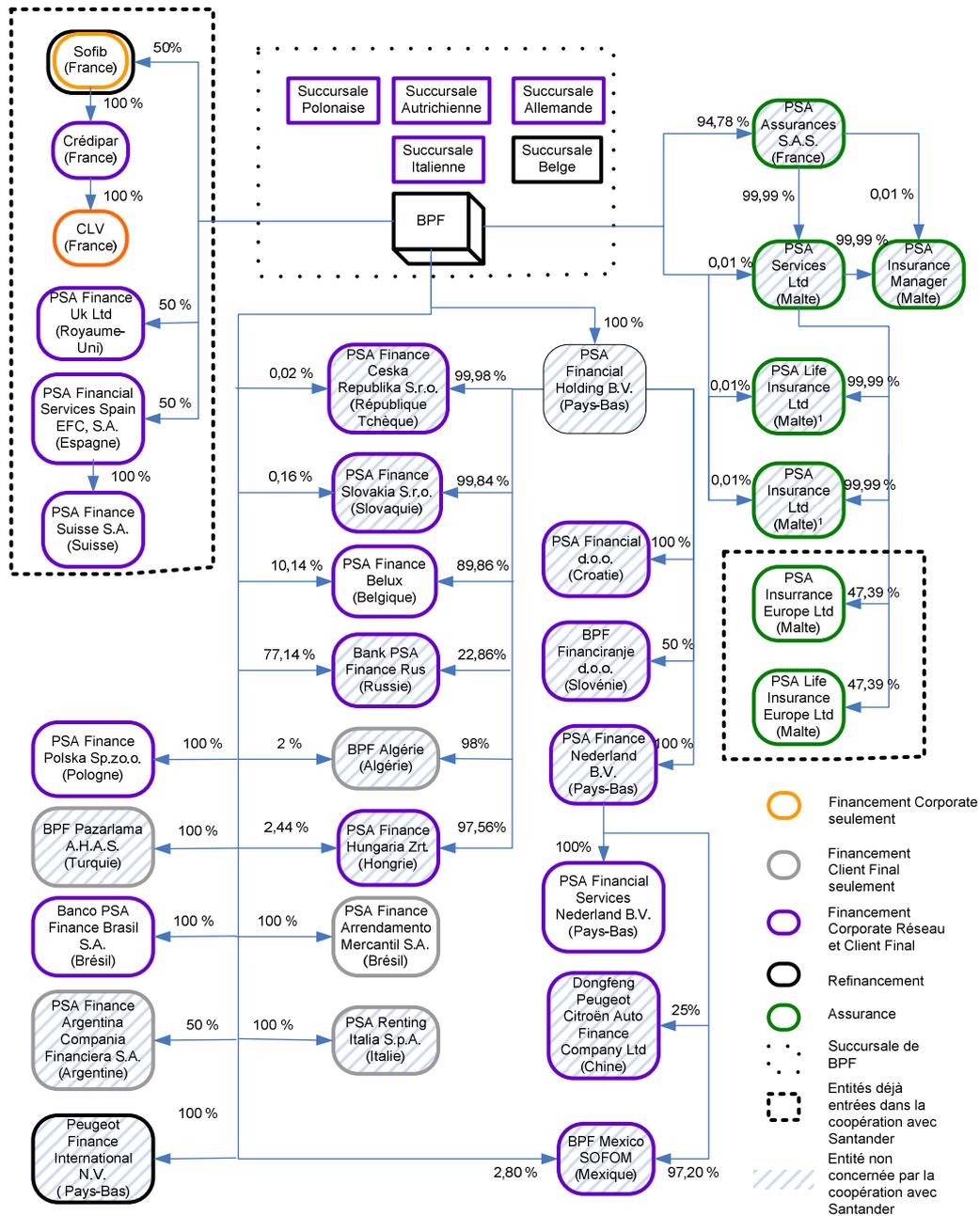
¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

1.3.3 Organisation

1.3.3.1 Organisation à fin décembre 2015

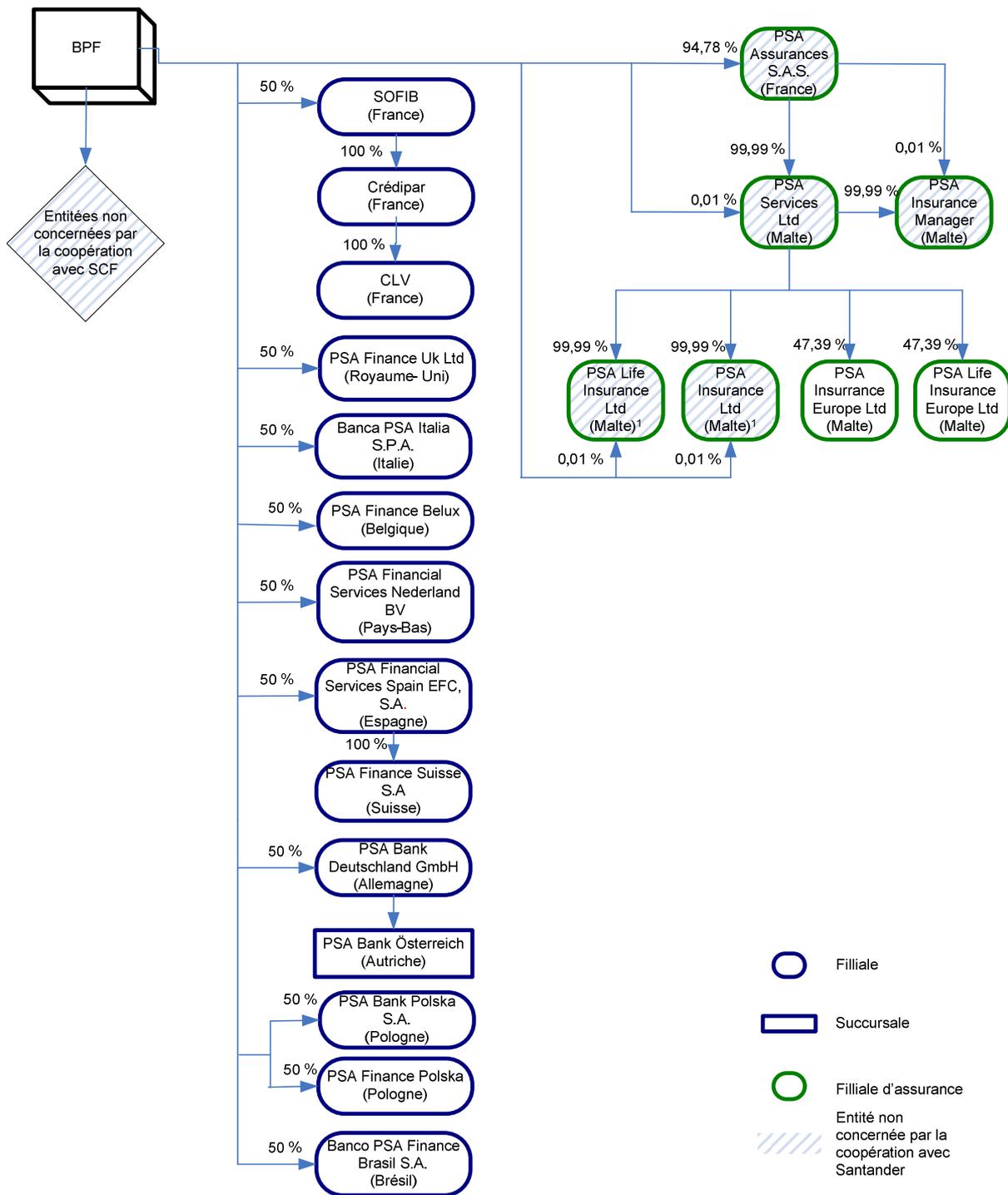


L'organigramme suivant ne reprend que les entités du Groupe BPF ayant une activité significative.



¹ Le portefeuille d'assurance des entités maltaises non cédées sera conservé par BPF et mis en run-off.

1.3.3.2 Organisation cible de la coopération avec Santander à l'issue de la mise en œuvre complète de la transaction



¹Le portefeuille d'assurance des entités maltaises non cédées est conservé par BPF et mis en run-off.

1.3.4 Activités des principales sociétés filiales et succursales du Groupe Banque PSA Finance

1.3.4.1 Présentation

Contrôlée directement à 100 % par des sociétés du groupe PSA et étroitement associée à la politique commerciale des marques Peugeot, Citroën et DS, Banque PSA Finance (BPF) assure dans 23 pays, directement ou avec des partenaires, la distribution d'offres de financement et de services pour favoriser les ventes des véhicules par les réseaux des trois marques.

Elle assure par ailleurs aux réseaux des marques le financement de leurs stocks de véhicules neufs et occasions, de pièces de rechange, ainsi que d'autres financements tels que le besoin en fonds de roulement, et propose aux clients, particuliers ou entreprises, une gamme complète de financements, de services et de produits d'épargne.

Selon les pays, BPF exerce ses activités soit en les pilotant directement, soit via des sociétés communes (50/50 sauf la Chine à 25%) avec des partenaires bancaires ou industriels, soit via d'autres formes de partenariats.

L'organisation garantit que les décisions d'octroi de financement de BPF sont totalement indépendantes des trois marques et du réseau de distribution et ne peuvent être en aucun cas influencées par ces derniers.

Le plus souvent, l'offre commerciale de BPF associe aux financements des assurances et des services afin de mieux répondre aux attentes croissantes de solutions de mobilité des clients particuliers ou entreprises.

En février 2014, le Groupe PSA Peugeot Citroën et BPF ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Santander Consumer Finance (SCF) pour créer un partenariat à parts égales pour développer les activités de BPF en Europe. Le 10 juillet 2014, un accord cadre a été signé afin de créer un partenariat européen dans 11 pays européens. Soumises à l'approbation des autorités de la concurrence et des autorités de régulation dans les principaux pays, les transactions ont démarré début 2015 et se poursuivront en 2016. Les nouvelles sociétés opérationnelles sont consolidées par mise en équivalence par BPF.

Le périmètre des sociétés déjà opérationnelles au 31 décembre 2015 couvre 67,9% des encours de BPF à cette date.

En 2015, cette opération a d'ores et déjà significativement renforcé la compétitivité des marques de PSA Peugeot Citroën, permettant une meilleure pénétration du marché du financement automobile. Elle permet de dynamiser et pérenniser les activités de financement du Groupe grâce à des offres compétitives réservées aux marques et à leurs clients.

La coopération est ou sera établie dans chaque pays par la mise en œuvre des opérations juridiques décrites ci-après :

Investissement de SCF via des entités existantes

- En France, l'entité est opérationnelle depuis le 2 février 2015. SCF a investi à hauteur de 50 % dans le capital de SOFIB, qui détient désormais 100 % de Crédipar. CLV continue d'être détenue à 100 % par Crédipar.
- Au Royaume-Uni, l'entité est opérationnelle depuis le 3 février 2015; SCF a investi à hauteur de 50 % dans le capital de la filiale existante de BPF à qui les activités de la succursale existante de BPF ont été préalablement transférées.
- En Suisse, l'entité est opérationnelle depuis le 1er octobre 2015. Le capital de la filiale existante de BPF a été cédé à la JV espagnole nouvellement créée et détenue à 50 % par BPF et 50 % par SCF.
- Aux Pays-Bas, le capital de la filiale néerlandaise est détenu à 50 % par BPF et à 50 % par SCF depuis le 1^{er} février 2016.
- En Belgique, SCF investira à hauteur de 50 % dans le capital de la filiale belge existante dans le courant du premier semestre 2016.

Investissement de SCF via des structures nouvellement créées

- En Espagne, la nouvelle entité est opérationnelle depuis le 1er octobre 2015 et elle a reçu par apport les activités de la succursale espagnole existante de BPF. Cette nouvelle filiale espagnole est détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF.
- En Italie, la nouvelle entité opérationnelle depuis le 1er janvier 2016, est détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF. Elle a reçu par apport les activités de la succursale italienne existante de BPF.
- En Allemagne, la nouvelle entité, détenue à 50 % par BPF et à 50 % par SCF, a déjà reçu l'approbation des autorités de la concurrence et de la BCE. Elle sera opérationnelle au cours du deuxième trimestre 2016 et recevra par apport les activités de la succursale allemande existante de BPF.
- En Autriche, la nouvelle entité a déjà reçu l'approbation des autorités de la concurrence et de la BCE. Elle sera opérationnelle au cours du deuxième trimestre 2016 et recevra par apport les activités de la succursale autrichienne existante de BPF. Cette entité sera une succursale de la nouvelle entité allemande.
- Hors activité de financement, deux filiales ont démarré à Malte le 1er mai 2015 en tant que compagnies d'assurance, détenues à 50 % par BPF et à 50 % par SCF.

Coopération commerciale

- Au Portugal, la succursale et la filiale portugaises existantes de BPF ont été cédées le 1er août 2015 à SCF. Un contrat de coopération commerciale a été également conclu à la même date entre BPF et SCF.

Investissement de SCF en Pologne :

- En Pologne, SCF investira à hauteur de 50 % dans le capital de la filiale existante et à hauteur de 50 % dans le capital d'une filiale polonaise nouvellement créée. La coopération entre BPF et SCF débutera au cours du 2ème semestre 2016.

Investissement de Santander au Brésil :

- Au Brésil, un accord-cadre a été signé le 24 juillet 2015 entre BPF et Banco Santander Brasil visant à développer un partenariat entre les deux groupes. La nouvelle entité devrait être opérationnelle au premier semestre 2016. Pour cette opération, Banco Santander Brasil rachètera des titres des sociétés financières de BPF au Brésil. Ce partenariat prendra ainsi la forme d'un établissement financier détenu à parité par BPF et Banco Santander Brasil.

Sur ses autres marchés :

- En Turquie, Banque PSA commercialise son offre de produits de financement et d'assurances en coopération avec son partenaire TEB/CETELEM, qui porte les encours. Elle a cédé le 14 décembre 2015 sa licence bancaire à FINANS BANK.

- En Croatie, Banque PSA Finance a signé le 18 novembre 2015 la cession de ses portefeuilles de créances sur les concessionnaires et sur la clientèle finale à Splitska Banka, filiale locale de la banque Société Générale. Cette cession est effective au 31 janvier 2016. Banque PSA Finance a engagé à cette date une procédure de liquidation de sa filiale locale.
- En Slovénie, Banque PSA Finance a signé le 18 novembre 2015 la cession de sa filiale locale à SKB, filiale de la Banque Société Générale. Cette cession interviendra avant la fin du premier trimestre 2016.
- Le financement des concessionnaires et de la clientèle finale des trois marques Peugeot, Citroën et DS sera assurée en Croatie et en Slovénie par la Société Générale à compter de ces cessions.
- Enfin en Chine, début 2015, BPF et le constructeur DPCA ont renforcé leur collaboration par un transfert de parts au sein de leur JV locale DPCAFC qui a abouti à une nouvelle répartition du capital détenu à 50% par DPCA, 25% par le groupe DongFeng et 25% par BPF.

Sauf indication contraire, les chiffres présentés dans ce rapport annuel excluent les activités de la Chine.

A. Histoire et Organisation

La structure actuelle de BPF est le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en 1919 et celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard, les deux constructeurs ayant très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant ainsi accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.

En 1979, le Groupe PSA Peugeot Citroën crée Crédipar, sa société de financement pour la France, filiale majeure aujourd'hui de BPF. PSA Finance Holding regroupant les activités financières des Marques Peugeot et Citroën est ensuite créée en 1982. En 1995, PSA Finance Holding devient un établissement de crédit agréé par la loi française et est renommée Banque PSA Finance. BPF a créé en 2009 PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.

Les activités de BPF se sont développées au fil des années avec celles du Groupe PSA Peugeot Citroën. Bénéficiant d'une plate-forme naturelle de développement géographique, BPF a ainsi activement soutenu le développement à l'international du Groupe PSA Peugeot Citroën.

BPF a une présence géographique étendue à 23 pays (Chine incluse), ce qui représente une couverture d'environ 88% du volume de véhicules vendus en 2015 par le Groupe PSA Peugeot Citroën (Chine incluse). Les marchés principaux sont la Chine, l'Europe de l'Ouest (en particulier la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne), l'Argentine et le Brésil. On trouve également une présence en Russie depuis le deuxième trimestre 2010.

Au format IFRS 5, au 31 décembre 2015, les activités non cédées des filiales européennes représentent 50% des encours (dont 13% pour l'Europe de l'Ouest et 37% pour l'Europe Centrale et Orientale), et le reste du monde (y compris l'Amérique Latine) 50%.

Au format IFRS 8, au 31 décembre 2015, les filiales françaises de BPF représentent 38,7% des encours totaux de BPF, l'Europe hors France 58,2% (dont 55,7% pour l'Europe de l'Ouest et 2,5% pour l'Europe Centrale et Orientale), et le reste du monde (y compris l'Amérique Latine) 3,1%.

La présence géographique étendue de BPF offre une base opérationnelle solide et donne l'avantage d'une grande réactivité pour suivre l'évolution de la demande sur les zones de croissance.

En mars 2013, BPF s'est engagée en France dans l'activité d'épargne « grand public » sous la marque « PSA Banque ». Elle a poursuivi le développement de son activité en lançant, en septembre 2014, son activité d'épargne en Belgique sous la marque « PSA BANK », et, en octobre 2014, en Allemagne sous la marque « PSA DIREKT BANK ». En février 2015, l'activité d'épargne en France a été transférée à la nouvelle société commune créée dans le cadre de l'accord de coopération signé entre BPF et Santander Consumer Finance.

En effet, le 10 juillet 2014, un accord-cadre a été signé avec SCF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation donnant naissance à un partenariat entre les deux Groupes dans 11 pays d'Europe. Par ailleurs au Brésil, un accord-cadre a été signé le 24 juillet 2015 entre BPF et Banco Santander Brasil

Sur ses principaux marchés, Banque PSA Finance opère sous différents formats :

Sous forme de JV

- Avec SCF depuis 2015 en France, Royaume-Uni, Espagne, Suisse et courant 2016 pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique/Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne
- En Chine avec le constructeur automobile Dongfeng et Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles.
- Au Brésil courant premier semestre 2016 avec Banco Santander Brasil.

- En Argentine avec BBVA.

Sous forme de partenariat

Avec des partenaires bancaires qui assurent l'essentiel du refinancement et la gestion du back-office :

- En Turquie avec TEB / Cetelem,
- En République Tchèque et Slovaquie avec CSOB,
- Au Mexique avec BNP PARIBAS.

Sous forme de partenariat commercial

- Avec Santander Consumer Finance : au Portugal.

Seule

- en Russie.

B. Activités et Stratégie

Opérant dans un contexte économique mondial qui enregistre des cycles économiques rapides, imprévisibles et hétérogènes selon les marchés au sein desquels la compétition se complexifie par l'arrivée de nouveaux acteurs, BPF a su en 2015 à nouveau démontrer la résilience de son modèle économique, fondé sur sa proximité avec les trois Marques du Groupe PSA Peugeot Citroën et leur réseau commercial et sa réactivité. Ses performances commerciales en progrès, la qualité de sa gestion et de ses procédures lui ont permis de générer en 2015 des résultats de haut niveau. Ainsi les principaux leviers mis en œuvre par la Banque sont :

- **Une offre de solutions de financement élargie, structurée et différenciée.** Une offre diversifiée a été développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS ainsi que ceux de leurs clients. Une relation de proximité avec les réseaux commerciaux a permis à BPF de développer des solutions de financements et des packages de services sur mesure pour répondre à leurs besoins.
- **Une relation privilégiée de proximité avec les Marques Peugeot, Citroën et DS comme avec les réseaux.** Les solutions de financement, d'assurances et de services sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de distributeurs Peugeot, Citroën et DS, avec une approche combinée qui associe l'offre de financement à la vente du véhicule. Il est régulièrement constaté que les concessionnaires enregistrent un taux plus élevé de renouvellement, et ceci sur une plus courte période, lorsque les clients financent leur véhicule via BPF.
- **Un système d'information performant intégré dans le point de vente.** L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à la fois à celle des marques Peugeot, Citroën et DS et à celle de leurs concessionnaires, donnant à ces derniers une grande réactivité dans l'exercice d'une cotation globale pour le véhicule, son financement et d'éventuels services annexes. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire.

- **Une offre d'assurances et de services diversifiée et à forte valeur ajoutée.** Les clients finaux ont à leur disposition différentes options d'assurances et de services liés au véhicule ainsi qu'à son financement, proposées soit en même temps que les offres de financement, soit pendant la durée de détention du véhicule. L'idée d'une approche guichet unique et instantanée est de rendre les financements, assurances et services plus attractifs pour les clients. Les assurances et les services contribuent en outre pour une part de plus en plus significative aux revenus de BPF.

- **Une implantation géographique maîtrisée.** BPF a soutenu historiquement la dynamique de développement commercial à l'international du Groupe PSA Peugeot Citroën, bénéficiant ainsi d'une plate-forme naturelle d'expansion géographique, tout d'abord à travers l'Europe de l'Ouest et l'Europe Centrale et Orientale, puis dans les marchés émergents les plus dynamiques. La stratégie de croissance de BPF dans les marchés émergents est également pragmatique : l'entrée souvent effectuée sur le marché via un partenariat avec un établissement financier établi de longue date permet à BPF de devenir rapidement opérationnelle tout en limitant ses coûts de développement.

- **Un refinancement renforcé en 2015.** Le partenariat conclu en 2014 avec le Groupe Santander, une des principales capitalisations boursières du secteur bancaire européen, est en cours de déploiement en 2015 et 2016 dans 11 pays d'Europe représentant 95% des encours totaux de BPF au 31 décembre 2015 en format IFRS 8. Avec un accès direct aux marchés locaux du refinancement, cette coopération permet d'améliorer significativement le positionnement et la compétitivité de notre offre commerciale.

Bien que bénéficiant pleinement de son statut de partenaire commercial dédié du Groupe PSA Peugeot Citroën, BPF opère selon une structure de management indépendante, qui pilote directement ou indirectement ses 23 entités opérationnelles, et elle est responsable du succès de ses activités tout en assurant un contrôle rigoureux des risques propres à

son métier. La politique commerciale est déterminée en lien étroit avec la stratégie marketing des Marques.

Le système de gestion des actifs inclut une politique robuste d'acceptation des crédits retail basée sur un score de crédit développé en interne, ainsi que sur des standards élevés d'analyse crédit pour le financement corporate.

Une gestion de type Asset and Liability Management – ALM - a été mise en place en 2015 au sein de BPF visant à optimiser l'adéquation des ressources aux emplois.

1.3.4.2 Offre de Produits et Services

L'offre de solutions de financement, d'assurances et de services de BPF comprend :

- **Le financement au client final (72% des encours à la clientèle au format IFRS5 et 71% des encours à la clientèle au format IFRS8 au 31 décembre 2015).** L'offre aux particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés se compose d'un ensemble de solutions incluant des ventes à crédit pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion, ainsi qu'une variété de solutions de location avec ou sans option d'achat.
- **Le financement aux corporate réseau (28% des encours à la clientèle au format IFRS5 et 29% des encours à la clientèle au format IFRS8 au 31 décembre 2015).** Les concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS ont à leur disposition des solutions de financement de leur stock de Véhicules Neufs, de Véhicules d'Occasion et de pièces détachées, ainsi que d'autres types de financement tels que celui de leur besoin en fonds de roulement.
- **Les assurances et les services.** Destiné à la clientèle finale et corporate réseau, une gamme étendue de produits d'assurances et services est proposée tels que les assurances liées au financement comme l'assurance décès, chômage, invalidité, les assurances complémentaires

Les politiques tarifaires sont établies en fonction du profil de la clientèle cible.

BPF n'est pas exposée contractuellement sur la valeur résiduelle des véhicules financés, puisque les concessionnaires ou les constructeurs ont un engagement de rachat des véhicules envers BPF à la fin du contrat de financement.

permettant de mieux protéger le véhicule, les assurances liées au véhicule comme l'assurance automobile et des services liés aux véhicules et à la mobilité comme par exemple l'extension de garantie, le contrat de maintenance ou des prestations d'assistance.

- **Epargne grand public.** L'activité d'épargne grand public est présente en France, en Allemagne et en Belgique, et est constituée de livrets d'épargne et de Comptes à Terme Fixes (seulement en France et Allemagne). La proportion des encours, tous pays confondus, est respectivement d'environ 87% pour les livrets d'épargne et 13% pour les Comptes à Terme, avec un avantage certain pour le Compte à Terme en matière de fidélisation du client. Les résultats croissants de cette activité au niveau européen confirment la pertinence du dispositif mis en place autour de l'économie réelle. Le succès commercial rencontré prouve également la confiance des épargnants dans les perspectives de développement du Groupe PSA Peugeot Citroën et de BPF. Cette activité est intégralement intégrée dans le périmètre du partenariat avec SCF.

Le tableau ci-dessous présente en valeur et en volume la production de nouveaux contrats de financement en 2015 comparée à 2014, ainsi que les montants d'encours, à chaque fois ventilés par segment : prêts clientèle finale ou prêts corporate réseau.

FINANCEMENTS PAR PORTEFEUILLE

	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Financements à la clientèle finale						
Nombre de véhicules financés	731 701	700 855	+ 4,4	671 726	645 952	+ 4,0
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	8 250	7 535	+ 9,5	7 944	7 244	+ 9,7
Financements des stocks des réseaux automobiles						
Nombre de véhicules financés	1 655 588	1 682 070	- 1,6	1 602 413	1 601 174	+ 0,1
Montant des financements de véhicules (en millions d'euros)	33 267	31 864	+ 4,4	32 271	30 425	+ 6,1
Montant des financements de pièces de rechange et autres (en millions d'euros)	3 231	3 344	- 3,4	3 093	3 174	- 2,6
Activité d'assurance et services						
Nombre de contrats assurances et services mis en place	1 500 679	1 400 088	+ 7,2	1 389 119	1 289 771	+ 7,7

A. Portefeuilles de crédits

Les activités de financement et le capital restant dû sur les prêts et créances sont analysés par portefeuille, en fonction du segment clientèle :

- Les activités de prêts à la clientèle finale représentent essentiellement des financements pour l'acquisition de véhicules par les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés, à travers des solutions de vente à crédit ou contrat de location.
- Les activités de prêts aux concessionnaires correspondent à des financements de stock de Véhicules Neufs (VN), de Véhicules d'Occasion

(VO), et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements, essentiellement prêts et locations, octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Pour une ventilation des encours de crédit par portefeuille, voir la partie 1.5.1.2 « Encours de Crédit ».

B. Activités de financement de la clientèle finale

BPF finance les achats et locations de véhicules neufs et d'occasion pour les clients particuliers et entreprises via les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Les solutions de financement proposées incluent des ventes à crédit ainsi que des contrats de location avec ou sans option d'achat à la fin de la période de location.

Les clients finaux sont essentiellement les particuliers, petites et moyennes entreprises et clients corporate hors réseau et assimilés. Ces derniers représentent, au 31 décembre 2015, 9,6% des encours sur prêts et créances à la clientèle finale (IFRS8), alors que les clients particuliers et les petites et moyennes entreprises représentent 90,4% des encours à la clientèle finale. En 2015, la durée moyenne des nouveaux financements était de 41 mois.

La grande majorité des financements est utilisée pour des véhicules neufs (79% de la production). Des financements sont aussi proposés pour l'achat de véhicules d'occasion, principalement des véhicules que les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS récupèrent à la fin des périodes de location, ou bien des véhicules acquis par les concessionnaires lors

d'opérations de reprises pour la vente de véhicules neufs, qui peuvent donc être des véhicules de Marque tierce. Dans certains cas, des financements VO peuvent également être proposés à des clients corporate souhaitant refinancer leur flotte existante. En 2015, 731 701 véhicules ont été financés à la clientèle finale dont 155 793 VO.

La production de nouveaux contrats en 2015 progresse fortement (+9,5%) et s'élève à un montant de 8 250 millions d'euros, représentant 476 569 unités financées en crédit et 255 132 unités en contrat de location. En 2015, BPF a poursuivi sa stratégie de mise en place d'offres fidélisantes type package (financement + services) pour soutenir lesancements de nouveaux véhicules en s'appuyant davantage sur les techniques de location. Les volumes de produits de type leasing ont progressé de +11,4% et les offres type crédit ballon de +12,2%.

La politique tarifaire est construite à partir d'un modèle interne de score qui évalue le risque associé au profil de chaque client. Les taux d'intérêt (et les taux d'intérêt implicites des contrats de location) sont de manière générale des taux fixes. Les clients payent

également des frais de dossiers qui varient d'un pays à l'autre en fonction des pratiques de marché ainsi que des réglementations locales.

Une part importante de l'activité est composée d'offres promotionnelles qui bénéficient du support des Marques Peugeot, Citroën et DS, pour dynamiser les

Couverture géographique

Les activités de financement à la clientèle finale sont réalisées dans 23 pays (Chine incluse) ce qui représente une couverture d'environ 88% des ventes de véhicules assemblés par Peugeot, Citroën et DS en 2015. Les marchés les plus importants sont la Chine, la France et les autres pays de l'Europe de l'Ouest (principalement le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne), le Brésil et l'Argentine. Le tableau ci-

dessous montre une ventilation par région des encours de crédit à la clientèle finale au 31 décembre 2015 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 1 329 millions d'euros à fin décembre 2015). Les encours de crédit financés en Turquie sont enregistrés dans les livres du partenaire de BPF et ne figurent donc pas ci-dessous. La situation est la même pour le partenariat au Mexique.

ENCOURS DE FINANCEMENT CLIENTELE FINALE PAR REGION

Client Final	IFRS 5		IFRS 8	
	31 décembre 2015		31 décembre 2015	
	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>	<i>en millions d'euros</i>	<i>en % du total</i>
France ¹	(2)	-0,6%	5 789	38,3%
Europe de l'Ouest (hors France)	59	17,8%	8 467	56,0%
Europe Centrale et Orientale	82	24,8%	327	2,2%
Amérique Latine	144	43,5%	488	3,2%
Reste du Monde	48	14,5%	48	0,3%
Total	331	100,0%	15 119	100,0%

1 - Les encours négatifs en IFRS 5 sont liés à une écriture comptable de netting avec des comptes courants PSAI.

Politique commerciale et taux de pénétration

BPF travaille étroitement et de manière privilégiée en partenariat avec les réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS, finançant 29,9% des ventes de véhicules assemblés par le Groupe PSA Peugeot Citroën en 2015 sur le périmètre éligible soit un niveau historique.

Les solutions de financement sont commercialisées avec le soutien et la collaboration des réseaux de concessionnaires Peugeot, Citroën et DS, avec une approche combinée qui incorpore l'offre de financement, d'assurances et services à la vente du véhicule. Les études de marché confirment que le taux de renouvellement automobile dans la Marque est plus élevé, lorsque les clients financent l'acquisition de leur véhicule via la financière captive du Groupe (BPF). Cette contribution significativement positive à la fidélisation automobile constitue indéniablement une forte incitation pour chaque concessionnaire à développer leur coopération avec le Groupe. BPF rémunère également les concessionnaires lors du financement des véhicules vendus par leur intermédiaire à la clientèle finale.

L'infrastructure des systèmes d'information de BPF est intégrée à celle du réseau de distribution, donnant à ce dernier une grande réactivité dans la conduite des processus de négociation et de

contractualisation Client ; cette capacité de « one stop shopping » est indéniablement un avantage apprécié par la clientèle. Les clients éligibles peuvent ainsi obtenir une décision de principe concernant leur demande de crédit, et cela immédiatement à travers le système chez le concessionnaire. En France, plus de 90% des demandes de crédit de particuliers et plus de 70% de celles reçues des entreprises peuvent être traitées en moins de quatre heures. Ce système d'information intégré est en outre un levier majeur de réduction des coûts.

Accompagnant la communication et les offres des Marques Peugeot, Citroën et DS sur leurs sites Internet, BPF a développé des outils de simulation de mensualité et sur certains marchés des fonctionnalités d'accord de principe. Parallèlement, une application sur tablette vendeurs développée conjointement avec les Marques a été lancée en Grande-Bretagne et est en test actuellement en France.

La politique commerciale visant à développer la diffusion des offres fidélisantes (crédit ballon, location avec option d'achat, LLD) accompagnées de services s'est accélérée en 2015. Ce type d'offres a été utilisé pour appuyer les lancements des nouveaux véhicules dans l'objectif d'augmenter la fidélité à la Marque et d'accélérer le rythme de renouvellement. Ce type de

produit vient ainsi compléter l'offre diversifiée, développée pour répondre aux besoins des réseaux Peugeot, Citroën et DS et de leurs clients.

Le taux de pénétration dans un pays est mesuré en rapportant le nombre de nouveaux financements de véhicules neufs Peugeot, Citroën et DS au nombre de véhicules particuliers et utilitaires légers qui y sont immatriculés, par le Groupe PSA Peugeot Citroën. Le nombre de nouveaux véhicules immatriculés inclut les

véhicules achetés au comptant, donc sans financement. La part de BPF dans le total des véhicules Peugeot, Citroën et DS financés comparée à celle provenant de la concurrence (banques, établissements spécialisés) est significativement supérieure.

Le tableau ci-dessous montre les taux de pénétration de BPF dans les pays où la Banque est présente en 2014 et 2015 :

TAUX DE PENETRATION BANQUE PSA FINANCE PAR PAYS

Pays	Immatriculations du groupe PSA Peugeot Citroën (VP + VU) ¹		Financements de véhicules neufs (VP + VU) ¹		Taux de pénétration de Banque PSA Finance (en %)	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
France	678 147	659 197	193 212	185 002	28,5	28,1
Allemagne	124 829	124 095	42 730	42 783	34,2	34,5
Portugal	22 230	28 105	6 889	8 452	31,0	30,1
Espagne	182 578	153 039	66 886	57 245	36,6	37,4
Suisse	27 643	26 240	8 948	7 954	32,4	30,3
Royaume-Uni	257 383	246 462	89 315	73 795	34,7	29,9
Italie	162 992	141 894	45 660	40 853	28,0	28,8
Belux	87 000	90 747	19 656	21 412	22,6	23,6
Autriche	20 764	21 054	4 844	4 388	23,3	20,8
Pays-Bas	78 098	64 006	10 813	9 678	13,8	15,1
Europe Occidentale (hors France)	963 517	895 642	295 741	266 560	30,7	29,8
Slovénie	7 089	8 651	4 851	3 574	68,4	41,3
Slovaquie	9 315	8 758	2 565	2 066	27,5	23,6
Rép. Tchèque	16 360	15 178	4 371	2 929	26,7	19,3
Croatie	5 750	5 897	1 463	1 424	25,4	24,1
Pologne	29 116	30 354	6 804	8 929	23,4	29,4
Hongrie	3 363	6 402	448	733	13,3	11,4
Europe Centrale et Orientale	70 993	75 240	20 502	19 655	28,9	26,1
Brésil	57 650	93 916	27 877	39 800	48,4	42,4
Argentine	73 048	98 490	13 348	15 703	18,3	15,9
Mexique	7 295	6 147	2 305	1 912	31,6	31,1
Amérique Latine	137 993	198 553	43 530	57 415	31,5	28,9
Russie	11 173	41 177	3 859	8 964	34,5	21,8
Turquie	62 684	46 540	18 927	11 553	30,2	24,8
Reste du Monde	73 857	87 717	22 786	20 517	30,9	23,4
Total	1 924 507	1 916 349	575 771	549 149	29,9	28,7
Dont coopération	1 728 430	1 679 109	523 634	500 291	30,3	29,8

¹ Véhicules particuliers et utilitaires légers

La pénétration sur client final en Chine réalise une très forte progression (21,1% en 2015 contre 16,2% en 2014) démontrant le succès des opérations conjointes avec les Marques. En un an, le volume de

contrats est passé de 109 371 à 144 244 dossiers VN soit une progression de +31,9%. Depuis 2013, le volume de contrats financé a progressé de +119,7% (+78 596 dossiers).

Financements de VN et VO à la clientèle finale

La vente à crédit se fait le plus souvent à mensualités constantes, couvrant le remboursement progressif du capital et le paiement d'intérêts, bien que dans certains cas des offres de crédit ballon puissent se trouver avec une mensualité plus importante à l'échéance du contrat. Dans le cas des crédits ballons, l'acheteur a généralement la possibilité de revendre le véhicule au concessionnaire au terme du contrat pour un montant équivalent à la dernière mensualité «ballon», montant qui sera déduit du prix d'achat d'un nouveau véhicule (auquel cas BPF recevra le montant du ballon de la part du concessionnaire sauf si le nouveau véhicule est également financé), ou bien la possibilité de garder le véhicule en payant le montant du ballon, comptant ou via un nouveau financement. Une option de reprise est possible si le véhicule n'a pas dépassé un certain kilométrage et est en bon état au terme de la période de financement.

Le financement est limité à un certain pourcentage de la valeur du prix de vente du véhicule. L'emprunteur effectue un apport personnel, par construction variable selon les pratiques pays. Dans tous les cas, la valeur du financement ne peut excéder 100% du prix de vente du véhicule, options et accessoires inclus. De nombreux clients (surtout des particuliers) choisissent de financer un pourcentage moins important du prix du véhicule, ou se voient dans l'obligation de le faire compte tenu du résultat de leur score. Il est également requis que le montant des mensualités remboursées ajouté aux autres engagements de l'emprunteur (prêt immobilier par exemple) ne dépasse pas un certain pourcentage des revenus de son ménage.

Les durées d'engagement des financements s'échelonnent principalement d'un an à six ans, les pratiques variant en fonction des pays. Les remboursements se font généralement tous les mois. Il

Activités de location

Les activités de location comprennent à la fois des locations longue durée (LLD) et des locations avec option d'achat (LOA). Toutes les locations sont comptabilisées comme des locations financières dans les comptes consolidés de BPF, et sont intégrées aux prêts et créances sur la clientèle. Les véhicules en location ne sont pas enregistrés comme actifs immobilisés dans les comptes consolidés IFRS8 de la Banque.

BPF achète des véhicules aux concessionnaires Peugeot, Citroën et DS et les loue aux clients finaux. Les contrats offerts s'étalent de un à cinq ans, laissant à l'emprunteur le choix au terme du contrat de rendre le véhicule ou de le racheter pour le montant de sa valeur résiduelle. Habituellement BPF reste propriétaire du véhicule tout au long de la période de location. Au terme de cette période, dans le cas où le client choisit

est toutefois possible dans certains cas de repousser la première échéance à 60 ou 90 jours. BPF ne propose pas de prêts à amortissement négatif ni de produits à caractéristiques similaires.

Dans certains pays l'emprunteur peut procéder à un remboursement anticipé à n'importe quel moment alors que dans d'autres pays ce remboursement n'est possible que si le véhicule a été gravement endommagé ou volé, ou en cas d'accord explicite de la Banque. Des pénalités peuvent être demandées en cas de remboursement anticipé, en fonction des règles locales propres à chaque pays.

La totalité des ventes à crédit souscrites avec BPF sont adossées au véhicule financé, les modalités de la garantie variant en fonction des pays. Dans certains cas, BPF reçoit des sûretés affectées à la garantie de ses créances sur le véhicule, qui peuvent être utilisées en cas de défaut. Dans d'autres cas, BPF achète le véhicule au concessionnaire puis le revend immédiatement au client, assorti d'une réserve de propriété qui permet de récupérer le véhicule en cas de défaut de paiement. Enfin la Banque a la possibilité dans certains pays de faire valoir ses droits sans procédure judiciaire alors que dans d'autres un titre exécutoire est nécessaire pour pouvoir reprendre un véhicule.

Dans des cas spécifiques, BPF peut aussi obtenir la garantie d'un tiers, d'un co-emprunteur, ou un autre élément de sécurisation du crédit de la part de l'emprunteur. Pour les clients Corporate hors réseau et assimilés, BPF peut également utiliser en garantie des actifs de l'entreprise ou même le fonds de commerce. Enfin, BPF peut être nommée comme bénéficiaire de la police d'assurance vie, accident ou de l'assurance du véhicule souscrite par le client, et obtient parfois des droits auxiliaires comme la cession de la garantie du véhicule ou celle du contrat de maintenance.

(ou se trouve dans l'obligation) de rendre le véhicule loué, le concessionnaire ou le constructeur se doivent de racheter à BPF le véhicule à la restitution de celui-ci par l'emprunteur, à un prix déterminé au moment de la signature du contrat. Ce montage permet à BPF de ne pas supporter le risque lié à la reprise du véhicule (tant que le concessionnaire ou le constructeur respectent leur obligation de rachat). Bien que le client puisse être dans l'obligation de payer une pénalité si le véhicule n'est pas dans un état satisfaisant ou si son kilométrage est supérieur à celui fixé dans le contrat de location, le prix que le concessionnaire ou le constructeur paye à BPF n'en est pas pour autant affecté. Par contre, BPF supporte le risque sur la valeur du véhicule si le client suspend le paiement de ses mensualités locatives, puisque le montant de la vente du véhicule peut ne pas être suffisant pour compenser la perte des remboursements non effectués pendant la

location. Une négociation préalable permet donc d'inclure au contrat une clause de paiements en

réparation pour couvrir le préjudice dans le cas où le véhicule serait saisi suite à une cessation de paiement.

Acceptation, Règlement et Recouvrement

Les solutions de financements à la clientèle finale sont offertes par les Marques Peugeot, Citroën et DS à leurs clients comme partie intégrante de l'offre globale d'acquisition du véhicule. BPF fournit aux concessionnaires un système d'information en ligne qui leur permet d'interroger et pour la plupart des clients, d'obtenir une décision de principe de financement et une proposition tarifaire directement sur le point de vente. L'offre de crédit est traitée en même temps que le contrat de vente du véhicule.

La politique d'octroi fait appel à un système de délégation, en particulier pour le client dont le score est en dessous d'un certain seuil.

BPF a développé des scores d'acceptation différenciés pour les VN et les VO, pour les particuliers et les entreprises, et pour les financements à crédit ou par location. Les données sources pour évaluer les candidats proviennent notamment des documents fournis par les clients, de bases de données internes, établies à partir des profils détaillés des clients, et des historiques de paiements. Les informations relatives aux clients sont vérifiées et enrichies grâce aux différentes bases de données et fichiers sur les crédits qui sont mis à disposition dans la plupart des pays soit par des organismes publics (comme la Banque de France) ou par des sociétés spécialisées (Experian et CRIF par exemple). Pour les clients entreprises, BPF utilise des sources variées d'informations publiques et commerciales pour vérifier les capacités d'endettement. En cas de refus de financement, BPF conserve le dossier pendant une certaine période, ce qui engendre une alerte en cas de nouvelle demande de financement.

Les paiements réguliers sont en général collectés via prélèvement automatique. En cas de détection d'impayé, un deuxième prélèvement est déclenché afin de traiter de manière automatique le plus grand nombre possible d'arriérés de paiement. Pour les impayés résiduels, des courriers ou appels téléphoniques sont effectués dans les jours suivants la détection de l'incident, et sont répétés si l'incident n'est pas résolu rapidement. Dans la plupart des pays, BPF utilise des équipes internes de recouvrement à l'amiable pour conduire cette tâche. Il existe deux équipes de recouvrement multi-pays prenant en charge le démarrage de la procédure, l'une située à Varsovie en Pologne couvrant les filiales et succursales principales du Nord de l'Europe, et l'autre à Madrid en Espagne pour les filiales et succursales du Sud de l'Europe.

Lorsque des impayés subsistent au-delà d'une certaine période (en général 45 à 90 jours selon la juridiction), les équipes de recouvrement déterminent la possibilité de reprendre possession du véhicule ou de lancer une procédure pénale de saisie, en fonction des lois et réglementations locales. Après la reprise, BPF met en œuvre les procédures légales existantes (typiquement enchères ou ventes à un réseau de concessionnaires ou garages) pour revendre le véhicule. Quand des arriérés de capital subsistent suite à la vente du véhicule, BPF peut choisir de lancer une procédure légale de recouvrement ou bien de céder les créances existantes à une agence de recouvrement spécialisée.

C. Activités de financement corporate réseau

BPF propose des solutions de financement pour véhicules (VN / VD (Véhicules de démonstration) / VO) et de pièces détachées aux concessionnaires des réseaux Peugeot, Citroën et DS. Sont également inclus dans ce portefeuille des financements octroyés aux concessionnaires pour financer les véhicules utilisés dans leur activité courante, pour leurs besoins en fonds de roulement, ainsi que des prêts immobiliers pour financer leurs locaux et d'autres types de financements parmi lesquels des comptes courants classiques.

Des lignes de crédit peuvent aussi être accordées aux concessionnaires pour financer leurs obligations de rachat de véhicules dans le cadre des locations et crédits ballon : elles prennent dans ce cas la forme de lignes de crédit VO. Le financement couvre la totalité du prix d'achat du véhicule pour les concessionnaires, mais une limite est fixée sur le montant cumulé des financements pour chaque concessionnaire. Une revue régulière de la solvabilité et de la situation globale des concessionnaires est

menée par BPF, afin d'ajuster si nécessaire, les limites des financements.

En 2015, 1 655 588 véhicules ont été financés aux concessionnaires, ce qui représente une baisse de 1,6%, en raison de la contraction des marchés en Russie et en Amérique Latine. Le montant des nouveaux crédits sur les véhicules octroyés aux concessionnaires des Marques progresse de 4,4% reflétant une production de nouveaux financements en hausse ainsi que la montée en gamme et les évolutions favorables de mix-véhicule. Les encours de financement, à fin décembre 2015 (IFRS 8), outre les facteurs mentionnés ci-dessus, sont également impactés par une dynamique favorable de prise de commandes et sont en hausse de 5,5%.

Le tableau ci-dessous illustre le nombre de véhicules financés pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS en 2014 et 2015, ainsi que la ventilation des encours de crédit corporate réseau de BPF.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
En nombre de véhicules	1 655 588	1 682 070	- 1,6	1 602 413	1 601 174	+ 0,1
En montant (en millions d'euros)	36 498	35 207	+ 3,7	35 364	33 599	+ 5,3
dont véhicules	33 267	31 864	+ 4,4	32 271	30 425	+ 6,1
dont pièces de rechange et autres	3 231	3 343	- 3,4	3 093	3 174	- 2,6

Couverture géographique

BPF finance les concessionnaires commercialisant les Marques Peugeot, Citroën et DS à travers le monde, avec une couverture géographique très similaire à celle des activités de financement à la clientèle finale, les marchés principaux étant la France, le reste de l'Europe de l'Ouest et le Brésil.

Le tableau suivant présente les encours de crédit corporate réseau ventilés par pays au 31 décembre 2015 (la Chine non incluse dans le tableau représentait 709 millions d'euros à fin décembre 2015). BPF ne propose pas de financement corporate réseau en Algérie, en Argentine, ni en Turquie.

ENCOURS DE FINANCEMENT SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU PAR REGION

Corporate Réseau	IFRS 5		IFRS 8	
	31 décembre 2015		31 décembre 2015	
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total
France			2 462	39,6%
Europe de l'Ouest (hors France)	1	0,8%	3 414	54,9%
Europe Centrale et Orientale	88	68,2%	212	3,4%
Amérique Latine	18	14,0%	107	1,7%
Reste du Monde	22	17,1%	22	0,4%
Total	129	100,0%	6 217	100,0%

Le financement corporate réseau

Le montage du financement des concessionnaires varie en fonction du pays d'activité. Le financement des stocks intègre généralement une période de franchise au cours de laquelle la charge d'intérêt est portée par les Marques.

BPF prend le plus souvent une sûreté ou autre garantie sur les véhicules et les pièces de rechange qui sont financés, ainsi que sur tout type de refinancement proposé. Le véhicule peut être vendu au concessionnaire avec une réserve de propriété exerçable en cas de défaut de paiement. La livraison du véhicule peut également être faite en dépôt-consignation. Enfin une garantie peut aussi être prise sur d'autres actifs du concessionnaire, incluant une hypothèque sur le titre de propriété ou le bail du concessionnaire, ainsi qu'une garantie sur d'autres actifs liés à l'activité ou même sur le fonds de commerce.

Les financements corporate réseau sont normalement proposés au travers de lignes de crédit spécifiques. En général, les prêts pour véhicules sont

remboursés entre 30 et 180 jours après tirage. BPF passe en revue de manière périodique les limites de crédits aux concessionnaires et la politique tarifaire est une résultante du score crédit calculé en interne. Les conditions tarifaires peuvent aussi dépendre dans certains cas de la notation des contreparties.

Les demandes de crédit des concessionnaires sont évaluées selon les mêmes critères ordinaires que les crédits à la clientèle finale entreprise, en utilisant les documents fournis par les concessionnaires (documents sur l'organisation, extrait du registre du commerce et des sociétés et états financiers) ainsi que des informations provenant de sources publiques et de bases de données de crédit externes. Une évaluation de la valeur des garanties sécurisant le crédit est aussi réalisée.

Alors que de nombreux concessionnaires sont indépendants, certaines concessions appartiennent au Groupe PSA Peugeot Citroën ou à ses filiales et peuvent être financés par BPF selon le même schéma que pour les concessionnaires indépendants.

D. Activités Assurance et Services

Depuis des années, BPF a étoffé son offre commerciale en proposant à ses clients des produits d'assurance élaborés avec des assureurs partenaires (assurance-crédit, assurance complémentaire, assurance automobile, etc...) et des services automobiles élaborés avec les marques Peugeot, Citroën et DS (extension de garantie, contrat de maintenance).

En effet, fort de sa croissance, des évolutions technologiques et des modes de consommation et d'achat des clients, le Groupe a depuis longtemps anticipé une contribution croissante et évolutive de l'assurance et des services dans l'offre automobile, face à un environnement de marché et d'offres aboutissant aux impératifs suivants:

- Assurer une maîtrise totale de la chaîne de valeur afin d'être plus compétitif et réactif et de développer des offres de services et d'assurance plus proches des attentes des clients ;
- Développer des stratégies de lancement et des offres de plus en plus paneuropéennes et intégrées à la voiture et aux offres de financement ;
- Préserver les secrets de fabrication et avantages concurrentiels développés par BPF et les Marques, permettant de renforcer et pérenniser son efficacité commerciale ;
- Garantir une qualité de service fidèle aux standards d'excellence des marques Peugeot, Citroën et DS ;
- Développer des offres respectant les nombreuses évolutions réglementaires et soucieuses des intérêts du client, de sa satisfaction et des droits des consommateurs.

Cette stratégie a par conséquent amené le Groupe à vouloir professionnaliser et à rationaliser cette activité stratégique :

- En réunissant les expertises en assurance au sein d'une business unit, PSA Insurance ;
- En centralisant la conception des offres ainsi que le pilotage opérationnel, marketing et commercial sur l'ensemble des marchés de BPF, voire du Groupe pour certains sujets stratégiques ;
- En internalisant la souscription des produits sur la quasi-totalité des marchés européens, grâce aux spécificités du marché unique européen.

PSA Insurance est donc la mise en œuvre de cette stratégie. Composée entre autres de quatre compagnies d'assurance, PSA Insurance conçoit et distribue via les filiales et succursales de BPF une riche gamme de produits d'assurance et de services. Les assurances sont élaborées soit en partenariat avec des acteurs clés de l'assurance (le modèle dit « BUY »), soit directement par les compagnies d'assurance dans lesquelles PSA Insurance détient une participation (le modèle dit « MAKE »). En 2015, deux nouvelles compagnies d'assurance ont ainsi été créées : PSA Insurance Europe et PSA Life Insurance Europe. L'accord passé avec le Groupe Santander et BPF le 10 juillet 2014 prévoyait la création de deux JV d'assurance destinées à souscrire les produits d'assurance vendus dans le cadre des financements

des nouvelles structures de financement résultant de l'accord avec Santander. Les JV Assurance (qui ont été créées sont détenues à 50/50 et sont consolidées par mise en équivalence. Elles ont commencé leurs activités le 1er mai 2015 et distribuent en Libre Prestation de Services les produits d'assurance en France, Grande Bretagne, Espagne, Portugal. Le déploiement sera complété au cours de l'année 2016.

S'agissant des compagnies d'assurance créées en 2009 et détenues à 100% (PSA Insurance et PSA Life Insurance), elles demeurent en activité jusqu'à la fin de leurs engagements contractuels.

Ces compagnies sont habilitées à opérer sur tous les marchés européens grâce à la « Libre Prestation de Services », spécificité de l'Union Européenne. PSA Insurance intervient également sur les autres principaux marchés du Groupe : Amérique Latine, Russie, Chine (essentiellement en prestations de conseil).

Grâce à cette organisation, BPF et les Marques proposent au client final toute une offre d'assurances et de services liés à la personne ou au véhicule et à son financement, qui sont commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit. Les offres packagées de services incluent des contrats d'assurance protégeant le financement (par exemple de l'assurance-crédit ou les assurances complémentaires), la voiture (l'assurance automobile) ou permettant une offre complète de mobilité avec des services comme l'extension de garantie et le contrat de maintenance. L'approche guichet unique rend l'offre automobile plus attractive pour les clients et les packages permettent au client de bénéficier d'une offre globale plus compétitive tout en protégeant au mieux son véhicule.

Des offres packagées incluant financement, assurances et services ont donc été développées, comme par exemple Easydrive pour Peugeot et Doppel Flat pour Citroën en Allemagne, et Just Add Fuel pour Peugeot au Royaume Uni ou sa déclinaison en France avec le Peugeot&Go et Simply Drive qui incluent un financement, de la maintenance, ainsi qu'une assurance automobile. D'autres offres sont créées pour répondre à des besoins spécifiques de certains marchés ou concessionnaires, comme des assurances automobiles à prime mensuelle constante en Allemagne et en France, et des assurances automobiles utilisant des boîtes télématiques comme au Royaume-Uni, des assurance-crédit avec couverture chômage comme au Royaume Uni, en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne ou des Small Fleet Insurance au Royaume Uni et en France.

De plus, depuis 2005, BPF s'est engagée dans un programme ambitieux afin de développer la vente d'assurances automobiles en les incluant soit dans des offres de financement, soit en les proposant lors de la vente d'un véhicule. L'offre assurance « auto » est disponible sur l'ensemble des marchés. En 2015, 12,6% des véhicules vendus le sont avec une assurance « auto », en progression de 0,5 point par rapport à 2014.

Enfin, PSA Insurance propose une gamme de produits d'assurance qui, tout en soutenant directement les activités de financement et de location de véhicules de BPF, peuvent également couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés pour les financements couverts par ces assurances. La spécificité de la rentabilité des produits d'assurance et services permettent par ailleurs à BPF de diversifier ses revenus avec des flux ayant un caractère récurrent non consommateur de ressources financières et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.

Avec l'atteinte, pour la 6^{ème} année consécutive, de nouveaux niveaux records en performances commerciales, cette stratégie confirme sa pertinence et son bien-fondé.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de contrats d'assurances et de services réalisés par l'activité, ventilés par nature pour les années 2014 et 2015.

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET SERVICES

(en nombre de contrats)				<i>dont périmètre coopération Santander</i>		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Assurances liées aux financements	620 237	570 830	+ 8,7	588 289	540 964	+ 8,7
Assurance automobile	242 098	232 412	+ 4,2	166 551	155 641	+ 7,0
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	638 344	596 846	+ 7,0	634 279	593 166	+ 6,9
Total	1 500 679	1 400 088	+ 7,2	1 389 119	1 289 771	+ 7,7

Taux de pénétration sur financements

(en %)				<i>dont périmètre coopération Santander</i>		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en pts	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en pts
Assurances liées aux financements	82,9	79,7	+ 3,2	85,5	81,8	+ 3,7
Assurance automobile	32,4	32,4	0,0	24,2	23,5	+ 0,7
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	85,3	83,3	+ 2,0	92,2	89,7	+ 2,5
Total	200,6	195,4	+ 5,2	201,8	194,9	+ 6,9

Malgré un contexte de marché difficile, les volumes ont progressé de 7,2 % en 2015. BPF a vendu en moyenne plus de 2 contrats d'assurance et/ou de services par client financé, en augmentation de 5,2 points de pénétration par rapport à 2014. Un

effort concerté a été réalisé pour élargir l'offre d'assurances et de services ces dernières années, permettant de doubler le nombre de contrats d'assurances et de services par financement depuis 2002 (évolution de 1,10 en 2002 à 2,01 en 2015).

E. Activité d'épargne grand public

L'activité d'épargne grand public permet à BPF d'être présente sur le marché de l'épargne en ligne, tout en diversifiant ses sources de financement. Les produits Livrets et Comptes à Terme Fixe s'adressent uniquement aux épargnants particuliers majeurs résidant fiscalement dans le pays.

Les encours de l'activité épargne en ligne ont progressé dans les 3 pays où cette activité est présente. En France les encours ont progressé de 160 millions d'euros en 2015. En Belgique la collecte a augmenté de 382 millions d'euros. Enfin les dépôts de l'activité épargne en Allemagne ont progressé de 120 millions d'euros cette année. L'Allemagne reste au-

dessus de la France en termes d'encours à la fin 2015, malgré une baisse du niveau des dépôts au cours du second semestre pour atteindre 1 194 millions d'euros en fin d'année. Les encours de la France s'élèvent à 1 112 millions d'euros à fin 2015, tandis que ceux de la Belgique atteignent 430 millions d'euros au 31 décembre. A fin décembre 2015, l'encours total en format IFRS 8 sur les 3 pays s'élève à 2 736 millions (cf. paragraphe 1.4.2.5), en augmentation de 662 millions d'euros par rapport à 2014. L'application des mêmes méthodes et outils marketing sur ces trois marchés garantit l'efficacité des actions et facilite les synergies.

1.3.4.3 Partenariats et joint-ventures

BPF est engagée dans un certain nombre de partenariats, joint-ventures et autres types de collaborations, qui ont été conclus au fur et à mesure de son développement à l'étranger. Ces partenariats permettent notamment à BPF d'éviter des coûts d'investissement significatifs liés à la mise en place de structures de gestion des contrats, tout en tirant profit de la relation avec des établissements financiers bien établis dans les pays considérés, qui partagent leur expérience et facilitent l'entrée de BPF sur ces marchés.

Le 10 juillet 2014, BPF et Peugeot SA ont signé un accord de partenariat (Framework and Investment Agreement) avec Santander Consumer Finance SA (SCF) dont le périmètre porte sur le financement et l'assurance en Europe de l'Ouest. Les jointes ventures du partenariat avec SCF, détenues à 50/50 par BPF et SCF ont démarré en 2015 leurs activités de financement respectivement en France, au Royaume Uni, en Espagne et en Suisse et leurs activités d'assureur, à Malte, avec la création de deux compagnies d'assurance. Au Portugal, le partenariat a pris la forme d'un partenariat en marque blanche et les activités de BPF ont été entièrement cédées à SCF.

En Argentine, BPF finance la clientèle finale à travers PSA Finance Argentina Compania Financiera, un partenariat détenu à 50% avec une filiale du Groupe BBVA, dont la direction opérationnelle est assurée par BPF, et dont le refinancement de la production de crédits est assuré à moitié par le partenaire.

En Russie, BPF détient 100% de sa filiale Bank PSA Finance Rus. Celle-ci offre des financements à la clientèle finale ainsi qu'aux concessionnaires et clients

hors réseau et assimilés. Bank PSA Finance Rus travaille en coopération avec une filiale du Groupe Société Générale, au moyen d'un accord de prestations de back-office, le partenaire prenant en charge la gestion des contrats avec la clientèle finale.

Au Brésil, les opérations de financement du client final comme des concessionnaires des réseaux Peugeot et Citroën sont réalisées à travers les deux filiales détenues à 100% par BPF sur place : Banco PSA Finance Brasil S.A. et PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. (formant toutes les deux "BPF Brésil"). Un nouvel accord a été signé en juillet 2015 avec Banco Santander Brasil pour créer une société commune dont les activités débiteront au premier semestre 2016.

Des partenariats non capitalistiques existent également dans d'autres pays, comme par exemple dans les pays de l'Est de l'Europe lorsque cette solution a été privilégiée.

En Chine, BPF détient depuis mars 2015 25% du capital d'une « Auto Finance Company » chinoise, Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd., dont les parts restantes appartiennent à hauteur de 50% à Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles, elle-même joint-venture industrielle et commerciale entre Dongfeng Motor Group Co. Ltd (un constructeur leader sur le marché chinois) et le Groupe PSA Peugeot Citroën, et en troisième lieu également à hauteur de 25% à Dongfeng Motor Group Co. Ltd. Les résultats de cette filiale en joint-venture sont consolidés par mise en équivalence, sa gestion étant assurée de manière concertée par les trois partenaires.

1.3.4.4 Concurrence

Le statut de BPF, financière des Marques Peugeot, Citroën et DS, permet une relation de proximité avec leur réseau et lui procure naturellement à ce titre un positionnement privilégié. Elle peut ainsi répondre efficacement aux besoins de financement des points de ventes en lien étroit avec la politique commerciale des trois Marques. Par ailleurs, BPF se différencie de la concurrence grâce à la spécificité de son offre à la clientèle finale au travers des offres packagées « One Stop Shopping ». Cette offre conçue également en lien étroit avec les Marques Peugeot, Citroën et DS combine financement, assurances et services, et permet de répondre instantanément sur le point de vente aux besoins de chaque client.

Les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS n'étant pas contractuellement obligés de passer par BPF pour obtenir des financements pour eux-mêmes ni

pour en proposer à leurs clients, la Banque se trouve dans une situation de mise en concurrence sur les deux segments clientèle sur tous les marchés où elle opère. Ses concurrents principaux sont les banques commerciales et les organismes de crédit à la consommation. Dans la pratique, la concurrence existe également dans l'option qu'ont les clients finaux d'acheter leur véhicule au comptant ou à l'aide d'un crédit non affecté.

L'accord de partenariat conclu entre BPF et SCF en juillet 2014 et entré dans sa phase opérationnelle début 2015, intègre une clause de non concurrence excluant les opérations commerciales de SCF au sein des réseaux des marques Peugeot, Citroën et DS des 11 pays européens concernés.

1.3.4.5 Salariés

Au 31 décembre 2015, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein 964 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

Les 1 244 salariés de sociétés communes créées dans le cadre du partenariat BPF/SCF ayant démarré leurs activités courant 2015 ne sont plus comptabilisés dans les effectifs de BPF : Espagne, France, Portugal, Royaume-Uni et Suisse. Ils font désormais l'objet d'une nouvelle gouvernance RH paritaire BPF/SCF. Pour les autres collaborateurs,

BPF, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au sein du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2015.

Fin 2014, une enquête a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs de BPF visant à mesurer leur niveau d'engagement. A la suite, des plans d'actions ciblées ont été mis en place chaque fois que nécessaire.

1.3.4.6 Parc immobilier

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le Groupe PSA Peugeot Citroën. Les locaux des filiales et

succursales de BPF en France et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.

1.3.4.7 Procédures judiciaires et enquêtes

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A noter qu'en mars 2014, la Commission de la concurrence Suisse a ouvert une enquête à l'encontre de différentes captives financières, dont PSA Finance S.A., filiale Suisse de Banque PSA Finance, visant

d'éventuels échanges d'information sur les taux d'intérêts, les conditions contractuelles et les commissions versées aux concessionnaires. L'enquête débouchera sur une éventuelle décision dans deux ou trois ans. BPF devrait pouvoir avoir accès au dossier dans le courant de l'année 2016.

En Italie, en juillet 2015, l'autorité de la concurrence italienne a ouvert une enquête à l'encontre de différents loueurs longue durée dont PSA Renting SpA, filiale de BPF qui a reçu une notification en décembre 2015. Cette enquête vise d'éventuels échanges d'informations dans le cadre de l'association italienne des loueurs longue durée (dont PSA Renting SpA n'est plus membre depuis fin 2013). L'enquête débouchera sur une éventuelle décision dans deux ou trois ans. BPF devrait pouvoir avoir accès au dossier dans le courant de l'année 2016.

1.4 Analyse des résultats opérationnels

La majeure partie des activités de BPF consiste dans le financement de l'achat de véhicules neufs et d'occasion Peugeot, Citroën et DS, et dans le financement de stock pour les concessionnaires Peugeot, Citroën et DS. Le produit net bancaire est principalement constitué des revenus d'intérêt nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients des trois Marques.

La présentation des résultats 2015 s'articule autour de deux modes :

- Le premier présente les résultats financiers au format IFRS 5, correspondant au mode de communication des comptes consolidés du fait de la cession hautement probable des activités dans le périmètre de la coopération entre BPF et Santander. La norme IFRS 5 entraîne le déclassement, dans des rubriques spécifiques au bilan et au compte de résultat, de la part afférente aux entités concernées par la coopération, à l'exception des entités maltaises, pour lesquelles l'activité existante est conservée par BPF. De plus,

certaines dettes qui assurent le refinancement des actifs destinés à être cédés sont également déclassées.

- Le deuxième présente les résultats financiers au format IFRS 8, qui ne tient pas compte des déclassements évoqués ci-dessus et neutralise certaines charges prises en compte au format IFRS 5. Cette présentation continue d'intégrer globalement les coentreprises, alors qu'elles sont mises en équivalence dans les comptes publiables au format IFRS 5

Les démarrages en 2015 des sociétés communes prévues à l'accord de coopération conclu en 2014 entre BPF et SCF ont permis à BPF d'annoncer qu'elle n'utilisera plus la garantie de l'Etat votée le 29 décembre 2012 par le Parlement français, et validée par la Commission Européenne le 29 juillet 2013.

Le résultat d'exploitation de BPF en 2015 s'élève à 4 millions d'euros au format IFRS 5 (514 millions d'euros au format IFRS 8), comparés aux 96 millions d'euros au format IFRS 5 obtenus en 2014 (337 millions d'euros au format IFRS 8).

1.4.1 Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën et DS

En 2015, les ventes mondiales de PSA Peugeot Citroën ont progressé de 1,2% à 2 973 000 unités. Elles ont progressé en Europe, Moyen-Orient & Afrique et Inde-Pacifique et sont quasi-stables en Chine sur l'année, avec un rebond au 4ème trimestre.

En Europe, les ventes du Groupe sont en progression de 5,9 % avec 1 864 000 unités et enregistrent une accélération au 4ème trimestre.

Les ventes de Peugeot progressent de 9,4 %, à 1 056 000 unités, grâce notamment à l'excellente performance de la Peugeot 308 (+31 %), épaulée par les solides résultats des modèles Peugeot 2008 (+11 %, en croissance pour la troisième année consécutive) et 208 (+10 %). 2008 et 308 sont sur le podium de leurs segments respectifs en Europe. Les hausses les plus significatives sont réalisées aux Pays-Bas (+25 %, soit +10 500 ventes), en Espagne (+24 %, soit +19 900 ventes), en Italie (+21 %, soit +17 500 ventes) et en France (+7 %, soit +23 900 ventes).

Citroën enregistre un volume de ventes au meilleur niveau depuis 2012 avec 731 000 unités et une progression annuelle de 3 % qui s'est accélérée au 2ème semestre (+6 %). En immatriculations, la Marque affiche une croissance de 5 % sur l'année (+7 % au 2ème semestre). Les volumes des ventes Citroën progressent sur des marchés majeurs, comme la Grande-Bretagne, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Cette performance est portée tant par le succès de ses VP C4 Cactus (82 000 ventes), Nouvelle C1 (60 000 ventes), C4 Picasso (113 000 ventes) - que par celui de ses VU, avec notamment le nouveau Berlingo, leader de son segment.

Avec un 4ème trimestre qui affiche une progression des volumes de 20,7 % par rapport à la

même période 2014, la marque DS enregistre 76 500 ventes sur l'année. Une dynamique portée notamment par les nouveautés lancées (Nouvelle DS 5 en juin, et Nouvelle DS 4 et DS 4 Crossback au deuxième semestre), les éditions limitées proposées sur DS 3 et le développement du réseau DS qui compte 17 DS STORE et 78 DS SALON en Europe.

En Chine et Asie du Sud-Est, les ventes de PSA Peugeot Citroën sont quasi-stables (-0,9%), avec 736 000 unités.

Dans un marché Chinois en croissance modérée sur l'année pour les marques internationales, le Groupe voit ses ventes rebondir au 4ème trimestre (+ 8,9 % par rapport à 2014), et reste concentré sur sa rentabilité.

En Chine, les ventes de Peugeot progressent de 6 % à 408 000 unités plaçant DongFeng Peugeot parmi les marques internationales dont la croissance est la plus forte. Ces résultats sont portés notamment par le succès de la nouvelle Peugeot 408, dont les ventes en hausse de 68% dépassent les 107 000 unités en 2015. Ils ont aussi été favorisés par la mise en place de plates-formes novatrices de commerce en ligne, en coopération avec de grands sites de e-commerce chinois. A noter également le succès continu de la gamme SUV Peugeot (3008 et 2008), avec plus de 110 000 véhicules vendus sur l'année.

Sur la région, Citroën enregistre plus de 300 000 ventes avec notamment une reprise de plus de 10 % au 4ème trimestre. Une dynamique portée par le succès du SUV C3-XR, commercialisé depuis le début de l'année et qui dépasse déjà les objectifs, avec 67 000 ventes, alors que la Citroën C-Elysée confirme son statut de best-seller de Dongfeng Citroën avec 90 000 ventes. La Nouvelle C4 tricorps,

commercialisée depuis octobre, réalise quant à elle un excellent démarrage avec déjà 8 000 ventes. Des performances qui s'appuient sur l'excellence du réseau commercial Dongfeng Citroën, 1er du classement JD Power 2015 CSI pour la qualité de son service client.

Avec 21 500 ventes, la Chine représente 21 % des ventes mondiales de la marque DS. Preuve de l'engouement porté dans ce pays pour les valeurs du luxe à la française, la Marque enregistre une progression de 46 % de ses livraisons.

La région Moyen-Orient & Afrique est le 3ème pilier du Groupe avec 180 200 unités soit une croissance de 6,4%.

PSA Peugeot Citroën confirme les positions fortes qu'il occupe sur plusieurs marchés (1er en Tunisie, 2nd en Algérie et au Maroc).

Peugeot, avec 117 000 ventes, progresse de 2,3 %. La Marque renforce ses positions en Algérie, au Maroc, en Tunisie, dans les DOM et en Israël. Ses ventes sont en hausse significatives en Turquie (+40 %), en Israël (+67 %) et au Mashrek (+26 %) grâce notamment aux résultats des Peugeot 208, 301 et 308.

Avec 61 500 ventes, Citroën enregistre une progression de 16,1 %. La Marque renforce ses positions en Algérie, en Tunisie et en Israël, et voit ses ventes progresser fortement en Turquie de (+43 %), en Israël (+79 %) et en Tunisie (+ 29%), notamment grâce au succès de la C-Elysée, best-seller de Citroën dans ces pays.

La marque DS continue l'accélération de son développement sur la région qui se traduit notamment par l'annonce de son arrivée en Iran et des ouvertures de DS STORE à Ankara et à Tunis, le premier sur le continent africain.

En Amérique Latine et en Eurasie, les ventes du Groupe sont toujours pénalisées par un environnement économique fortement dégradé. Dans ces régions, le Groupe reste concentré sur la rentabilité de ses activités et sur l'intégration locale de sa production.

En Amérique latine, Peugeot a réalisé plusieurs lancements majeurs : la Peugeot 2008, lancée en cours d'année au Brésil et les nouvelles Peugeot 308 et 408 lancées en Argentine et au Brésil sur le dernier trimestre 2015. A noter qu'au Mexique, les ventes de Peugeot progressent de 34 %, et au Chili, les ventes augmentent de 4 %, dans un marché en baisse de 14 %.

De son côté, Citroën a vendu 56 600 unités en Amérique Latine et a lancé en novembre son nouveau C3 AIRCROSS, petit cross-over au coeur des attentes de la clientèle locale, fabriqué au Brésil sur le site de production de Porto Real.

Sur la région Inde-Pacifique, le Groupe PSA Peugeot Citroën enregistre 23 800 ventes grâce aux contributions des Peugeot 2008, 308 et Citroën C4 Picasso. Cette croissance de 6,5 % est notamment portée par la Corée et le Japon.

1.4.2 Activité commerciale de Banque PSA Finance

1.4.2.1 Activité de financement à la clientèle finale

Dans un contexte économique toujours difficile sur un certain nombre de marché, BPF a enregistré une pénétration financement VN record de 29,9%. L'année 2015 se caractérise également par la concrétisation du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) et le lancement des JV (France et Grande-Bretagne en février 2015 et Espagne et Suisse en octobre 2015).

Concernant les volumes, BPF enregistre une progression du nombre de contrats VN de +4,8% sur son marché éligible en légère hausse (+0,4%).

En 2015, les niveaux d'immatriculations ont connu des évolutions différentes en fonction des zones : L'Europe 30 progresse de 9,5% alors que les

pays émergents connaissent des baisses de marché significatives : -25,6% pour le Brésil, -4,9% pour l'Argentine et -37,8% pour la Russie. A contrario, forte progression du marché turc (+26,1%) ainsi que le marché Chine (+9,1%) soit 19 630 465 véhicules, maintenant ainsi sa position de premier marché pour PSA.

En 2015, les volumes de financement VN et VO à la clientèle finale progressent de +4,4% (Hors Chine), passant ainsi de 700 855 à 731 701 contrats.

Les tableaux ci-dessous reprennent les principaux indicateurs de l'activité de financement à la clientèle finale de BPF en 2014 et 2015.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS VN ET VO EN CLIENT FINAL

(en nombre de contrats)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Vente à crédit	476 569	470 955	+ 1,2	427 402	424 585	+ 0,7
Activités de location et autres financements	255 132	229 900	+ 11,0	244 324	221 367	+ 10,4
Total	731 701	700 855	+ 4,4	671 726	645 952	+ 4,0

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	<i>dont périmètre coopération Santander</i>		
				31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Vente à crédit	4 536	4 277	+ 6,1	4 305	4 046	+ 6,4
Activités de location et autres financements	3 714	3 258	+ 14,0	3 639	3 198	+ 13,8
Total	8 250	7 535	+ 9,5	7 944	7 244	+ 9,7

PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL FINANCEMENTS VN ET VO PAR PORTEFEUILLE CLIENTELE

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	<i>dont périmètre coopération Santander</i>		
				31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Financement Retail	7 434	6 669	+ 11,5	7 134	6 383	+ 11,8
dont VN	6 172	5 533	+ 11,5	5 908	5 274	+ 12,0
dont VO et autres	1 262	1 136	+ 11,1	1 226	1 109	+ 10,6
Financement Corporate hors réseau et assimilés	816	866	- 5,8	810	862	- 6,0
Financement Client Final	8 250	7 535	+ 9,5	7 944	7 244	+ 9,7

La production en montant des nouveaux financements pour les particuliers et les petites et moyennes entreprises augmente de +11,5% entre 2014 et 2015. Le montant des financements de véhicules neufs pour ce segment a également progressé de +11,5% en 2015 et de +11,1% pour les véhicules d'occasion. Cette évolution est liée aux volumes de contrats plus importants ainsi qu'à un montant financé moyen plus élevé (+5,5% en VN) grâce notamment à l'enrichissement du mix et à la

montée en gamme des véhicules. Pour le segment Corporate hors réseau et assimilés, le montant total des financements VN et VO est en retrait de -5,8% en 2015, les Marques continuant à orienter le business vers les canaux les plus rentables.

Le tableau suivant présente une répartition des prêts aux clients finaux en 2015 et 2014 par région, en fonction du nombre de véhicules financés.

PRODUCTION DE FINANCEMENTS CLIENT FINAL VN ET VO PAR REGION

<i>(en nombre de contrats)</i>	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
France	268 845	257 260	+ 4,5
Europe de l'Ouest (hors France)	364 217	335 067	+ 8,7
Europe Centrale et Orientale	23 198	22 202	+ 4,5
Amérique Latine	49 730	64 521	- 22,9
Reste du Monde	25 711	21 805	+ 17,9
Total	731 701	700 855	+ 4,4
Dont coopération	671 726	645 952	+ 4,0

A. Financement des véhicules neufs

En 2015, BPF a financé 575 771 véhicules neufs PSA, au moyen de ventes à crédit et de locations, ce qui représente une augmentation de +4,8% par rapport à 2014.

Le taux de pénétration global de la Banque s'est établi à 29,9% en 2015, performance historique réalisée grâce à une bonne dynamique commerciale organisée autour d'une étroite collaboration avec les

Marques du Groupe PSA Peugeot Citroën permettant le développement d'opérations conjointes.

A noter que ces résultats ont été marqués par une croissance plus forte sur la deuxième partie de l'année. A titre de comparaison, la pénétration VN était de 28,3% au premier semestre et de 31,7% au second semestre. Ces meilleures performances sont liées au succès des offres de financement mises en place pour

accompagner lesancements des nouveaux véhicules (208 restylée, nouvelle DS5, DS4 Crossback ...).

La performance du G5 qui représente 76% de la production des dossiers VN, atteint le niveau élevé de 31,1% soit (+1pt) marquée principalement par la pénétration historique de la Grande-Bretagne à 34,7% (+4,8pts) et le maintien de performances élevées en Espagne à 36,6%.

Europe de l'Ouest

Le nombre de contrats de financement de véhicules neufs (France incluse) a progressé de +8,3% en 2015, représentant 488 953 contrats PSA de financement avec un taux de pénétration qui atteint 29,8% soit +0,7pt. Malgré des signes de reprise fragile, le contexte économique en Europe reste perturbé, les principales évolutions de pénétration sont les suivantes :

- En France, les volumes de financement de véhicules neufs sont en hausse de +4,4% avec 193 212 contrats de financement en 2015 contre 185 002 en 2014. La pénétration atteint 28,5% soit +0,4pt comparée à celle de 2014 avec des performances en nette progression sur le second semestre (30,0% contre 27,2% au 1^{er} semestre). A noter, une hausse significative des performances réalisées sur le canal B2C : +5,4pts à 37,7% avec l'intégration des nouvelles conditions de refinancement du partenariat SCF.
- En Allemagne, dans un contexte où les ventes PSA sont stables, BPF maintient des performances élevées avec une pénétration de 34,2%.
- L'Espagne maintient ses bons résultats en 2015 avec un taux de pénétration à 36,6% (3e performance sur le périmètre BPF) alors que le financement des courtes durées a été limité cette

Europe Centrale et Orientale

Avec des immatriculations PSA en retrait de 5,6%, BPF progresse de +2,8 pts en terme de pénétration à 28,9%, accompagnée d'une hausse du volume de contrats de +4,3% à 20 502 contrats.

- En Pologne, les ventes PSA reculent de -4,1%, BPF enregistre une pénétration en retrait de 6pts à 23,4% comparée à l'année dernière malgré un dispositif commercial complet. La performance est fortement détériorée compte tenu d'un périmètre éligible très limité.

Amérique Latine

L'Amérique Latine figure parmi les marchés les plus importants pour BPF. Les activités sont principalement menées via les filiales brésilienne et argentine.

En Argentine, BPF opère par l'intermédiaire d'un partenariat avec BBVA : PSA Finance Argentina. (Voir "1.3.4.3 Partenariats et joint-ventures" pour plus d'informations sur cet accord.)

En Amérique Latine, dans un contexte économique dégradé : fortes variations du marché automobile (Brésil, Argentine), chômage, inflation, conditions de refinancement élevées, BPF parvient à réaliser une performance de 31,5% soit +2,6pts comparé à 2014.

Les principales évolutions des différents marchés sont les suivantes :

année en raison de la rentabilité de ces dossiers. Dans un marché espagnol en hausse de +22,7% grâce notamment au plan gouvernemental PIVE, BPF poursuit le succès des actions commerciales réalisées en partenariat avec les Marques du Groupe. Celles-ci ont été renforcées depuis octobre 2015 avec l'intégration des nouvelles conditions de refinancement du partenariat SCF.

- Au Royaume-Uni, sur un marché qui progresse de 7,4% en 2015, la pénétration atteint un niveau record de 34,7% soit +4,8pts par rapport à 2014. La compétitivité des offres avec les Marques a notamment été optimisée avec le lancement de la JV avec Santander Consumer Finance (SCF).
- En Italie, le marché automobile poursuit sa hausse pour la deuxième année consécutive (+15,6%), le taux de pénétration baisse de -0,8pt à 28,0% principalement lié aux volumes non éligibles réalisés par les Marques (mix des ventes moins favorable pour le financement) notamment sur le premier semestre.
- En Belgique et au Luxembourg, dans un marché automobile en hausse de +4,9%, caractérisé par des offres de financement très concurrentielles en particulier des banques, la pénétration est de 22,6%.
- La République tchèque a enregistré une hausse des immatriculations PSA de +7,8%, la pénétration de BPF progresse de +7,4pts à 26,7% grâce au succès des actions développées avec les Marques et d'un important plan de reconquête des concessionnaires.
- Sur les autres marchés, les performances sont en progression significative : en Slovaquie avec 68,4% (41,3% en 2014). En Croatie, la pénétration s'établit à 25,4% (+1,3pt) et la République tchèque enregistre un taux de pénétration VN de 27,5% (23,6% en 2014).

Au Brésil, la filiale de BPF a enregistré un taux de pénétration record à 48,4% (42,4% en 2014), 2ème performance sur le périmètre BPF grâce au succès des opérations promotionnelles. Cependant, ces résultats ne permettent pas de compenser les volumes en retrait à 27 877 contrats VN (-30%) sachant que les immatriculations du Groupe PSA Peugeot Citroën reculent de 38,6%.

En Argentine, PSA enregistre une forte baisse des immatriculations de véhicules neufs soit -25,8% par rapport à 2014 alors que le marché automobile a reculé de -4,9%. Cette situation défavorable pour le groupe est liée aux difficultés d'importation des véhicules. La pénétration a progressé à 18,3% contre

15,9% en 2014 grâce au renforcement du dispositif promotionnel

Au Mexique, la pénétration atteint 31,6%, en hausse de +0,5 pt. Les ventes Peugeot progressent de +18,7% et les volumes de contrats de financement de véhicules neufs sont en hausse de +20,6%.

Dans les autres pays

En Russie, le marché a affiché en 2015 sa troisième année consécutive de baisse : -37,8%. Les ventes de voitures ont été particulièrement frappées par la crise économique. Les ventes de PSA notamment ont diminué de -72,9% à 11 173 véhicules. Le ralentissement est plus accentué sur les ventes PSA en raison de la politique du Groupe axée sur la rentabilité. Le taux de pénétration atteint le niveau élevé de 34,5% soit +12,8pts comparé à 2014.

Concernant les autres pays significatifs, en 2015, il faut noter une nette progression de la performance en Turquie qui atteint 30,2% soit +5,4pts. Les encours de crédit sont comptabilisés par le

partenaire, BPF percevant une commission commerciale.

La filiale chinoise, qui a démarré son activité en 2006, a souscrit des financements clientèle finale pour 144 244 VN en 2015, ce qui représente une forte augmentation de +31,9% (après une hausse de +66,6% en 2014). Le taux de pénétration VN atteint 21,1% en progression de 4,9pts par rapport à 2014, après 4,1pts entre 2013 et 2014, soulignant le succès des opérations mises en place conjointement avec les Marques (Voir "1.4.2.3 Activités de financement en Chine.")

B. Financement des véhicules d'occasion

Les volumes d'activité de financement VO sont en progression de +2,8% avec des évolutions contrastées suivant les marchés : forte progression en Espagne, en France, en Autriche, en Suisse et Turquie mais difficultés sur les marchés allemand, italien et brésilien. Le nombre de VO financés au global est de 155 793 unités contre 151 547 en 2014.

D'une manière générale, la politique retenue par BPF reste axée sur la maîtrise du risque avec une application toujours sélective des critères d'acceptation et de la rentabilité (Royaume-Uni, Allemagne, Brésil, Italie, Belgique et Argentine). Le lancement des nouvelles JV en partenariat avec SCF permettra d'améliorer la compétitivité sur ce segment de marché.

Pour la deuxième année consécutive, les volumes France sont en progression avec + 4,7% grâce aux nouveaux contrats d'entretien VO proposés et au renforcement des actions promotionnelles. Les volumes progressent de +38,1% en Espagne qui a bénéficié d'une refonte complète des conditions proposées.

A noter de très fortes progressions sur des marchés comme la Turquie (+148,2%) et la Russie (+86,9%) liées dans ce dernier cas à la forte baisse du marché VN et à la mise en place d'un plan gouvernemental.

L'activité de financement VO de BPF s'appuie désormais sur 4 importants contributeurs (France, Royaume-Uni, Espagne et Allemagne).

1.4.2.2 Activité de financement à la clientèle corporate réseau

L'activité de financement des distributeurs est restée stable en volumes, et a progressé de 3,7% en valeur..

BPF a financé pour les concessionnaires un total de 1 655 588 véhicules en 2015, en baisse de 1,6%. Les montants financés des véhicules neufs ont quant à eux augmenté de 6,1% reflétant notamment une

évolution favorable des mix et les effets de la politique de montée en gamme. Les volumes pièces de rechange sont en repli de 3,4% sur un marché très concurrentiel.

Le tableau ci-dessous présente les nouveaux financements accordés aux concessionnaires à fin 2014 et 2015.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS AU SEGMENT CORPORATE RESEAU

	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	dont périmètre coopération Santander		
				31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
En nombre de véhicules	1 655 588	1 682 070	- 1,6	1 602 413	1 601 174	+ 0,1
En montant (en millions d'euros)	36 498	35 207	+ 3,7	35 364	33 599	+ 5,3
dont véhicules	33 267	31 864	+ 4,4	32 271	30 425	+ 6,1
dont pièces de rechange et autres	3 231	3 343	- 3,4	3 093	3 174	- 2,6

La répartition géographique des volumes de véhicules financés pour les concessionnaires met en évidence la

poursuite du net rebond de la France et de l'Europe de l'Ouest sur l'année 2015.

1.4.2.3 Activités de financement en Chine

La Chine a connu en 2015 une année contrastée, marquée par un ralentissement du marché durant plusieurs mois, avant un redémarrage au dernier trimestre, le marché automobile augmente au final de 10% sur l'année. Dans ce contexte, les activités de financement de la Banque, via sa Joint-Venture DPCAFC ont enregistré une nouvelle année de nette croissance des activités. L'encours total dépasse 2 Milliards d'euros à fin 2015 contre 1 534 millions d'euros à fin 2014 soit une progression de 32,9% après 69,7% l'année précédente.

Cette tendance n'apparaît pas dans le portefeuille consolidé en IFRS 8 de prêts et créances à la clientèle de la Banque puisque la filiale chinoise est mise en équivalence. Le tableau ci-dessous présente

les grands agrégats de la production de la filiale chinoise en 2014 et 2015. La pénétration des crédits détail VN atteint 21,1% sur l'année 2015 et augmente de près de 5pts, témoignant du recours croissant de la clientèle chinoise au crédit automobile et d'une proportion en progression des campagnes de financement organisées avec DPCA dans la production de DPCAFC.

Pour rappel, depuis mars 2015, DPCA détient 50% des parts de DPCAFC, BPF 25% et le Groupe DongFeng 25%. Le management de la JV reste conjoint entre les 3 partenaires. Au total le groupe PSA Peugeot Citroën continue à détenir 50% d'intérêts de manière directe et indirecte.

FINANCEMENTS EN CHINE

	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Financements à client final (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	144 937	110 285	+ 31,4
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	1 227	819	+ 49,8
Financements Corporate réseau			
Nombre de véhicules financés	416 716	374 840	+ 11,2
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	6 615	5 209	+ 27,0
Encours (en millions d'euros)			
Financements à client final	1 329	913	+ 45,7
Financements Corporate réseau	709	621	+ 14,4
Total des encours	2 039	1 534	+ 32,9

Dans le cadre du développement de l'activité de PSA et de BPF en Chine, BPF poursuit son assistance à CAPSA (Joint-Venture à 50/50 entre Chang'An et PSA). Ainsi, un accord commercial tripartite a été signé le 23 novembre 2015 entre BPF (représenté par PSA Shanghai Management), CAPSA et China South Group

Finance (CSGF – Finance Group Company de Chang'An) en vue de proposer des solutions de financement wholesale et retail aux concessionnaires DS chinois. Dans le cadre de cet accord, BPF apporte son expertise en termes d'animation commerciale, de formation réseau et d'innovation produit.

1.4.2.4 Activités d'Assurance et de Services

La marge des prestations d'assurance et de services (hors coût net de refinancement) s'établit en 2015 à 47 millions d'euros format IFRS 5 et 157 millions d'euros au format IFRS 8, à comparer aux 142 millions d'euros au format IFRS 8 de l'année précédente. Cette marge se compose des commissions de vente et de renouvellement de produit d'assurance ainsi que des résultats techniques de PSA Insurance.

- La marge sur prestations de services d'assurance

(produits dits « Make ») a contribué au résultat pour 108 millions d'euros au format IFRS 8 en 2015, contre 94 millions d'euros en 2014. Le résultat de l'année 2015 a été affecté à hauteur de 6 millions par la décision prise l'année dernière de provisionner le risque afférent à un litige de place concernant le taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance applicable aux polices couvrant les pertes financières sur les contrats de location et de vente à crédit (24 millions d'euros avaient été provisionnés en 2014 pour cette année et les précédentes. Les primes acquises se sont

élevées à 135 millions d'euros en 2015. La charge sinistrale et autres variations de passif liées aux activités d'assurance ont représenté une charge de 42 millions d'euros en 2015 contre 35 millions en 2014 en raison d'un niveau de provisionnement plus prudent prenant en compte le caractère récent du portefeuille des joint-ventures ainsi que le début de la décroissance de portefeuille des autres compagnies.

- La marge sur les autres prestations d'assurance et

de services (produits dits « Buy ») s'élève à 19 millions d'euros au format IFRS 5 et à 49 millions d'euros au format IFRS 8 en 2015, contre 48 millions d'euros au format IFRS 8 en 2014.

Retraite des éléments exceptionnels (+18 millions d'euros de provision TCA et -7 millions d'euros de provisions additionnelles), la marge totale des prestations d'assurances et de services est en progression d'environ 4 millions en 2015.

PRODUIT NET BANCAIRE SUR PRESTATIONS DE SERVICES

(en millions d'euros)	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Marge sur prestations de services d'assurance	28	92	- 69,6	108	94	+ 14,9
Marge sur autres prestations de services ¹	19	19	+ 0,0	49	48	+ 2,1
Total	47	111	- 57,7	157	142	+ 10,6

¹ - Après élimination des transactions intra segments qui sont principalement les commissions payées par PSA Insurance à d'autres entités du groupe.

1.4.2.5 Activités d'épargne grand public

La volonté de BPF de diversifier des sources de financement a montré son efficacité avec le succès rencontré par l'activité d'épargne dans les trois pays où elle a été lancée depuis 2013.

2015 a été marquée par une consolidation des positions en France, confirmant ainsi la pertinence du dispositif mis en place autour de l'économie réelle.

L'activité d'épargne en ligne « PSA Banque », transférée de BPF à la société commune française SOFIB en avril 2015, s'est caractérisée par une très forte propension à fidéliser les clients, en particulier grâce au succès du compte à terme et des offres de fidélisation. En effet, et malgré un arrêt des campagnes promotionnelles de conquête entre août 2014 et septembre 2015, les encours en format IFRS 8 au 31 décembre 2015 sont nettement supérieurs à ceux du 31 décembre 2014 (1 112 millions d'euros, dont 233 millions d'euros de Comptes à Terme en 2015, contre 952 millions d'euros total à fin 2014).

Après un démarrage en douceur en 2014, la Belgique a démontré son fort potentiel sur l'épargne en ligne, avec une croissance importante de l'activité sur l'année 2015. Les encours représentent 430 millions d'euros à fin 2015 contre 48 millions d'euros à fin 2014.

Quant à l'Allemagne, le démarrage très rapide constaté fin 2014 a été consolidé sur 2015, les encours atteignant 1194 millions d'euros à fin décembre (contre 1 074 millions d'euros fin 2014). Le Compte à Terme représente 112 millions d'euros soit 9% de l'encours à fin décembre. Toutefois le marché allemand se caractérise par une forte volatilité des clients avec une élasticité « taux » plus importante que sur les autres marchés où BPF propose une offre d'épargne en ligne.

Les perspectives 2016 sont bien sûr directement liées aux accords avec SCF, et reposent désormais sur un socle solide dans les trois pays, socle faisant appel à des techniques marketing innovatrices et à une organisation en place, efficace et performante.

ACTIVITE D'EPARGNE

	IFRS8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Encours Final (en millions €)	2 736	2 074	+ 31,9
<i>dont France</i>	1 112	952	+ 16,8
<i>dont Allemagne</i>	1 194	1 074	+ 11,2
<i>dont Belgique</i>	430	48	+ 795,8
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Nombre de contrats en vie	101 172	69 079	+ 46,5
Encours moyen par contrat (en milliers €)	32	30	+ 6,7

1.4.3 Résultats des opérations

RESULTAT NET

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Produit net bancaire	113	167	- 32,3	1 065	851	+ 25,1
Charges générales d'exploitation et assimilées ¹	-108	-57	+ 89,5	-482	-398	+ 20,9
Coût du risque	-1	-14	- 92,9	-69	-116	- 40,5
Résultat d'exploitation	4	96	- 95,8	514	337	+ 52,5
Résultat des entités mises en équivalence ²	123	12	+ 925,0	11	12	- 8,3
Autre résultat hors exploitation ³	-172	-462	- 62,8	-22	-11	+ 100,0
Résultat avant impôts	-45	-354	- 87,3	503	338	+ 48,8
Impôts sur les bénéficiaires	41	58	- 29,3	-148	-120	+ 23,3
Résultat net des activités poursuivies	-4	-296	- 98,6	355	218	+ 62,8
Résultat net des activités destinées à être cédées	177	387	- 54,3	0	0	
Résultat net	173	91	+ 90,1	355	218	+ 62,8

¹ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

² - Sociétés communes avec le groupe Santander comptabilisées en IFRS 5 : France et Royaume-Uni depuis février 2015 suivies de l'Espagne et de la Suisse en octobre 2015. La Chine dans le cadre du partenariat avec DonFeng Peugeot Citroën est mise en équivalence depuis 2006 (présentation IFRS 5 et IFRS 8)

³ - Y compris les charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat en IFRS 5.

1.4.3.1 Produit Net Bancaire

Le produit net bancaire au format IFRS 5 s'élève à 113 millions d'euros au 31 décembre 2015. Le produit net bancaire au format IFRS 8 augmente de 25,1% à 1 065 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 851 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette hausse est essentiellement la résultante d'un coût de refinancement plus compétitif (impact du partenariat BPF-SCF sur la France et la Grande-

Bretagne) avec un PNB sur les activités Corporate réseau et client final en augmentation de 186 millions d'euros au 31 décembre 2015.

En outre, le produit net bancaire 2014 était impacté négativement par des événements exceptionnels non récurrents d'un montant de 44 millions d'euros.

PRODUIT NET BANCAIRE PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Client final	24	35	- 31,4	663	508	+ 30,5
<i>dont Retail</i>				612	485	+ 26,2
<i>dont Corporate hors réseau et assimilés</i>				51	23	+ 121,7
Corporate réseau	3	6	- 50,0	118	87	+ 35,6
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	47	111	- 57,7	157	142	+ 10,6
Non répartis et autres¹	39	15	+ 160,0	127	114	+ 11,4
Total	113	167	- 32,3	1 065	851	+ 25,1

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

1.4.3.2 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et assimilées ont atteint 108 millions d'euros en 2015 au format IFRS 5. Elles ont atteint 481 millions d'euros en 2015 au format IFRS 8 contre 398 millions en 2014 au format IFRS 8. Cette hausse est principalement concentrée sur le poste « taxes » qui est impacté par

une provision pour un redressement fiscal lié à la récupération de TVA de 38 millions d'euros et par la hausse des taxes courantes en lien avec l'activité sur 2015 ainsi que sur des coûts liés au démarrage du partenariat avec Santander Consumer Finance.

1.4.3.3 Coût du risque

Le coût du risque est ressorti en 2015 à 1 million d'euros au format IFRS 5 et à 69 millions d'euros au format IFRS 8, soit 0,33% des encours nets moyens, contre 116 millions d'euros en 2014 au format IFRS 8, soit 0,55% des encours nets moyens.

Le coût du risque sur l'activité retail (particuliers, petites et moyennes entreprises) de BPF s'est élevé à 44 millions d'euros en 2015 au format IFRS 8 (0,32% des encours nets moyens retail). Ce chiffre en très net progrès par rapport à 2014 (88 millions d'euros au format IFRS 8 en 2014, dont 23 millions d'euros d'éléments non récurrents soit 0,63% des encours nets moyens retail et 0,47% hors éléments non récurrents) traduit la poursuite de l'amélioration du risque de la Banque initiée les années précédentes.

Les efforts continus à l'octroi initiés au tout début de la crise financière de 2008 et maintenus depuis lors ont conduit à un assainissement complet du portefeuille. Les indicateurs de risque tant à la production que sur le portefeuille ont continué à globalement s'améliorer sur l'ensemble des segments en 2015 par rapport aux années antérieures.

La mise en place de Joint-Ventures en France et Grande Bretagne en février 2015 et Espagne et Suisse en octobre 2015 issues de l'accord avec Santander Consumer Finance ont conduit à un monitoring renforcé des activités de scoring à l'octroi.

1.4.3.4 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 4 millions d'euros au format IFRS 5 et à 514 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 52,5% par rapport au 337 millions d'euros au format IFRS 8 de 2014. Cette variation est essentiellement la résultante de la hausse du Produit Net Bancaire (impact positif du partenariat

Les activités de recouvrement développées dans chaque filiale ont été maintenues à un niveau de performance élevée à la fois sur les premiers niveaux d'impayés mais aussi sur l'activité contentieuse.

La dépréciation collective sur les encours sains corporate réseau est restée en 2015 identique à 2014, à 11 millions d'euros (0,19 % des encours nets moyens corporate réseau) et s'est élevée à 2 millions d'euros pour le portefeuille corporate hors réseau et assimilés (0,11 % des encours nets moyens corporate hors réseau et assimilés). Au cours de l'exercice 2015 les dotations nettes aux provisions spécifiques des portefeuilles corporate ont été ajustées à la nouvelle gouvernance au sein des Joint-Ventures, pour représenter 11 millions d'euros pour le portefeuille corporate réseau (0,20 % des encours nets moyens corporate réseau) et 1 million d'euros du portefeuille corporate hors réseau et assimilés (0,9 % des encours nets moyens corporate hors réseau et assimilés). Au total, le coût du risque corporate à fin 2015 au format IFRS 8 s'élève à 22 millions d'euros pour le corporate réseau et à 3 millions d'euros pour le corporate hors réseau et assimilés.

1.4.3.5 Résultat Net Consolidé

Le résultat net consolidé ressort à 173 millions d'euros au format IFRS 5 et à 355 millions d'euros au format IFRS 8 en 2015. L'écart de 182 millions d'euros entre ces deux résultats (cf. note 36.2 des comptes consolidés) est lié à la prise en compte, au format IFRS 5 uniquement, de la dépréciation du Disposal group (60 millions d'euros à fin décembre 2015), des charges liées à la résiliation par anticipation de certaines dettes (10 millions d'euros net d'impôt à fin

BPF-SCF sur le refinancement) et d'un coût du risque particulièrement bas sur l'exercice. Ces 2 derniers éléments ayant permis d'absorber les impacts exceptionnels négatifs sur les charges générales d'exploitation.

décembre 2015) et de la mise en équivalence des JVs en partenariat lancées en 2015 (112 millions d'euros)

La quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence au format IFRS 8 a légèrement diminué en 2015, passant de 12 millions d'euros à 11 millions sous l'effet de la réduction de la participation de Banque PSA Finance dans DPCAFC. Cet effet a été presque intégralement compensé par la croissance des performances économiques et commerciales des activités en Chine.

1.5 Situation Financière

1.5.1 Actifs

1.5.1.1 Généralités

Les actifs au 31 décembre 2015 s'élevaient à un total de 9 367 millions d'euros au format IFRS 5 et à un total de 24 394 millions d'euros au format IFRS 8, en légère baisse (-3% vs 31 décembre 2014). Les

principales variations concernent les prêts et créances sur établissements de crédit (-1 015 millions d'euros), les prêts et créances à la clientèle (+315 millions d'euros).

1.5.1.2 Encours de Crédit

Les encours de crédits (ventes à crédit et contrats de location) s'élevaient à 460 millions d'euros au format IFRS 5 et à 21 336 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 1,5% par rapport à 2014. Les prêts à la clientèle finale sont restés stables en IFRS 8

tandis que les financements aux corporate réseau ont augmenté de 5,5%. Le tableau ci-dessous montre les encours de crédit par segment de clientèle en fin de période pour 2014 et 2015.

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	IFRS 5			IFRS 8		
	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %	31 déc. 2015	31 déc. 2014	Variation en %
Corporate réseau	129	427	- 69,8	6 217	5 891	+ 5,5
Client final	331	3 612	- 90,8	15 119	15 130	- 0,1
dont Retail	303	3 497	- 91,3	13 662	13 636	+ 0,2
dont Corporate hors réseau et assimilés	28	115	- 75,7	1 457	1 494	- 2,5
Total des prêts et créances sur la clientèle	460	4 039	- 88,6	21 336	21 021	+ 1,5

Le tableau ci-dessous montre la répartition géographique des encours de crédits en fin de période

pour 2015 et 2014.

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

(en millions d'euros)	IFRS 5						IFRS 8					
	31 décembre 2015			31 décembre 2014			31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Corpo.	Client final	Total	Corpo/	Client final	Total	Corpo.	Client final	Total	Corpo/	Client final	Total
France ¹		-2	-2		70	70	2 462	5 789	8 251	2 437	5 635	8 072
Europe de l'Ouest (hors France)	1	59	60	83	2 457	2 540	3 414	8 467	11 881	3 041	8 277	11 318
Europe Centrale et Orientale	88	82	170	119	200	319	212	327	539	188	333	521
Amérique Latine	18	144	162	190	808	998	107	488	595	190	808	998
Reste du Monde	22	48	70	35	77	112	22	48	70	35	77	112
Total	129	331	460	427	3 612	4 039	6 217	15 119	21 336	5 891	15 130	21 021

1 - Les encours négatifs en IFRS 5 sont liés à une écriture comptable de netting avec des comptes courants PSAL.

1.5.2 Dépréciations sur créances douteuses

Les dépréciations sur encours de crédit viennent corriger la valeur des prêts au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque apparaît. Les procédures de constatation des dépréciations sur les encours sont décrites en Note 2.C.6.4 des comptes consolidés de la Banque. Lorsqu'un prêt ou une créance est déterminé comme étant non recouvrable, ce dernier est passé en

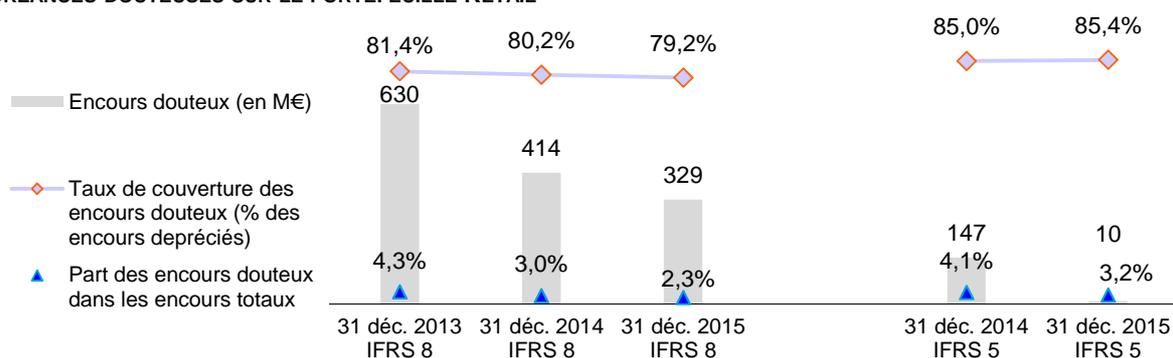
perte au compte de résultat. Toute dépréciation sur encours enregistrée précédemment l'est également dans le compte de résultat et il en va de même pour les récupérations sur créances amorties qui impactent le compte de résultat au crédit. Toutes ces écritures sont enregistrées dans le coût du risque.

Le tableau qui se trouve en Note 34 des comptes consolidés de BPF présente les créances saines avec impayés (créances incidentées) et les créances douteuses avec les montants correspondants au 31 décembre 2015 et 2014. Pour les financements retail aux particuliers et petites et moyennes entreprises, des charges pour dépréciation sur encours sont enregistrées de manière statistique sur les créances incidentées ainsi que sur les créances douteuses

Pour les financements aux corporate réseau et corporate hors réseau et assimilés, l'analyse au cas par cas des situations de défaut permet d'isoler les cas

de risques aggravés. Ces derniers sont alors répertoriés comme créances douteuses et des charges pour dépréciation sur créances douteuses sont enregistrées. Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sains présentant des éléments de risque est en cours de développement. Banque PSA Finance a enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2015 sur la base d'une première estimation des résultats de ce modèle.

CRÉANCES DOUTEUSES SUR LE PORTEFEUILLE RETAIL



Le montant des créances douteuses a continué à décroître en 2015 sous l'effet de l'amélioration du risque qui s'est traduit par un flux d'entrées en douteux compromis en réduction sensible par rapport aux années précédentes (17% par rapport à 2014). Parallèlement les récupérations sur créances douteuses compromises et pertes sociales ont été maintenues à un niveau élevé grâce au travail des

équipes de recouvrement des filiales. Enfin, le flux des passages en pertes sociales a retrouvé un niveau normal calé sur des délais raccourcis en 2014.

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions reste à un niveau élevé proche de 80%, malgré une politique de passage en perte des créances anciennes pour lesquelles les espoirs de récupération sont les plus faibles.

1.5.3 Politique de refinancement

Le 10 juillet 2014, BPF et Santander Consumer Finance (SCF et ses affiliés) ont signé un accord-cadre de partenariat entre les deux groupes dans 11 pays. Ce partenariat prend la forme de sociétés communes ou d'accords commerciaux.

A partir des dates de démarrages, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de BPF.

BPF assure le financement des activités poursuivies (pays hors périmètre de l'accord-cadre avec SCF), ainsi que celui des activités transférées jusqu'à la mise en place des prochaines sociétés communes.

Dans ce contexte, BPF a procédé en 2015 à plusieurs opérations de gestion active de sa dette :

- Signature d'un nouveau crédit syndiqué pour un montant de 700 millions d'euros avec une maturité de cinq ans,
- Remboursement et annulation des crédits syndiqués précédents (le crédit syndiqué d'un montant de 4,1 milliards d'euros signé le 11 janvier 2013, le crédit revolving d'un montant de 1,2

milliard d'euros signé le 11 janvier 2013 ainsi que le crédit syndiqué d'un montant de 2 milliards d'euros signé le 13 décembre 2011),

- Rachat de plusieurs de ses émissions obligataires existantes pour un montant total de 1 893 millions d'euros dont 1 229,9 millions d'euros avec la garantie d'Etat.

La politique de refinancement de BPF vise notamment à accompagner et à sécuriser le démarrage des dernières sociétés communes entre BPF et SCF.

En outre, BPF s'appuie sur une structure de capital adéquate, qui se traduit par un solide ratio de fonds propres conforté par la qualité des actifs de la Banque.

La stratégie de financement de la Banque qui en résulte est une diversification de ses sources de liquidité au maximum, en synchronisant les maturités de ses emplois et ressources et en se couvrant contre les risques de change et de taux.

En 2015, BPF a fait appel à différentes sources de financement : dépôts bancaires (livret d'épargne grand public et compte à terme), obligations,

titrisations, ainsi que des lignes de back up syndiquées et revolving bilatérales. Le statut d'établissement de crédit agréé a en outre permis à BPF d'avoir accès en 2015 aux opérations de refinancements de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Par ailleurs, BPF dispose d'une sécurité financière solide qui s'appuie sur une réserve de liquidité, des lignes bilatérales revolving non tirées et des lignes de back up syndiquées. (cf. Note 27.3 des comptes consolidés).

Au 31 décembre 2015, 20% des financements provenaient de crédits bancaires tirés, 29% du marché

des capitaux, 18% d'opérations de titrisations sur les marchés, 7% de financements « autres » (dont aucun d'origine publique comme la BCE), et 26% de l'activité banque de dépôt. Au 31 décembre 2014, ces sources avaient contribué pour respectivement 27%, 27%, 28%, 8% (dont 7% d'origine publique) et 10% au financement de la Banque.

Le tableau et les graphiques ci-après montrent une ventilation des modes de financement par source, au 31 décembre 2013, 2014 et 2015.

MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE

(en millions d'euros)

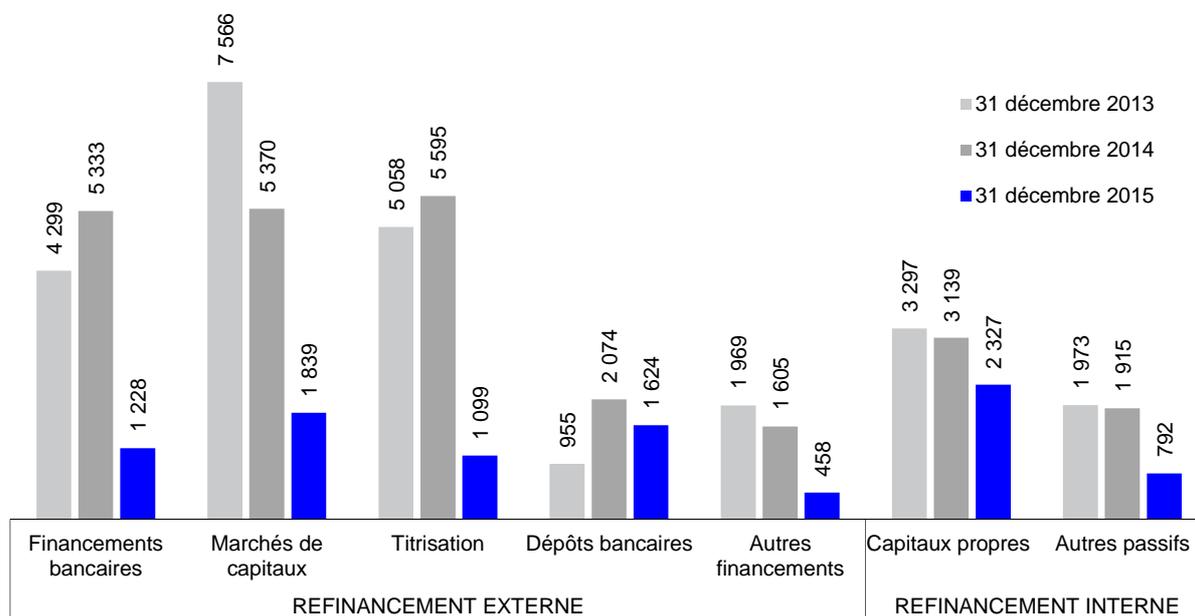
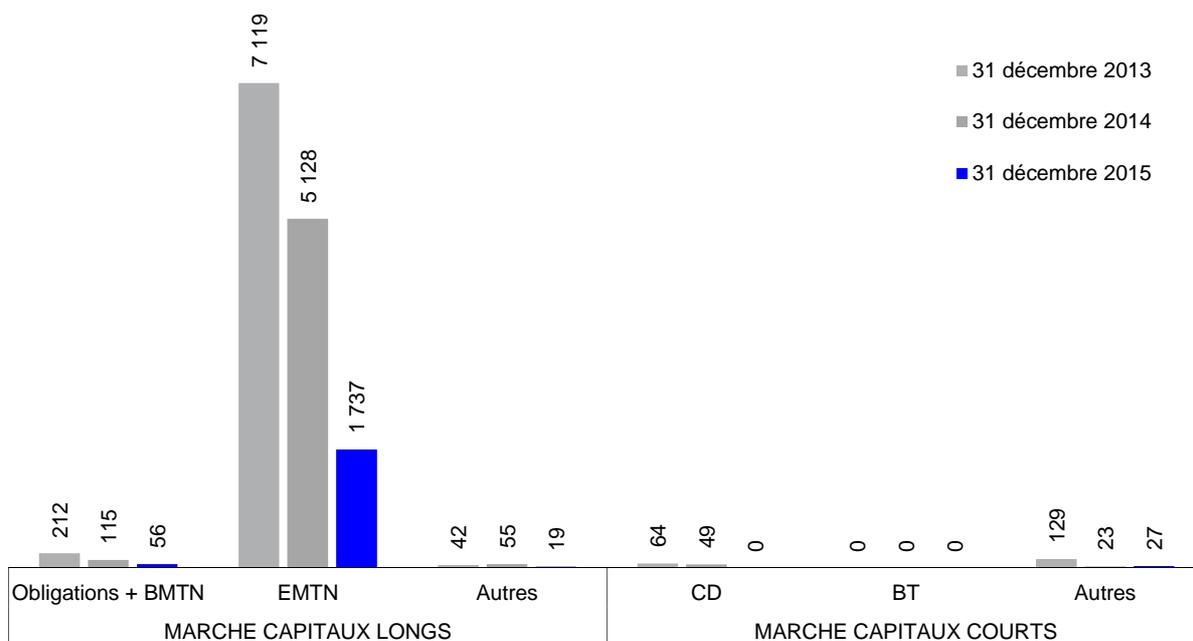
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Financements bancaires	1 228	5 333	4 299
Obligations + BMTN	56	115	212
EMTN	1 737	5 128	7 119
Autres	19	55	42
<i>Capitaux longs</i>	<i>1 812</i>	<i>5 298</i>	<i>7 373</i>
CD	0	49	64
BT	0	0	0
Autres	27	23	129
<i>Capitaux courts</i>	<i>27</i>	<i>72</i>	<i>193</i>
Marchés de capitaux	1 839	5 370	7 566
Titrisation	1 099	5 595	5 058
Dépôts bancaires	1 624	2 074	955
Autres financements	458	1 605	1 969
Total refinancement externe	6 248	19 977	19 847
Capitaux propres	2 327	3 139	3 297
Autres passifs	792	1 915	1 973
Total Bilan	9 367	25 031	25 117

1 Les titrisations comprennent toutes les titrisations placées dans le marché et le FIDC Brésil

2 Ce poste représente le prêt GIE à BPF (455 millions d'euros) et le prêt Peugeot Citroën Argentine à PSA finance Argentine (3 millions d'euros).

SOURCES DE FINANCEMENT (en millions d'euros)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)

**MARCHES DE CAPITAUX (en millions d'euros)**

Les deux émissions obligataires avec garantie d'Etat (1 500 millions d'euros émis au total) ont fait l'objet d'une opération de rachat de dette en 2015. La souche à échéance avril 2016 présente un notionnel résiduel de 257 millions d'euros sur un total émis de 1,2 milliard d'euros. Cette émission bénéficiera de la garantie de l'état français jusqu'à sa maturité. La souche à échéance juillet 2017 (300 millions d'euros émis) a fait l'objet d'un rachat total en deux fois : mars 2015 et novembre 2015.

Suite au démarrage des premières sociétés communes entre BPF et SCF en France et au Royaume-Uni en février 2015, BPF a annoncé qu'elle n'utilisera plus la garantie de l'Etat français pour de nouvelles émissions obligataires.

Les encours de financement sur les marchés de capitaux à court et moyen terme représentent 1 839 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 5 370 millions d'euros au 31 décembre 2014.

BPF a signé le 5 février 2015 un nouveau crédit syndiqué pour un montant de 700 millions d'euros avec une maturité de cinq ans. Le même jour, BPF a remboursé et annulé le crédit syndiqué d'un montant de 4,1 milliards d'euros et le crédit revolving d'un montant de 1,2 milliard d'euros tous deux signés le 11 janvier 2013 ainsi que le crédit syndiqué d'un montant initial de 2 milliards d'euros signé le 13 décembre 2011. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du démarrage du partenariat entre BPF et SCF en France et au Royaume-Uni, entraînant une forte réduction des besoins de financement de BPF et des sécurités financières associées.

Cette signature d'un nouveau crédit syndiqué a permis de revoir le contenu des covenants avec notamment la disparition de l'obligation de bénéficiaire de la garantie de l'Etat pour de futures émissions obligataires.

1.5.4 Sécurité de la liquidité

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en terme de liquidité, qui demeure la priorité et une optimisation de ses coûts de financement.

La part des financements tirés à durée initiale de douze mois et plus a représenté 53% des financements au 31 décembre 2015 contre 75% au 31 décembre 2014 selon la méthode définie en 2013, assurant une couverture solide contre le risque de liquidité.

Les financements sont mis en place avec des maturités qui couvrent les échéances du portefeuille de crédit client final.

La mise en place des sociétés communes entre BPF et SCF dans les différents pays implique pour BPF d'assurer leur financement jusqu'au démarrage de leurs activités. Pour vérifier la capacité de BPF à assurer ce financement en cas de décalage du

Les lignes bancaires tirées représentent au 31 décembre 2015 1 228 millions d'euros contre 5 333 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Par ailleurs, l'encours de financement externe apporté par les titrisations (y compris FIDC Brésil) est passé de 5 595 millions d'euros au 31 décembre 2014 à 1 099 millions d'euros au 31 décembre 2015. L'ensemble des transactions de titrisation est consolidé et reporté au bilan de la Banque. Le montant total des créances vendues à des structures de titrisation s'est établi à 1 358 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 8 890 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 9.5 des comptes consolidés). La baisse de l'encours de financement et des créances cédées s'explique par la déconsolidation des opérations sur la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Suisse au cours de l'année 2015, du fait du démarrage des sociétés communes avec SCF dans ces pays.

Au cours de l'année 2015, plusieurs opérations de titrisation ont été renouvelées et une placée dans le marché. Les opérations françaises, anglaises, suisses et espagnoles ont été transférées lors du démarrage des sociétés communes.

Au 31 décembre 2015, aucun financement collatéralisé n'est sollicité auprès de la BCE (cf. Note 17 des comptes consolidés). Cette source de financement était utilisée par BPF à hauteur de 1 300 millions d'euros au 31 décembre 2014. Aucun actif n'est déposé en collatéral auprès de la BCE au 31 décembre 2015, contre 2 009 millions d'euros au 31 décembre 2014 dont 749 millions de créances clientèle (cf. Note 27.1 des comptes consolidés).

BPF n'a pas planifié de nouveau tirage de cette source de financement.

planning, des stress scénarios sont réalisés chaque mois avec des décalages allant de 3 mois à 1 an.

BPF cherche à maintenir en permanence un certain niveau de liquidité dans son bilan ainsi que des lignes bilatérales revolving et de back up syndiquées pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de financement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2015, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 545 millions d'euros (cf. Note 27.3 des comptes consolidés) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 401 millions d'euros au 31 décembre 2015, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR).

BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 1 961 millions d'euros au 31

décembre 2015 dont 700 millions d'euros de back up syndiqués (cf. Note 27.2 comptes consolidés).

La ligne de sécurité syndiquée de 700 millions d'euros est à échéance février 2020. Elle a été conclue pour 5 ans auprès d'un syndicat de banques, constitué d'établissements bancaires de tout premier plan. Cette ligne de backup syndiquée n'a pas été tirée en 2015.

Les facilités bancaires ne portent pas de covenants ou restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les trois éléments notables suivants pouvant entraîner l'annulation des facilités de crédit :

- la perte de la détention directe ou indirecte par PSA de la majorité des actions BPF ;
- la perte par BPF de son statut bancaire ;
- le non-respect d'un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

Au 31 décembre 2015, BPF détient sur ses clients des engagements de financements donnés en faveur de la clientèle à hauteur de 208 millions d'euros, par rapport aux 1 258 millions à fin décembre 2014. En outre, le montant des engagements de garantie donnés en faveur de la clientèle se monte à 27 millions d'euros contre 66 millions à fin décembre 2014 (cf. Note 27.1 des comptes consolidés).

1.5.5 Notations de crédits

La notation de BPF est liée à celle de Peugeot SA, à son niveau d'activité et à sa structure financière.

A noter que le partenariat avec Santander a pour conséquence de limiter l'appel aux marchés de capitaux. Lors de l'annonce de la mise en place des JV France et Royaume Uni, BPF a également annoncé qu'elle n'utilisera plus la garantie de l'Etat français pour ses émissions obligataires. Au premier semestre 2015 :

Standard & Poor's a réévalué la notation long terme de Peugeot SA à BB- le 22 avril 2015 et en conséquence celle de BPF à BB+ le 28 avril 2015.

Moody's Investors Service a réévalué la notation long terme de Peugeot SA à Ba3 le 19 février 2015, et la notation long terme de BPF le 27 février 2015 à Baa3. Moody's a amélioré la perspective à positive le 31 juillet 2015. La notation court terme de BPF a été réévaluée à P-3 le 27 février 2015.

NOTATIONS CREDIT

Notation	Emetteur (programmes actifs)	Nature	Programmes au 31 déc 2015	Encours au 31 déc 2015
S&P	Moody's	Court-terme	<i>(en millions d'euros)</i>	
NR	NR	Banque PSA Finance	300	0
		Long-terme		
NR	NR	Banque PSA Finance	300	0
BB+	Baa3	Banque PSA Finance (et PFI NV)	6 000	1 489

Compte tenu de la mise en place progressive des joint-ventures avec Santander Consumer Finance, et du renforcement induit du financement des activités,

Banque PSA Finance a décidé début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

1.5.6 Gestion du capital

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés part du Groupe au format IFRS 5 s'élevaient à 2 295 millions d'euros, en diminution de 806 millions par rapport aux 3 101 millions à fin décembre 2014. La

variation s'explique principalement par le dividende versé en 2015. (voir partie 2.4 comptes consolidés).

1.5.6.1 Fonds propres de la Banque

Grâce à sa politique antérieure de renforcement de ses fonds propres de base (Common Equity Tier One) qui s'établissent à un niveau élevé, permettant à BPF d'anticiper les futures exigences prudentielles « Bâle III » tout en poursuivant le développement de ses activités, il sera proposé aux actionnaires pendant l'Assemblée Générale annuelle de valider une résolution de distribution des dividendes pour un montant de 419 millions d'euros, part du Groupe BPF.

Sur ces bases, les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 777 millions d'euros à fin 2015, contre 2436 millions d'euros à fin 2014.

Au 31 décembre 2015, à l'issue de la distribution de dividendes part du Groupe pour un montant de 419 millions d'euros au titre de l'exercice 2015, le ratio de fonds propres s'établissait à 12% (cf. section 1.5.6.2 « Exigences en fonds propres »), contre 13,51% à fin décembre 2014.

1.5.6.2 Exigences de fonds propres

Au 6 avril 2009, BPF a obtenu de la Commission Bancaire (devenue « ACPR », Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) l'autorisation d'utiliser les approches internes « avancées » du risque de crédit (« IRBA », Internal Rating Based Advanced) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires sur le portefeuille retail ainsi que les approches internes « fondation » du risque de crédit (« IRBF », Internal Rating Based Foundation) pour le portefeuille corporate. Cette mesure est effective depuis le 1^{er} janvier 2009 en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Espagne et au Portugal. L'autorisation a également été reçue en 2010 d'utiliser les méthodes IRBF et IRBA en Italie, et en 2011 en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans ce cadre, le règlement 575/2013/UE et la directive 2013/36/UE du Parlement Européen et du Conseil ont introduit une nouvelle réglementation bancaire depuis le 1^{er} janvier 2014 pour les banques des pays de l'Union Européenne, appelée « paquet CRD4 ».

Cette réforme dite de Bâle III, qui constitue la réponse du Comité de Bâle à la crise financière, vise principalement à :

- renforcer le niveau et la qualité des fonds propres de catégorie 1 (« Core tier 1 ») ;
- renforcer les exigences prudentielles concernant le risque de contrepartie ;
- mettre en place un ratio de levier (« leverage ratio ») ;
- améliorer la gestion du risque de liquidité par la création de deux ratios de liquidité (ratio de liquidité à un mois, LCR, applicable à compter du 1^{er} octobre 2015 et ratio de liquidité à un an « Net Stable Funding Ratio – NSFR », applicable à compter de 2018) ;

Les fonds propres prudentiels consolidés de BPF sont désormais calculés conformément à cette nouvelle réglementation. Ainsi, la différence négative entre le montant des dépréciations et des pertes attendues (calculée par méthode statistique) est désormais déduite directement des fonds propres de base de catégorie 1.

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec Santander Consumer Finance (SCF) a significativement modifié le périmètre et le mode de calcul des exigences minimales en fonds propres, et plus globalement du ratio CET1. Les entités françaises, britanniques et espagnoles, dans lesquelles les méthodes internes de notation étaient appliquées, ainsi que des entités suisses, traitée en méthode standard, sont devenues des co-entreprises avec SCF et sont donc sorties du périmètre prudentiel de consolidation de BPF pour le calcul des actifs pondérés par les risques (RWA). En contrepartie, la participation de BPF dans ces co-entreprises vient, conformément à la CRR et en deçà de seuils, en déduction des fonds propres prudentiels venant au numérateur du calcul du ratio de solvabilité. Au Portugal, ancien pays également traité en méthode notation interne, la totalité du portefeuille a été cédée au Groupe Santander et un accord commercial a été conclu donc ce pays n'est plus pris en compte ni pour le calcul des actifs

pondérés, ni pour la détermination des fonds propres de BPF. Par conséquent, en décembre 2015, l'approche notation interne est encore utilisée dans quatre pays pour la détermination des actifs pondérés (Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas).

Sur le périmètre de la coopération, au sein des sociétés communes, BPF et SCF ont pour objectif de réutiliser les modèles de notation interne développés par BPF, après validation par une unité de validation indépendante (l'Internal Validation Team du Groupe Santander) et l'intégration de principes de gouvernance décidés conjointement par les 2 partenaires, et après accord des autorités de supervision compétentes. En France (Groupe SOFIB), la BCE a autorisé temporairement le maintien de l'utilisation des méthodes internes pour le calcul des actifs pondérés au moins jusqu'en juin 2016, et un plan d'actions très important a été mis en œuvre afin de permettre l'intégration du système de notation interne de SOFIB dans le périmètre de consolidation de SCF en respectant les standards de Santander Group. A l'issue de ce plan le système de notation interne de SOFIB sera réexaminé par la BCE avant qu'une autorisation définitive soit accordée. Un plan similaire a été présenté à la BCE et au régulateur anglais PRA afin de pouvoir réutiliser les modèles internes développés par BPF ; dans la période transitoire de réalisation de ce plan et dans l'attente de la décision des autorités de supervision, les expositions sont traitées en méthode standard. Le risque de crédit est également temporairement traité en méthode standard dans la JV espagnole.

Parallèlement au processus de réutilisation des modèles internes existants, la Banque est engagée dans le processus de validation du traitement des expositions corporate réseau en méthode avancée (IRBA), alors qu'elles étaient traitées jusqu'ici en méthode fondation.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2015, le ratio de fonds propres Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 12,00% contre 13,51% au 31 décembre 2014. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 777 millions d'euros, tenant compte de la déduction de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues sur périmètre IRB (-59 millions d'euros), et les exigences de fonds propres s'établissaient à 518 millions d'euros.

Du fait de la structure des fonds propres prudentiels consolidés de la Banque, exclusivement constitués de fonds propres de base de catégorie 1, les changements de définition du « Core Tier 1 » résultant de l'implémentation du « paquet CRD4 » précité n'ont donc pas eu d'impact significatif sur le ratio de solvabilité.

Le risque opérationnel est traité en méthode standard, l'exigence en fonds propres est ainsi calculée à partir de l'application d'un ratio de 12% sur le Produit Net Bancaire retail et un ratio de 15% sur le Produit Net Bancaire des autres segments d'activité. Le risque de change correspondant aux dotations sur les

succursales et filiales qui ne bénéficient pas d'une exemption de la part de l'ACPR est nul.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Règlement 575/2013/UE précité, comme les fonds propres Bâle III de BPF sont supérieurs au plancher de 80% des fonds propres Bâle I, il n'y a pas d'exigences additionnelles de fonds propres au titre du plancher Bâle I.

La baisse du taux, entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 s'explique par la baisse des fonds propres prudentiels compensée en partie par une diminution des exigences de fonds propres liée à une baisse des encours pondérés (RWA) du dénominateur. La baisse des RWA (-11 565 millions d'euros) s'explique principalement par la mise en équivalence, dans les comptes consolidés de BPF, des entités françaises, anglaises, espagnoles et suisses suite à la création de sociétés communes avec Santander CF dans ces pays ainsi que par la cession des entités portugaises au Groupe Santander. Les actifs de ces entités n'entrent donc plus dans les calculs de RWA. La baisse des fonds propres prudentiels (-1 659 millions d'euros) s'explique principalement par 4 facteurs :

- un versement de 918 millions d'euros de dividendes, réalisé en 2015, de BPF à son actionnaire le groupe PSA Peugeot Citroën (impact sur les fonds propres prudentiels de -533 millions d'euros lié à la part distribuée sur les réserves de

BPF, rendu possible après la cession des entités françaises et anglaises du fait de l'extinction du risque lié aux encours) ;

- une diminution de l'écart dépréciations comptables / pertes attendues sur périmètre IRB liée à la mise en équivalence des entités françaises, anglaises, espagnoles et suisses ainsi qu'à la cession des entités portugaises (impact sur les fonds propres prudentiels de +148 millions d'euros) ;
- l'augmentation des titres de participations des entités mises en équivalences ou non consolidées (impact sur les fonds propres prudentiels de -935 millions d'euros). A noter qu'à fin décembre 2015, en normes prudentielles, BPF détient des titres de participation dans des entités non consolidées ou mises en équivalence (entités d'assurances, filiale chinoise et sociétés communes françaises, anglaises, espagnoles et suisses avec Santander CF) pour 1 066 millions d'euros. Une part de ces titres de participation, en deçà de seuils, peut être imputée au calcul des RWA, la part restante (935 millions d'euros) venant en déduction des fonds propres prudentiels ;
- une prévision de distribution de dividendes en 2016 de BPF à son actionnaire le groupe PSA Peugeot Citroën de 419 millions d'euros qui a été anticipée dans le calcul des fonds propres prudentiels au 31/12/2015.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES

(en millions d'euros)	4 pays IRB	8 pays IRB
	31 déc. 2015 ¹	31 déc. 2014
Risque de crédit		
Méthode standard	211	435
<i>dont exigences de fonds propres liées aux titres de participation des entités non consolidées ou mises en équivalence</i>	26	35
Méthode de Notation Interne Fondation (IRBF)	139	457
Méthode de Notation Interne Avancée (IRBA)	112	416
s/s total	462	1 308
EFP au titre du risque opérationnel (méthode standard)	56	135
EFP au titre du risque de change (titres participation hors Zone Euro)	0	0
Total des Exigences de Fonds Propres "Bâle" (A)	518	1 443
Base équivalent risques : (A)/0,08=(B)	6 472	18 037
Fonds propres prudentiels "Bâle" (C)	777	2 436
dont Complément de perte attendue vs dépréciation comptable IFRS	-59	-207
dont Déduction des titres de participation des entités non consolidées ou mises en équivalence (part non imputée au calcul des exigences de fonds propres)	-935	0
Taux "Bâle" : (C)/(B)	12,00%	13,51%

¹ Le périmètre des pays traités en méthode IRB dans le calcul des exigences de fonds propres de BPF est désormais de 4 pays en décembre 2015 du fait de la mise en équivalence des entités françaises, anglaises et espagnoles suite à la création de sociétés communes avec SCF dans ces pays et de la cession des entités portugaises au Groupe Santander.

L'ensemble des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du risque de crédit sont issues des applicatifs de gestion. Ces derniers, sur les sept marchés couverts par des modèles internes (pour BPF ou au sein de la coopération avec SCF), alimentent les bases communes de risques BRC (Base Risque Crédit, au contrat) et BUIC (base unique des contreparties entreprises) qui permettent un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de BPF.

1.5.7 Perspectives

BPF continuera à affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de «Financière Captive» du Groupe PSA, et ainsi contribuer activement à la réalisation des objectifs de croissance rentable du Groupe PSA.

BPF poursuivra en 2016 la mise en place opérationnelle du partenariat avec Santander au Brésil et dans les 6 pays restant en Europe, toujours dans l'objectif de renforcer la dynamique commerciale et

Les informations issues des bases de risques alimentent l'outil central de gestion des fonds propres. Parallèlement, certaines données comptables sont également intégrées à cet outil central. Après une phase de réconciliation des données de gestion et comptables, les exigences en fonds propres sont calculées à partir de l'outil précité et les états réglementaires sont produits.

marketing de chacune des Marques Peugeot, Citroën et DS, notamment par une compétitivité significativement améliorée des offres proposées à leurs clients.

Pour les marchés hors du périmètre de cette coopération, BPF continuera à s'appuyer sur les partenariats existants et accompagnera activement le développement du Groupe sur de nouveaux marchés.

1.6 Facteurs de risque et gestion des risques

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques, nouvelle dénomination de la Filière Risques depuis l'Arrêté du 3 novembre 2014, dont le responsable est membre du Comité de direction. Il rend également compte de ses missions au Comité d'audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment leur pilotage, la validation des méthodes ou modèles de mesure ainsi que la fixation du niveau de risque souhaitable tout comme en premier lieu le recensement

des risques et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel. Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques, l'ALCO (ALM Comité), le Comité modèle et Bâle II et le Comité d'audit et des Risques. Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit partie prenante à ces Comités, soit informés de leur teneur.

BPF a recensé quatorze facteurs de risque auxquels elle est soumise.

1.6.1 Risque d'activité

Facteurs de risque

Six facteurs de risque principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF :

- les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en altérer la rentabilité ;

- le volume de ventes des Marques Peugeot, Citroën et DS ainsi que la politique marketing des Marques qui privilégient plus ou moins les opérations conjointes réalisées avec BPF ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme d'offre qu'en terme de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues quatre fois au cours

de l'année considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios.

1.6.2 Risque de crédit

Facteurs de risque

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de l'incapacité d'un client à faire face au paiement ou à d'autres stipulations d'un contrat conclu avec BPF. Si BPF a généralement la possibilité de reprendre et revendre le véhicule financé suite à un défaut de paiement, le prix de revente d'un véhicule peut ne pas suffire à couvrir la perte encourue suite au défaut de paiement. Par ailleurs, contractuellement, BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. Les modèles internes sont développés et backtestés par des experts travaillant au Siège. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail), tous deux gérés et contrôlés par

la structure centrale (hors filiales en partenariat qui font l'objet d'une supervision rapprochée). Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité. Un monitoring est très régulièrement réalisé par la structure centrale et par les équipes opérationnelles situées en France et à l'étranger, afin de mesurer l'efficacité des outils mis en œuvre.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste. Les modèles sont enrichis de données provenant de bases de données externes (positives ou négatives), ou d'informations internes comme le comportement payeur d'un client (cas d'un renouvellement d'un financement consécutif à l'achat d'un nouveau véhicule).

Les décisions sont encadrées par des règles de délégations précises. Pour les portefeuilles Corporate elles vont jusqu'à reposer sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux.

Les modèles internes de mesure du risque à l'octroi sont développés et backtestés par des équipes du siège et sont mis à disposition des filiales et succursales. Les analystes risques locaux et centraux vérifient que de nouvelles niches de clientèle sont correctement appréhendées par les outils de mesure du risque.

Au sein des JV lancées au cours de l'année 2015, les modèles de mesure du risque de crédit en portefeuille pour l'activité retail en France sont des modèles bâlois (IRBA). La Banque centrale Européenne a donné son accord pour autoriser la poursuite de l'utilisation des Modèles BPF tout au long de la mise en place du plan d'action devant amener la JV France à s'intégrer dans les modèles IRB de Santander Consumer Finance d'ici juillet 2016.

Les JV Grande Bretagne et l'Espagne s'inscrivent dans des modèles Standards.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés plusieurs fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés, basé sur des données historiques de récupérations des encours incidentés. Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle (rapport Flash) en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues. La dépréciation de ces portefeuilles intervient dès le déclassement en créances douteuses si la perte estimée suite à l'analyse individuelle est non nulle.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation des encours corporate sain a été développé et sera validé courant 2016. Banque PSA Finance a maintenu le principe et la méthode d'une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate identique à celle utilisée fin 2014 sur la base d'une première estimation des résultats de ce modèle

La maîtrise du risque est notamment fondée sur:

- une offre produit, proposée par les filiales et succursales, et validée par le Siège, qui fixe notamment la nature juridique du produit et les garanties associées, la durée maximum du produit,

le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ;

- une vérification du risque de surfacturation du montant financé ainsi qu'une vérification du double financement Corporate Réseau – Retail ;
- des octrois qui peuvent être conditionnés ;
- une procédure d'octroi et des règles de délégation strictes ;
- une vérification, avant la mise en place du financement, des documents justificatifs demandés à l'octroi y compris les éventuelles garanties qui conditionnaient l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés:

- la fixation de lignes de crédit non transférables d'un produit financier à un autre et des durées de validité associées ;
- des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;
- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- un dispositif qui déclenche une notation des concessionnaires selon l'évolution d'indicateurs financiers ou commerciaux de son activité ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail concerne notamment :

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Les indicateurs de surveillance du risque sont analysés par des analystes locaux et centraux qui corroborent leurs analyses dans le cadre de réunions a minima bimestrielles mais plus fréquentes si nécessaire. Les zones de risques décelées peuvent induire la modification de la mesure ou de la maîtrise du risque.

Pour les portefeuilles Corporate la surveillance du risque s'exerce principalement via:

- le suivi des utilisations des lignes ;
- le suivi de la situation financière de la contrepartie ;
- le suivi des incidents de paiement et des impayés ;
- le suivi d'événements potentiellement graves comme les cessations d'activité, les redressements ou liquidations judiciaires ;

- le suivi des utilisations de lignes (fait quotidiennement en local et à fréquence variable au Siège), des éventuels incidents de paiement et des constats dégagés lors des audits de stock ;
- le suivi très rapproché des concessionnaires figurant en tableau de surveillance ou étant en situation de défaut ou de défaut conditionnel ;
- des réunions à fréquence a minima mensuelles entre les équipes du Siège et celles des filiales ou succursales.

Le Comité Management des Risques, le Comité modèles et le Comité d'audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèle est également l'instance où sont validées les modèles de mesure des risques. Dans certains cas, ces validations peuvent être réalisées en Comité Bâle.

1.6.3 Risques financiers et risque de marché

1.6.3.1 Risque de liquidité

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre

BPF et SCF est réalisée pays par pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires.

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- paramètres externes (« Market risk ») : essentiellement la situation des marchés financiers mondiaux ;
- paramètres internes (« Funding Risk ») : principalement la notation de la Banque sachant que celle-ci est liée à celle de sa maison-mère du fait des critères méthodologiques des principales agences de notation.

Ces risques sont potentiellement moindres que ceux des années antérieures du fait du développement

depuis 2013 d'une activité d'épargne grand public de la clientèle.

Outre des refinancements sous forme de lignes bancaires et de programmes de refinancement sur les marchés financiers, BPF se finance via des opérations de titrisation et a recours aux opérations de refinancement mises en place par les banques centrales, principalement la BCE.

Le risque de liquidité constitue le principal risque financier auquel BPF est exposée. De ce fait, une attention et une vigilance tout particulière sont allouées à la gestion de ce risque.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité concerne :

- le risque de liquidité intra-day ainsi que les prévisions de besoins de refinancement et de la liquidité à dix jours et à un mois dans le cadre des ratios prudentiels relatifs à la liquidité que BPF est tenue de respecter. Des prévisions fin de mois à un horizon trois mois, au-delà du mois en cours sont également tenues et réactualisées tous les mois ;
- la capacité de BPF à refinancer sans gap de maturité sa nouvelle production de financement Retail et Corporate, sachant que les règles internes exigent que les actifs soient couverts en maturité par les refinancements qui leurs sont adossés.

Par ailleurs, ces mesures du risque font l'objet de stress scénarios afin d'en mesurer la résistance ainsi que la capacité à continuer à respecter les limites internes fixées en matière de maîtrise du risque de liquidité.

La maîtrise du risque de liquidité se décompose en deux volets:

- Une politique générale fondée sur une structure de fonds propres adéquate, une diversification des sources de financements externes et des prêteurs et une facilité de liquidité. Cette politique générale vise, par ailleurs, un full matching (adossement des actifs et passifs dans la durée).

- La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir. Les principaux indicateurs sont :

- Un ratio LCR minimum supérieur à celui-ci exigé réglementairement ;
- Etre en mesure d'assurer une poursuite de l'activité, sans la limiter, sur une période d'au moins six mois en faisant appel à la seule sécurité financière disponible et en faisant l'hypothèse que durant cette période l'accès aux marchés de capitaux n'est pas possible et que de nouvelles lignes bancaires ne peuvent être mises en place ;
- La simulation de stress scénarios et la définition d'un « plan d'urgence de liquidité ».

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue d'un Comité mensuel de refinancement qui suit la mise en œuvre de la politique générale définie par le Comité ALM (Asset and Liability Management) trimestriel, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité.

1.6.3.2 Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique fixée vise à ne pas être en situation de risque de taux et donc à utiliser si nécessaire des instruments financiers dérivés pour atteindre cet objectif. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

A l'actif, la couverture des encours de crédits à taux fixe est assurée par la mise en place, dès leur accord, de swaps de taux d'intérêt opérés sur le marché financier ou, dans les pays où les instruments

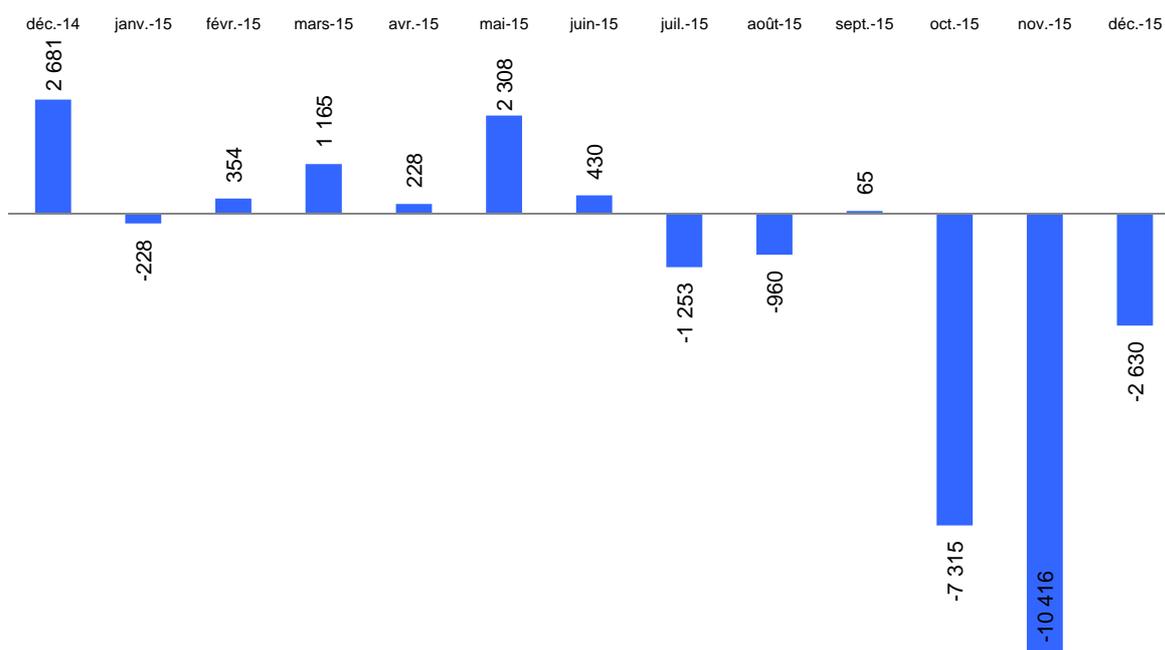
de taux ne sont pas liquides, par des ressources de financement tirées à taux fixe. Les crédits aux réseaux de concessionnaires sont accordés par référence à des taux court-terme. Cette stratégie de couverture permet à la partie sensible au risque de taux de tous les actifs de la Banque d'être rémunérés sur la base de taux court-terme. Au Passif, tout nouvel emprunt sensible au risque de taux est couvert par la conversion en un taux basé sur le benchmark à trois mois ou moins à travers la mise en place de dérivés adaptés

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios. Au 31 décembre 2015, la sensibilité à une hausse de 1% de l'ensemble de la courbe des taux représente un résultat négatif de 2,6 millions d'euros. Au cours de l'année

2015, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre -10,4 millions d'euros et +2,7 millions d'euros. L'amplitude de cette sensibilité s'explique par la préparation des portefeuilles de couverture avant le transfert aux sociétés communes (JV) entre BPF et SCF.

SENSIBILITE A UNE HAUSSE DES TAUX DE 1% (en milliers d'euros)



Afin d'assurer un coût optimal de refinancement pour les nouveaux encours de crédit à la clientèle finale, BPF se donne la possibilité, en fonction des anticipations d'évolution des taux à long terme, de se couvrir contre une hausse de ceux-ci. Ces couvertures sont conformes aux règles de couverture Cash-Flow Hedge en IAS39, qui sont de nature à faire apparaître toute sur-couverture. Ainsi, ces opérations n'excèdent

jamais un à deux semestres de production et sont minorées pour tenir compte d'un risque toujours potentiel de moindre production. Au 31 décembre 2015, la production future ne fait pas l'objet d'une couverture par anticipation du risque de taux.

La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets:

- une définition de la politique générale ;
- une limite permettant d'intégrer la nécessaire « granularité » des swaps mis en place ;
- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés bénéficiant des Conventions ISDA/FBF et avec appel de marge (CSA).

1.6.3.3 Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie à trois titres:

- les opérations de marché réalisées pour couvrir le risque de taux et le risque de change opérationnel ;

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées soit sous la forme de Titres de Créances Négociables émis par des banques de premier plan, soit sous forme de dépôt bancaire auprès des contreparties du Groupe PSA, soit sous la forme de souscription d'OPCVM garantis en capital ou en performance par ces mêmes banques, soit sous la forme de Bons monétaires. Chaque contrepartie fait l'objet d'une analyse financière pour s'assurer de sa pérennité et de sa solvabilité, et se voit attribuer une notation sur base d'un modèle interne.

Les produits dérivés sont traités dans le cadre de conventions ISDA ou nationales et font l'objet d'appels de marge avec les contreparties les plus

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité mensuel de refinancement, le Comité risques et le Comité d'audit suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

- le placement de sa facilité de liquidité.
- la gestion, par délégation, dans le cadre des opérations de titrisation, du placement des réserves des Fonds Communs de Titrisation (FCT).

actives (100% de l'encours à fin décembre 2015). Les dérivés sont conclus avec des contreparties bancaires de catégorie « Investment Grade ».

Les utilisations des limites sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité de refinancement de BPF ainsi que lors des Comités risques. Le Comité de refinancement de BPF est également sollicité pour valider des évolutions du dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance du risque contrepartie visant à en accroître l'efficacité.

1.6.3.4 Risque de Change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change:

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2015, la position de change structurelle s'élève à 488 millions d'euros) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2015, la position de change opérationnelle s'élève à 4,9 millions d'euros, inférieur à notre limite interne de 5 millions d'euros en contre-valeur, mais à noter une exposition en GBP dépassant légèrement et ponctuellement la limite interne de 1 million d'euros par devise).

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture

représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de

variations des taux de change. En pratique, seules des positions résiduelles limitées, dûment cernées peuvent ne pas être couvertes. Une limite de position résiduelle d'une contre-valeur maximale de 5 millions d'euros a été fixée avec un maximum de 1 million d'euros par devise.

1.6.3.5 Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de Risques de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour vocation de couvrir des éléments du bilan qui par ailleurs, n'ont

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité mensuel de refinancement, Comité d'audit et Comité risques.

pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.6.4 Risques liés aux opérations de titrisation

Facteurs de risque

Les titrisations initiées par BPF sont des cessions sans recours à des Fonds Commun de Titrisation et la Banque conserve une partie du risque au travers de la détention de parts dites subordonnées de même qu'au travers d'autres mécanismes de rehaussement de crédit y compris, les réserves de liquidité.

Outre la détention de parts du Fonds Commun de Titrisation, les risques encourus par BPF sont:

- une dégradation inattendue et exceptionnelle de la qualité des actifs cédés ;

- un fort infléchissement de la production nouvelle de financements ayant un impact pour celles des titrisations à rechargement ;
- une appréciation inadéquate de la substance économique de l'opération ou de la qualité des actifs au moment de l'origination de l'opération.

Ces trois risques débouchent sur une activation des triggers et potentiellement sur un amortissement accéléré qui au-delà, pourrait déboucher sur un risque de réputation et une plus grande difficulté à émettre sur le marché des ABS Auto loans.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Lors du montage d'une opération de titrisation, BPF s'entoure du conseil de banques arrangeuses. Par ailleurs, BPF dispose maintenant d'un savoir-faire de plus de dix ans en matière de titrisation de créances. Afin d'assurer et maintenir une connaissance approfondie des créances titrisées, chaque opération de titrisation s'adresse à un « portefeuille » très cohérent ; à savoir essentiellement, un pays - une technique de financement - une typologie de financement - une typologie de clientèle. Les créances

sont toujours originées, portées et gérées par une filiale ou une succursale de BPF (aucun indicateur n'est laissé à la connaissance des équipes de gestion client et de recouvrement leur permettant d'identifier le caractère titrisé ou non des créances sur lesquelles elles sont amenées à intervenir). Les opérations de titrisation de BPF sont notées par les agences de notation, puis suivies durant toute la vie du fonds. Ceci permet d'intégrer différents scénarios de crise, avant le placement des titres puis pendant toute la vie du fonds.

1.6.5 Risque de concentration

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration sectoriel des opérations de crédit ;
- le risque de concentration des refinancements bancaires.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Le niveau du risque de concentration est appréhendé par des indices de concentration pour les risques de concentration sectorielle et individuelle des opérations de crédit. Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle, de concentration sectorielle et de concentration des

établissements de crédit accordant des lignes bancaires à BPF.

Selon leur nature, les limites de risque de concentration sont présentées à fréquence trimestrielle au Comité risques de Banques PSA Finance ou au Comité de refinancement de BPF.

BPF tient compte de l'impact de la notation du Groupe PSA Peugeot Citroën pour connaître le niveau maximum d'engagements sur son actionnaire.

Au 31 décembre 2015, les engagements de BPF envers le Groupe PSA Peugeot Citroën s'élèvent à 53,7 millions d'euros soit 6,9 % des fonds propres prudentiels.

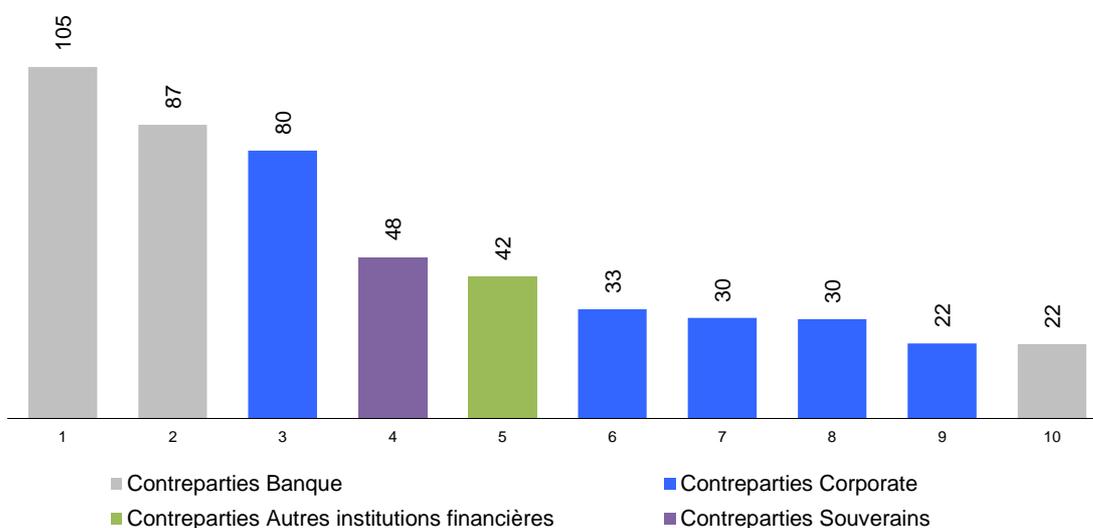
A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe PSA Peugeot Citroën représentent un montant total de 498,4 millions d'euros soit 64,1% des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie ces 10

principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 214,1 millions d'euros / 27,6 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 194 millions d'euros / 25 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 42,2 millions d'euros / 5,4 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Souverains : 48,1 millions d'euros / 6,2 % des fonds propres prudentiels ;

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT

(Montants exprimés en millions d'euros, hors groupe PSA Peugeot Citroën)



1.6.6 Risque opérationnel

Définition du risque et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la

Banque et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris d'événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

BPF est exposée à un risque d'incident sur l'ensemble des familles bâloises de risque opérationnel:

- fraude interne et fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des « risques opérationnels » en rapport avec le risque de crédit pour

l'essentiel, des fraudes externes et dans une mesure largement moindre, à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de BPF a été établie et est tenue à jour. Elle identifie et hiérarchise sur quatre niveaux les risques opérationnels qui sont classés par activités, processus et sous-processus.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de second niveau exercés par les fonctions de contrôle permanent. Ils peuvent aussi se décliner

sous forme de règles de décision et de délégations ainsi que dans des dispositions spécifiques intégrées aux systèmes informatiques. Des Plans de Reprise d'Activité ont été définis et déployés pour les locaux et

systèmes d'information, tant centraux (siège) que locaux (filiales et succursales). Ils sont testés une fois par an.

1.6.7 Risque de non-conformité

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques,

ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire. Le dispositif mis en place vise à recenser les changements ainsi que les motifs des sanctions émanant des autorités de tutelle, analyser les informations ainsi recueillies et enfin évaluer les impacts sur : la relation client, les processus et l'organisation, les systèmes d'information, le périmètre d'activité et plus généralement sur le modèle économique.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via l'adaptation des procédures, instructions ou modes opératoires, la détection des

personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs, la fixation de critères et de seuils de significativité des anomalies en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme ainsi qu'un dispositif d'alerte professionnelle.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement notamment sur base du contrôle des risques de non-conformité. Un suivi et une analyse en corroborent le niveau de risque, dans le cadre des Comités Conformité organisés de façon trimestrielle par la fonction Conformité du siège.

1.6.8 Risque de réputation

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en:

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure lié à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que:

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;

- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Afin de mieux suivre son risque de réputation BPF a mis en place un dispositif de suivi des discussions et des messages figurant dans des forums, blogs, etc.

1.6.9 Risque des activités d'assurance et services

PSA Insurance et PSA Insurance Europe exercent une activité d'assureur à travers quatre compagnies d'assurance, dont deux « vie » et deux

« non vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

Facteurs de risque

L'activité Assureur de PSA Insurance et PSA Insurance Europe supporte quatre risques :

- Les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de proposition d'offres d'assurance et actes de vente de produits d'assurance ;
- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers de marché associés aux placements réalisés incluant notamment le risque de contrepartie;
- les risques stratégiques.

Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance

Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrés par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés chaque trimestre en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe qui contrôle les travaux effectués par l'actuaire interne. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrable sont revues et validées par le Comité Technique tenu trimestriellement. Pour les produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles d'intermédiation en assurance dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et amplifier la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions sont revus lors de Comités Marketing Assurance (IMC) de Comité Commerce Assurance (ICC) tenus mensuellement avec les Responsables Assurance de chaque filiales et succursales de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysés et discutés lors de chaque Conseil d'Administration des entités constituant le Pôle Assurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des

actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;

- des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français ;
- une durée maximale des placements n'excédant pas cinq ans ;
- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- des stress scénarios.

Les ratios prudentiels de solvabilité « Solvency 1 » font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des Compagnies. Les procédures locales des Compagnies vont au-delà des exigences du régulateur MFSA qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

L'année 2015 a marqué les dernières étapes de la phase préparatoire de l'application des règles Solvency II qui entrent en vigueur en 2016, entraînant le respect de toutes les exigences relatives à la gouvernance des compagnies, ainsi que la soumission à l'autorité de contrôle d'un rapport FLA (Forward Looking Assessment), outil intégré permettant l'évaluation des besoins de solvabilité liés au profil de risque des compagnies. Le processus de préparation, les méthodologies de calcul et le rapport final ont été soigneusement affinés et des commentaires détaillés ont été reçus de l'autorité de contrôle. Les résultats des simulations de besoins en capital requis selon Solvency II réalisées en utilisant le modèle standard ont été présentés aux conseils d'administration des compagnies. Ces dernières ont pris leurs dispositions pour être conformes à Solvency II dès le 1^{er} janvier 2016. .

Les risques stratégiques sont présentés lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont discutés les facteurs macro et micro affectant le risques stratégiques des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

1.6.10 Corrélation entre BPF et son actionnaire

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

De par son appartenance à 100% à un Groupe automobile et du fait de ses activités captives, l'activité et la rentabilité de BPF peuvent être partiellement influencées par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du Groupe PSA Peugeot Citroën :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers,

les perspectives de rentabilité et in fine le rating du Groupe PSA Peugeot Citroën ;

- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de Marque du Groupe PSA Peugeot Citroën.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre BPF et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios. Le risque de corrélation principal concerne celui qui lie étroitement, du fait de la méthodologie retenue par les agences de notation, le niveau de notation à court et à long terme du Groupe PSA Peugeot Citroën et de BPF. La répercussion sur la

notation de BPF de la dégradation de la notation de son actionnaire sous certains seuils et le fait que la note à court terme et/ou la note à long terme puisse ne plus être Investment grade ou puisse fermer l'accès à certains marchés financiers a été étudié dans le cadre des stress scénarios et du « Contingency plan » du risque de liquidité.

1.7 Contrôle interne

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour des fonctions du contrôle permanent et du contrôle périodique, et d'un premier niveau de responsabilité qui a pour cadre les unités opérationnelles.

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les moyens, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

1.7.1 Le dispositif de contrôle permanent

1.7.1.1 Les contrôles de premier niveau, socle du dispositif de contrôle interne

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant

les divers contrôles à effectuer, ou par des agents dédiés à ces fonctions au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les organes du contrôle permanent.

1.7.1.2 Le contrôle permanent

Contrôle de deuxième niveau, ses différentes missions concernent le contrôle de la conformité ainsi que le contrôle des risques opérationnels des sociétés financières, des entités Assurance et des structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe PSA Peugeot Citroën pour le compte de BPF. Depuis le 1^{er} décembre, il est organisé autour des trois pôles suivants :

- contrôle de la conformité ;
- contrôle comptable ;
- contrôle des activités opérationnelles et informatiques

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions des deux départements de contrôle des risques opérationnels portent sur :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels atteint par les dispositifs de contrôle mis en œuvre dans les structures centrales, les filiales et les succursales de la Banque, ainsi que chez les prestataires ;

- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque ;
- L'animation d'un dispositif de certification d'auto-évaluation des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs. Ce dispositif, en cours d'extension à de nouveaux domaines, couvre d'ores et déjà la comptabilité, les activités de refinancement et de trésorerie ainsi que la sécurité des accès aux principales applications informatiques de la Banque.
- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte, l'analyse et le suivi des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans la cartographie des risques.

Ces départements contrôlent notamment l'exécution régulière par les opérationnels des contrôles clés de 1^{er} niveau effectués sur les risques identifiés comme majeurs.

Ces départements disposent d'une cartographie des risques maintenue par la fonction de gestion des risques de la Banque, qui recense l'ensemble des risques auxquels la Banque est exposée. Elle contribue à vérifier la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques bruts identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat de ces contrôles, ainsi que le résultat des contrôles de deuxième niveau et enfin le risque résiduel.

1.7.2 Le dispositif de contrôle périodique

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le Comité d'audit de BPF a été remplacé en 2015 par un Comité d'audit et des risques. Ce Comité d'audit et des risques qui se réunit au moins 4 fois par an a repris notamment toutes les prérogatives du Comité d'audit et est composé des mêmes membres.

1.7.3 La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit et des risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles dans les contrôles internes identifiées par les auditeurs externes.

Le comité d'audit et des risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences

réglementaires, Bâle II entre autres, et de la mise en place des mesures de conformité à ces normes. Enfin, le comité d'audit et des risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Plusieurs fois par an, le Président du comité d'audit et des risques reçoit les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la gestion des risques sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

1.7.4 La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et des risques trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentées pour décision :

- les évolutions du dispositif Bâle II ;
- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.

1.8 Actionnariat

1.8.1 Capital

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 75 avenue de la Grande-Armée, 75116 Paris, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision des régulateurs bancaires européen, la Banque Centrale Européenne, et français, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ; le Groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de 177 408 000 euros, versé au 8 novembre 2002, est resté inchangé depuis cette

date. Il est réparti entre 11 088 000 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

La totalité du capital de BPF est détenu majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 8 307 996 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par PSA, à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 1 780 002 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 000 001 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

1.8.2 Conventions intra-Groupe

BPF est engagée avec le Groupe PSA Peugeot Citroën ("PSA") qui réalise des prestations de services de soutien à BPF comme à ses filiales et succursales à l'étranger, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement et de la trésorerie selon lequel PSA, à travers son département « Corporate Financement et Trésorerie », agit pour le compte de BPF sur les questions relatives à la gestion de la trésorerie, aux opérations placées sur les marchés des capitaux, au refinancement et aux

opérations de titrisation. PSA gère également le risque de contrepartie, les risques de change et de taux et le risque de liquidité. PSA fournit enfin à BPF une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2015 se sont élevés à 109 millions d'euros.

1.8.3 Propositions de Résolutions pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Avril 2016

Délibérations à caractère ordinaire :

Première résolution : Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes consolidés du groupe BANQUE PSA FINANCE, des commentaires du Conseil d'Administration ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de

l'exercice clos le 31.12.2015, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Deuxième résolution : Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé, ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2015, approuve dans toutes ses dispositions le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2015, qui font ressortir un bénéfice de 535 976 340,11 euros.

Troisième résolution : Affectation du résultat de la société

L'Assemblée Générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à la somme de 947,51 euros, constitué par le bénéfice de l'exercice 2015 à hauteur de 535 976 340,11 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent à hauteur de 273 748 607,40 euros.

Elle décide d'affecter comme suit ce bénéfice distribuable :

aux actions : 419 126 400 euros
au report à nouveau : 390 598 547,51 euros

Un dividende de 37,80 euros par action sera mis en paiement dans les jours suivants l'assemblée Générale du 11 avril 2016.

L'Assemblée Générale prend note qu'au titre des exercices, 2012, 2013 et 2014 les dividendes versés ont été respectivement de 25,30 €, 20,10 € et 82,80 €

Quatrième résolution : Jetons de présence

L'Assemblée Générale décide, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2016, d'allouer un montant global annuel de 48 000 € que le Conseil

d'Administration répartira librement entre les administrateurs.

Cinquième résolution : Rapport spécial sur les conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve

ce rapport et approuve sans réserve les conventions qui y sont mentionnées.

Délibérations à caractère extraordinaire :

Sixième résolution : Autorisation d'émettre des titres donnant directement ou indirectement accès au capital social

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, de même qu'en application des dispositions de l'article L 225-129-2 et L 228-92 du Code de Commerce,

I. Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, à réaliser au moyen de :

- l'émission, en France ou à l'étranger, en euros, d'actions de Banque PSA Finance et/ou de toutes valeurs mobilières autres que des actions pouvant être libellées en euros ou en devises étrangères.
- et/ou l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes d'émission, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

II. Décide que le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, (en ce compris les émissions d'actions à émettre éventuellement pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières précédemment émises) ne pourra avoir pour effet de porter le capital social, actuellement fixé à 177.408.000 €, à un montant supérieur à 300.000.000 €, le montant des primes d'émission et/ou de remboursement n'étant pas compris dans le plafond précité.

III. Décide que les actionnaires auront, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières émises en vertu de la présente sixième résolution.

IV. Décide :

- Que les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit à titre réductible un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et dans la limite de leurs demandes ;
- Qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation de bénéfices, réserves ou primes d'émission, les droits formant rompus ne seront pas négociables et les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits, 30 jours au plus tard après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
- Qu'en cas d'émission de valeurs mobilières composées, les actionnaires ne disposeront d'aucun droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre au profit des titulaires de ces valeurs mobilières ;

La présente délégation est consentie pour une durée de vingt-six mois (26) à compter de la date de la présente assemblée et se substitue à la délégation conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale du 07 avril 2014 qui se trouve ainsi privée d'effet.

Septième résolution : Formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives, ainsi que toutes mesures de publicité et notamment tout dépôt au greffe

du Tribunal de Commerce, prévues par la législation en vigueur.

1.8.4 Information sur les organes de direction générale et d'administration**1.8.4.1 Conseil d'administration**

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (70 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA Peugeot Citroën reçoivent des jetons de présence, les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2015 par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Jean-Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

Début de mandat : 3 avril 2013

Echéance du mandat: 2020

Né le 19 mars 1965

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Membre du Directoire

- Peugeot S.A.

Vice-Président et Administrateur

- PSA International S.A. (Suisse)

Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Gefco

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
- Changan PSA Automobiles Company, Ltd (Chine)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot

Président

- ASM - Auto Sud Marché S.A.S
- CarOnWay
- Mister AUTO

Rémy BAYLE

Directeur Général et Administrateur

Début de mandat : 22/04/2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

Administrateur

- Société Financière de Banque - Sofib
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CrédiPar
- PSA Finance UK Ltd (Royaume-Uni)

Président

- France Lion

Mandats expirés au cours de l'exercice 2015

Administrateur

- PSA International S.A.

Président

- Grande Armée Participations

Carlos TAVARES

Administrateur

Début de mandat : 2 avril 2014

Echéance du mandat: 2021

Né le 14 août 1958

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Président du Directoire

- Peugeot S.A.

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- Peugeot Citroën Automobiles

Administrateur

- Faurecia

Mandats expirés au cours de l'exercice 2015

Administrateur

- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

Michel PHILIPPIN**Administrateur et Président du Comité d'Audit et risques**

Début de mandat : 20 avril 2012

Echéance du mandat : 2018

Né le 26 juin 1948

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- ONG 1001 Fontaines
- Centre des professions Financières

François PIERSON**Administrateur et Membre du Comité d'Audit et risques**

Début de mandat : 9 juillet 2012

Echéance du mandat : 2019

Né le 29 mai 1947

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Président Directeur Général**

- AGIPI (Association)

Président du Conseil d'Administration

- Inter Partner Assistance SA (Belgique)
- AGIPI Retraite (Association)
- Kedge Business School
- Ecole de la Seconde Chance (Hauts-de-Seine)

Président

- Association Prévention Routière

Administrateur

- UCAR (SA)
- ASAF (Association - gestion)
- AFPS (Association - gestion)
- AXA Assurance Maroc (SA)
- AXA Cameroun (SA)
- AXA Côte d'Ivoire (SA)
- AXA Gabon (SA)
- AXA Sénégal (SA)
- AXA Holding Maroc (SA)
- AXA Assurances Algérie Dommage (SPA Algérie)
- AXA Assurance Algérie Vie (SPA Algérie)
- AXA Aurora Vida, S.A. (SA Espagne)
- AXA Seguros Generales, S.A. (SA Espagne)
- AXA Vida S.A. (SA Espagne)

Gérant

- AGIPI Développement (SARL)

Mandats expirés au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- AXA assurance IARD mutuelle (SAM)

Président du Conseil d'Administration

Association Diffusion Services - ADIS (SA)

Peugeot S.A**Administrateur**

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Echéance du mandat: 2018

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Administrateur**

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

Membre fondateur

- GIE PSA Peugeot Citroën
- Institut pour la Ville en Mouvement

Olivier BOURGES

Représentant permanent de Peugeot S.A. et Membre du Comité d'Audit et risques

Depuis le 1^{er} octobre 2014

Né le 24 décembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Membre du Conseil de Surveillance

- GEFCO

Administrateur

- Automobiles Peugeot
- Peugeot Citroën Automoviles Espana S.A. (Espagne)
- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Citroën

Gérant

- DJ56

Mandats expirés au cours de l'exercice 2015

Administrateur

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CrédiPar

Représentant permanent d'Automobiles Peugeot

- Conseil d'Administration du Football Club-Sochaux Montbéliard

Automobiles Peugeot

Administrateur

Début de mandat : 15 Décembre 1982

Echéance du mandat: 2020

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015

Administrateur

- GLM1
- Peugeot Algérie (Algérie)
- Peugeot Espana S.A. (Espagne)
- SOPRIAM (Maroc)
- SOMACA (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime (Tunisie)

Membre fondateur

- Institut pour la Ville en Mouvement

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Mandats expirés au cours de l'exercice 2015

Administrateur

- Société Financière de Banque - Sofib
- Football Club Sochaux -Montbéliard S.A.

Maxime PICAT**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**Depuis le 1^{er} octobre 2012

Né le 26 mars 1974

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Président Directeur Général et Administrateur**

- Automobiles Peugeot

Président

- Peugeot Motor Company Plc (Royaume-Uni)

Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)
- Peugeot Espana S.A. (Madrid)

Membre du Conseil de Surveillance

- Peugeot Motocycles (Belfort)

Mandat expiré au cours de l'exercice 2015**Président**

- Peugeot Motocycles

Philippe ALEXANDRE**Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 8 mars 2009

fin du mandat : 22 avril 2015

Né le 10 Août 1956

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - Crédipar
- Société Financière de Banque - Sofib
- Compagnie pour la location de véhicules - CLV

Administrateur

- PSA Finance UK Limited (Royaume-Uni)

Représentant du Gérant Associé, Banque PSA Finance

- Sofira

Vice-Président

- PSA Finansman AS (Turquie)

Liste des mandats exercés et expirés sur l'exercice 2015 par le Directeur Général Délégué non Administrateur de Banque PSA Finance

<p>Alain MARTINEZ Directeur Général Délégué Début de mandat : 25 juillet 2011 Echéance du mandat: 2021 Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général Né le 20 septembre 1958</p>	<p>Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2015</p> <p>Président et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Renting ITALIA SPA (Italie) • PSA Factor ITALIA SPA (Italie) <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Financial Holding B.V. (Pays-Bas) • BPF Financiranje d.o.o. (Slovénie) • PSA Bank Deutschland GmbH <p>Chairman</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bank PSA Finance Rus (Russie) <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société financière de Banque – SOFIB SA • PSA Financial d.o.o. (Croatie) • Peugeot Finance International N.V. (Pays-Bas) • Banca PSA Italia SpA • PSA Financial Services Spain EFC SA
	<p>Mandats expirés au cours de l'exercice 2015</p> <p>Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Wholesale Limited (Royaume-Uni) <p>Président et Administrateur</p> <ul style="list-style-type: none"> • PSA Finance Suisse (Suisse) • PSA GESTAO- Comercio e Aluguer de Veiculos, SA (Portugal)

1.8.4.2 Rémunérations

A. Direction générale de BPF

La politique de rémunération de la direction générale de BPF est définie par PSA Peugeot Citroën dont BPF est filiale à 100%.

S'agissant du Président, également membre du directoire de PSA Peugeot Citroën et Directeur Financier, sa rémunération tient compte de ses activités en tant que membre de l'exécutif de PSA.

Les principes essentiels retenus pour la fixation de la rémunération prennent en compte :

- les objectifs du groupe et le contexte des activités ;
- les performances individuelles et collectives

La structure de la rémunération est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable.

Dans ces rémunérations, sont valorisés tous les autres avantages accordés à chacun des membres de la direction générale de BPF.

Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON

Président du Conseil d'Administration
de Banque PSA Finance

période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Rémy BAYLE

Directeur Général

période du 22/04/2015 au 31/12/2015

Alain MARTINEZ

Directeur Général Délégué

période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Philippe ALEXANDRE

Directeur Général

période du 01/01/2015 au 22/04/2015

	Montants au titre de l'exercice 2015		Montants au titre de l'exercice 2014	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	995 439	995 439	1 198 833	1 198 833
Rémunération variable	NC ¹	795 046	831 913	120 210
Prime exceptionnelle			71 000	71 000
Rémunération exceptionnelle			-	-
prime de rentrée	317	317	570	570
Indemnité logement			3 198	3 198
Jetons de présence			-	-
Indemnité RTT			13 741	13 741
Avantage en nature voiture	8 280	8 280	11 170	11 170
Avantage complémentaire santé	2 023	2 023	1 985	1 985
TOTAL	1 006 059	1 801 105	2 132 410	1 420 707

¹ Non connu à date de publication

B. Administrateurs de Banque PSA Finance

Les administrateurs exerçant également des fonctions au sein de la société PSA Peugeot Citroën sont les suivants :

Jean Baptiste CHASSELOUP de CHATILLON	période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémy BAYLE	période du 22/04/2015 au 31/12/2015
Carlos TAVARES	période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Maxime PICAT	période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Olivier BOURGES	période du 01/01/2015 au 31/12/2015
Philippe ALEXANDRE	période du 01/01/2015 au 22/04/2015

	Montants au titre de l'exercice 2015	
	Dus	Versés
Rémunération fixe	2 826 106	2 826 106
Rémunération variable	NC ¹	2 668 287
Prime exceptionnelle		
Prime de rentrée	507	507
Indemnité logement		
Jetons de présence	48 000	48 000
Indemnité RTT	13 846	13 846
Avantage en nature voiture	14 220	14 220
Avantage complémentaire santé	3 632	3 632
TOTAL	2 906 311	5 574 598

¹ Non connu à date de publication

Le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux pour ceux des administrateurs exerçant également un mandat au sein de la société contrôlante, PEUGEOT SA, fait l'objet d'une publication par celle-ci conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Les deux administrateurs, non-salariés du Groupe PSA, M. Michel PHILIPPIN et M. François PIERSON ont perçu, chacun respectivement la somme de 25.000 et 23.000 euros bruts au titre des jetons de

présence de l'exercice 2015, tel que réintégrés dans le tableau ci-dessus; les bénéficiaires supportant un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire d'impôt sur le revenu de 21% et de 15,5% de cotisations sociales sur cette somme.

Aucun des autres administrateurs n'a reçu de rémunération, de jeton de présence ou d'avantages de toute autre nature de la part de BPF durant l'exercice écoulé.

1.8.4.3 Comités

A. Le comité d'audit et risques

Au 1^{er} janvier 2016, le comité d'audit et risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA Peugeot Citroën
Michel PHILIPPIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
François PIERSON	Administrateur de BPF
Olivier BOURGES	Représentant permanent de PEUGEOT SA au Conseil d'Administration de BPF et Secrétaire Général du Groupe PSA

B. Le comité exécutif

Au 1^{er} janvier 2016, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Alain MARTINEZ	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Michel ARNAUD	Responsable Amérique Latine
Philippe BELORGEY	Responsable Chine et ASEAN
Andrea BANDINELLI	Directeur Général de SOFIB
Catherine BOULANGER	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Laurent DECOTTIGNIES	Responsable Audit
Frantz KRAUTTER	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Projet LION
Alexandre SOREL	Responsable Finances et Comptabilité
Jean-Marc SANTOLARIA	Responsable Marketing & Innovation
Patrice VOLOVIK	Responsable Opérations
Edouard de LAMARZELLE	Responsable Assurances
Jean-Baptiste CHARLES	Responsable Gestion des Risques
Philippe ERKEL	Responsable systèmes d'Information Banque et Services

1.9 Rapport Social et Environnemental

1.9.1 Stratégie de Développement Durable de BPF

Détenue à 100% par le Groupe PSA Peugeot Citroën, Banque PSA Finance intègre la dimension Développement Responsable aussi bien à sa stratégie moyen et long terme que dans la mise en jeu de ses opérations au quotidien. Pour l'ensemble des domaines transversaux - Ressources humaines, Charte éthique, Management de la santé et de la Sécurité au Travail..., BPF applique les politiques initiées par le Groupe.

La mission première de BPF est de soutenir les ventes des marques Peugeot, Citroën et DS; elle contribue à ce titre activement dans le cadre de sa responsabilité sociétale à la stratégie de développement de la mobilité durable mise en place par le Groupe à travers la conception et la commercialisation d'offres spécifiques de financements et de services proposées à la clientèle des trois marques répondant à cette exigence nouvelle.

Banque PSA Finance a obtenu son agrément bancaire en 1995 ; ses activités relèvent ainsi de l'autorité de tutelle régissant l'organisation et le fonctionnement du secteur bancaire français : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Elle est par ailleurs soumise à l'AMF - l'Autorité des Marchés Financiers - pour son activité de service d'investissement et financement des réseaux commerciaux des marques Peugeot, Citroën et DS.

Banque PSA Finance a été intégrée en 2013 dans la liste des 130 « établissements significatifs » de la zone euro, compte tenu de son total de bilan et de l'importance de son activité transfrontalière, qui seront susceptibles en 2014 d'être supervisés directement par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les résultats de l'« Asset Quality Review » diligentée dans ce cadre par la BCE publiés en octobre 2014 ont confirmé l'excellent niveau de BPF à la fois dans la qualité de ses actifs et dans sa résistance à l'exercice de « stress test », plaçant BPF parmi les référents du marché en matière de gestion des risques et donc de solidité financière.

En mars 2013, Banque PSA Finance, s'est engagée en France dans l'activité d'épargne « grand public » et a poursuivi le développement de son activité en la lançant en septembre 2014 en Belgique et en octobre en Allemagne. BPF s'engage à faire de son activité d'épargne un des moteurs de l'économie réelle : les fonds collectés sont utilisés exclusivement pour soutenir les achats de véhicules et de services par la clientèle auprès des réseaux PEUGEOT, CITROËN et DS.

En février 2014, le Groupe PSA Peugeot Citroën et Banque PSA Finance ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Santander Consumer Finance (SCF) pour créer un partenariat à parts égales pour développer les activités de BPF en Europe. Le 10 juillet 2014, un accord cadre a été signé afin de créer un partenariat européen dans 11 pays européens. Soumises à l'approbation des autorités de la

concurrence et des autorités de régulation dans les principaux pays, les transactions ont démarré début 2015 et se poursuivent en 2016. Au 31 décembre 2015, le partenariat est opérationnel en France, Royaume-Uni, Espagne et Suisse. Un partenariat commercial a démarré au Portugal et les JV Assurances ont démarré leur activité. Les démarrages des activités des 6 derniers pays devraient être finalisés en 2016 (Allemagne, Autriche, Belgique, Italie, Pays-Bas et Pologne).

Parallèlement, le 24 juillet 2015, Banque PSA Finance et Banco Santander Brasil ont signé un accord cadre pour la création d'une société commune au Brésil. Le démarrage de la nouvelle entité est prévu au 2ème trimestre 2016.

Les nouvelles sociétés opérationnelles dans le cadre des deux partenariats étant consolidées par mise en équivalence par BPF, seules les entités de BPF non concernées ou concernées mais n'ayant pas démarré leur activité au 31 décembre 2015 sont prises en considération en matière d'indicateurs sociaux à fin 2015. (CF Chapitre 1.4.1.3 du DDR 2015 du Groupe PSA Peugeot Citroën)

Concernant sa responsabilité sociétale, Banque PSA Finance respecte la réglementation européenne en particulier relative à la politique de protection des consommateurs en Europe et à la lutte anti-blanchiment qu'elle étend sur l'ensemble de son périmètre d'intervention, en concertation avec la politique du Groupe Santander pour les entités du partenariat.

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, BPF applique pleinement la politique RH du Groupe PSA, et en accord avec la politique RH de Santander pour les entités concernées par la coopération. Elle met notamment en œuvre l'ensemble des accords conclus avec les partenaires sociaux et développe également des enquêtes auprès de ses collaborateurs et met en place les actions correctrices nécessaires.

La mise en action de ces dimensions combinées – politique RH, offres de mobilité, respect des réglementations liées à l'exercice des activités bancaires – fait de Banque PSA Finance un acteur essentiel de l'évolution des nouveaux comportements sociétaux, répondant ainsi au mieux aux nouvelles attentes des agents économiques que sont ses clients finaux particuliers, entreprises et les réseaux de distribution automobile des marques Peugeot, Citroën et DS.

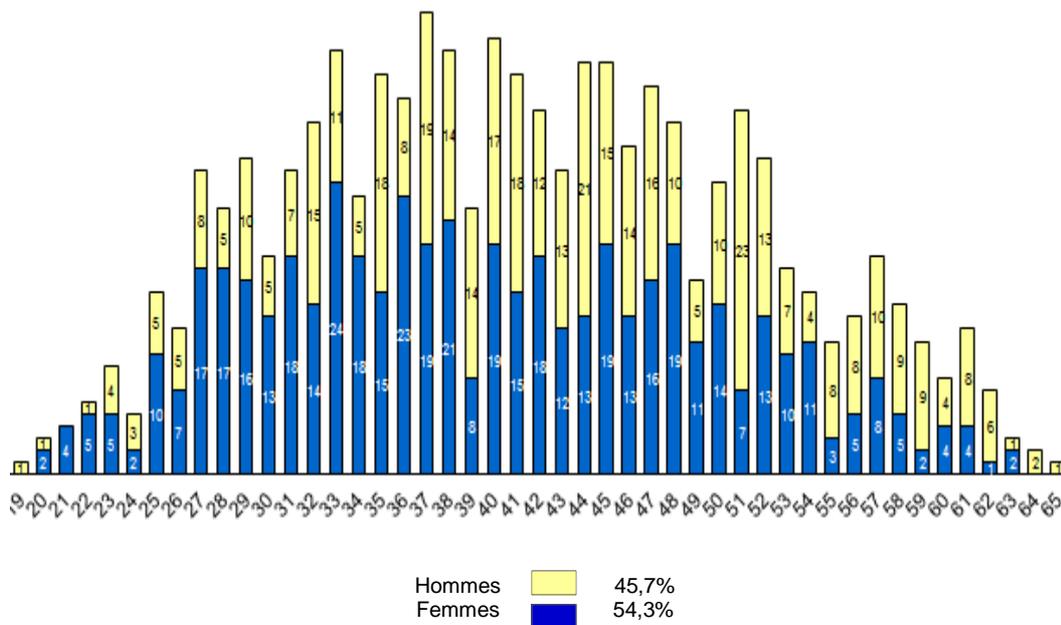
BPF soutient, par la conception et le déploiement d'offres de financement et de services dédiés le développement des innovations issues de l'activité automobile du Groupe PSA et prend ainsi en compte les risques environnementaux.

Banque PSA Finance participe et soutient activement le développement durable du Groupe PSA et les nombreux défis qui lui sont liés.

1.9.2 Aspects sociaux

<p>Actions menées et orientations prises par la société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable</p>	<p>Dans le domaine Ressources Humaines Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique du Groupe au sein des entités consolidées à fin 2015 (Santé/Sécurité et bien-être au travail, dialogue social, diversité, gestion de l'emploi et développement des compétences...) et est intégrée dans le reporting social du Groupe. Pour les entités concernées par la coopération avec Santander Consumer Finance, la politique RH est appliquée en accord avec SCF.</p> <p>BPF a notamment bénéficié des outils du Groupe PSA mis à disposition de l'ensemble des managers visant à améliorer leurs pratiques managériales : des modules d'auto formation proposant des solutions concrètes pour traiter des situations précises et un outil d'auto-évaluation contribuant également à l'amélioration des pratiques managériales.</p> <p>En 2014, le plan déploiement des compétences initié en 2014 a été étendu à Banque PSA Finance et s'est poursuivi en 2015 : les compétences liées aux 7 métiers de BPF – Conception des produits, Commerce, Analyse du Risque, Gestion, Recouvrement, Contrôle, Assurances – ont été formalisées, des outils de mesure de niveau et une offre de formation ont été mis en place pour réduire les écarts de compétence constatés.</p> <p>BPF également déploie sur son périmètre une démarche issue de la politique RH du Groupe PSA : la mise en place progressive des Plans de Développement Personnels – PDP - . Ainsi , progressivement chaque collaborateur de BPF bénéficie d'un plan de développement personnel issu des échanges qui ont lieu avec son manager lors de son entretien annuel d'évaluation visant à mettre en place des actions de nature à favoriser une évolution à court et moyen terme.</p> <p>L'ensemble des collaborateurs de BPF a pu participer fin 2014 à une enquête déployée par le Groupe PSA visant à mesurer le niveau d'engagement des équipes. Des plans d'actions ont été au besoin mis en place courant 2015.</p> <p>L'ensemble des données RH ci- dessous, comptabilisées en effectifs inscrits, et sur le périmètre consolidé à fin 2015 proviennent du reporting RH du Groupe PSA Peugeot Citroën renseignées par l'ensemble les entités de BPF concernées..</p> <p>Les effectifs du Siège de BPF, de statut PCA sont consolidés au sein des activités automobiles de PSA Peugeot Citroën. Le périmètre de reporting figure au chapitre 2.4 du Document de Référence 2015 du Groupe PSA Peugeot Citroën.</p>														
<p>a) Emploi</p>	<p>Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au chapitre 2.4 du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2015</p> <p>Dans ce cadre, BPF contribue sur son périmètre de façon socialement responsable à la mise en œuvre du plan de redressement du Groupe PSA Peugeot Citroën. Elle accompagne et sécurise les salariés, et met en place des solutions innovantes et pour créer la confiance et l'engagement.</p> <p>BPF conserve ses priorités et maintient ses fondamentaux : le développement des talents et la préservation de la santé et la sécurité, grâce à des politiques appliquées partout dans l'entreprise. Elle apporte une attention à chaque personne pour garantir l'égalité des chances.</p>														
<p>- L'effectif total</p>	<table border="1" data-bbox="655 1417 1086 1630"> <thead> <tr> <th colspan="2">Effectifs inscrits</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2014</td> <td>2015 consolidé BPF, hors JV</td> </tr> <tr> <td>2628</td> <td>925</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="691 1682 1050 1933"> <thead> <tr> <th colspan="2">Répartition géographique</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Europe</td> <td>847</td> </tr> <tr> <td>Hors Europe</td> <td>78</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>925</td> </tr> </tbody> </table>	Effectifs inscrits		2014	2015 consolidé BPF, hors JV	2628	925	Répartition géographique		Europe	847	Hors Europe	78	Total	925
Effectifs inscrits															
2014	2015 consolidé BPF, hors JV														
2628	925														
Répartition géographique															
Europe	847														
Hors Europe	78														
Total	925														

- La répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique



- Les embauches et les licenciements

Recrutements en CDI 2015	
CADRES	9
EMPLOYES	6
Total	15

Départs CDI 2015	
CADRES	24
EMPLOYES	45
Total	69

Licenciements	
Homme	2
Femmes	3
Total	5

- Les rémunérations et leur évolution

	Total K €
2015	9 909
2014	153 075
2013	146 715
2012	147 231

En 2015, 75 millions d'€ de frais de personnel ont été déclassés en activité destinées à être cédées ou reprises en partenariat (144 millions en 2014)

b) Organisation du travail	Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au chapitre 2 . 4 du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2015 sur les entités consolidées à fin 2015																						
Organisation du temps de travail	<p>Heures supplémentaires</p> <table border="1" data-bbox="644 488 1098 600"> <tr> <td>2014</td> <td>2015 consolidé BPF, hors JV</td> </tr> <tr> <td>27 338</td> <td>8 052</td> </tr> </table>	2014	2015 consolidé BPF, hors JV	27 338	8 052																		
2014	2015 consolidé BPF, hors JV																						
27 338	8 052																						
c) Relations sociales	Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au chapitre 2 . 4 du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2015 sur les entités consolidées à fin 2015, notamment concernant les accords collectifs.																						
d) Santé et sécurité	<table border="1" data-bbox="708 920 1034 1055"> <tr> <th colspan="2">ACCIDENTS DE TRAVAIL</th> </tr> <tr> <td>Avec arrêt</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Mortel</td> <td>0</td> </tr> </table> <p>Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au chapitre 2 . 4 du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2015 sur les entités consolidées à fin 2015, notamment en matière de santé et de sécurité au travail et en terme de bilan des accords signés à ce sujet.</p>	ACCIDENTS DE TRAVAIL		Avec arrêt	0	Mortel	0																
ACCIDENTS DE TRAVAIL																							
Avec arrêt	0																						
Mortel	0																						
e) Formation - Le nombre total d'heures de formation	<p>Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au chapitre 2 . 4 du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2015 sur les entités consolidées à fin 2015</p> <table border="1" data-bbox="676 1346 1066 1438"> <tr> <td>NB Heures de formation 2015</td> <td>7 884</td> </tr> <tr> <td>Moy/Collaborateurs</td> <td>8,5</td> </tr> </table>	NB Heures de formation 2015	7 884	Moy/Collaborateurs	8,5																		
NB Heures de formation 2015	7 884																						
Moy/Collaborateurs	8,5																						
f) Egalité de traitement	<p>Banque PSA Finance, filiale à 100% du Groupe PSA, applique la politique Ressources Humaines du Groupe détaillée au chapitre 2 . 4 du Document de Référence du Groupe PSA Peugeot Citroën 2015 sur les entités consolidées à fin 2015</p> <table border="1" data-bbox="469 1541 1273 1671"> <tr> <th colspan="5">ÉVOLUTION DU TAUX DE FEMINISATION</th> </tr> <tr> <th rowspan="2">Part des femmes</th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> <tr> <td>53,3 %</td> <td>53,10%</td> <td>53,46%</td> <td>54, 27%</td> </tr> </table> <table border="1" data-bbox="708 1742 1034 1917"> <tr> <th colspan="2">Salariés handicapés</th> </tr> <tr> <td>Employés</td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>Cadre</td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>17</td> </tr> </table>	ÉVOLUTION DU TAUX DE FEMINISATION					Part des femmes	2012	2013	2014	2015	53,3 %	53,10%	53,46%	54, 27%	Salariés handicapés		Employés	16	Cadre	1	Total	17
ÉVOLUTION DU TAUX DE FEMINISATION																							
Part des femmes	2012	2013	2014	2015																			
	53,3 %	53,10%	53,46%	54, 27%																			
Salariés handicapés																							
Employés	16																						
Cadre	1																						
Total	17																						

1.9.3 Aspects environnementaux

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	BPF met en place des actions ponctuelles pour prendre en compte les questions environnementales .BPF a notamment recours pour son Siège à l'énergie géothermique pour le chauffage de ses locaux.						
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Aucune action de formation ou d'information n'a été mise en place en 2015.						
- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non pertinent au regard de l'activité de BPF						
- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Aucune provision pour risques et charges liés à l'environnement ne figure au bilan de BPF au 31 décembre 2015						
b) Pollution et gestion des déchets							
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Non pertinent au regard de l'activité de BPF						
- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	BPF procède au tri sélectif, notamment concernant le recyclage des piles usagées.						
- La prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité	Non pertinent au regard de l'activité de BPF						
c) Utilisation durable des ressources	<p style="text-align: center;">Consommations BPF Central 2015</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Eau de ville</td> <td>1 472 m3</td> </tr> <tr> <td>Electricité</td> <td>84,3 Mwh</td> </tr> <tr> <td>Chauffage urbain</td> <td>178,2 Mwh</td> </tr> </table>	Eau de ville	1 472 m3	Electricité	84,3 Mwh	Chauffage urbain	178,2 Mwh
Eau de ville	1 472 m3						
Electricité	84,3 Mwh						
Chauffage urbain	178,2 Mwh						
- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Cf tableau ci-dessus						

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	BPF a paramétré l'ensemble de ses imprimantes pour une impression en noir et blanc par défaut. Toutes les imprimantes individuelles ont été supprimées visant ainsi à la réduction de consommable.
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	BPF a recours pour son Siège à l'énergie géothermique pour le chauffage de ses locaux.
- L'utilisation des sols	Non pertinent au regard de l'activité de BPF
d) Changement climatique	
- les rejets de gaz à effet de serre (GES)	BPF développe des solutions de financement et de service visant au soutien des ventes de véhicules « propres », électriques ou hybrides, à faible émission de CO2 : voir chapitre : « L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales »
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique	Non pertinent au regard de l'activité de BPF
e) Protection de la biodiversité	
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Non pertinent au regard de l'activité de BPF

1.9.4 Aspects sociétaux

a) Impact territorial, économique et social de l'activité	
Les offres produit soutenant la mobilité	<p>BPF propose à ses clients particuliers et entreprise dans la plupart de ses implantations des offres packagées – conçues en lien étroit avec les équipes marketing des marques Peugeot, Citroën et DS – combinant le financement du véhicule, les services liés à la maintenance et l'entretien, des assurances sur le bien ou la personne. Ces offres permettent l'accès à un usage constant d'un véhicule en contrepartie d'un « abonnement » mensuel fixe, quels que soient les événements intervenant au cours du contrat : immobilisation du véhicule - panne, accident, chômage, incapacité de travail.</p> <p>BPF propose également des solutions d'extension de la garantie constructeur qui permet de prolonger l'entretien d'un véhicule et son maintien en bon état au-delà de la durée de garantie des Marques et ainsi de faciliter la mobilité.</p>
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	<p>LES INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES DES PRODUITS AU SERVICE DE LA PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX</p> <p>En 2012, Banque PSA Finance (BPF), a développé en France une opération de financement spécifique pour Citroën C-Zéro qui permet aux clients de disposer de ce véhicule 100 % électrique en contrepartie du versement d'un loyer mensuel promotionnel. A l'issue du contrat de location de deux ans, le renouvellement de location a été proposé en 2014 à chacun de ces clients pour leur permettre de prolonger l'utilisation du véhicule « vert » plutôt que de le restituer. 80% des clients ont opté pour conserver leur véhicule selon cette formule.</p> <p>Avec un parc de 430 000 véhicules en Location Longue Durée, BPF est acteur majeur du financement des flottes d'entreprises en Europe : 6e opérateur en Europe (dont Turquie).</p> <p>Pour ses clients « entreprises », les solutions de financement destinées aux flottes de véhicules permettent au client selon son profil d'opter, soit pour un budget variable en fonction du kilométrage réalisé par ses véhicules, soit pour un budget constant pour des utilisations stables. Un site « extranet » est de plus proposé dans six pays permettant aux gestionnaires de parc de l'entreprise cliente de maîtriser en temps réel le coût d'utilisation des véhicules – TCO, total cost of ownership -, de les optimiser et de les piloter au mieux (consommation...)</p> <p>Lors des réponses aux appel d'offres, en association avec les marques Peugeot, Citroën et DS, BPF propose à</p>

	<p>ses clients grands comptes une formation à l'éco-conduite à destination des conducteurs des véhicules financés visant à maîtriser les dépenses de carburant en les formant à consommer moins, réduisant ainsi les émissions polluantes et les risques d'accidents, et promouvant un meilleur respect de la réglementation routière.</p> <p>Enfin, lors des appels d'offres, BPF encourage les clients à s'équiper de pack « business » incluant un système de navigation et bluetooth afin de rationaliser les déplacements et de réduire les risques d'accidents.</p> <p>BPF facilite l'usage par ses clients des véhicules électriques en leur proposant des offres incluant la location de la batterie et sa maintenance, soit sous forme d'offre globale (loyer portant sur le véhicule et sur la batterie), soit sous forme d'offre scindée (loyer portant sur la batterie seule).</p> <p>BPF a engagé plusieurs projets visant à dématérialiser la documentation « papier » émise à chaque étape de négociation avec le client et notamment lors de la signature du contrat sur le point de vente ayant pour effet une réduction significative de l'utilisation des documents « papier » et des imprimantes.</p> <p>Le déploiement de tablettes tactiles à destination des forces commerciales a été réalisé en Grande Bretagne au 2eme Trimestre 2014 pour la marque Peugeot et l'application a été testée en France début 2015 et déployée au cours 2eme semestre.</p> <p>BPF a lancé un chantier de dématérialisation des échanges après-vente en substituant les courriers par des e-mails ou par le traitement direct des opérations 24/24 par le client lui-même via des d'espaces personnels sécurisés intégrés aux sites Internet des pays BPF. Ainsi, dès janvier 2015 plusieurs milliers de clients ont reçu leurs courriers par voie électronique.</p>				
- En matière d'emploi et de développement régional	BPF soutient, partout sur l'ensemble de son périmètre l'activité des réseaux de vente des marques Peugeot, Citroën et DS, soit plus de 12 000 concessionnaires et agents en leur proposant des solutions de financement de leur stock de véhicules neufs, occasions, pièces de rechange, besoins de trésorerie et de développement.				
- Sur les populations riveraines et locales	<p>En 2015, Banque PSA Finance, poursuit son activité d'épargne « grand public » en France, en Allemagne et en Belgique. A fin 2015, l'encours ainsi collecté est supérieur à 2,74 Milliards d'Euros. BPF s'engage à faire de son activité d'épargne un des moteurs de l'économie réelle : les fonds collectés sont utilisés exclusivement pour soutenir les achats de véhicules et de services par la clientèle auprès des réseaux PEUGEOT, CITROËN et DS.</p> <p>Plus généralement, en proposant des solutions de financement à la clientèle finale des trois marques pour l'acquisition de leur véhicule, c'est l'ensemble de la filière automobile que BPF contribue à soutenir.</p>				
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par les activités de la société	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="341 1249 558 1339">PARTIE PRENANTE</th> <th data-bbox="558 1249 813 1339">INFORMATION – COMMUNICATION</th> <th data-bbox="813 1249 1133 1339">DIALOGUE – CONSULTATION</th> <th data-bbox="1133 1249 1422 1339">ACCORDS – PARTENARIATS</th> </tr> </thead> </table>	PARTIE PRENANTE	INFORMATION – COMMUNICATION	DIALOGUE – CONSULTATION	ACCORDS – PARTENARIATS
	PARTIE PRENANTE	INFORMATION – COMMUNICATION	DIALOGUE – CONSULTATION	ACCORDS – PARTENARIATS	
	<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="341 1339 558 1574">Autorités de Tutelle ACPR – Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution, pour la France</td> <td data-bbox="558 1339 813 1574">Rapport Annuel de Contrôle Interne</td> <td data-bbox="813 1339 1133 1574"> <ul style="list-style-type: none"> • Inspections réalisées à l'initiative de l'ACPR • Présentation bi annuelle des résultats • Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers • Inspections réalisées à l'initiative de l'autorité locale </td> <td data-bbox="1133 1339 1422 1574"></td> </tr> </tbody> </table>	Autorités de Tutelle ACPR – Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution, pour la France	Rapport Annuel de Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections réalisées à l'initiative de l'ACPR • Présentation bi annuelle des résultats • Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers • Inspections réalisées à l'initiative de l'autorité locale 	
	Autorités de Tutelle ACPR – Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution, pour la France	Rapport Annuel de Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Inspections réalisées à l'initiative de l'ACPR • Présentation bi annuelle des résultats • Communication régulière de tableaux de bord comptables et financiers • Inspections réalisées à l'initiative de l'autorité locale 		
<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="341 1574 558 1798">Autorité de tutelle AMF Autorité des Marchés Financiers</td> <td data-bbox="558 1574 813 1798">Rapports réglementaires requis par l'activité de Prestataire de services d'investissement de Sofib (Rapport annuel, rapport protection des avoirs)</td> <td data-bbox="813 1574 1133 1798"></td> <td data-bbox="1133 1574 1422 1798"></td> </tr> </tbody> </table>	Autorité de tutelle AMF Autorité des Marchés Financiers	Rapports réglementaires requis par l'activité de Prestataire de services d'investissement de Sofib (Rapport annuel, rapport protection des avoirs)			
Autorité de tutelle AMF Autorité des Marchés Financiers	Rapports réglementaires requis par l'activité de Prestataire de services d'investissement de Sofib (Rapport annuel, rapport protection des avoirs)				
<table border="1"> <tbody> <tr> <td data-bbox="341 1798 558 2040">Associations professionnelles</td> <td data-bbox="558 1798 813 2040"> <ul style="list-style-type: none"> • ASF – Association Française des Sociétés Financières • FBF : Fédération Bancaire Française. <p>Equivalent dans les pays d'implantation</p> </td> <td data-bbox="813 1798 1133 2040"> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail • Echanges ponctuels en tant que de besoin. </td> <td data-bbox="1133 1798 1422 2040"></td> </tr> </tbody> </table>	Associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • ASF – Association Française des Sociétés Financières • FBF : Fédération Bancaire Française. <p>Equivalent dans les pays d'implantation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail • Echanges ponctuels en tant que de besoin. 		
Associations professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • ASF – Association Française des Sociétés Financières • FBF : Fédération Bancaire Française. <p>Equivalent dans les pays d'implantation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Groupes de travail • Echanges ponctuels en tant que de besoin. 			

	Partenaires commerciaux,	Groupe SANTANDER, BNP, HSBC, SG, ARKEA	• Coopérations opérationnelles	Différents montages de partenariats opérationnels dans certains pays, notamment via des Joint-ventures...
	Banque,			
	Assurance			
	Salariés, Comité d'Entreprise	Idem Groupe	• Consultations/Informations • Avis réglementaires	
	Organisme de certification	Bureau Veritas	• Audit annuel de certification ISO 9001 version 2008	
	Fournisseurs	Idem Groupe	• Appels d'offre	
	Association de consommateurs	Via l'ASF	• Participation à des travaux liés au crédit à la consommation	
	Actionnaires	Groupe PSA 100%	• Conseil d'administration	
	Investisseurs	Banques, Investisseurs institutionnels	• Via la Direction Financière du Groupe	
	Autres Banques, Compagnies d'Assurance	RCI, AXA...	• Benchmark	Partenariats opérationnels
	Réseaux de distribution	Concessionnaires, Filiales et succursales du Groupe PSA	• Prescripteurs, Clients	
	Entités du Groupe PSA	Marques Activité de support: - Informatique - Refinancement	• Politique commerciale • Déploiement de la politique RH	
	Agences de notation	Moody's, Standard & Poor's		
	Médias	Communiqués de presse Site Internet	• Équipes dédiées aux relations presse	
- Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations				
- Les actions de partenariat ou de mécénat	<p>Le management central de BPF encourage les initiatives de mécénat pour ses entités. Sont exclues de ce périmètre les sociétés communes créées en 2015 entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance dans le cadre de l'accord signé le 10 juillet 2014.</p> <p>ACTIONS LOCALES D'EDUCATION, D'AIDE A L'ENFANCE OU D'AIDE SOCIALE OU CARITATIVE EN 2015</p> <p>> BPF en Belgique a donné en 2015 du mobilier et des fournitures du bureau à divers établissements scolaires.</p> <p>> BPF en Pologne a :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintenu les dons de téléphones mobiles et les meubles de bureau usagés au bénéfice du centre éducatif des enfants aveugles de Laski, près de Varsovie. • collecté des bouchons – en faveur du Centre éducatif des enfants handicapés ; les fonds obtenus sont utilisés pour l'achat de matériel de réadaptation. • aidé à la rénovation du centre des enfants aveugles de Laski par des équipes volontaires de la filiale. • soutenu, à l'initiative des collaborateurs de la filiale, l'association « colis de Noël » au bénéfice de familles démunies. <p>>BPF aux Pays-Bas a soutenu les activités de différentes associations:</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution (dans le cadre des cartes de vœux Noël) pour un montant de 2 500 euros au Sophia Kinderziekenhuis (Hôpital pour enfants) - Contribution au financement de chiens d'assistance pour les handicapés et aveugles.
c) Sous-traitance et fournisseurs	
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Non pertinent au regard de l'activité de BPF
- L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants, de leur responsabilité sociale et environnementale	Non pertinent au regard de l'activité de BPF
d) Loyauté des pratiques	<p>BPF a adhéré à la Charte Ethique du groupe PSA dont les dispositions sont rappelées régulièrement aux collaborateurs, notamment avec le rappel du dispositif d'alerte professionnelle en vigueur dans la banque. Un code de conduite plus formellement destiné aux activités opérées dans le cadre du partenariat européen avec Santander Consumer Finance est en cours d'établissement.</p> <p>Un comité Ethique a été mis en place au sein de BPF depuis 2014 dont la mission est de suivre l'application des règles de la Charte et d'apporter les mesures correctives si besoin est.</p> <p>En outre, par son statut d'établissement bancaire, Banque PSA Finance est soumise à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements du secteur de la banque (précédemment en vertu du Règlement n° 97-02 du CRBF) et a mis en place des procédures et des dispositifs destinés à assurer le respect de la réglementation et des instructions des organes exécutifs.</p> <p>Dans le cadre du partenariat engagé avec Santander Consumer Finance en Europe, un dispositif de contrôle interne applicable aux joint-ventures a également été défini et mis en place afin de prévenir les risques de non-conformité à la réglementation et aux instructions des organes dirigeants.</p>
- Les actions engagées pour prévenir la corruption	<p>Dans la conduite de ses affaires, conformément aux engagements de sa charte éthique Banque PSA Finance veille au respect scrupuleux des réglementations de protection des consommateurs. Un chapitre de la charte éthique est dédié au respect du consommateur avec notamment des engagements en matière de qualité, de sincérité des informations et de confidentialité des données des clients.</p> <p>BPF a mis en place un système d'alerte professionnelle qui permet à tout salarié du Groupe de porter à la connaissance du Responsable de la Conformité Centrale toute situation de non-conformité liée aux activités des établissements. Cet outil, placé dans un contexte de strict respect des règles fixées par une procédure interne ad hoc et des impératifs de confidentialité, participe au dispositif de lutte contre les fraudes internes et la corruption.</p>
- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<p>La distribution de crédits à la consommation, qui représente environ 70 % du total des crédits distribués par Banque PSA Finance et ses filiales, fait l'objet d'une réglementation spécifique, protectrice des droits des consommateurs. Cette réglementation a été renforcée au sein de l'Union européenne avec l'adoption de la directive 2008/48/CE concernant les contrats de crédit aux consommateurs, directive que les différents pays membres de l'Union européenne devaient transposer dans leur droit national avant le 12 mai 2010.</p> <p>Cette directive a créé de nouvelles obligations en matière de publicité, information précontractuelle, étude de la solvabilité des emprunteurs, information contractuelle qui ont été mises en œuvre par Banque PSA Finance et ses filiales et/ou succursales concernées.</p> <p>Plus largement, dans un souci de qualité et d'amélioration de ses processus clients, Banque PSA Finance a mis en place un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle visant notamment à assurer la qualité de leur traitement (engagement sur des délais de réponse, exigence d'une réponse écrite). Ce dispositif repose sur une Instruction cadre qui impose à toute filiale ou succursale de Banque PSA Finance de désigner un Responsable du traitement des réclamations, de traiter les réclamations reçues en conformité avec ses dispositions, d'effectuer un suivi de ces réclamations (en volume et par typologie), de les analyser et, dans le cas où leur analyse révélerait des dysfonctionnements, de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées.</p> <p>Banque PSA Finance interroge désormais ses clients en ligne pour augmenter encore leur satisfaction et améliorer l'efficacité de ses équipes après-vente. Ainsi depuis 2 ans ce sont plus de 35.000 clients qui ont répondu dans 13 pays d'Europe, en Argentine et au Brésil. Les clients insatisfaits sont rappelés pour clarifier leur situation afin de mieux y répondre chaque fois que possible</p>
e) Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	Pas d'action spécifique

1.9.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société Banque PSA Finance, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-10801, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE). Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés en mars 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

- en cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans le chapitre du rapport de gestion intitulé « Rapport Social et Environnemental ».

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Paris, le 25 mars 2016

L'organisme tiers indépendant

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Alban Audrain

Associé

Gilles Hengoat

Associé

2

**COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE
2015**

2.1.	Bilan consolidé	76
2.2.	Compte de résultat consolidé	77
2.3.	Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	78
2.4.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	78
2.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	79
2.6.	Notes aux états financiers consolidés	80
2.7.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	152

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Caisse, banques centrales, CCP (Note 4)	154	308
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 5)	383	455
Instruments dérivés de couverture (Note 6)	13	58
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 7)	11	14
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 8)	87	1 070
Prêts et créances sur la clientèle (Notes 9, 34 et 36)	460	4 039
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 10 et 24.3)	9	39
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Actifs d'impôts courants (Note 35.1)	12	9
Actifs d'impôts différés (Note 35.1)	27	83
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 11)	117	254
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 12)	981	104
Immobilisations corporelles (Note 13)	1	5
Immobilisations incorporelles (Note 13)	63	63
Ecart d'acquisition (Note 14)	1	1
Total des actifs des activités poursuivies	2 319	6 502
Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)	7 048	18 529
Total de l'actif (Note 36)	9 367	25 031
Passif		
Banques centrales, CCP	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 15)	1	4
Instruments dérivés de couverture (Note 16)	9	54
Dettes envers les établissements de crédit (Notes 17 et 36)	848	6 353
- dont dettes des activités poursuivies (Note 17)	326	930
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 17)	522	5 423
Dettes envers la clientèle (Note 18)	468	420
- dont dettes des activités poursuivies (Note 18)	163	420
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 18)	305	-
Dettes représentées par un titre (Notes 19 et 36)	1 786	6 135
- dont dettes des activités poursuivies (Note 19)	9	2 881
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 19)	1 777	3 254
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Notes 20 et 24.3)	25	71
Passifs d'impôts courants (Note 35.1)	6	8
Passifs d'impôts différés (Note 35.1)	12	24
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 21)	109	215
Provisions techniques des contrats d'assurance (Note 22.1)	83	67
Provisions (Note 23)	70	33
Dettes subordonnées	-	-
Total des passifs des activités poursuivies	3 417	13 384
Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées)	3 623	8 508
Capitaux propres	2 327	3 139
- Capitaux propres part du groupe	2 295	3 101
- Capital et réserves liées	835	835
- Réserves consolidées	1 713	2 474
- dont résultat net - part du groupe	161	87
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(253)	(208)
- Intérêts minoritaires	32	38
Total du passif (Note 36)	9 367	25 031

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014 proforma
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (Note 36.2)	88	105
- Intérêts et produits au coût amorti (Notes 28 et 36.3)	106	137
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux (Note 24.3)	(15)	16
- Intérêts des instruments financiers de couverture (Note 29)	(13)	(26)
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 24.3)	12	(17)
- Intérêts et charges assimilées	(4)	(2)
- Autres produits et charges (Note 30)	2	(3)
Intérêts et produits nets de placements (Note 36.2)	3	2
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	2	-
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur (Note 24.4)	(1)	1
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	2	1
- Frais d'acquisition	-	-
Coût net de refinancement (Note 36.2)	(21)	(52)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires	4	3
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits (Note 31)	(40)	(63)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre (Note 32)	(12)	(54)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret	-	-
- Charges sur engagements de financement reçus	(22)	(12)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux (Note 24.3)	46	36
- Intérêts des instruments financiers de couverture	56	94
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture (Note 24.3)	(42)	(34)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur (Note 24.4)	-	-
- Frais d'émission	(11)	(22)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	(4)	1
- Opérations de taux (Note 24.4)	-	1
- Opérations de change	(4)	-
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Marge sur prestations de services d'assurance (Note 22.3)	28	92
- Primes acquises	135	121
- Charges de prestations	(107)	(29)
Marge sur autres prestations de services	19	19
- Produits	19	19
- Charges	-	-
Produit Net Bancaire (Notes 36.2 et 36.3)	113	167
Charges générales d'exploitation (Note 33)	(91)	(47)
- Personnel	(10)	(10)
- Autres charges générales d'exploitation	(81)	(37)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 13)	(17)	(10)
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés	-	-
Résultat brut d'exploitation	5	110
Coût du risque (Notes 34, 36.2 et 36.3)	(1)	(14)
Résultat d'exploitation (Notes 36.2 et 36.3)	4	96
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (Note 12)	123	12
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-
Autres éléments hors exploitation	2	(5)
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	(174)	(457)
Résultat avant impôt	(45)	(354)
Impôt sur les bénéfices (Note 35.2)	41	58
Résultat net des activités poursuivies	(4)	(296)
- dont part du groupe	(16)	(300)
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	250	541
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 35.2)	(73)	(154)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 3.3)	177	387
Résultat net	173	91
- dont intérêts minoritaires	12	4
- dont part du groupe	161	87
<i>Résultat net des activités poursuivies – part du groupe – par action (en euros)</i>	<i>(1,4)</i>	<i>(27,1)</i>
<i>Résultat net – part du groupe - par action (en euros)</i>	<i>14,5</i>	<i>7,9</i>

2.3 Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
Résultat net	205	(32)	173	187	(96)	91
- dont intérêts minoritaires			12			4
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture (1)(2)	(3)	1	(2)	(1)	-	(1)
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	(1)	-	(1)
- dont évaluation directe par capitaux propres	(3)	1	(2)	-	-	-
Ecart de conversion	(59)	-	(59)	(15)	-	(15)
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	(49)	-	(49)	5	-	5
Total des éléments recyclables par résultat	(62)	1	(61)	(16)	-	(16)
- dont intérêts minoritaires			(9)			(2)
Éléments non recyclables par résultat						
Écarts actuariels sur engagements de retraite	1	-	1	(6)	2	(4)
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	(6)	2	(4)
Total des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(61)	1	(60)	(22)	2	(20)
- dont intérêts minoritaires			(9)			(2)
Total Résultat et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	144	(31)	113	165	(94)	71
- dont intérêts minoritaires			3			2
- dont part du groupe			110			69

(1) Les montants constatés en capitaux propres au titre de la couverture en Cash Flow Hedge, ainsi que l'impôt différé associé, sont recyclés en résultat lorsque l'élément couvert impacte le résultat.

(2) Dont -2,9 millions d'euros au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture au 31 décembre 2015 (-1,5 millions d'euros au 31 décembre 2014).

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)				Écarts d'évaluation - Part du groupe			Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion			
Au 31 décembre 2013	177	340	318	2 610	-	(2)	(188)	3 255	41	3 296
Dividendes versés par :										
- Banque PSA Finance				(223)				(223)		(223)
- les autres sociétés				-				-	(5)	(5)
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				87	(1)	(4)	(13)	69	2	71
Au 31 décembre 2014	177	340	318	2 474	(1)	(6)	(201)	3 101	38	3 139
Dividendes versés par :										
- Banque PSA Finance				(918)				(918)		(918)
- les autres sociétés								-	(7)	(7)
Résultat net				155	-	1	5	161	12	173
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				-	(2)	1	(50)	(51)	(9)	(60)
Effet d'une variation du pourcentage d'intérêt consécutive à une augmentation de capital inégalement souscrite par les actionnaires (2)				2				2	(2)	-
Au 31 décembre 2015	177	340	318	1 713	(3)	(4)	(246)	2 295	32	2 327

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur la période.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) Augmentation de capital de PSA Assurance SAS intégralement souscrite par Banque PSA Finance, faisant passer le taux d'intérêt part du groupe de 90% à 94,12%.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014 proforma
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	(16)	(300)
Retraitement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	115	300
Elimination des résultats sans effet sur la trésorerie :		
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	12	4
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus	(123)	(12)
- Variation des autres provisions et amortissements	67	56
- Variation des impôts différés	(60)	(88)
- Résultats sur cessions	7	-
Marge brute d'autofinancement	2	(40)
Augmentation/Diminution liée à des		
- prêts et créances sur les établissements de crédit	7 459	17
- dettes envers les établissements de crédit	(2 808)	199
Variation des créances sur la clientèle	1 518	148
Augmentation/Diminution liée à des		
- dettes envers la clientèle	(813)	39
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 363	(27)
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	(15)	2
- instruments dérivés de couverture	(9)	10
- dettes représentées par un titre	(305)	(522)
Variation des autres actifs d'exploitation	179	(2)
Variation des autres passifs d'exploitation	(11)	(21)
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	6 560	(197)
Acquisitions de filiales	(24)	(9)
Cessions de filiales	(81)	-
Acquisitions d'immobilisations	(19)	(12)
Cessions d'immobilisations	1	1
Effet des variations de périmètre	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(123)	(20)
Dividendes versés au groupe PSA Peugeot Citroën	(918)	(228)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentation de capital	-	-
Dividendes nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat	88	231
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières	(830)	3
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	(115)	(300)
Variation des passifs liés au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	(8 119)	(855)
Total flux net de trésorerie lié au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	(8 234)	(1 155)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	177	388
Variation des actifs et des passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	847	2 010
Dividendes nets versés des activités destinées à être reprises en partenariat	(88)	(231)
Total flux net de trésorerie des activités destinées à être reprises en partenariat	936	2 167
Effets des variations de cours de change	(19)	1
Variation de la trésorerie	(1 710)	799
Trésorerie à l'ouverture	2 603	1 804
Caisse, Banques centrales, CCP	331	466
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	299	200
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 332	1 138
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	641	-
Trésorerie à la clôture	893	2 603
Caisse, Banques centrales, CCP	182	331
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	28	27
Titres de placement qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	340	299
Comptes courants et prêts au jour le jour	347	1 332
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	280	1 167
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	24	641

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et structure du Groupe	81
Note 2	Principes comptables	85
Note 3	Incidences IFRS 5 dans la présentation des états financiers	94
Note 4	Caisse, banques centrales, CCP	102
Note 5	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	102
Note 6	Instruments dérivés de couverture - actifs	103
Note 7	Actifs financiers disponibles à la vente	104
Note 8	Prêts et créances sur les établissements de crédit	104
Note 9	Prêts et créances sur la clientèle	105
Note 10	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	110
Note 11	Comptes de régularisation et actifs divers	110
Note 12	Participations dans les entreprises mises en équivalence	111
Note 13	Immobilisations corporelles et incorporelles	118
Note 14	Ecarts d'acquisition	119
Note 15	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	119
Note 16	Instruments dérivés de couverture - passifs	120
Note 17	Dettes envers les établissements de crédit	121
Note 18	Dettes envers la clientèle	122
Note 19	Dettes représentées par un titre	123
Note 20	Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	125
Note 21	Comptes de régularisation et passifs divers	125
Note 22	Activités d'assurance	126
Note 23	Provisions	128
Note 24	Instruments financiers à terme	128
Note 25	Echéanciers et risques de liquidité	132
Note 26	Juste valeur des actifs et passifs financiers	134
Note 27	Autres engagements	135
Note 28	Intérêts et produits au coût amorti	137
Note 29	Intérêts des instruments financiers de couverture	137
Note 30	Autres produits et charges	137
Note 31	Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit	138
Note 32	Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre	138
Note 33	Charges générales d'exploitation	138
Note 34	Coût du risque	139
Note 35	Impôt sur les bénéfices	141
Note 36	Information sectorielle	143
Note 37	Informations relatives aux implantations	148
Note 38	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	150
Note 39	Honoraires des Commissaires aux Comptes	151
Note 40	Evénements postérieurs à la clôture	151

Note 1 **Faits marquants de l'exercice et structure du Groupe**

A. Faits marquants de l'exercice

Mise en place d'un partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF) ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur onze pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander CF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, prendra la forme de 10 sociétés communes en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et d'un partenariat commercial au Portugal. Cette opération renforcera la compétitivité des marques du Groupe PSA Peugeot Citroën leur permettant une meilleure pénétration du marché de financement automobile. Elle dynamisera et pérenniserà les activités de Banque PSA Finance grâce à des offres compétitives réservées aux marques et aux clients de PSA Peugeot Citroën. Le périmètre de l'opération couvrira environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance.

Le 2 février 2015, Banque PSA Finance et Santander CF ont annoncé que les deux premières sociétés communes ont obtenu l'accord des autorités de régulation de réaliser des opérations bancaires en France et au Royaume-Uni. Ces sociétés assurent désormais le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays.

En mai 2015, deux nouvelles sociétés d'assurance détenues à parité entre Banque PSA Finance et Santander CF ont démarré leur activité pour la distribution de produits en France et au Royaume-Uni, et récemment en Espagne et en Suisse. Elles assureront également la distribution des produits d'assurance des autres pays du partenariat, au fur et à mesure de leur démarrage.

En août 2015, transfert à Santander de l'actif net de la succursale portugaise de Banque PSA Finance et cession à Santander de la filiale PSA Gestao Comercio E Aluger de Veiculos. A compter de cette même date, les activités au Portugal sont réalisées dans le cadre d'un accord commercial avec Santander CF.

En octobre 2015, les sociétés communes en Espagne et en Suisse ont démarré leurs activités suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement. Ces sociétés assurent désormais le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays.

Le périmètre du partenariat avec Santander s'est étendu au cours de l'exercice 2015 :

- d'une part, pour l'Espagne et l'Italie, le partenariat a été élargi avec la reprise des encours liés à l'activité Retail, qui n'étaient pas inclus dans l'accord initial ;
- d'autre part, Banque PSA Finance a annoncé le 24 juillet 2015 la signature d'un accord-cadre avec Banco Santander Brasil, visant à développer un partenariat entre les deux groupes au Brésil. L'opération est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence et des autorités de régulation du Brésil.

Les conséquences de l'extension du partenariat sont décrites dans la Note 3, et notamment :

- nouveaux proforma 2014 dans la Note 3.2 ;

- effet de l'extension du périmètre dans la Note 3.4, au compte de résultat et au bilan (distinction périmètre initial / extension).

La société commune en Italie a obtenu l'accord des autorités de régulation pour réaliser des opérations communes dès début janvier 2016.

La société commune aux Pays-Bas a obtenu l'accord des autorités de régulation pour réaliser des opérations communes dès début février 2016.

Ces sociétés assurent à partir de 2016 le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays.

Les accords de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander concernent 11 pays européens et le Brésil. Le partenariat est désormais opérationnel dans 7 pays européens, représentant 79% du périmètre cible. Les démarrages des activités des 5 derniers pays devraient être finalisés en 2016 (Belgique, Allemagne, Autriche, Brésil et Pologne).

Les impacts comptables conformément à la norme IFRS 5 sont décrits au paragraphe I de la Note 2 et dans la Note 3.

Garantie de l'Etat pour 7 milliards d'euros

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se financer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie.

Cette garantie a été utilisée à hauteur de 1 500 millions d'euros et a bénéficié à deux émissions d'EMTN : 1 200 millions d'euros émis en avril 2013 et 300 millions d'euros émis en juillet 2014. En mars 2015, 942,9 millions d'euros ont été remboursés sur la première émission et 287 millions d'euros sur la deuxième émission. Le montant résiduel de la deuxième (13 millions d'euros) a été remboursé en octobre 2015. Celui de la première (257,1 millions d'euros) le sera à maturité en avril 2016.

A la suite du démarrage, en France et au Royaume-Uni, des premières sociétés communes détenues à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF et affiliés), Banque PSA Finance a communiqué le 2 février 2015 la décision de ne plus avoir recours à la garantie de l'Etat français pour de nouvelles émissions.

Les autres sources de financement

A partir des dates de démarrage, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance. Banque PSA Finance assure le financement des activités poursuivies (pays hors périmètre de l'accord de partenariat avec Santander), ainsi que celui des activités transférées jusqu'à la mise en place des prochaines coentreprises.

Dans ce contexte, Banque PSA Finance a procédé en 2015 à plusieurs opérations de gestion active de sa dette (cf. paragraphe « Politique de refinancement » du rapport de gestion).

Banque PSA Finance a signé le 05 février 2015 un nouveau crédit syndiqué d'un montant de 700 millions d'euros pour une maturité de cinq ans. Le même jour,

Banque PSA Finance a remboursé et annulé le Term-loan syndiqué d'un montant de 4 099 millions d'euros et le crédit revolving d'un montant de 1 200 millions d'euros tous deux signés le 11 janvier 2013 ainsi que le crédit syndiqué d'un montant initial de 2 000 millions d'euros signé le 13 décembre 2011. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du démarrage du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander CF en France et au Royaume-Uni, entraînant une forte réduction des besoins de financement de Banque PSA Finance et des sécurités financières associées.

Par ailleurs, l'encours de financement externe apporté par les titrisations (y compris le FIDC au Brésil) est passé de 5 595 millions d'euros au 31 décembre 2014 à 1 099 millions d'euros au 31 décembre 2015 (y compris créances rattachées, cf. Note 19.1). Le montant total des créances vendues à des structures de titrisation s'est établi à 1 358 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 8 890 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 9.5). La baisse constatée en 2015 est liée à la déconsolidation des opérations suite à la mise en place des coentreprises en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse.

Au 31 décembre 2015, aucun financement collatéralisé n'est sollicité auprès de la BCE (cf. Note 17). Cette source de financement était utilisée par Banque PSA Finance à hauteur de 1 300 millions d'euros au 31 décembre 2014. Aucun actif n'est déposé en collatéral auprès de la BCE au 31 décembre 2015, contre 2 009 millions d'euros au 31 décembre 2014 dont 749 millions de créances clientèle (cf. Note 27.1). Banque PSA Finance n'a pas planifié de nouveau tirage de cette source de financement.

Ces différentes sources de financement assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois, et jusqu'au closing des opérations avec Santander Consumer Finance (cf. Note 27.4).

B. Evolution du périmètre

En février 2014, la succursale allemande de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2010 au compartiment 2010-1 du FCC Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Le FCC étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

La société PSA Finance S.C.S, détenue à 100% par Banque PSA Finance, a été liquidée en juin 2014, sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En juillet 2014, création d'une succursale en Belgique pour abriter l'offre de compte sur livret rémunéré à l'intention de la clientèle des particuliers en Belgique. Elle est consolidée par intégration globale depuis juillet 2014.

En septembre 2014, la succursale italienne a cédé 460 millions d'euros de créances de financement automobile au véhicule de loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l. Le véhicule a émis des obligations de classe A notées AA+/AA (403 millions d'euros) et des obligations de classe B (57 millions d'euros). La succursale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale depuis septembre 2014.

En novembre 2014, Banque PSA Finance a acheté la filiale Economy Drive Cars à Peugeot Citroën Retail UK. La filiale PSA Wholesale Ltd a cédé en janvier 2015 à cette nouvelle filiale les titres qu'elle détenait dans Vernon Wholesale Investments Company Ltd, juste avant la prise de participation à hauteur de 50% de Santander dans PSA Wholesale Ltd devenue PSA Finance UK (cf. ci-après).

Elle est consolidée par intégration globale depuis novembre 2014.

En décembre 2014, la filiale française Crédipar a cédé 430 millions d'euros de créances de financement automobile au FCT Auto ABS3 2014-1. Le fonds a émis des obligations de classe A notées AAA/AAA (397 millions d'euros), des obligations mezzanine de classe B notées A/A (23 millions d'euros) et des obligations de classe C (10 millions d'euros). La filiale conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence, ce dernier est consolidé par intégration globale à partir de décembre 2014, puis mis en équivalence à partir de février 2015 (cf. paragraphe suivant).

En janvier 2015, Banque PSA Finance a cédé les filiales françaises Crédipar et Sofira à la filiale française Sofib. Début février 2015, Banque PSA Finance a cédé 50% de sa filiale Sofib à Santander. Conformément à IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, la filiale Sofib en partenariat avec Santander est une coentreprise (« joint venture »). En conséquence, elle est mise en équivalence depuis février 2015. Les filiales et sous-filiales de Sofib (Crédipar, Sofira et CLV) ainsi que les fonds communs de titrisation associés (FCT Auto ABS 2012-1, FCT Auto ABS French Loans Master, FCT ABS DFP Master Compartiment France 2013, FCT Auto ABS 2013-2, FCT Auto ABS2 2013-A et FCT Auto ABS3 – Compartiment 2014-01) sont mis en équivalence depuis février 2015 (cf. Note 12.2).

En janvier 2015, la succursale Banque PSA Finance UK a transféré la quasi-totalité de son bilan à PSA Wholesale Ltd. Début février 2015, Banque PSA Finance a cédé 50% de sa filiale PSA Wholesale Ltd, devenue PSA Finance UK, à Santander. Conformément à IAS 28 révisée, la filiale PSA Finance UK en partenariat avec Santander est une coentreprise, mise en équivalence depuis février 2015. Le fonds associé Auto ABS UK Loans Plc est mis en équivalence depuis février 2015 (cf. Note 12.2).

En mars 2015, Banque PSA Finance, via sa filiale PSA Finance Nederland aux Pays-Bas, a cédé 25% de sa participation dans DongFeng Peugeot Citroën Auto Finance Co (DPCAFC) à DongFeng Peugeot Citroën Automobile (DPCA, Joint-Venture 50% PSA Peugeot Citroën / 50% DongFeng Motor Group). Cette cession a dégagé un résultat de cession non significatif dans les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En mai 2015, Crédipar (filiale de la filiale Sofib) a absorbé Sofira (filiale de la filiale Sofib). Cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En mai 2015, deux nouvelles sociétés en partenariat avec Santander, détenues à 50% par la filiale PSA Services Ltd (détenue à 99,99% par PSA Assurances S.A.S, elle-même détenue à 94,12% par Banque PSA Finance), ont été créées à Malte : PSA Insurance Europe Ltd, compagnie d'assurance non-vie, et PSA Life Insurance Europe Ltd, compagnie d'assurance vie. Conformément à IAS 28 révisée, ces coentreprises sont mises en équivalence depuis mai 2015.

En mai 2015, une nouvelle société intermédiaire en assurance a été créée à Malte : PSA Insurance Manager Ltd, qui fournit des prestations de gestion d'assurances aux quatre compagnies d'assurance présentes à Malte. Détenue à 99,99% par la filiale PSA Services Ltd, elle est consolidée par intégration globale depuis mai 2015.

En juillet 2015, la filiale Retail Prod Zrt en Hongrie a été intégralement cédée, dégageant un résultat de cession non significatif dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

En août 2015, transfert à Santander de l'actif net de la succursale portugaise de Banque PSA Finance et cession à Santander de la filiale PSA Gestao Comercio E Aluger de Veiculos. Un partenariat commercial est mis en place avec Santander au Portugal.

En octobre 2015, la succursale de Banque PSA Finance en Espagne a transféré la totalité de son bilan à la nouvelle filiale en partenariat à 50% avec Santander PSA Finance Services Spain. Conformément à IAS 28 révisée, la nouvelle coentreprise en Espagne est mise en équivalence depuis octobre 2015. Le FTA associé Auto ABS 2012-3 est mis en équivalence depuis octobre 2015 (cf. Note 12.2).

En octobre 2015, Banque PSA Finance a cédé sa filiale PSA Finance Suisse à sa nouvelle filiale en partenariat en Espagne PSA Finance Services Spain. Conformément à IAS 28 révisée, la filiale en Suisse est désormais une coentreprise mise en équivalence depuis octobre 2015. Le fonds associé Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH est mis en équivalence depuis octobre 2015 (cf. Note 12.2).

Au total, après comptabilisation des dépréciations du Disposal group, le résultat de cession à Santander CF des différentes sociétés (100% au Portugal et 50% des coentreprises en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse) est peu significatif.

En octobre 2015 et novembre 2015, la succursale allemande de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2013 respectivement au FCT Auto ABS German Lease Master et au FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ces fonds. Les FCT étant consolidés, ces opérations sont neutres sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En novembre 2015, Crédipar, filiale à 100% de la coentreprise Sofib, a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2011 au compartiment 2011-1 du FCT Auto ABS. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce compartiment. Crédipar et le FCT étant mises en équivalence, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En décembre 2015, la succursale italienne de Banque PSA Finance a procédé au rachat anticipé des créances cédées en 2012 au véhicule de loi italienne Auto ABS Srl 2012-2. Il a été procédé en conséquence à la liquidation anticipée de ce fonds. Le fonds étant consolidé, cette opération est neutre sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

En décembre 2015, une opération de scission a été menée aux Pays-Bas, afin de séparer l'activité poursuivie d'une part, maintenue dans l'actuelle filiale PSA Finance Nederland B.V, de l'activité de financement d'autre part, transférée à la nouvelle filiale PSA Financial Services Nederland B.V, détenue à 100% par PSA Finance Nederland B.V. La nouvelle entité étant intégrée globalement depuis décembre 2015, comme l'était déjà PSA Finance Nederland B.V, cette opération est sans impact sur les comptes consolidés du groupe Banque PSA Finance.

2 - Comptes consolidés

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Code ISO pays	Participation de Banque PSA Finance				31.12.2015		31.12.2014	
		Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts	
			%	Détenu par					
Succursales									
Succursale en Allemagne	DE	-	-		IG	-	IG	-	
Succursale en Autriche	AT	-	-		IG	-	IG	-	
Succursale en Espagne	ES	-	-		-	-	IG	-	
Succursale en Italie	IT	-	-		IG	-	IG	-	
Succursale en Pologne	PL	-	-		IG	-	IG	-	
Succursale au Portugal	PT	-	-		-	-	IG	-	
Succursale au Royaume-Uni	GB	-	-		IG	-	IG	-	
Succursale en Belgique	BE	-	-		IG	-	IG	-	
Filiales et coentreprises									
<i>Financement des ventes en France</i>									
Sofib	(1) FR	50	-		MEE	50	IG	100	
Crédipar	(1) FR	-	50	Sofib	MEE	50	IG	100	
CLV	(1) FR	-	50	Crédipar	MEE	50	IG	100	
Sofira	(2) FR	-	-		-	-	IG	98	
<i>Financement des ventes à l'étranger</i>									
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		IG	50	IG	50	
PSA Finance Belux	BE	10,14	89,86	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	100	-		IG	100	IG	100	
PSA Finance Arrendimento Mercantil S.A.	BR	100	-		IG	100	IG	100	
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	(3) ES	50	-		MEE	50	-	-	
PSA Financial d.o.o.	HR	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
PSA Finance Hungaria Zrt.	HU	2,44	97,56	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
Retail Prod Zrt	(4) HU	-	-		-	-	IG	100	
PSA Renting Italia S.p.A.	IT	100	-		IG	100	IG	100	
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	MX	2,80	97,20	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	IG	100	
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
PSA Financial Services Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	-	-	
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	PL	100	-		IG	100	IG	100	
PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos	(5) PT	-	-		-	-	IG	98	
PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	CZ	0,02	99,98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
PSA Finance UK Ltd	(1)(6) GB	50	-		MEE	50	IG	100	
Bank PSA Finance Rus	RU	77,14	22,86	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
PSA Finance Slovakia S.r.o.	SK	0,16	99,84	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100	
BPF Financiranje d.o.o.	SI	-	50	PSA Financial Holding B.V.	IG	50	IG	50	
PSA Finance Suisse S.A.	(3) CH	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	IG	100	
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100	
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	(7) CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	25	MEE	50	
<i>Assurance</i>									
PSA Assurance S.A.S.	FR	94,12	-		IG	94,12	IG	90	
PSA Services Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Assurance S.A.S.	IG	94,12	IG	90	
PSA Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	94,12	IG	90	
PSA Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	94,12	IG	90	
PSA Insurance Manager Ltd	MT	-	99,99	PSA Services Ltd	IG	94,12	-	-	
PSA Insurance Europe Ltd	(8) MT	-	47,06	PSA Services Ltd	MEE	47,06	-	-	
PSA Life Insurance Europe Ltd	(8) MT	-	47,06	PSA Services Ltd	MEE	47,06	-	-	
<i>Autres sociétés</i>									
PSA Factor Italia S.p.A.	IT	94,54	-	Succursale en Italie	IG	94,54	IG	94,54	
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100	
Peugeot Finance International N.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100	
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	GB	-	100	Economy Drive Cars Ltd	IG	100	IG	100	
Economy Drive Cars Ltd	GB	100	-		IG	100	IG	100	
Entités ad hoc									
FIDC	BR	-	-		IG	100	IG	100	
FCT Auto ABS 2011-1	FR	-	-		-	-	IG	100	
FCT Auto ABS German Loans 2011-2	FR	-	-		IG	100	IG	100	
FCT Auto ABS 2012-1	(9) FR	-	-		MEE	50	IG	100	
Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	IT	-	-		-	-	IG	100	
FTA Auto ABS 2012-3	(9) ES	-	-		MEE	50	IG	100	
FCT Auto ABS French Loans Master	(9) FR	-	-		MEE	50	IG	100	
Auto ABS UK Loans PLC	(9) GB	-	-		MEE	50	IG	100	
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	(9) FR	-	-		MEE	50	IG	100	
FCT Auto ABS 2013-1	FR	-	-		IG	100	IG	100	
FCT Auto ABS 2013-2	(9) FR	-	-		MEE	50	IG	100	
FCT Auto ABS German Lease Master	FR	-	-		-	-	IG	100	
FCT Auto ABS2 2013-A	(9) FR	-	-		MEE	50	IG	100	
FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	FR	-	-		-	-	IG	100	
FCT Auto ABS German Loans Master	FR	-	-		IG	100	IG	100	
Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	(9) CH	-	-		MEE	50	IG	100	
Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	IT	-	-		IG	100	IG	100	
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	(9) FR	-	-		MEE	50	IG	100	

(1) Partenariats - Coentreprises depuis février 2015

(2) Fusion absorption de Sofira par Crédipar le 1er mai 2015 (avec rétroactivité comptable et fiscale au 1er janvier 2015)

(3) Partenariats - Coentreprises depuis octobre 2015

(4) Cession en juillet 2015

(5) Cession en août 2015

(6) Changement de dénomination sociale de PSA Wholesale Ltd en PSA Finance UK Ltd, acté par décision du Conseil d'Administration du 27 janvier 2015

(7) Partenariats - Coentreprises depuis mai 2006. Cession de 25% en mars 2015

(8) Partenariats - Coentreprises depuis mai 2015

(9) cf. Note 12.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne et d'application obligatoire à cette date.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2014, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2015.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2015 et appliqués par le groupe Banque PSA Finance sont les suivants :

- Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2011-2013.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2011, portant sur des passages des normes IFRS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les modifications d'IFRS 3 et d'IFRS 13 correspondent à des éclaircissements ou à des corrections qui leur ont été apportées.

Les modifications d'IAS 40 modifient les exigences en vigueur ou fournissent des indications supplémentaires sur la mise en œuvre de ces exigences.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe Banque PSA Finance.

- **Interprétation IFRIC 21 – Taxes.** Ce texte précise la date à laquelle les taxes prélevées par les autorités publiques doivent être provisionnées en application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Ce texte entre en vigueur au plus tard pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014.

Banque PSA Finance a fait le choix d'appliquer cette interprétation dès le 1^{er} janvier 2014. Depuis cette date, les taxes suivantes sont comptabilisées en une fois sur le 1^{er} semestre de l'année en cours :

- Taxe bancaire de risque systémique ;
- Contribution pour frais de contrôle de l'ACPR ;
- Contribution sociale de solidarité des sociétés ;
- Et depuis 2015, la nouvelle taxe pour le financement du fonds de soutien aux collectivités.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015

Les nouveaux textes adoptés par l'Union européenne et applicables par anticipation à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015 sont les suivants :

- Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2010-2012.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2010, portant sur des passages des normes IFRS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les modifications de la norme IFRS 8 et des normes IAS 16, 24 et 38, correspondent à des éclaircissements ou à des corrections qui leur ont été apportées.

Les modifications des normes IFRS 2 et IFRS 3 modifient les exigences en vigueur ou fournissent des indications supplémentaires sur la mise en œuvre de ces exigences.

- **Amendements IAS 19 – Avantages du personnel – Régimes à prestations définies :** cotisations des membres du personnel. Ces modifications visent à simplifier et à clarifier la comptabilisation des cotisations versées par des membres du personnel ou par des tiers à un régime à prestations définies.

- **Amendements IFRS 11 – Partenariats :** Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune. Les amendements publiés viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise au sens d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises.

- **Amendements IAS 16 – Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles** intitulés « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ». L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif.

- **Amendements IAS 1 – Présentation des états financiers :** Initiative concernant les informations à fournir. Ces modifications visent à encourager les entreprises à exercer un jugement professionnel pour déterminer quelles informations fournir dans leurs états financiers en application de la norme IAS 1.

- Améliorations annuelles des normes IFRS du cycle 2012-2014.

Ces améliorations annuelles ont pour objectif la résolution, non urgente mais nécessaire, de questions dont l'IASB a discuté au cours du cycle entamé en 2012, portant sur des passages des normes IFRS et IAS présentant des incohérences ou nécessitant d'être formulés plus clairement.

Les améliorations concernent les normes suivantes :

- IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
- IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir ;
- IAS 19 – Avantages du personnel ;
- IAS 34 – Information financière intermédiaire.

Banque PSA Finance a pris la décision de ne pas appliquer les textes cités ci-dessus par anticipation à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015.

Ces textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du groupe Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2015

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union européenne aux exercices ouverts après le 1er janvier 2015, non encore adoptés par l'Union européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- **IFRS 15** – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en mai 2014. La date d'application obligatoire prévue par l'IASB est le 1^{er} janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. Par conséquent, la majorité des revenus de Banque PSA Finance sont exclus du périmètre de cette nouvelle norme. S'agissant des autres cas, il n'y a pas de modification significative attendue concernant les modalités de comptabilisation actuelles (commissions d'apporteurs notamment) pour Banque PSA Finance.

- **IFRS 9** – Instruments financiers, qui vise à remplacer IAS 39 – Instruments financiers. Cette norme a été publiée dans sa version définitive par l'IASB en juillet 2014.

La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet :

- la classification et l'évaluation des instruments financiers,
- la dépréciation des actifs financiers et
- la couverture des instruments financiers.

Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés, ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,
- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs. IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Une application anticipée sera autorisée.

Les impacts de la norme IFRS 9 pour Banque PSA Finance sont en cours d'analyse.

- **IFRS 16 – Contrat de location.** Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme ne devrait pas générer d'impact foncièrement significatif pour Banque PSA Finance en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17. Des impacts sont cependant attendus pour les états financiers de certains des clients de Banque PSA Finance, les preneurs devant fournir de nouvelles informations en annexe.

Les autres textes sont sans impacts significatifs sur Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 proposée par l'Autorité des Normes Comptables, relative au « format des états de synthèse des établissements de crédit sous référentiel comptable international ». Les états de synthèse du groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales et succursales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à I ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën et intégrées globalement.

Les comptes consolidés annuels du groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 février 2016.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est notamment le cas des entités ad hoc dans le cadre de nos opérations de titrisation. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat,
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle,
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux,
- actifs d'impôts différés,
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation,
- provisions,
- engagements de retraites.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IAS 39

Dans la plupart des comptes sociaux, les principes de comptabilisation à la juste valeur requis par la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ne sont pas reconnus. La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la

traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IAS 39, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Il n'est pas prévu de distribution donnant lieu à un impôt non récupérable, donc aucun impôt différé n'est constaté à ce titre.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	20 à 30 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part

du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur (cf. Note 14).

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Chez Banque PSA Finance, les actifs immobilisés exploités dans un pays considéré constituent un ensemble homogène d'actif (UGT). La mise en application d'IFRS 8 n'a pas modifié l'analyse par le Management des actifs immobilisés et la définition de l'UGT reste inchangée. Cependant, pour constater la perte de valeur éventuelle des écarts d'acquisition, ces derniers ont fait l'objet d'une allocation sectorielle, du fait qu'ils sont liés principalement aux activités de financement soumises à la segmentation IFRS 8.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 adoptée par le règlement (CE) n°1126/2008 du 3 novembre 2008, ainsi que par les différents amendements relatifs à IAS 39 adoptés par l'Union européenne.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 39, le groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C7.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ». Le groupe Banque PSA Finance ne fait pas usage des dispositions de la norme IAS 39 rejetées dans leur forme actuelle par la Commission européenne (« carve out »), concernant l'application de la comptabilité de couverture aux encours de dépôts à vue de la clientèle auprès des banques de dépôts.

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeurs des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 26.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les liquidités de Banque PSA Finance, qui sont placées pour partie sous forme de titres à revenu indexé sur le référentiel de taux Eonia, sont en général refinancées par une dette indexée sur le référentiel de taux Eonia. Sinon, elles font l'objet d'une couverture économique par des swaps de taux qui les ramènent à Euribor 3 mois. Dans un souci de simplicité, ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39 ;
- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2015, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IAS 39, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent essentiellement les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur, qui correspond le plus souvent à leur coût d'acquisition.

C.5 Actifs détenus jusqu'à échéance

Ce sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti correspondant à leur valeur de remboursement, corrigée des décotes ou primes qui sont portées en résultat sur la durée de détention des titres.

C.6 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Comme précisé dans le paragraphe C.6.2 ci-après, ces deux dernières natures de crédit sont présentées comme des encours de crédit.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
- **Corporate et assimilés** (qui regroupe les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau** (principalement réseaux indépendants des marques Peugeot et Citroën, importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, certains marchands de véhicules d'occasion).

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.6.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossiers restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.6.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IAS 17 – Contrats de location et IAS 39, les véhicules loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits, car Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédits.

C.6.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.6.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations des encours de crédit viennent corriger leur valeur au bilan, dès qu'un indice révélateur de risque (loss event) apparaît.

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Dépréciation des encours de financement du segment Retail

- **Dépréciation de l'encours sain avec impayés :**

L'existence d'un impayé constitue un « loss event », qui se traduit par la dépréciation, dès le premier jour d'impayé, de la totalité de l'encours restant dû, en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées.

- **Dépréciation des créances douteuses :**

Conformément à la réglementation bancaire, les créances avec des impayés de plus de 90 jours sont systématiquement déclassées en « Créances douteuses », sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie, dans la limite de 150 jours. L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours. Cette définition de la créance douteuse correspond à la définition du « défaut » retenue dans le cadre de l'évaluation des risques Bâle II.

Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données relatives au recouvrement effectif des créances douteuses. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées au taux d'intérêt effectif du crédit, sur base duquel est calculée la dépréciation minorant les créances douteuses.

Dans le cas du segment Retail, l'actualisation des flux de recouvrement a comme conséquence l'augmentation du montant de dépréciation comptabilisé au moment du défaut par rapport à la perte finale qui sera finalement constatée. L'effet de désactualisation, lié au passage du temps, à prendre en compte pour compenser cette surévaluation de l'estimation de la perte finale, est intégré au calcul de dépréciation.

- **Cas des créances saines restructurées :**

Dès que le client est officiellement déclaré en restructuration, il est déclassé en « Créances douteuses ». A la fin du moratoire, si les paiements reprennent normalement, il retourne en encours sain et reste déprécié au même taux que celui appliqué à l'encours sain avec impayés. Dès la survenance d'un nouvel impayé, il est immédiatement déclassé en « Créances douteuses ». A noter que sur le périmètre des seules activités poursuivies, principalement les pays de l'est et l'Argentine, les créances restructurées ne sont pas identifiées.

- **Passages en pertes :**

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés.

Encours Corporate sain – Dépréciation sur base collective (IAS 39. AG90)

Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne, différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective au sens d'IAS 39. AG90.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation est en cours de développement. En attendant

la finalisation du modèle, Banque PSA Finance a enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2015.

Dépréciation des encours douteux sur base individuelle des segments « Corporate réseau » et « Corporate et assimilés »

- Ces créances sont déclassées en créances douteuses à 91 jours pour tout le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 271 jours), sauf statut immunisant représentatif de l'absence de risque de contrepartie dans la limite de 451 jours pour le « Corporate » (à l'exception des Administrations locales : 631 jours). L'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement respectivement avant 91 jours et 271 jours.
- Dès l'apparition du premier impayé ou au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation nécessaire. L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable, il est passé en pertes dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.7 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.7.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.7.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8 depuis le 1^{er} janvier 2009, le groupe Banque PSA Finance a identifié les cinq segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot et Citroën, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot et Citroën de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),
 - administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
 - aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
 - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

- **Refinancement et placements** : ce segment fait référence aux activités de refinancement et de placement du groupe Banque PSA Finance.

Remarque : le terme « segment » est en phase avec la terminologie utilisée en interne par le Management. Par conséquent, pour respecter l'esprit de la norme IFRS 8, Banque PSA Finance a retenu le terme « segment », équivalent au terme officiel « secteur » retenu lors de l'adoption européenne de la norme.

Une ventilation par segment du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle. En parallèle dans la même Note, une ventilation par zone géographique (France, Europe (hors France) et reste du monde) est donnée sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat.

G. Engagements de retraites

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite (Note 23). Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers

excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produit ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Les engagements de retraite concernent les coentreprises et les activités destinées à être cédées. Le périmètre des activités poursuivies n'est pas concerné (cf. Note 23).

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IAS 39, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 27 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 24 – Instruments financiers à terme.

I. Actifs et activités destinés à être cédés ou repris en partenariat

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés (activité), est considéré comme destiné à être cédé ou repris en partenariat quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le

cas, l'actif ou l'activité doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable.

Ces actifs ou activités destinés à être repris en partenariat sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts directement liés à la cession.

Dépréciation du groupe d'actifs destiné à être cédé (ou repris en partenariat)

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés, y compris les actifs financiers, et est comptabilisée chez Banque PSA Finance en « Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat ».

Présentation au titre d'IFRS 5

Les actifs et passifs des activités destinées à être reprises en partenariat sont présentés sur des lignes distinctes des autres actifs et passifs du groupe.

Les éléments du résultat net, du tableau de flux de trésorerie et des autres produits et charges enregistrées directement en capitaux propres relatifs à des activités destinées à être reprises en partenariat sont présentés distinctement dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Ces principes sont appliqués en 2014 et 2015 au projet de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance.

Les opérations relatives au partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance se déroulent jusqu'en 2016. L'opération est considérée comme un tout et implique la prise en compte exhaustive des impacts IFRS 5 pour les différentes entités incluses dans le périmètre de la coopération.

Le détail de ce partenariat est exposé en Note 1.A.

La présentation et l'évaluation des activités de ce périmètre ont été effectuées de la façon suivante.

Les actifs et passifs destinés à être repris en partenariat ont été reclassés sur les lignes « Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat » et « Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat ».

Présentation des dettes financières

Certaines dettes qui assuraient le refinancement des actifs destinés à être transférés ne seront pas transférées. En conséquence, les postes « Dettes envers les établissements de crédit » d'une part, et « Dettes représentées par un titre » d'autre part, se ventilent désormais en deux lignes : « Dont dettes des activités poursuivies » et « Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat ».

Ces activités déclassées ne sont plus prises en compte dans le « Résultat d'exploitation ». Les charges et produits sont classés dans les postes suivants :

- « Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat »,
- « Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat ».

Note 3 Incidences IFRS 5 dans la présentation des états financiers

3.1 Actifs et activités destinés à être repris en partenariat (ou cédés)

Les actifs ou activités destinés à être repris en partenariat (ou cédés) sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts directement liés à la cession.

Les actifs et passifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) sont présentés sur des lignes distinctes des autres actifs et passifs du groupe.

Les éléments du résultat net, du tableau de flux de trésorerie et des autres produits et charges enregistrées directement en capitaux propres relatifs à des activités destinées à être reprises en partenariat sont présentés distinctement dans les états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Ces principes sont appliqués au 31 décembre 2015 au projet de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander tel que présenté en Note 1.A.

Ils sont également appliqués aux activités destinées à être cédées, mais uniquement au bilan, du fait de la non significativité des chiffres à déclarer au compte de résultat. Les activités destinées à être cédées concernent la Slovénie et la Croatie : cession prévue en février 2016, qui se situe en dehors du partenariat avec Santander.

La présentation et l'évaluation des activités de ce périmètre ont été effectuées de la façon suivante.

Les actifs et passifs destinés à être repris en partenariat (ou cédés) ont été reclassés sur les lignes « Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) » et « Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) ». Ces actifs ont été évalués sur la base du dernier prix de cession connu au moment de l'évaluation, ce qui a conduit à enregistrer :

- une charge globale au 31 décembre 2014 de 111 millions d'euros de dépréciation du "Disposal Group" nette d'impôt, dont 81 millions d'euros de dépréciation des goodwill de Crédipar et Sofib (cf. colonne "Dépréciation disposal group" dans la Note 3.3),
- une charge globale au 31 décembre 2015 de 30 millions d'euros de dépréciation du "Disposal Group" nette d'impôt (cf. colonne "Dépréciation disposal group" dans la Note 3.3), correspondant à l'extension du périmètre de la coopération au Brésil et au Retail de l'Italie et de l'Espagne.

Certaines dettes qui assuraient le refinancement des actifs destinés à être transférés ne seront pas transférées. En conséquence, les postes « Dettes envers les établissements de crédit » d'une part, et « Dettes représentées par un titre » d'autre part, se ventilent désormais en deux lignes : « Dont dettes des activités poursuivies » et « Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat ». Une partie de ces dettes a fait l'objet d'un remboursement anticipé et il a été mis fin par anticipation à certaines lignes de crédit non tirées (cf. le paragraphe "Sécurité de la liquidité" dans le rapport de gestion).

Ces remboursements anticipés ont conduit, en application d'IAS39, à enregistrer :

- une charge de 25 millions d'euros sur 2014,
- une charge de 12 millions d'euros sur 2015.

Ces activités déclassées ne sont plus prises en compte dans le « Résultat d'exploitation ». Les charges et produits sont classés dans les postes suivants :

- « Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat »,
- « Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat ».

L'effet sur le bilan au 31 décembre 2015 de cette opération est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant déclassement	Après déclassement	Impact IFRS 5 au 31 décembre 2015
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP (Note 4)	182	154	(28)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 5)	485	383	(102)
Instruments dérivés de couverture (Note 6)	13	13	-
Actifs financiers disponibles à la vente (Note 7)	11	11	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (Note 8)	383	87	(296)
Prêts et créances sur la clientèle (Note 9)	6 857	460	(6 397)
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Note 10)	9	9	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-
Actifs d'impôts courants (Note 35.1)	22	12	(10)
Actifs d'impôts différés (Note 35.1)	92	27	(65)
Comptes de régularisation et actifs divers (Note 11)	301	117	(184)
Participations dans les entreprises mises en équivalence (Note 12)	981	981	-
Immobilisations corporelles (Note 13)	8	1	(7)
Immobilisations incorporelles (Note 13)	64	63	(1)
Ecarts d'acquisition (Note 14)	1	1	-
Total des actifs des activités poursuivies	9 409	2 319	(7 090)
Total des actifs des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) (1) (2)	(42)	7 048	7 090
Total de l'actif (Note 36)	9 367	9 367	-
Passif			
Banques centrales, CCP	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (Note 15)	1	1	-
Instruments dérivés de couverture (Note 16)	9	9	-
Dettes envers les établissements de crédit (Note 17)	1 228	848	(380)
- dont dettes des activités poursuivies (Note 17)	1 228	326	(902)
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 17)	-	522	522
Dettes envers la clientèle (Note 18)	2 197	468	(1 729)
- dont dettes des activités poursuivies (Note 18)	2 197	163	(2 034)
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 18)	-	305	305
Dettes représentées par un titre (Note 19)	2 938	1 786	(1 152)
- dont dettes des activités poursuivies (Note 19)	2 938	9	(2 929)
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat (Note 19)	-	1 777	1 777
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux (Note 20)	25	25	-
Passifs d'impôts courants (Note 35.1)	12	6	(6)
Passifs d'impôts différés (Note 35.1)	44	12	(32)
Comptes de régularisation et passifs divers (Note 21)	421	109	(312)
Provisions techniques des contrats d'assurance (Note 22.1)	84	83	(1)
Provisions (Note 23)	87	70	(17)
Dettes subordonnées	-	-	-
Total des passifs des activités poursuivies	7 046	3 417	(3 629)
Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées) (1) (2)	(6)	3 623	3 629
Capitaux propres	2 327	2 327	-
- Capitaux propres part du groupe	2 295	2 295	-
- Capital et réserves liées	835	835	-
- Réserves consolidées	1 713	1 713	-
- dont résultat net - part du groupe	161	161	-
- Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(253)	(253)	-
- Intérêts minoritaires	32	32	-
Total du passif (Note 36)	9 367	9 367	-

(1) En colonne "Avant déclassement" les montants de -42 millions d'euros et de -6 millions respectivement à l'actif et au passif correspondent à la dépréciation du Disposal Group.

(2) Les activités destinées à être cédées concernent la Croatie (31 millions d'euros à l'actif et 12 millions d'euros au passif), cédée fin janvier 2016, et la Slovénie (133 millions d'euros à l'actif et 65 millions d'euros au passif), qui le sera avant la fin du premier trimestre 2016.

3.2 Retraitement des comptes antérieurement publiés

L'application de l'IFRS 5 n'étant pas rétroactive, il n'y a pas de retraitement sur le bilan au 31 décembre 2014 antérieurement publié.

3.2.1 Compte de résultat consolidé

Les impacts des retraitements sur le compte de résultat au 31 décembre 2014, suite à l'extension des partenariats avec Santander, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014 proforma	31.12.2014 publié	Impact IFRS 5 de l'extension des partenariats
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle	105	397	(292)
- Intérêts et produits au coût amorti	137	413	(276)
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux	16	16	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture	(26)	(26)	-
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(17)	(17)	-
- Intérêts et charges assimilées	(2)	(6)	4
- Autres produits et charges	(3)	17	(20)
Intérêts et produits nets de placements	2	14	(12)
- Intérêts et dividendes sur titres de placements	-	12	(12)
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur	1	1	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement	1	1	-
- Frais d'acquisition	-	-	-
Coût net de refinancement	(52)	(218)	166
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires	3	6	(3)
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits	(63)	(102)	39
- Intérêts sur dettes représentées par un titre	(54)	(175)	121
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret	-	-	-
- Charges sur engagements de financement reçus	(12)	(17)	5
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux	36	36	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture	94	93	1
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	(34)	(34)	-
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur	-	-	-
- Frais d'émission	(22)	(25)	3
Gains et pertes nets sur opérations de trading	1	(1)	2
- Opérations de taux	1	(1)	2
- Opérations de change	-	-	-
Gains et pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
Marge sur prestations de services d'assurance	92	92	-
- Primes acquises	121	121	-
- Charges de prestations	(29)	(29)	-
Marge sur autres prestations de services	19	25	(6)
- Produits	19	41	(22)
- Charges	-	(16)	16
Produit Net Bancaire	167	309	(142)
Charges générales d'exploitation	(47)	(125)	78
- Personnel	(10)	(43)	33
- Autres charges générales d'exploitation	(37)	(82)	45
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(10)	(19)	9
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	110	165	(55)
Coût du risque	(14)	(39)	25
Résultat d'exploitation	96	126	(30)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	12	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(5)	(11)	6
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	(457)	(382)	(75)
Résultat avant impôt	(354)	(255)	(99)
Impôt sur les bénéfices	58	44	14
Résultat net des activités poursuivies	(296)	(211)	(85)
- dont part du groupe	(300)	(215)	(85)
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	541	442	99
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	(154)	(140)	(14)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	387	302	85
Résultat net	91	91	-
- dont intérêts minoritaires	4	4	-
- dont part du groupe	87	87	-

3.2.2 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Les impacts des retraitements sur le tableau des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2014, suite à l'extension des partenariats avec Santander, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2014 proforma	31.12.2014 publié	Impact IFRS 5 de l'extension des partenariats
Résultat net des activités poursuivies, part du groupe	(300)	(215)	(85)
Retraitement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	300	251	49
Élimination des résultats sans effet sur la trésorerie			
- Intérêts minoritaires inclus dans les résultats des filiales consolidées	4	4	-
- Résultat net des entreprises mises en équivalence, net des dividendes reçus	(12)	(12)	-
- Variation des autres provisions et amortissements	56	65	(9)
- Variation des impôts différés	(88)	(80)	(8)
- Résultats sur cessions	-	-	-
Marge brute d'autofinancement	(40)	13	(53)
Augmentation/Diminution liée à des			
- prêts et créances sur les établissements de crédit	17	18	(1)
- dettes envers les établissements de crédit	199	269	(70)
Variation des créances sur la clientèle	148	375	(227)
Augmentation/Diminution liée à des			
- dettes envers la clientèle	39	344	(305)
- actifs financiers à la juste valeur par résultat	(27)	31	(58)
- passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1	1
- instruments dérivés de couverture	10	29	(19)
- dettes représentées par un titre	(522)	(547)	25
Variation des autres actifs d'exploitation	(2)	33	(35)
Variation des autres passifs d'exploitation	(21)	(118)	97
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(197)	448	(645)
Acquisitions de filiales	(9)	(9)	-
Cessions de filiales	-	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(12)	(15)	3
Cessions d'immobilisations	1	2	(1)
Effet des variations de périmètre	-	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(20)	(22)	2
Dividendes versés au groupe PSA Peugeot Citroën	(228)	(228)	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-
Dividendes nets reçus des activités destinées à être reprises en partenariat	231	231	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations financières	3	3	-
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat, net d'impôt	(300)	(251)	(49)
Variation des passifs liés au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	(855)	(1 197)	342
Total flux net de trésorerie lié au financement des activités destinées à être reprises en partenariat	(1 155)	(1 448)	293
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	388	302	86
Variation des actifs et des passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	2 010	1 746	264
Dividendes nets versés des activités destinées à être reprises en partenariat	(231)	(231)	-
Total flux net de trésorerie des activités destinées à être reprises en partenariat	2 167	1 817	350
Effets des variations de cours de change	1	1	-
Variation de la trésorerie	799	799	-
Trésorerie à l'ouverture	1 804	1 804	-
Caisse, Banques centrales, CCP	466	466	-
Parts d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	200	200	-
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 138	1 138	-
Prêts à terme qualifiés en tant qu'équivalent trésorerie	-	-	-
Trésorerie à la clôture	2 603	2 603	-
Caisse, Banques centrales, CCP	331	331	-
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	27	23	4
Parts d'OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	299	299	-
Comptes courants et prêts au jour le jour	1 332	1 332	-
- dont activités destinées à être reprises en partenariat	1 167	970	197
Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie	641	641	-

3.3 Compte de résultat synthétique des activités destinées à être reprises en partenariat**Pour 2015**

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant dépréciation disposal group	Dépréciation disposal group	31.12.2015
Produit net bancaire	543	-	543
Charges générales d'exploitation et assimilées	(180)	-	(180)
Résultat brut d'exploitation	363	-	363
Coût du Risque	(34)	-	(34)
Résultat d'exploitation	329	-	329
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(3)	(76)	(79)
Résultat avant impôt	326	(76)	250
Impôt sur les bénéfices	(89)	16	(73)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	237	(60)	177

Pour 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	Avant dépréciation disposal group	Dépréciation disposal group	31.12.2014 proforma
Produit net bancaire	1 116	-	1 116
Charges générales d'exploitation et assimilées	(341)	-	(341)
Résultat brut d'exploitation	775	-	775
Coût du Risque	(102)	-	(102)
Résultat d'exploitation	673	-	673
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	(81)	(81)
Autres éléments hors exploitation	(6)	(45)	(51)
Résultat avant impôt	667	(126)	541
Impôt sur les bénéfices	(169)	15	(154)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	498	(111)	387

3.4 Effet de l'extension du périmètre des partenariats avec Santander

3.4.1 Au compte de résultat 2014

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2014	Périmètre initial des partenariats avec Santander		Compte de résultat IFRS 5 publié au 31.12.2014	Périmètre complémentaire des partenariats : déclassés (1)	Compte de résultat IFRS 5 proforma au 31.12.2014
		Déclassés	Réévaluations			
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti)	1 411	(1 014)	-	397	(292)	105
Intérêts et produits nets de placements	14	-	-	14	(12)	2
Coût net de refinancement	(713)	495	-	(218)	166	(52)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	(3)	2	-	(1)	2	1
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Marge sur prestation de service d'assurance	94	(2)	-	92	-	92
Marge sur autres prestations de services	48	(23)	-	25	(6)	19
Produit net bancaire	851	(542)	-	309	(142)	167
Charges générales d'exploitation	(375)	250	-	(125)	78	(47)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(22)	3	-	(19)	9	(10)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	(1)	1	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	453	(288)	-	165	(55)	110
Coût du Risque	(116)	77	-	(39)	25	(14)
Résultat d'exploitation	337	(211)	-	126	(30)	96
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	-	-	12	-	12
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(11)	-	-	(11)	6	(5)
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(357)	(25)	(382)	(75)	(457)
Résultat avant impôt	338	(568)	(25)	(255)	(99)	(354)
Impôt sur les bénéfices	(120)	155	9	44	14	58
Résultat net des activités poursuivies	218	(413)	(16)	(211)	(85)	(296)
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	568	(126)	442	99	541
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(155)	15	(140)	(14)	(154)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	-	413	(111)	302	85	387
Résultat net	218	-	(127)	91	-	91

(1) Le périmètre complémentaire des partenariats avec Santander concerne les activités Retail de l'Espagne et de l'Italie, et le Brésil. Les chiffres non significatifs de la Slovénie et de la Croatie n'ont pas été déclassés.

3.4.2 Au bilan 2014

(en millions d'euros)	Périmètre initial des partenariats avec Santander			Bilan IFRS 5 publié au 31.12.2014	Périmètre complémentaire des partenariats : déclassements (1)	Bilan IFRS 5 proforma au 31.12.2014
	Bilan IFRS 8 au 31.12.2014	Déclassements	Réévaluations			
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	21 028	(16 989)	-	4 039	(3 249)	790
Placements	455	-	-	455	(96)	359
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 297	(1 227)	-	1 070	(234)	836
Actifs d'impôts différés	97	(14)	-	83	(50)	33
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat	-	18 655	(126)	18 529	3 810	22 339
Autres postes de l'Actif	1 280	(425)	-	855	(181)	674
Total de l'actif	25 157	-	(126)	25 031	-	25 031
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	6 633	(280)	-	6 353	(496)	5 857
- dont dettes des activités poursuivies	6 633	(5 703)	-	930	(496)	434
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	5 423	-	5 423	-	5 423
Dettes envers la clientèle	2 801	(2 381)	-	420	(102)	318
- dont dettes des activités poursuivies	2 801	(2 381)	-	420	(402)	18
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	-	-	300	300
Dettes représentées par un titre	10 964	(4 829)	-	6 135	(851)	5 284
- dont dettes des activités poursuivies	10 964	(8 083)	-	2 881	(2 597)	284
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	-	3 254	-	3 254	1 746	5 000
Provisions techniques des contrats d'assurance	67	-	-	67	-	67
Passifs d'impôts différés	338	(305)	(9)	24	-	24
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	-	8 523	(15)	8 508	1 553	10 061
Autres postes du Passif	1 088	(728)	25	385	(104)	281
Capitaux propres	3 266	-	(127)	3 139	-	3 139
Total du passif	25 157	-	(126)	25 031	-	25 031

(1) Le périmètre complémentaire des partenariats avec Santander concerne les activités Retail de l'Espagne et de l'Italie, et le Brésil.

3.5 Effet de la mise œuvre des partenariats avec Santander sur 2015

(en millions d'euros)	Bilan proforma au 31.12.2014	Mise en œuvre des partenariats (FR, UK, ES, CH)					Bilan publié au 31.12.2015
		Transfert des actifs et passifs repris en partenariat	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Restructuration du refinancement	Réduction des capitaux propres par versement de dividendes	Autres variations	
Actif							
Prêts et créances sur la clientèle	790	(71)	-	-	-	(259)	460
Placements	359	-	-	(3 258)	-	3 282	383
Prêts et créances sur les établissements de crédit	836	657	-	5 495	(918)	(5 983)	87
Actifs d'impôts différés	33	-	-	-	-	(6)	27
Actifs financiers disponible à la vente	14	775	(775)	-	-	(3)	11
Participations dans les entreprises mises en équivalence	104	-	785	-	-	92	981
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat	22 339	(15 703)	-	-	-	412	7 048
Autres postes de l'Actif	556	18	-	-	-	(204)	370
Total de l'actif	25 031	(14 324)	10	2 237	(918)	(2 669)	9 367
Passif							
Dettes envers les établissements de crédit	5 857	-	-	(2 999)	-	(2 010)	848
- dont dettes des activités poursuivies	434	-	-	-	-	(108)	326
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	5 423	-	-	(2 999)	-	(1 902)	522
Dettes envers la clientèle	318	-	-	-	-	150	468
- dont dettes des activités poursuivies	18	-	-	-	-	145	163
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	300	-	-	-	-	5	305
Dettes représentées par un titre	5 284	-	-	(1 891)	-	(1 607)	1 786
- dont dettes des activités poursuivies	284	-	-	-	-	(275)	9
- dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	5 000	-	-	(1 891)	-	(1 332)	1 777
d'assurance	67	-	-	-	-	16	83
Passifs d'impôts différés	24	-	-	-	-	(12)	12
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	10 061	(14 314)	-	7 127	-	749	3 623
Autres postes du Passif	281	-	-	-	-	(61)	220
Capitaux propres	3 139	(10)	10	-	(918)	106	2 327
Total du passif	25 031	(14 324)	10	2 237	(918)	(2 669)	9 367

La sortie des actifs (15 703 millions d'euros) et passifs (14 314 millions d'euros) des filiales reprises en partenariat en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse a pour contrepartie la trésorerie reçue de Santander pour l'acquisition des titres (657 millions d'euros) et la valeur des joint-ventures conservées par le Groupe (775 millions d'euros).

Le remboursement par les joint-ventures de leurs financements qui étaient assurés par le Groupe s'est élevé à 7 127 millions d'euros.

Les dettes externes de refinancement du Groupe ont été remboursées sur l'année pour 4 890 millions d'euros (2 999 millions d'euros de dettes envers les établissements de crédit et 1 891 millions d'euros de dettes représentée par un titre).

Les capitaux propres ont été réduits par distribution de dividendes (918 millions d'euros).

Note 4 Caisse, banques centrales, CCP

	31.12.2015		31.12.2014	
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>				
Caisse et CCP	1	-	-	1
Banques centrales (1)	27	154	23	307
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	1	-	26
Total	28	154	23	308
	182		331	

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

Note 5 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2015		31.12.2014	
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>				
Titres de placement	102	382	-	451
- OPCVM	88	89	-	149
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	88	1	-	47
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	-	88	-	102
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	14	42	-	50
- dont certificats de dépôt et bons du Trésor détenus par les fonds de titrisation	14	-	-	50
- Obligations assimilables du Trésor (OAT) qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	251	-	252
Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-	-	1
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	102	382	-	452
- dont créances rattachées	-	1	-	-
Instruments de couverture de change	-	-	-	-
- Entreprises liées	-	-	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading (2)	-	-	-	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (2)	-	1	-	3
Total	102	383	-	455
	485		455	

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

(1) Les OPCVM et les obligations assimilables du Trésor des activités poursuivies font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

(2) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 24.4). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la Note 24.1.

Note 6 Instruments dérivés de couverture - actifs

6.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	107	58
- dont entreprises liées	1	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	42	93
- dont entreprises liées	-	-
Juste valeur positive des swaps de couverture	32	89
- des emprunts	-	2
- des EMTN/BMTN	30	73
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(4)	(1)
- des obligations	1	14
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (2)	1	-
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	-	-
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus (cf. Note 6.2)	(168)	(182)
Total	13	58

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 24.3.

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 9.3, 16, 19.2 et 24.2.A).

(2) Les swaps de couverture des encours clientèle destinés à être repris en partenariat le sont aussi. Les couvertures sont efficaces (cf. Note 24.3) et les mêmes principes ont été appliqués pour les activités poursuivies et pour les activités destinées à être reprises en partenariat. Compte tenu des mécanismes d'appel de marge et de la compensation au bilan (cf. Note 6.2), il a été décidé de ne pas déclasser, l'impact en résultat étant non significatif.

6.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2015

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	462	(355)	107	-	107
- cross currency swap avec appel de marge	459	(355)	104	-	104
- autres instruments	3	-	3	-	3
Produits à recevoir	44	(2)	42	-	42
- swaps avec appel de marge	44	(2)	42	-	42
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	523	(491)	32	-	32
- swaps avec appel de marge	522	(491)	31	-	31
- swaps sans appel de marge	1	-	1	-	1
Compensation	-	-	-	(168)	(168)
Total à l'actif	1 029	(848)	181	(168)	13
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 21)	-	-	169	(168)	1
Total au passif	-	-	169	(168)	1

Pour 2014

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Produits à recevoir	99	(6)	93	-	93
- swaps avec appel de marge	99	(6)	93	-	93
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	584	(495)	89	-	89
- swaps avec appel de marge	576	(495)	81	-	81
- swaps sans appel de marge	8	-	8	-	8
Compensation	-	-	-	(182)	(182)
Total à l'actif	683	(501)	182	(182)	-
Appels de marge reçus sur swaps de couverture (en produits constatés d'avance - cf. Note 21)	-	-	186	(182)	4
Total au passif	-	-	186	(182)	4

Note 7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les "Actifs financiers disponibles à la vente" comprennent essentiellement les titres de participation des sociétés non consolidées, du fait d'une activité opérationnelle non significative à la date de clôture de la période. Les titres de placement ont été classés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" (cf. Note 5).

La juste valeur de ces titres est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas rares où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
PSA Finance P.L.C. (1)	3	2
PSA Finansman A.S. (2)	-	10
Création des sociétés pour les futurs partenariats avec Santander Consumer Finance :		
- Banca Italia S.P.A	5	5
- PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. (3)	-	1
- PSA Lion Deutschland GmbH	3	3
Valeur brute	11	21
Dépréciation (2)	-	(7)
Valeur nette	11	14

(1) La filiale PSA Finance P.L.C., détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(2) La filiale turque PSA Finansman A.S., acquise à 100 % en novembre 2012, a été cédée en décembre 2015. La reprise de provision antérieurement constatée est venue compenser la moins-value de cession de 7 millions d'euros.

(3) La coentreprise en Espagne est consolidée par mise en équivalence depuis le 31 octobre 2015.

Note 8 Prêts et créances sur les établissements de crédit

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
Créances à vue hors groupe	280	67	970	362
- Comptes ordinaires débiteurs	280	67	970	362
- dont détenus par les fonds de titrisation	181	-	557	142
- dont détenus par les sociétés d'assurance	-	46	-	-
- Contrepartie trésorerie des titres en cours de livraison	-	-	-	-
Créances à terme hors groupe	15	20	257	707
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	12	12	-	641
- Prêts subordonnés	-	-	-	50
- Créances à terme détenues par les fonds de titrisation	-	-	257	-
- Autres créances à terme	3	8	-	16
Créances rattachées	1	-	-	1
Total	296	87	1 227	1 070
	383		2 297	

(1) Les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 27.3).

Note 9 Prêts et créances sur la clientèle

9.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
Vente à crédit	2 684	261	5 568	2 968
- dont encours titrisés (1)	1 171	-	3 351	1 626
Location avec option d'achat (2)	536	21	1 596	352
Capital restant dû et intérêts à recevoir	581	24	1 842	385
- dont encours titrisés (1)	-	-	1 229	-
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	(45)	(3)	(246)	(33)
- dont encours titrisés (1)	-	-	(176)	-
Location longue durée (2)	1 294	48	4 528	198
Capital restant dû et intérêts à recevoir	1 417	53	4 914	223
- Entreprises liées	-	-	-	-
- Hors groupe	1 417	53	4 914	223
- dont encours titrisés (1)	196	-	1 698	-
Intérêts non courus sur location longue durée	(91)	(4)	(345)	(16)
- dont encours titrisés (1)	(9)	-	(156)	-
Dépôts de garantie activité location	(32)	(1)	(41)	(9)
- dont encours titrisés (1)	-	-	(7)	-
Financement de stocks aux Réseaux	1 890	125	4 482	333
Capital restant dû	1 890	125	4 556	333
- Entreprises liées	15	-	90	4
- Hors groupe	1 875	125	4 466	329
- dont encours titrisés (1)	-	-	1 325	-
Dépôts de garantie activité de financement de stocks aux Réseaux	-	-	(74)	-
- Entreprises liées	-	-	(68)	-
- Hors groupe	-	-	(6)	-
Autres créances	32	9	731	125
- Entreprises liées	-	6	-	-
- Hors groupe	32	3	731	125
Comptes ordinaires	67	3	142	21
- Entreprises liées	-	3	1	-
- Cash pooling (3) :				
- avant compensation	-	10	7	9
- compensation des activités poursuivies	-	(7)	-	(9)
- Autres	-	-	-	-
- Hors groupe	67	-	141	21
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	(106)	(7)	(58)	42
- Etalement des coûts d'acquisition	67	4	263	141
- Etalement des frais de dossiers	(26)	(4)	(43)	(53)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	(147)	(7)	(278)	(46)
Total des créances au coût amorti	6 397	460	16 989	4 039
- dont encours titrisés (1)	1 358	-	7 264	1 626
- dont créances données en garantie (4)	-	-	866	131
	6 857		21 028	

(1) Le groupe Banque PSA Finance a procédé à plusieurs opérations de titrisation (cf. Note 9.5).

(2) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 18).

(4) Au 31 décembre 2015, aucun financement collatéralisé n'est sollicité auprès de la BCE (cf. Note 17).

9.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2015

Segment IFRS 8	Client final						Total au 31.12.2015	
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés			
	(A - cf renvoi B Note 34.1)		(B - cf renvoi A Note 34.1)		(C - cf renvoi C Note 34.1)		Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies
Type de financement	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>								
Vente à crédit	8	-	2 636	258	40	3	2 684	261
Location avec option d'achat	2	-	504	19	30	2	536	21
Location longue durée	5	1	1 160	32	129	15	1 294	48
Financement de stocks aux Réseaux	1 890	125	-	-	-	-	1 890	125
Autres créances	20	3	12	-	-	6	32	9
Comptes ordinaires	67	-	-	-	-	3	67	3
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	(103)	(6)	(3)	(1)	(106)	(7)
Total des encours par segment IFRS 8	1 992	129	4 209	303	196	28	6 397	460
	2 121		4 512		224		6 857	

Pour 2014

Segment IFRS 8	Client final						Total au 31.12.2014	
	Corporate Réseau		Retail		Corporate et assimilés			
	(A - cf renvoi B Note 34.1)		(B - cf renvoi A Note 34.1)		(C - cf renvoi C Note 34.1)		Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies
Type de financement	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>								
Vente à crédit	14	18	5 522	2 930	32	20	5 568	2 968
Location avec option d'achat	34	1	1 505	332	57	19	1 596	352
Location longue durée	120	8	3 108	114	1 300	76	4 528	198
Financement de stocks aux Réseaux	4 482	333	-	-	-	-	4 482	333
Autres créances	691	46	38	79	2	-	731	125
Comptes ordinaires	134	21	-	-	8	-	142	21
Éléments intégrés au coût amorti	(11)	-	(34)	42	(13)	-	(58)	42
Total des encours par segment IFRS 8	5 464	427	10 139	3 497	1 386	115	16 989	4 039
	5 891		13 636		1 501		21 028	

9.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
Créances nettes				
ARS	-	149	-	201
BRL	432	-	-	782
CHF	-	-	392	6
CZK	-	105	-	92
EUR	5 724	107	13 245	2 780
GBP	-	8	3 150	-
HRK	31	-	-	30
HUF	-	1	-	21
MXN	-	18	-	15
PLN	210	2	202	-
RUB	-	70	-	112
Total	6 397	460	16 989	4 039
	6 857		21 028	

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Notes 6 et 16).

9.4 Echéanciers

Pour 2015, il s'agit des échéanciers des seules activités poursuivies.

Pour 2015

(en millions d'euros)	non réparti	3 mois à 6					+ 5 ans	Total au 31.12.2015
		0 à 3 mois	mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans			
Vente à crédit	3	42	29	50	137	-	261	
Créances brutes	11	42	29	50	137	-	269	
Dépréciations	(8)						(8)	
Location avec option d'achat	1	3	2	4	11	-	21	
Créances brutes	2	3	2	4	11	-	22	
Dépréciations	(1)						(1)	
Location longue durée	2	8	9	14	15	-	48	
Créances brutes	5	8	9	14	15	-	51	
Dépôts de garantie	(1)						(1)	
Dépréciations	(2)						(2)	
Financement de stocks aux Réseaux	1	83	25	16	-	-	125	
Créances brutes	8	83	25	16	-	-	132	
Dépôts de garantie	-						-	
Dépréciations	(7)						(7)	
Autres créances	1	3	5	-	-	-	9	
Créances brutes	1	3	5	-	-	-	9	
Dépréciations	-						-	
Comptes ordinaires	3	-	-	-	-	-	3	
Créances brutes	3						3	
Dépréciations	-						-	
Éléments intégrés au coût amorti	(7)	-	-	-	-	-	(7)	
Total créances nettes	4	139	70	84	163	-	460	
Créances brutes	30	139	70	84	163	-	486	
Dépôts de garantie	(1)	-	-	-	-	-	(1)	
Dépréciations	(18)	-	-	-	-	-	(18)	
Éléments intégrés au coût amorti	(7)	-	-	-	-	-	(7)	

Pour 2014

<i>(en millions d'euros)</i>	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2014
Vente à crédit	30	233	225	431	1 977	72	2 968
Créances brutes	121	233	225	431	1 977	72	3 059
Dépréciations	(91)	-	-	-	-	-	(91)
Location avec option d'achat	5	40	34	63	206	4	352
Créances brutes	20	40	34	63	206	4	367
Dépréciations	(15)	-	-	-	-	-	(15)
Location longue durée	(5)	46	22	44	91	-	198
Créances brutes	14	46	22	44	91	-	217
Dépôts de garantie	(9)	-	-	-	-	-	(9)
Dépréciations	(10)	-	-	-	-	-	(10)
Financement de stocks aux Réseaux	49	161	110	13	-	-	333
Créances brutes	65	161	110	13	-	-	349
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(16)	-	-	-	-	-	(16)
Autres créances	14	11	6	32	53	9	125
Créances brutes	58	11	6	32	53	9	169
Dépréciations	(44)	-	-	-	-	-	(44)
Comptes ordinaires	21	-	-	-	-	-	21
Créances brutes	27	-	-	-	-	-	27
Dépréciations	(6)	-	-	-	-	-	(6)
Éléments intégrés au coût amorti	42	-	-	-	-	-	42
Total créances nettes	156	491	397	583	2 327	85	4 039
Créances brutes	305	491	397	583	2 327	85	4 188
Dépôts de garantie	(9)	-	-	-	-	-	(9)
Dépréciations	(182)	-	-	-	-	-	(182)
Éléments intégrés au coût amorti	42	-	-	-	-	-	42

9.5 Opérations de titrisation

						Créances cédées				
(en millions d'euros)						au 31.12.2015		au 31.12.2014		
Pays de l'entité cédante	Entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Date de cession	Type de financement	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies à l'origine	
						-	-	-	-	
France	Crédipar	FCT Auto ABS 2011-1	France	07.07.2011	Vente à crédit	-	-	232	-	1 050
		FCT Auto ABS 2012-1	France	12.07.2012	Location avec option d'achat (1)	-	-	1 053	-	1 080
		FCT Auto ABS French Loans Master	France	Première cession le 29.11.2012 (2)	Vente à crédit	-	-	102	-	N/A
		FCT Auto ABS 2013-2	France	07.06.2013	Vente à crédit	-	-	450	-	495
		FCT Auto ABS2 2013-A	France	31.10.2013	Location longue durée (3)	-	-	716	-	735
		FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-01	France	04.12.2014	Vente à crédit	-	-	419	-	430
Allemagne	Succursale de Banque PSA Finance	FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013	France	Première cession le 09.04.2013 (2)	Financement de stocks aux Réseaux	-	-	1 056	-	N/A
		FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	15.11.2011	Vente à crédit	117	-	276	-	800
		FCT Auto ABS 2013-1	France	04.05.2013	Location longue durée (3)	187	-	373	-	478
		FCT Auto ABS German Lease Master	France	Première cession le 10.10.2013 (2)	Location longue durée (3)	-	-	209	-	N/A
		FCT Auto ABS DFP Master Compartiment Germany 2013	France	Première cession le 07.11.2013 (2)	Financement de stocks aux Réseaux	-	-	269	-	N/A
		FCT Auto ABS German Loans Master	France	Première cession le 13.11.2013 (2)	Vente à crédit	507	-	455	-	N/A
Espagne	Succursale de Banque PSA Finance	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	23.11.2012	Vente à crédit	-	-	-	774	800
Italie	Succursale de Banque PSA Finance	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	17.10.2012	Vente à crédit	-	-	-	180	621
		Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	15.09.2014	Vente à crédit	506	-	-	484	N/A
Royaume-Uni	Succursale de Banque PSA Finance	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	06.12.2012	Vente à crédit	-	-	1 417	-	1 331
Suisse	Finance Suisse S.A.	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	21.11.2013	Location longue durée (3)	-	-	237	-	245
Brésil	Banco PSA Finance Brasil S.A.	FIDC	Brésil	Première cession le 13.04.2010 (4)	Vente à crédit	41	-	-	188	N/A
Total des créances cédées						1 358	-	7 264	1 626	
						1 358		8 890		

Les FCT français de l'entité cédante allemande, le véhicule de loi italienne et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où, en plus du pouvoir détenu par Banque PSA Finance dans ces entités, les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

En effet, les techniques de réhaussement de crédit utilisées par le groupe Banque PSA Finance dans le cadre de ses opérations de titrisation maintiennent à sa charge les risques financiers inhérents à ces opérations. Le groupe finance également l'ensemble des réserves de liquidité permettant de faire face aux risques spécifiques. Enfin, le groupe reste le bénéficiaire exclusif des avantages qui découlent de ces opérations, en particulier en ce qui concerne la rémunération reçue en contrepartie du placement des tranches "senior" et "mezzanine" sur la plupart des opérations.

Les FCT français des entités cédantes françaises, le FTA espagnol et les fonds au Royaume-Uni et en Suisse sont ramenés à zéro en 2015, car ils sont mis en équivalence suite à la mise en place des joint-ventures avec Santander CF en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse (cf. Note 12.2).

Le groupe ne réalise aucune opération de titrisation transférant tout ou partie de son risque financier (telles que les opérations de titrisation synthétiques).

(1) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs de contrats de location avec option d'achat et de crédit-bail.

(2) La structure de ces fonds permet l'achat au fil de l'eau de la nouvelle production éligible.

(3) Les créances cédées correspondent aux loyers futurs et aux valeurs résiduelles de contrats de location longue durée.

(4) La structure du FIDC est celle d'un "Open-end fund", qui permet des cessions successives de créances clientèle, conformément à l'accord passé avec Banco Santander CF.

Note 10 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Ecart de réévaluation des encours		
Vente à crédit	4	44
Location avec option d'achat	2	-
Location longue durée	3	(5)
Total	9	39

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 24.3.

Ce poste, peu significatif, n'a pas été déclassé afin de ne pas perturber l'analyse de l'efficacité de la couverture. Cette dernière a été menée selon les mêmes principes pour les actifs des activités poursuivies et pour les actifs des activités destinées à être reprises en partenariat. Les impacts en résultat sont négligeables.

Note 11 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Actifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
Débiteurs divers	118	62	180	141
- Entreprises liées	15	8	93	29
- Hors groupe	103	54	87	112
- dont activités d'assurance	-	10	-	-
Etat et autres organismes sociaux	7	9	24	16
Produits à recevoir	3	35	13	27
- Entreprises liées	-	-	-	-
- Hors groupe	3	35	13	27
- dont activités d'assurance	-	17	-	18
Charges constatées d'avance	28	10	30	32
- dont appels de marge payés sur swaps de couverture (1)	-	3	-	8
Autres comptes de régularisation	28	1	57	38
- Entreprises liées	4	-	-	3
- Hors groupe	24	1	57	35
Total	184	117	304	254
	301		558	

(1) Les appels de marge payés sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur négative pour 5 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 28 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 16.2).

Note 12 Participations dans les entreprises mises en équivalence

12.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
A l'ouverture	104	83
Variations de périmètre (1)(2)(3)(5)	722	-
Augmentation de capital (4)	23	-
Quote-part du résultat net	123	12
Ecart d'acquisition (5)	(2)	-
Ecart de conversion	11	9
A la clôture	981	104
- dont écart d'acquisition (5)	3	5

Tableau de variation par pays

(en millions d'euros)	31.12.2014	Variations de périmètre (1)(2)(3)(5)	Augmentation de capital (4)	Quote-part du résultat net	Ecart d'acquisition (5)	Ecart de conversion	31.12.2015
Partenariat avec Santander CF							
- France (1)	-	469	-	72	-	-	541
- Royaume-Uni (2)	-	147	-	34	-	4	185
- Espagne (3)	-	162	-	5	-	-	167
- Suisse (3)	-	(1)	-	1	-	-	-
- Malte (4)	-	-	23	-	-	-	23
Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën							
- Chine (5)	104	(55)	-	11	(2)	7	65
- dont écart d'acquisition	5	-	-	-	(2)	-	3
Total	104	722	23	123	(2)	11	981

(1) En France en janvier 2015, Banque PSA Finance et Santander CF ont investi chacun 50% dans le capital de Sofib.

(2) Au Royaume-Uni en janvier 2015, Banque PSA Finance et Santander CF ont investi chacun 50% dans le capital de la filiale anglaise PSA Finance UK Ltd.

(3) En Espagne en octobre 2015, Banque PSA Finance et Santander CF ont investi chacun 50% dans le capital de la filiale espagnole PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. La filiale espagnole détient désormais la filiale suisse PSA Finance Suisse S.A à 100%.

(4) A Malte, création des sociétés PSA Insurance Europe Ltd et PSA Life Insurance Europe Ltd, détenues à 50 % par Banque PSA Finance et à 50% par Santander CF.

Ces filiales sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

(5) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan (7 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan (5 millions au 31 décembre 2014).

La cession en mars 2015 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 18,8 millions de Yuan (2,7 millions au 31 décembre 2015).

L'écart d'acquisition est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

12.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre de l'accord de partenariat avec Santander CF ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12.

12.2.1 Partenariat avec Santander CF en France

Le partenariat en France concerne les entités suivantes :

Filiales :

Sofib	détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander CF
Crédipar	détenue à 100% par Sofib
CLV	détenue à 100% par Sofib

Entités ad hoc :

FCT Auto ABS 2011-1
FCT Auto ABS 2012-1
FCT Auto ABS French Loans Master
FCT Auto ABS DFP Master Compartiment France 2013
FCT Auto ABS 2013-2
FCT Auto ABS2 2013-A
FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-01

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités**Eléments de Bilan**

(en millions d'euros)	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	8 255
Autres postes de l'Actif	1 075
Total de l'actif	9 330
Dettes de refinancement	6 314
Autres postes du Passif	1 933
Capitaux propres	1 083
Total du passif	9 330

Eléments de Résultat depuis le début du partenariat avec Santander CF en février 2015

(en millions d'euros)	31.12.2015
Produit Net Bancaire	383
Charges générales d'exploitation et assimilées	(136)
Résultat brut d'exploitation	247
Coût du risque (1)	(28)
Résultat d'exploitation	219
Impôt sur les bénéfices	(74)
Résultat net	145

(1) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 36.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2015	1 083	50%	541	(469)	-	72	-

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2015
Participations dans les entreprises mises en équivalence	541
Total de l'actif	541
Capitaux propres	
- Valeur historique des titres détenus (1)	469
- Réserves consolidées - part du groupe	72
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	72
Total du passif	541

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

12.2.2 Partenariat avec Santander CF au Royaume-Uni

Le partenariat au Royaume-Uni concerne les entités suivantes :

Filiale :

PSA Finance UK Ltd détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander CF

Entité ad hoc :

Auto ABS UK Loans Plc

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités**Eléments de Bilan**

(en millions d'euros)	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	3 729
Autres postes de l'Actif	302
Total de l'actif	4 031
Dettes de refinancement	3 558
Autres postes du Passif	102
Capitaux propres	371
Total du passif	4 031

Eléments de Résultat depuis le début du partenariat avec Santander CF en février 2015

(en millions d'euros)	31.12.2015
Produit Net Bancaire	134
Charges générales d'exploitation et assimilées	(43)
Résultat brut d'exploitation	91
Coût du risque (1)	(5)
Résultat d'exploitation	86
Impôt sur les bénéfices	(19)
Résultat net	67

(1) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 36.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2015	371	50%	185	(147)	-	38	4

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2015
Participations dans les entreprises mises en équivalence	185
Total de l'actif	185
Capitaux propres	
- Valeur historique des titres détenus (1)	147
- Réserves consolidées - part du groupe	38
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	34
Total du passif	185

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

12.2.3 Partenariat avec Santander CF en Espagne

Le partenariat en Espagne concerne les entités suivantes :

Filiale :

PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander CF

Entité ad hoc :

FTA Auto ABS - Compartiment 2012-3

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités**Eléments de Bilan**

(en millions d'euros)	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	2 092
Autres postes de l'Actif	345
Total de l'actif	2 437
Dettes de refinancement	2 009
Autres postes du Passif	94
Capitaux propres	334
Total du passif	2 437

Eléments de Résultat depuis le début du partenariat avec Santander CF en octobre 2015

(en millions d'euros)	31.12.2015
Produit Net Bancaire	25
Charges générales d'exploitation et assimilées	(10)
Résultat brut d'exploitation	15
Coût du risque (1)	(1)
Résultat d'exploitation	14
Impôt sur les bénéfices	(4)
Résultat net	10

(1) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 36.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2015	334	50%	167	(143)	-	24	-

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2015
Participations dans les entreprises mises en équivalence	167
Total de l'actif	167
Capitaux propres	
- Valeur historique des titres détenus (1)	143
- Réserves consolidées - part du groupe	24
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	5
Total du passif	167

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

12.2.4 Partenariat avec Santander CF en Suisse

Le partenariat en Suisse concerne les entités suivantes :

Filiale :

PSA Finance Suisse S.A. détenue à 100% par PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A., entité détenue à 50/50 par Banque PSA Finance et Santander CF

Entité ad hoc :

Auto ABS Swiss Lease 2013 GmbH

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités**Éléments de Bilan**

(en millions d'euros)	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	505
Autres postes de l'Actif	32
Total de l'actif	537
Dettes de refinancement	457
Autres postes du Passif	32
Capitaux propres	48
Total du passif	537

Éléments de Résultat depuis le début du partenariat avec Santander CF en octobre 2015

(en millions d'euros)	31.12.2015
Produit Net Bancaire	5
Charges générales d'exploitation et assimilées	(2)
Résultat brut d'exploitation	3
Coût du risque (1)	-
Résultat d'exploitation	3
Impôt sur les bénéfices	(1)
Résultat net	2

(1) cf. paragraphe "Complément sur le coût du risque des coentreprises" de la Note 36.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2015	48	50%	24	(24)	-	-	-

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de 50% de la valeur des titres détenus par PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2015
Participations dans les entreprises mises en équivalence	
- Quote-part mise en équivalence	24
- Elimination des titres détenus par la coentreprise espagnole	(24)
Total de l'actif	-
Capitaux propres	
- Réserves consolidées - part du groupe (1)	-
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	1
Total du passif	-

(1) La filiale suisse étant détenue à 100% par la coentreprise espagnole PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A., la quote-part de capitaux propres détenue dans la filiale suisse est déjà prise en compte par la mise en équivalence de la coentreprise espagnole.

12.2.5 Partenariat avec Santander CF à Malte

Le partenariat à Malte concerne les entités suivantes :

Filiales d'assurance détenues à 50/50 par PSA Services Ltd et Santander CF :

PSA Insurance Europe Ltd

PSA Life Insurance Europe Ltd

Pourcentage de mise en équivalence : 47,06%

(PSA Services Ltd est détenue à 99,99% par PSA Assurance S.A.S., elle-même détenue à 94,12% par Banque PSA Finance)

Le produit net bancaire et le résultat net au 31 décembre 2015 sont non significatifs.

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités**Éléments de Bilan**

(en millions d'euros)	31.12.2015
Prêts et créances sur la clientèle	-
Autres postes de l'Actif	52
Total de l'actif	52
Dettes de refinancement	-
Autres postes du Passif	6
Capitaux propres	46
Total du passif	52

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2015	46	47,06%	23	(23)	-	-	-

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Services Ltd.

Éléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2015
Participations dans les entreprises mises en équivalence	23
Total de l'actif	23
Capitaux propres	
- Valeur historique des titres détenus (1)	23
- Réserves consolidées - part du groupe	-
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	-
Total du passif	23

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Services Ltd.

12.2.6 Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën en Chine

Le partenariat en Chine concerne la filiale suivante :

Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd détenue à 25% par PSA Finance Nederland B.V.

Pourcentage de mise en équivalence : 25%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Prêts et créances sur la clientèle	2 039	1 534
Autres postes de l'Actif	101	31
Total de l'actif	2 140	1 565
Dettes de refinancement	1 255	1 176
Autres postes du Passif	637	190
Capitaux propres	248	199
Total du passif	2 140	1 565

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produit Net Bancaire	95	57
Charges générales d'exploitation et assimilées	(23)	(18)
Résultat brut d'exploitation	72	39
Coût du risque	(22)	(8)
Résultat d'exploitation	50	31
Impôt sur les bénéfices	(13)	(8)
Résultat net	37	23

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2013	157	50%	78	(65)	5	18	2
Résultat net de la période	23		12			12	
Ecart de conversion	19		9			9	9
Au 31 décembre 2014	199	50%	99	(65)	5	39	11
Résultat net de la période	37		11			11	
Cession 25%	-		(55)	32	(2)	(25)	(9)
Ecart de conversion	12		7			7	7
Au 31 décembre 2015	248	25%	62	(33)	3	32	9

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Participations dans les entreprises mises en équivalence	65	104
Total de l'actif	65	104
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	33	65
- Réserves consolidées - part du groupe	32	39
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	11	12
Total du passif	65	104

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Note 13 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

Pour 2015

	31.12.2015					
	Valeur Brute		Amortissements		Valeur Nette	
	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>						
Immobilisations corporelles	14	2	(7)	(1)	7	1
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	6	-	(1)	-	5	-
- Autres	8	2	(6)	(1)	2	1
Immobilisations incorporelles	1	208	-	(145)	1	63
- Logiciels	1	204	-	(141)	1	63
- Autres	-	4	-	(4)	-	-
Total	15	210	(7)	(146)	8	64

Pour 2014

	31.12.2014					
	Valeur Brute		Amortissements		Valeur Nette	
	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies	Activités destinées à être reprises en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>						
Immobilisations corporelles	25	13	(13)	(8)	12	5
- Terrains et constructions	-	1	-	-	-	1
- Matériel de transport	11	3	(2)	(1)	9	2
- Autres	14	9	(11)	(7)	3	2
Immobilisations incorporelles	-	191	-	(128)	-	63
- Logiciels	-	187	-	(124)	-	63
- Autres	-	4	-	(4)	-	-
Total	25	204	(13)	(136)	12	68

Tableau de variation des valeurs brutes pour les activités poursuivies

	31.12.2014						31.12.2015
	Bilan au 31.12.2014 publié	Déclassement IFRS5 du périmètre complémentaire	Valeur brute Immobilisations poursuivies	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles	13	(10)	3	-	(1)	-	2
- Terrains et constructions	1	(1)	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	3	(2)	1	-	(1)	-	-
- Autres	9	(7)	2	-	-	-	2
Immobilisations incorporelles	191	-	191	19	(1)	(1)	208
- Logiciels	187	-	187	19	(1)	(1)	204
- Autres	4	-	4	-	-	-	4
Total	204	(10)	194	19	(2)	(1)	210

Tableau de variation des amortissements pour les activités poursuivies

	31.12.2014						31.12.2015
	Bilan au 31.12.2014 publié	Déclassement IFRS5 du périmètre complémentaire	Amortissements Immobilisations poursuivies	Dotations	Reprises	Autres mouvements	
<i>(en millions d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles	(8)	6	(2)	-	-	1	(1)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(1)	-	(1)	-	-	1	-
- Autres	(7)	6	(1)	-	-	-	(1)
Immobilisations incorporelles	(128)	-	(128)	(17)	-	-	(145)
- Logiciels	(124)	-	(124)	(17)	-	-	(141)
- Autres	(4)	-	(4)	-	-	-	(4)
Total	(136)	6	(130)	(17)	-	1	(146)

Note 14 Ecarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2015, les écarts d'acquisition significatifs du groupe Banque PSA Finance (seule la Chine est concernée : cf. Note 12) ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

Écart d'acquisition de Bank PSA Finance Rus

Bank PSA Finance Rus a été achetée le 11 septembre 2009 et fait l'objet d'une consolidation par intégration globale depuis mars 2010. L'écart d'acquisition s'élève à 1,0 million d'euros, sans dépréciation depuis.

Note 15 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Charges à payer sur instruments financiers à terme de trading (1)	-	1
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading (1)	1	3
Total	1	4

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les swaps classés en trading sont en nombre restreint et ont un impact limité sur le compte de résultat (cf. Note 24.4). Le détail de ces opérations est donné dans le renvoi (1) de la Note 24.1.

Note 16 Instruments dérivés de couverture - passifs

16.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	-	18
- dont entreprises liées	-	18
Charges à payer sur swaps de couverture	5	19
- dont entreprises liées	-	1
Juste valeur négative des swaps de couverture	9	45
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	-	-
- des obligations	1	14
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (2)	8	31
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	-	-
Compensation de la juste valeur négative avec les appels de marge versés (cf. Note 16.2)	(5)	(28)
Total	9	54

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

L'analyse de l'efficacité de la couverture en Fair Value Hedge est donnée dans la Note 24.3.

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les créances clientèle en devises refinancées en euros et les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur des créances clientèle et de la dette en devises couvertes, réévaluées au cours de clôture (cf. Notes 6, 9.3, 19.2 et 24.2.A).

(2) Les swaps de couverture des encours clientèle destinés à être repris en partenariat le sont aussi. Les couvertures sont efficaces (cf. Note 24.3) et les mêmes principes ont été appliqués pour les activités poursuivies et pour les activités destinées à être reprises en partenariat. Compte tenu des mécanismes d'appel de marge et de la compensation au bilan (cf. Note 16.2), il a été décidé de ne pas déclasser, l'impact en résultat étant non significatif.

16.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - passifs

Pour 2015

(en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Charge à payer	-	5	5	-	5
- swaps avec appel de marge	-	5	5	-	5
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur négative	-	9	9	-	9
- swaps avec appel de marge	-	9	9	-	9
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(5)	(5)
Total au passif	-	14	14	(5)	9
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatés d'avance - cf. Note 11)	-	-	8	(5)	3
Total à l'actif	-	-	8	(5)	3

Pour 2014

(en millions d'euros)	Montant brut passif		Montant net passif avant compensation	Compensation avec les appels de marge payés	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Charge à payer	(2)	21	19	-	19
- swaps avec appel de marge	(2)	20	18	-	18
- swaps sans appel de marge	-	1	1	-	1
Juste valeur négative	(35)	80	45	-	45
- swaps avec appel de marge	(35)	74	39	-	39
- swaps sans appel de marge	-	6	6	-	6
Compensation	-	-	-	(28)	(28)
Total au passif	(37)	101	64	(28)	36
Appels de marge payés sur swaps de couverture (en charges constatés d'avance - cf. Note 11)	-	-	36	(28)	8
Total à l'actif	-	-	36	(28)	8

Note 17 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat			Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		
	Transférées	Non transférées	Dettes des activités poursuivies	Transférées	Non transférées	Dettes des activités poursuivies
Dettes à vue hors groupe	33	-	9	56	-	145
- Comptes ordinaires créditeurs	33	-	6	44	-	142
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	-	-	3	10	-	3
- Autres sommes dues	-	-	-	2	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
Dettes à terme hors groupe	340	521	310	222	5 407	752
- Bancaires classiques	340	521	244	37	880	587
- Tirages sur le Term-loan syndiqué (cf. Note 27.2)	-	-	-	-	2 999	-
- Tirages sur les lignes de crédit bilatérales revolving (cf. Note 27.2)	-	-	66	64	228	165
- dont financement obtenu dans le cadre de la collatéralisation en Italie (cf. Note 27.1)	-	-	-	-	-	100
- Tirage dans le cadre de la collatéralisation en Belgique (cf. Note 27.1)	-	-	-	121	-	-
- Financement obtenu auprès de la BCE (cf. Note 27.1)	-	-	-	-	1 300	-
Éléments intégrés au coût amorti des dettes envers les établissements de crédit	-	-	(6)	-	(10)	(5)
- Frais d'émission à étaler	-	-	(6)	-	(10)	(5)
Dettes rattachées	7	1	13	2	26	38
Total des dettes au coût amorti	380	522	326	280	5 423	930
			1 228			6 633

Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Dettes à vue		Dettes à terme			Dettes à vue		Dettes à terme		
	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat			Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		
			Transférées	Non transférées	Dettes des activités poursuivies			Transférées	Non transférées	Dettes des activités poursuivies
ARS	-	-	-	-	68	-	-	-	-	90
BRL	-	-	270	-	-	-	-	-	-	374
CHF	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-
CZK	-	4	-	-	37	-	1	-	-	36
EUR	13	2	61	521	179	26	139	121	5 407	176
GBP	-	3	-	-	-	2	3	101	-	-
HRK	3	-	9	-	-	-	2	-	-	7
HUF	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-	14	-	-	-	-	10
PLN	17	-	-	-	-	14	-	-	-	-
RUB	-	-	-	-	12	-	-	-	-	59
Total	33	9	340	521	310	56	145	222	5 407	752
						42			1 171	
							201		6 381	

Note 18 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014	
	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Passifs des activités poursuivies	Passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies
	Transférées	Non transférées			
Dettes à vue	1 603	-	1	2 165	98
- Comptes ordinaires					
- Comptes courants des sociétés du réseau					
- Entreprises liées (1)	15	-	-	30	26
- Hors groupe	67	-	-	171	65
- Cash pooling (2) :					
- avant compensation	3	-	7	7	8
- compensation des activités poursuivies			(7)	-	(8)
- Comptes d'épargne sur livret (3)(4)	1 508	-	-	1 908	-
- Autres sommes dues à la clientèle					
- Entreprises liées	-	-	-	3	-
- Hors groupe	10	-	1	46	7
Dettes rattachées	4	-	-	-	-
- dont comptes d'épargne sur livret (3)(4)	4	-	-	-	-
Dettes à terme	122	305	162	214	322
- Comptes à terme (3)(4)	112	-	-	165	-
- Dette à terme Corporate (3)					
- Entreprises liées	-	305	153	-	305
- Autres dettes à terme					
- Entreprises liées	-	-	5	-	1
- Hors groupe	10	-	4	49	16
Dettes rattachées	-	-	-	2	-
- dont comptes à terme (3)(4)	-	-	-	1	-
Total	1 729	305	163	2 381	420
		2 197		2 801	

(1) Il s'agit principalement des comptes de règlement des filiales de financement pour les opérations faites avec le groupe PSA Peugeot Citroën.

(2) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 9.1).

(3) Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret", les "Comptes à terme" et la "Dette à terme Corporate" sont présentés dans les "Dettes de refinancement" (cf. Notes 36.1 et 36.3). Les intérêts et charges correspondants sont présentés au compte de résultat dans le "Coût net de refinancement".

(4) A fin 2015, concerne les succursales belge et allemande. L'activité équivalente en France a été cédée par Banque PSA Finance à la coentreprise Sofib en avril 2015.

Ventilation par devise de remboursement (hors dettes rattachées)

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014			
	Dettes à vue		Dettes à terme			Dettes à vue		Dettes à terme	
	Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies	Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat		Passifs des activités poursuivies	Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies	Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat	Passifs des activités poursuivies
			Transférés	Non transférés					
ARS	-	-	-	-	10	-	-	-	7
CHF	-	-	-	-	-	10	16	-	-
CZK	-	-	-	-	1	-	-	-	2
EUR	1 598	1	122	305	151	2 143	82	214	313
GBP	-	-	-	-	-	10	-	-	-
PLN	5	-	-	-	-	2	-	-	-
RUB	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 603	1	122	305	162	2 165	98	214	322
	1 604		589			2 263		536	

Note 19 Dettes représentées par un titre

19.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités destinées à être reprises en partenariat		Dettes des activités poursuivies
	Transférées	Non transférées		Transférées	Non transférées	
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	1 736	7	-	3 186	2 011
- EMTN, BMTN et assimilés (1)	-	1 736	7	-	3 137	2 011
- dont en cours de livraison	-	-	-	-	-	-
- CDN et BT	-	-	-	-	49	-
- dont en cours de livraison	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	44	-	-	71	29
Éléments intégrés au coût amorti des dettes représentées par un titre	-	(3)	2	-	(3)	(10)
- Frais d'émission et primes d'émission à étaler	-	(3)	2	-	(3)	(10)
Emprunts obligataires	1 048	-	-	4 830	-	545
- Emis par les fonds de titrisation (cf. Note 19.4)	1 048	-	-	4 830	-	545
Dettes rattachées	-	-	-	-	-	-
- dont titrisation	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	84	-	-	-	-	251
- dont titrisation : parts senior (cf. Note 19.4)	38	-	-	-	-	174
Dettes rattachées	20	-	-	-	-	55
- dont titrisation	13	-	-	-	-	46
Total des dettes au coût amorti	1 152	1 777	9	4 830	3 254	2 881
		2 938			10 965	

(1) Dont 257,1 millions d'euros de dette émise avec garantie de l'Etat au 31 décembre 2015 contre 1 500 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 27.4).

19.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2015					31.12.2014				
	Obligations		TCN		Autres	Obligations		TCN		Autres
	Dettes transférées	Activités pour-suivies	Dettes non transférées	Activités pour-suivies		Dettes transférées	Activités pour-suivies	Dettes non transférées	Activités pour-suivies	
ARS	-	-	-	7	-	-	-	-	20	-
BRL	-	-	-	-	84	-	-	-	-	251
EUR	1 048	-	1 277	-	-	3 390	545	2 999	1 579	-
GBP	-	-	-	-	-	1 240	-	-	-	-
CHF	-	-	-	-	-	200	-	187	-	-
USD (1)	-	-	459	-	-	-	-	-	412	-
Total	1 048	-	1 736	7	84	4 830	545	3 186	2 011	251

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 108 millions d'euros au 31 décembre 2015 au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Notes 6 et 16).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 24.2.

19.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre hors dettes rattachées et hors dettes transférées

(en millions d'euros)	31.12.2015				31.12.2014					
	Obligations		TCN		Autres	Obligations		TCN		Autres
	Activités poursuivies	Dettes non transférées	Activités poursuivies	Activités poursuivies		Activités poursuivies	Dettes non transférées	Activités poursuivies	Activités poursuivies	
0 à 3 mois	-	999	4	-	36	774	16	49		
3 mois à 6 mois	-	487	-	-	34	23	655	28		
6 mois à 1 an	-	-	3	-	37	189	608	68		
1 an à 5 ans	-	20	-	-	438	2 200	526	106		
+ 5 ans	-	230	-	-	-	-	206	-		
Total	-	1 736	7	-	545	3 186	2 011	251		

19.4 Opérations de titrisation

Emprunts obligataires (hors dettes rattachées)

					Obligations émises				
(en millions d'euros)					au 31.12.2015		au 31.12.2014		à l'origine
Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Obligations	Notation	Dettes transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	Dettes des activités poursuivies	Dettes transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	Dettes des activités poursuivies	
France	FCT Auto ABS 2011-1	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	155	-	956
			Classe B	-	-	94	-	94	
	FCT Auto ABS 2012-1	France	Classe A	Fitch/S&P AAA/AAA	-	-	724	-	724
			Classe B	-	-	356	-	356	
	FCT Auto ABS French Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	99	-	N/A
			Classe B	-	-	10	-	N/A	
	FCT Auto ABS 2013-2	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	429	-	450
			Classe B	A+/A2	-	-	20	-	20
			Classe C	-	-	25	-	25	
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	-	-	550	-	N/A
			Classe S	Aaa/AAA	-	-	225	-	N/A
			Classe B	-	-	290	-	N/A	
	FCT Auto ABS2 2013-A	France	Classe A	Moody's/DBRS Aaa/AAA	-	-	522	-	522
Classe B			A2/A	-	-	52	-	52	
Classe C			-	-	162	-	162		
AUTO ABS3 FCT COMPARTMENT 2014-1	France	Classe A	Fitch/DBRS AAA/AAA	-	-	397	-	397	
		Classe B	A/A	-	-	23	-	23	
		Classe C	-	-	10	-	10		
Allemagne	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	46	-	211	-	720
			Classe B	-	80	-	80	-	80
	FCT Auto ABS 2013-1	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	81	-	272	-	361
			Classe B	-	116	-	116	-	116
	FCT Auto ABS German Lease Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	150	-	N/A
Classe B			-	-	57	-	N/A		
FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	Classe A	Moody's/S&P Aaa/AAA	-	-	189	-	N/A	
		Classe B	-	-	116	-	N/A		
FCT Auto ABS German Loans Master	France	Classe A	Fitch/Moody's AAA/Aaa	-	-	118	-	N/A	
		Classe A	AAA/Aaa	462	-	279	-	N/A	
		Classe B	-	74	-	69	-	N/A	
Espagne	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	Classe A	Fitch/DBRS AA-/AA(low)	-	-	-	668	668
			Classe B	-/CCC	-	-	-	132	132
Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	Classe A	Fitch/S&P AA/AA	-	-	-	107	537
			Classe B	-	-	-	94	94	
	Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	Classe A	Fitch/DBRS AA+/AA	459	-	-	438	N/A
			Classe B	-	66	-	62	N/A	
Royaume-Uni	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	Classe A	Fitch AAA	-	-	996	-	905
			Classe B	-	-	237	-	426	
			Classe B	-	-	243	-		
Suisse	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	Suisse	Classe A	-	-	200	-	196	
Elimination des opérations intragroupe (1)					(336)	-	(2 646)	(956)	
Total					1 048	-	4 830	545	
					1 048		5 375		

(1) Certaines opérations ont été souscrites par Banque PSA Finance, y compris des obligations de classe A, ces dernières étant mobilisables auprès de la BCE.

Les FCT français des entités cédantes françaises, le FTA espagnol et les fonds au Royaume-Uni et en Suisse sont ramenés à zéro en 2015, car ils sont mis en équivalence suite à la mise en place des joint-ventures avec Santander CF en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse (cf. Note 12.2).

Autres dettes représentées par un titre (hors dettes rattachées)

(en millions d'euros)				au 31.12.2015		au 31.12.2014 à l'origine	
				Dettes transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	Dettes des activités poursuivies	Dettes des activités poursuivies	
Pays de l'entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Titres émis				
Brésil	FIDC	Brésil	Senior	38	-	174	N/A
			Subordonnés	2	-	11	N/A
Elimination des opérations intragroupe				(2)	-	(11)	
Total				38	-	174	

Les FCT français de l'entité cédante allemande, le véhicule de loi italienne et le FIDC (Fonds d'Investissement en Droits de Créances) brésilien constituent des entités ad hoc, intégrées dans le périmètre de consolidation de Banque PSA Finance, dans la mesure où, en plus du pouvoir détenu par Banque PSA Finance dans ces entités, les revenus perçus par les filiales et succursales de Banque PSA Finance comprennent l'essentiel des risques (principalement le coût du risque) et des avantages (le Produit Net Bancaire) de ces entités ad hoc.

Note 20 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Ecart de réévaluation des emprunts	-	1
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN	25	70
Ecart de réévaluation des certificats de dépôts	-	-
Ecart de réévaluation des autres dettes représentées par un titre	-	-
Total	25	71

L'analyse de l'efficacité de la couverture est donnée dans la Note 24.3.

Ces écarts de réévaluation concernent principalement les dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat.

Note 21 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
Dettes fournisseurs	89	35	156	84
- Entreprises liées (1)	74	24	128	71
- Hors groupe	15	11	28	13
Etat et autres organismes sociaux	114	8	112	25
Charges à payer	36	23	122	44
- Entreprises liées	1	1	10	1
- Hors groupe	35	22	112	43
- dont activités d'assurance	-	5	-	2
Autres créditeurs divers	12	26	60	4
- Entreprises liées	-	-	47	-
- Hors groupe	12	26	13	4
- dont activités d'assurance	-	15	-	-
Produits constatés d'avance	26	11	25	37
- Entreprises liées	-	-	8	-
- Hors groupe	26	11	17	37
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (2)	-	1	-	4
Autres comptes de régularisation	35	6	124	21
- Hors groupe	35	6	124	21
Total	312	109	599	215
	421		814	

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques Peugeot et Citroën.

(2) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 168 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 182 millions d'euros au 31 décembre 2014 (cf. Note 6.2).

Note 22 Activités d'assurance

22.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

	31.12.2015		31.12.2014	
	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies	Passifs destinés à être repris en partenariat	Activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>				
Provisions techniques des contrats d'assurance vie	-	40,6	-	32,9
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	-	6,9	-	7,0
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :				
- Provision pour sinistres survenus déclarés	-	12,4	-	10,9
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	-	21,3	-	15,0
Autres	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance non vie	0,8	42,6	1,0	33,6
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	-	4,8	-	5,3
Provision pour sinistre à payer (PSAP):				
- Provision pour sinistres survenus déclarés	0,8	9,1	1,0	8,0
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	-	28,7	-	20,3
Autres	-	-	-	-
Provisions techniques	0,8	83,2	1,0	66,5
	84,0		67,5	

22.2 Tableau de variation des provisions techniques des contrats d'assurance pour les activités poursuivies

22.2.1 PPNA Provision pour primes non acquises

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie	Non Vie	Total
À l'ouverture de l'exercice	7,0	5,3	12,3
+ Primes émises	58,3	76,2	134,5
- Primes acquises	(58,4)	(76,7)	(135,1)
+ Autres mouvements	-	-	-
A la clôture de la période	6,9	4,8	11,7

22.2.2 PSAP Provision pour sinistres à payer

<i>(en millions d'euros)</i>	Vie	Non Vie	Total
A l'ouverture de l'exercice	25,9	28,3	54,2
<i>dont survenus déclarés</i>	10,9	8,0	18,9
<i>dont survenus connus tardivement (IBNR)</i>	15,0	20,3	35,3
- Sinistres payés au cours de l'exercice	(9,1)	(8,3)	(17,4)
+ Sinistres survenus au cours de l'exercice	13,4	12,5	25,9
+ Sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs	3,5	5,3	8,8
+ Autres mouvements	-	-	-
A la clôture de la période	33,7	37,8	71,5
<i>dont survenus déclarés</i>	12,4	9,1	21,5
<i>dont survenus connus tardivement (IBNR)</i>	21,3	28,7	50,0

22.3 Résultat des activités d'assurance pour les activités poursuivies

22.3.1 Résultat technique des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
+ Primes acquises	135,1	121,0
- Charges de prestations	(106,9)	(29,4)
Coût des sinistres	(17,4)	(16,7)
Variation des provisions techniques hors PPNA	(17,3)	(12,4)
Courtage	(72,2)	(0,3)
- Avant élimination des opérations intragroupe	(72,2)	(170,3)
- Elimination des opérations intragroupe (1)	-	170,0
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	28,2	91,6
+/- Autres produits (charges) techniques	(2,9)	(1,2)
Charges de personnel	(0,3)	(0,1)
Autres produits et charges techniques	(2,6)	(1,1)
- Avant élimination des opérations intragroupe	(3,1)	(1,3)
- Elimination des opérations intragroupe	0,5	0,2
+ Produits nets des placements	0,1	0,6
- Avant élimination des opérations intragroupe	0,1	0,8
- Elimination des opérations intragroupe	-	(0,2)
Contribution au résultat d'exploitation	25,4	91,0

(1) En 2015, les commissions de courtage ne s'éliminent plus avec les coentreprises en France, au Royaume-Uni et en Espagne, suite à leur mise en équivalence (54,1 millions d'euros). En conséquence, à partir de 2015, ces commissions ne sont plus éliminées avec les futures joint-ventures en partenariat avec Santander CF (18,1 millions d'euros).

22.3.2 Résultat non technique des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
+/- Autres produits (charges) non techniques	(0,3)	(2,4)
Charges de personnel	(1,1)	(1,1)
Autres produits et charges non techniques	0,8	(1,3)
- Avant élimination des opérations intragroupe	1,1	(0,9)
- Elimination des opérations intragroupe	(0,3)	(0,4)
Contribution au résultat d'exploitation	(0,3)	(2,4)

22.3.3 Résultat d'exploitation des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat technique	25,4	91,0
Résultat non technique	(0,3)	(2,4)
Contribution au résultat d'exploitation	25,1	88,6

Note 23 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2014								31.12.2015
	Publié à fin 2014	Déclassement complémentaire	Provisions des activités poursuivies	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Capitaux propres	Reclassements et écart de conversion	Provisions des activités poursuivies
Provisions pour pensions et retraites	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux									
- Corporate réseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux (1)	-	-	-	38	-	-	-	-	38
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	29	(2)	27	7	(3)	-	-	1	32
Autres provisions	2	-	2	-	(2)	-	-	-	-
Total	33	(4)	29	45	(5)	-	-	1	70

(1) Provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible de 38 millions d'euros chez Banque PSA Finance.

Engagements de retraites pour les activités poursuivies :

Le reclassement complémentaire de l'ouverture 2014 dans le cadre d' IFRS 5, suite à l'extension des partenariats avec Santander CF, a un impact de -2 millions d'euros sur les provisions pour retraites, dont le solde est ramené à zéro.

Note 24 Instruments financiers à terme**Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers**

(cf. paragraphe "Risques financiers et risque de marché" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. La quasi-totalité des swaps (à plus de 99%) font l'objet de contrats avec appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 34.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM.

24.1 Position de taux de Banque PSA Finance consolidée

(en millions d'euros)	Du jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà	Total 31.12.2015
Actifs financiers				
Financements de stocks aux réseaux	2 015	-	-	2 015
Financements clientèle à taux fixe couvert	1 774	2 610	-	4 384
Financements clientèle à taux fixe non couvert (Brésil et Argentine)	129	344	-	473
Autres prêts et créances à taux variable	(15)	-	-	(15)
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Autres actifs financiers	1 050	-	-	1 050
Total Actifs financiers (a)	4 953	2 954	-	7 907
Autres actifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	22	-	-	22
Actifs non financiers				
Immobilisations et écarts d'acquisition	-	73	-	73
Autres actifs non financiers	1 365	-	-	1 365
Total Actifs non financiers	1 365	73	-	1 438
Total Actif				9 367
Passifs financiers				
Dettes à taux fixe couvertes	(1 536)	(20)	(230)	(1 786)
Dettes à taux fixe non couvertes (Brésil et Argentine)	(143)	(206)	-	(349)
Dettes à taux variable ou révisable	(1 906)	-	-	(1 906)
Autres financements et découverts bancaires	(2 242)	-	-	(2 242)
Total Passifs financiers (b)	(5 827)	(226)	(230)	(6 283)
Autres passifs financiers (Dérivés et réévaluation des portefeuilles couverts)	(34)	-	-	(34)
Passifs non financiers				
Autres passifs non financiers	(723)	-	-	(723)
Total Passifs non financiers	(723)	-	-	(723)
Capitaux propres (3)	-	(2 327)	-	(2 327)
Total Passif				(9 367)
Position nette avant gestion = (a) + (b)	(874)	2 728	(230)	1 624
Notionnel des dérivés				
Dérivés couvrant les actifs financiers				
Swaps de couverture des financements clientèle à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	(1 263)	(1 245)	-	(2 508)
- branche prêteuse	2 508	-	-	2 508
Swaps de couverture des placements à taux fixe (Fair Value Hedge)				
- branche emprunteuse	-	-	-	-
- branche prêteuse	-	-	-	-
Total des dérivés couvrant les actifs financiers (c)	1 245	(1 245)	-	-
Dérivés couvrant les passifs financiers				
Swaps de couverture des dettes à taux fixe (Fair Value Hedge) (2)				
- branche prêteuse	1 536	20	230	1 786
- branche emprunteuse	(1 786)	-	-	(1 786)
Swaps classés comptablement en trading (test de couverture non réalisable) (1)				
- branche prêteuse	-	-	-	-
- branche emprunteuse	-	-	-	-
Swaps de couverture des dettes à taux variable (Cash Flow Hedge)				
- branche emprunteuse	-	-	-	-
- branche prêteuse	-	-	-	-
Total des dérivés couvrant les passifs financiers (d)	(250)	20	230	-
Portefeuille de Trading (e) (1)	-	3	-	3
Position nette des dérivés = (c) + (d) + (e)	995	(1 222)	230	3
Position nette après gestion (3)	121	1 506	-	1 627
Rappel position nette après gestion au 31 décembre 2014	333	3 573	-	3 906

Ce tableau positionne les actifs financiers et les passifs financiers en fonction de leur date d'échéance pour ceux à taux fixe et en fonction de la prochaine révision de taux pour ceux à taux révisable. Il tient compte de l'intégralité des encours et de la dette sans tenir compte des déclassements IFRS 5.

Dans la partie du tableau sur les dérivés, les swaps et autres opérations dérivées sont présentés en positif pour la branche prêteuse et en négatif pour la branche emprunteuse.

(1) Sur un nominal total de swaps de 6 661 millions d'euros à fin décembre 2015 :

a) 1 315 millions d'euros concernent des swaps qui se neutralisent en trading au sein de portefeuilles homogènes. Il s'agit de swaps symétriques portés par la succursale anglaise. Les positions étant fermées, les swaps ne dégagent pas de résultat.

b) 3 millions d'euros concernent un cross currency swap en position isolée.

L'impact est non significatif en compte de résultat (cf. Notes 5, 15 and 24.4). A noter qu'aucun des swaps en portefeuille de trading, y compris ceux en position isolée, n'entre dans le portefeuille de négociation selon les textes prudentiels, dans le cadre du reporting COREP.

(2) Dont 1 049 millions d'euros de swaps de couverture symétriques au niveau consolidé, mis en place lors des opérations de titrisation.

(3) La position nette après gestion à moins d'un an est peu significative. La position nette après gestion de 1 à 5 ans s'élève à 1 506 millions d'euros, totalement couverte par les capitaux propres.

24.2 Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

Positions externes de la mère

(en millions d'euros)	HUF	CHF	CNY	CZK	GBP	ARS	MXN	PLN	RUB	USD
Actifs	-	-	-	35	255	6	-	137	-	7
Passifs	-	-	-	-	(213)	(6)	-	-	-	(466)
Position nette avant gestion	-	-	-	35	42	-	-	137	-	(459)
Couverture actifs	-	-	-	(35)	(42)	-	-	(137)	-	-
Couverture passifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	459
Position des dérivés	-	-	-	(35)	(42)	-	-	(137)	-	459
Position nette après gestion au 31.12.2015	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rappel décembre 2014	-	-	-	-	(1)	-	-	-	-	-

Positions externes des filiales

(en millions d'euros)	EUR /PLN	HUF /CHF	BRL /EUR	EUR /GBP	HRK /EUR	HUF /EUR	EUR /CNY	EUR /TRY	EUR /USD
Actifs	1	-	-	8	17	-	-	-	-
Passifs	(1)	-	(5)	(4)	(17)	-	-	-	-
Position nette avant gestion	-	-	(5)	4	-	-	-	-	-
Couverture actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couverture passifs	-	-	5	-	-	-	-	-	-
Position des dérivés	-	-	5	-	-	-	-	-	-
Position nette après gestion au 31.12.2015	-	-	-	4	-	-	-	-	-
Rappel décembre 2014	-	-	-	-	-	-	-	-	-

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation des filiales, Dotation des succursales) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	CHF	CNY	CZK	GBP	HRK	HUF	MXN	PLN	RUB	TRY	USD (1)	TOTAL
Position de change au 31.12.2015	-	39	25	152	3	19	6	44	34	1	165	488
Rappel décembre 2014	14	73	30	110	3	20	7	40	37	9	148	491

(1) La position de change structurelle sur le dollar américain (USD) provient du financement en dollars des titres de participation des filiales brésiliennes, argentine et russe.

24.3 Analyse de l'efficacité de la couverture en taux en juste valeur (Fair Value Hedge)

(en millions d'euros)	31.12.2015	Mise en œuvre des partenariats	31.12.2014	Variation de valeur	Inefficacité en résultat
Ecart de réévaluation des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée) (Note 10)					
- Ventes à crédit	4	(6)	44		
- Location avec option d'achat	2	(4)	-		
- Location longue durée	3	(5)	(5)		
Total valorisation nette	9	(15)	39	(15)	
Instruments dérivés de couverture de l'encours clientèle					
- à l'actif (Note 6)	1	-	-		
- au passif (Note 16)	(8)	12	(31)		
Total valorisation nette	(7)	12	(31)	12	(3)
Inefficacité en stock	2	(3)	8		(3)
Ecart de réévaluation des emprunts couverts (Note 20)					
- Valorisation nette	-	-	(2)		
Total valorisation nette	-	-	(2)	2	
Instruments dérivés de couverture des emprunts					
- à l'actif (Note 6)	-	-	2		
- au passif (Note 16)	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	2	(2)	0
Inefficacité en stock	0		0		0
Ecart de réévaluation des EMTN/BMTN couverts (Note 20)					
- Valorisation nette	(25)	-	(69)		
Total valorisation nette	(25)	-	(69)	44	
Instruments dérivés de couverture des EMTN/BMTN					
- à l'actif (Note 6)	34	-	74		
- au passif (Note 16)	-	-	-		
Total valorisation nette	34	-	74	(40)	4
Inefficacité en stock	9		5		4
Ecart de réévaluation des obligations couvertes (Note 20)					
- Valorisation nette	-	-	-		
Total valorisation nette	-	-	-	-	
Instruments dérivés de couverture des obligations (1)					
- à l'actif (Note 6)	1	(3)	14		
- au passif (Note 16)	(1)	3	(14)		
Total valorisation nette	-	-	-	-	0
Inefficacité en stock	0	0	0		0

(1) Il s'agit de swaps symétriques (chez BPF et chez les FCT et assimilés) affectés à la couverture de la dette obligataire de ces fonds.

24.4 Impact en résultat de la variation de juste valeur des actifs et passifs financiers à la juste valeur

(en millions d'euros)	31.12.2015	Mise en œuvre des partenariats	31.12.2014	Variation de juste valeur
Actifs financiers à la juste valeur (Note 5)				
- Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-	1	(1)
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	1	(3)	3	1
Total valorisation nette	1	(3)	4	-
Passifs financiers à la juste valeur (Note 15)				
- Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	(1)	-	(3)	2
Total valorisation nette	(1)	-	(3)	2
Impact en résultat				2

Note 25 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

La présentation retenue pour analyser le risque de liquidité repose sur le détail des postes d'actif et de passif des activités poursuivies et des dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat, ventilé par échéances d'encaissement et de remboursement. En conséquence, les intérêts contractuels futurs ne sont pas présents dans les échéances.

Les instruments dérivés de couverture, qui couvrent les intérêts futurs contractuels, ne sont pas ventilés.

Les postes ventilés le sont en fonction des tombées d'échéances. Les principes suivants ont été retenus :

- les encours douteux, les créances et les dettes rattachées figurent dans la colonne non réparti ;
- les opérations au jour le jour figurent dans la colonne 0 à 3 mois.

Les capitaux propres, étant à échéance non déterminée, sont réputés remboursables au-delà de 5 ans, à l'exception du dividende versé au cours du deuxième trimestre qui suit la clôture annuelle (419 millions d'euros prévisionnels en 2015 contre 385 millions d'euros prévisionnels en 2014).

Pour 2015

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2015
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	154	-	-	-	-	154
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	339	-	-	-	42	383
Instruments dérivés de couverture	13	-	-	-	-	-	13
Actifs financiers disponibles à la vente	11	-	-	-	-	-	11
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	87	-	-	-	-	87
Prêts et créances sur la clientèle	3	139	70	85	163	-	460
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	9	-	-	-	-	-	9
Autres actifs	1 202	-	-	-	-	-	1 202
Total de l'actif des activités poursuivies	1 240	719	70	85	163	42	2 319
Total de l'actif des activités destinées à être reprises en partenariat							7 048
Total de l'actif							9 367
Passif							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	-	-	-	-	-	1
Instruments dérivés de couverture	9	-	-	-	-	-	9
Dettes envers les établissements de crédit	7	118	22	29	150	-	326
Dettes envers la clientèle	-	158	1	1	2	1	163
Dettes représentées par un titre	2	4	-	3	-	-	9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	25	-	-	-	-	-	25
Autres passifs	280	-	-	-	-	-	280
Sous-Total	324	280	23	33	152	1	813
Dettes envers les établissements de crédit (non transférées)	1	486	-	35	-	-	522
Dettes envers la clientèle (non transférées)	-	305	-	-	-	-	305
Dettes représentées par un titre (non transférées)	41	999	487	-	20	230	1 777
Total des dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	42	1 790	487	35	20	230	2 604
Total du passif des activités poursuivies	366	2 070	510	68	172	231	3 417
Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat							3 623
Capitaux propres	-	-	419	-	-	1 908	2 327
Total du passif							9 367

Pour 2014

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	31.12.2014
Actif							
Caisse, banques centrales, CCP	-	308	-	-	-	-	308
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5	427	-	-	23	-	455
Instruments dérivés de couverture	58	-	-	-	-	-	58
Actifs financiers disponibles à la vente	14	-	-	-	-	-	14
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	1 015	-	-	54	-	1 070
Prêts et créances sur la clientèle	154	490	398	583	2 328	86	4 039
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	39	-	-	-	-	-	39
Autres actifs	519	-	-	-	-	-	519
Total de l'actif des activités poursuivies	790	2 240	398	583	2 405	86	6 502
Total de l'actif des activités destinées à être reprises en partenariat							18 529
Total de l'actif							25 031
Passif							
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4	-	-	-	-	-	4
Instruments dérivés de couverture	54	-	-	-	-	-	54
Dettes envers les établissements de crédit	33	363	57	151	326	-	930
Dettes envers la clientèle	1	411	-	2	4	2	420
Dettes représentées par un titre	74	101	717	713	1 070	206	2 881
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	71	-	-	-	-	-	71
Autres passifs	347	-	-	-	-	-	347
Sous-Total	584	875	774	866	1 400	208	4 707
Dettes envers les établissements de crédit (non transférées)	16	1 701	35	-	3 671	-	5 423
Dettes représentées par un titre (non transférées)	68	774	23	189	2 200	-	3 254
Total des dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	84	2 475	58	189	5 871	-	8 677
Total du passif des activités poursuivies	668	3 350	832	1 055	7 271	208	13 384
Total des passifs transférés des activités destinées à être reprises en partenariat							8 508
Capitaux propres	-	-	385	-	-	2 754	3 139
Total du passif							25 031

Les engagements de financement donnés à la clientèle des activités poursuivies s'élèvent à 5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (cf. Note 27) et ont une maturité de 0 à 3 mois.

Le détail des lignes de crédit est donné dans la Note 27.2.

Covenants

La signature d'un nouveau crédit syndiqué en février 2015 a permis d'alléger les covenants avec notamment la disparition de l'obligation de bénéficiaire de la garantie de l'Etat pour de futures émissions obligataires.

Les contrats signés par Banque PSA Finance concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, quatre clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans des contrats :

- l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française ;
- le respect d'un ratio de fonds propres Common Equity Tier One pour un minimum de 11 % ;
- le respect de la limite de 250 millions d'euros pour l'exposition en risque sur le groupe PSA Peugeot Citroën ;
- l'interdiction de financer les joint ventures avec Santander CF au-delà d'un montant de garanties de 500 millions d'euros.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2015.

Note 26 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Actif						
Caisse, banques centrales, CCP	154	308	154	308	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	383	455	383	455	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	13	58	13	58	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente (2)	11	14	11	14	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (3)	87	1 070	87	1 070	-	-
Prêts et créances sur la clientèle (4)	462	4 012	460	4 048	2	(36)
Passif						
Banques centrales, CCP	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	1	4	1	4	(0)	-
Instruments dérivés de couverture (1)	9	54	9	54	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (5)	858	6 554	848	6 355	(10)	(199)
- Dont dettes des activités poursuivies	331	931	326	930	(5)	(1)
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	527	5 623	522	5 425	(5)	(198)
Dettes envers la clientèle (3)	468	420	468	420	-	-
- Dont dettes des activités poursuivies	163	420	163	420	-	-
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	305	-	305	-	-	-
Dettes représentées par un titre (5)	1 813	6 230	1 811	6 204	(2)	(26)
- Dont dettes des activités poursuivies	9	2 928	9	2 914	-	(14)
- Dont dettes non transférées des activités destinées à être reprises en partenariat	1 804	3 302	1 802	3 290	(2)	(12)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle et des dettes, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor,...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non encore consolidés, comptabilisés en "Actifs disponibles à la vente", ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres.
- (3) Les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts et créances sur la clientèle,
- au paragraphe (5) pour les dettes.

(4) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

(5) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.

La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :

- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).

- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 27 Autres engagements

27.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies
	Transférés	Non transférés		Transférés	Non transférés	
Engagements de financement						
Engagements reçus d'établissements de crédit (cf. Note 27.2)	118	1 382	461	646	5 200	518
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle (1) - dont Crédipar	203	-	5	1 128	-	130
	-	-	-	785	-	-
Engagements de garantie						
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	168	-	8	169	-	197
- garanties reçues sur encours clientèle	168	-	7	169	-	196
- garanties reçues sur titres détenus	-	-	1	-	-	1
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	-	4	-	-	1	-
Garanties données en faveur de la clientèle	1	-	26	65	-	1
- Sofib	-	-	-	61	-	-
- Sofira	-	-	-	4	-	-
- Banque PSA Finance	-	-	26	-	-	-
- succursale italienne	1	-	-	-	-	1
Autres engagements reçus						
Titres reçus en garantie	26	-	-	-	-	5
Autres engagements donnés						
Actifs donnés en garantie pour compte propre (cf. Notes 9.1 et 17)	-	-	-	117	2 009	131
- à la Banque Centrale Européenne	-	-	-	-	2 009	-
- en faveur d'établissements de crédit par la succursale italienne	-	-	-	-	-	131
- en faveur d'établissements de crédit par la filiale belge	-	-	-	117	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

(1) Les engagements sur offres préalables de crédit à la clientèle sont pris en compte. Les autorisations de lignes de crédit accordées au réseau, révocables à tout moment, ne sont pas prises en compte, sauf contrats particuliers.

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

27.2 Lignes de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2015			31.12.2014		
	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		Engagements des activités poursuivies
	Transférés	Non transférés		Transférés	Non transférés	
Lignes de crédit confirmées non tirées, par ordre de priorité de tirage (cf. Note 17)						
Term-loan syndiqué (1)	-	-	-	-	1 100	-
Lignes de crédit bilatérales revolving (1)(2)	-	682	406	506	954	506
Autres lignes de crédit bancaire	118	-	55	140	-	12
Lignes de back up syndiquées (1)(3)	-	700	-	-	3 146	-
Total	118	1 382	461	646	5 200	518
		1 961			6 364	

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

(2) Sur un total de 1 154 millions d'euros au 31 décembre 2015.

(3) Au 31 décembre 2015, 700 millions d'euros à échéance février 2020.

En cas de modification de la notation de Banque PSA Finance, les conditions financières de certaines de ces lignes peuvent être modifiées, mais leur montant ne saurait être réduit.

27.3 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité, au collatéral disponible auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et aux lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 27.2).

	31.12.2015			31.12.2014		
	Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat			Engagements des activités destinées à être reprises en partenariat		
	Transférés	Non transférés	Engagements des activités poursuivies	Transférés	Non transférés	Engagements des activités poursuivies
<i>(en millions d'euros)</i>						
Réserve de liquidité	127	-	418	23	-	1 247
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 4)	27	-	154	23	-	307
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	88	-	1	-	-	47
- Obligations assimilables du Trésor (OAT) qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 5)	-	-	251	-	-	252
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 8)	12	-	12	-	-	641
Possibilités de financement auprès de la BCE	-	-	-	-	48	-
Lignes de crédit confirmées non tirées	118	1 382	461	646	5 200	518
Total	245	1 382	879	669	5 248	1 765
		2 506			7 682	

27.4 Gestion du risque de liquidité

(cf. paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion)

Banque PSA Finance recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Les financements sont mis en place avec des maturités qui couvrent largement les échéances du portefeuille de crédit client final.

Banque PSA Finance cherche à maintenir en permanence un certain niveau de sécurité financière (cf. Note 27.3), pour pouvoir couvrir au moins 6 mois de besoins de financement. L'objectif à 6 mois correspond aux résultats d'un stress test dont le scénario est une continuité du financement des nouveaux encours basés sur les prévisions d'activité malgré une fermeture des marchés financiers. Au 31 décembre 2015, la sécurité financière représente 2 506 millions d'euros.

Le renouvellement des lignes bancaires, associé à l'activité de dépôt, aux actions de titrisation et aux dernières obligations avec garantie de l'état, assurent le plan de financement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois, et jusqu'au closing des opérations avec Santander Consumer Finance.

Note 28 Intérêts et produits au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Ventes à crédit	83	100
- dont entreprises liées	9	6
Location avec option d'achat	12	11
- dont entreprises liées	-	-
Location longue durée	6	6
- dont entreprises liées	-	1
Financement de stocks aux Réseaux	11	18
- dont entreprises liées	7	12
Autres financements	3	13
- dont entreprises liées	2	1
Rémunérations des apporteurs	(8)	(10)
- Vente à crédit	(5)	(7)
- Location avec option d'achat	(3)	(2)
- Location longue durée	-	(1)
- dont entreprises liées	(1)	(1)
Autres coûts d'acquisition	(1)	(1)
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
Total	106	137

Note 29 Intérêts des instruments financiers de couverture

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Swaps de couverture des financements clientèle (Fair Value Hedge)	(13)	(27)
Amortissement des primes sur swaptions ouvertes (Valeur Temps)	-	-
Etalement de la Valeur Intrinsèque des swaptions échues	-	1
Total	(13)	(26)

Note 30 Autres produits et charges

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
- Commissions sur opérations avec la clientèle finale	2	2
- Commissions sur opérations avec la clientèle (autres)	-	-
- Quote part sur opérations faites en commun	-	-
- Autres	5	2
Autres produits	7	4
- Moyens de paiement	-	-
- Provisions et résultat de cession des véhicules d'occasions	-	-
- Quote part sur opérations faites en commun	(1)	(1)
- Autres	(4)	(6)
Autres charges	(5)	(7)
Autres produits et charges	2	(3)

Note 31 Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédit

Il s'agit de la charge d'intérêts, d'une part sur les comptes à terme, d'autre part sur les emprunts auprès des établissements de crédit.

Note 32 Intérêts et charges sur dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges sur dettes représentées par un titre	(12)	(54)
Charges sur obligations et autres titres à revenus fixes	-	-
- dont titrisation : obligations prioritaires	-	-
Total	(12)	(54)

Note 33 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Frais de personnel	(10)	(10)
- Rémunérations	(8)	(8)
- Charges sociales	(2)	(2)
- Intéressement et participation	-	-
Autres charges générales d'exploitation	(81)	(37)
- Charges externes (1)	(181)	(125)
- dont entreprises liées	(101)	(78)
- Refacturation aux activités en partenariat ou destinées à être reprises en partenariat (2)	100	88
Total	(91)	(47)

(1) Dont une provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible de 38 millions d'euros chez Banque PSA Finance.

(2) La refacturation se poursuivra après la mise en place des partenariats.

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport financier annuel.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Code ISO pays :		
AR	(5)	(5)
CZ	(3)	(3)
FR (1)	(61)	(17)
GB	(3)	-
HR	(1)	(1)
HU	(1)	(2)
IT	(1)	(1)
MT	(4)	(4)
MX	(1)	(2)
NL	(1)	(1)
RU	(6)	(7)
SK	(1)	(1)
SI	(2)	(2)
TR	(1)	(1)
Total	(91)	(47)

(1) Dont une provision pour redressement fiscal au titre de la TVA déductible de 38 millions d'euros chez Banque PSA Finance.

Note 34 Coût du risque

Les tableaux ci-après présentent le coût du risque par catégorie de clientèle, aucune autre perte significative de valeur n'ayant été constatée sur d'autres actifs financiers.

34.1 Evolution de l'encours

(en millions d'euros)	Coût du risque								Total coût du risque	
	Bilan au 31.12.2014 publié	Déclassement IFRS5 du périmètre complémentaire	Bilan au 31.12.2014 après déclassement complémentaire	Production nette et écart de conversion (1)(2)	Dotations	Reprises	Passages en pertes	Récupérations sur créances amorties	au 31.12.2015	Bilan au 31.12.2015
Retail										
Créances saines sans impayés	3 341	(2 779)	562	(266)	-	-	-	-	-	296
Créances saines avec impayés	118	(84)	34	(20)	-	-	-	-	-	14
Dépôts de garantie	(7)	6	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Créances douteuses	147	(92)	55	(40)	-	-	(5)	-	(5)	10
Encours brut (2)	3 599	(2 949)	650	(326)	-	-	(5)	-	(5)	319
Dépréciations créances saines avec impayés	(19)	14	(5)	2	-	1	-	-	1	(2)
Dépréciations créances douteuses	(125)	75	(50)	40	(4)	6	-	-	2	(8)
Dépréciations (2)	(144)	89	(55)	42	(4)	7	-	-	3	(10)
Eléments intégrés au coût amorti	42	(49)	(7)	1	-	-	-	-	-	(6)
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 9.2)	3 497	(2 909)	588	(283)	(4)	7	(5)	-	(2)	303
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail	-	-	-	-	(4)	7	(5)	1	(1)	-
Corporate réseaux										
Créances saines sans impayés	361	(198)	163	(35)	-	-	-	-	-	128
Créances saines avec impayés	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	99	(80)	19	(8)	-	-	(3)	-	(3)	8
Encours brut	461	(279)	182	(43)	-	-	(3)	-	(3)	136
Dépréciations créances saines	(4)	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations créances douteuses	(30)	19	(11)	1	(3)	6	-	-	3	(7)
Dépréciations	(34)	23	(11)	1	(3)	6	-	-	3	(7)
Eléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 9.2)	427	(256)	171	(42)	(3)	6	(3)	-	-	129
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate réseaux	-	-	-	-	(3)	6	(3)	-	-	-
Corporate et assimilés										
Créances saines sans impayés	116	(85)	31	(4)	-	-	-	-	-	27
Créances saines avec impayés	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Dépôts de garantie	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	3	(2)	1	1	-	-	-	-	-	2
Encours brut	119	(86)	33	(3)	-	-	-	-	-	30
Dépréciations créances saines	(1)	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations créances douteuses	(3)	2	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Dépréciations	(4)	3	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Eléments intégrés au coût amorti	-	(1)	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 9.2)	115	(84)	31	(3)	-	-	-	-	-	28
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours total										
Créances saines sans impayés	3 818	(3 062)	756	(305)	-	-	-	-	-	451
Créances saines avec impayés	121	(86)	35	(20)	-	-	-	-	-	15
Dépôts de garantie	(9)	8	(1)	-	-	-	-	-	-	(1)
Créances douteuses	249	(174)	75	(47)	-	-	(8)	-	(8)	20
Encours brut	4 179	(3 314)	865	(372)	-	-	(8)	-	(8)	485
Dépréciations créances saines	(5)	5	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations créances saines avec impayés	(19)	14	(5)	2	-	1	-	-	1	(2)
Dépréciations créances douteuses	(158)	96	(62)	41	(7)	12	-	-	5	(16)
Dépréciations	(182)	115	(67)	43	(7)	13	-	-	6	(18)
Eléments intégrés au coût amorti	42	(50)	(8)	1	-	-	-	-	-	(7)
Encours net	4 039	(3 249)	790	(328)	(7)	13	(8)	-	(2)	460
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-
Dépréciations sur engagements douteux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total Coût du risque	-	-	-	-	(7)	13	(8)	1	(1)	-

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) L'impact de la sortie de l'activité revolving suite à la mise en place de la joint-venture en France en février 2015 se traduit par une variation de -104 millions d'euros d'encours brut et de +33 millions d'euros de dépréciations. L'impact de la cession de la filiale hongroise Retail Prod Zrt en juillet 2015 se traduit par une variation de -5 millions d'euros d'encours brut et de +5 millions d'euros de dépréciations.

34.2 Evolution du coût du risque

<i>(en millions d'euros)</i>	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2015	31.12.2014 proforma
Créances saines avec ou sans impayés (1)					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	(2)
Reprises de dépréciations	1	-	-	1	1
Créances douteuses					
Dotations pour dépréciations	(4)	(3)	-	(7)	(18)
Reprises de dépréciations	6	6	-	12	14
Engagements douteux					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	(5)	(3)	-	(8)	(10)
Récupérations sur créances amorties	1	-	-	1	1
Coût du risque	(1)	-	-	(1)	(14)

La politique de gestion de crédit est décrite au paragraphe "Risque de crédit" du rapport de gestion dans le rapport annuel 2015.

(1) - Pour le Retail, il s'agit de créances saines avec impayés.

- Pour le Corporate, il s'agit de créances saines avec ou sans impayés, soumises à une dépréciation statistique à partir de 2014.

34.3 Informations sur les arriérés de paiement non dépréciés

En ce qui concerne le Retail, les créances saines avec impayés sont systématiquement dépréciées (cf. renvoi (1) de la Note 34.2).

En ce qui concerne le Corporate, depuis 2014, compte tenu de la dépréciation statistique mise en place sur le Corporate sain (cf. renvoi (1) de la Note 34.2), il n'y a plus d'encours sain Corporate avec impayés non dépréciés.

Note 35 Impôt sur les bénéfices

35.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2014								31.12.2015
	Publié IFRS 5	Déclassement périmètre complémentaire	Impôts des activités poursuivies	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Déclassement IFRS 5 au compte de résultat (1)	Ecart de conversion et autres (2)	Impôts des activités poursuivies
Impôts courants									
Actif	9	(7)	2						12
Passif	(8)	1	(7)						(6)
Total	1	(6)	(5)	(19)	-	28	-	2	6
Impôts différés									
Actif	83	(50)	33						27
Passif	(24)	-	(24)						(12)
Total	59	(50)	9	60	1	-	(56)	1	15

(1) Principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe entre les activités poursuivies et les activités destinées à être reprises en partenariat (cf. renvois (1) et (2) de la Note 35.2).

(2) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

35.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 qui traite de l'imposition différée.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33%.

La loi sur le financement de la Sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3% de l'impôt de base dû ; pour les sociétés françaises le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1%.

La 4ème loi de finances rectificative du 21 décembre 2011 a instauré une majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2011 et 2012, portant le taux d'imposition à 36,10%.

La loi de finances pour 2013 (publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2012) a maintenu la majoration exceptionnelle de 5% du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014, avec un taux d'imposition à 36,10%. Elle a également limité l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice.

L'article 16 de la loi de finances pour 2014 (publiée au Journal Officiel le 27 décembre 2013) a relevé la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés de 5 % à 10,7 % du montant de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2013 et 2014 (Article 235 ter ZAA du CGI), portant ainsi le taux d'imposition effectif à 38 %. Elle a maintenu l'utilisation des déficits reportables à 50% des bénéfices taxables de l'exercice pour la partie excédant 1 million d'euros.

L'article 15 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 a reporté la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés. Cette contribution exceptionnelle de 10,7 % s'applique aux résultats imposables des exercices clos jusqu'au 30 décembre 2016 (Article 235 ter ZAA du CGI), maintenant ainsi le taux d'imposition effectif à 38 % en 2015. La contribution exceptionnelle n'est pas maintenue pour l'année 2016, pour laquelle le taux revient à 34,43%.

Au 31 décembre 2014, la reprise pour utilisation de la charge comptabilisée à fin 2013, complétée au 30 juin 2014, à hauteur de +10,1 millions d'euros a été compensée par la réévaluation des impôts différés passifs pour -11,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, il n'y a plus de réévaluation des impôts différés passifs pour les coentreprises françaises. L'impact au résultat est de +1 million d'euros de reprise pour utilisation, le stock restant de -11 millions d'euros ayant été transféré lors de la mise en place de la joint-venture en France, en février 2015.

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Impôts des activités poursuivies		
Impôts courants	(19)	(19)
Impôts différés	60	77
Impôts différés de l'exercice (1)	60	77
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
Impôts des activités destinées à être reprises en partenariat		
Impôts courants et différés (2)	(73)	(154)
Total	(32)	(96)

(1) Dont +56 millions d'euros au 31 décembre 2015 principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe avec les activités destinées à être reprises en partenariat.

(2) Dont -56 millions d'euros au 31 décembre 2015 principalement au titre des éliminations d'opérations intragroupe avec les activités poursuivies.

Ces écritures sont sans impact sur le résultat net de Banque PSA Finance et n'ont pas de contrepartie au bilan.

35.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Résultat avant impôt des activités poursuivies	(45)	(354)
Résultat avant impôt des activités destinées à être reprises en partenariat	250	541
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(123)	(12)
Différences permanentes	65	104
Total imposable	147	279
dont correction rétroactive suite contrôle fiscal (1)	-	96
Taux d'impôt légal en France pour la période	38,0%	38,0%
Charge d'impôt théorique	(56)	(106)
Effet des différences de taux à l'étranger	11	15
Effet de variation de taux à l'étranger	2	-
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	1	(1)
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	4	(5)
Litiges et redressements fiscaux	(4)	-
Reprise impôt différé suite contrôle fiscal (1)	-	35
Autres	7	(5)
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	(35)	(67)
Taux effectif d'impôt groupe	23,7%	24,0%
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation (2)	(2)	(29)
- Reprise de dépréciation (3)	5	-
Impôt sur les bénéfices	(32)	(96)

(1) Suite au contrôle fiscal, les bases ont été corrigées rétroactivement, donnant lieu à la prise en compte de l'impact du redressement dans l'impôt courant (-36 millions d'euros), en conséquence l'impôt différé précédemment constaté à ce titre en 2013 a été repris en 2014.

(2) cf. renvoi (2) de la Note 35.4.

(3) Dont 4,5 millions d'euros de reprise de dépréciation sur l'Espagne, classée en résultat des activités destinées à être reprises en partenariat.

35.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables des activités poursuivies

(en millions d'euros)	31.12.2014							31.12.2015
	Publié IFRS 5	Déclassement périmètre complémentaire	Impôts des activités poursuivies	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits	Dotation / Reprise pour dépréciations	Ecart de conversion et autres (1)	Impôts des activités poursuivies
Impôts différés actifs sur déficits reportables	52	4	56	4	(8)	-	(1)	51
Dépréciations (2)	(33)	6	(27)	-	-	(2)	1	(28)
Total	19	10	29	4	(8)	(2)	-	23

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

(2) Depuis 2014, l'impôt différé actif sur le report déficitaire de Banque PSA Finance est intégralement déprécié, pour un montant de 25 millions d'euros à fin 2015.

Note 36 Information sectorielle

36.1 Eléments de Bilan

Pour 2015

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2015
	Client final							
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Assurances et services	Refinance- ment et placements	Elimina- tions	
Actif								
Prêts et créances sur la clientèle	6 217	13 662	1 457		-	213	(213)	21 336
Placements			310	-	88	267	(219)	446
Prêts et créances sur les établissements de crédit			3 622	4	110	5 720	(8 174)	1 282
Autres postes de l'Actif				1 054	78	376	(178)	1 330
Total de l'actif							(8 784)	24 394
Passif								
Dettes de refinancement (1)	4 094	12 120	1 170	-	-	10 521	(8 479)	19 426
Dettes envers la clientèle (1)	272	43	123	-		13	(115)	336
Provisions techniques des contrats d'assurance					87			87
Autres postes du Passif				1 226	77	120	(190)	1 233
Capitaux propres (2)				2 585	67	660		3 312
Total du passif							(8 784)	24 394

Pour 2014

(en millions d'euros)	Activités de financement							Total au 31.12.2014
	Client final							
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	Assurances et services	Refinance- ment et placements	Elimina- tions	
Actif								
Prêts et créances sur la clientèle	5 891	13 636	1 494		-	199	(199)	21 021
Placements			249	-	102	305	(201)	455
Prêts et créances sur les établissements de crédit			2 783	21	100	18 909	(19 516)	2 297
Autres postes de l'Actif				1 015	63	560	(265)	1 373
Total de l'actif							(20 181)	25 146
Passif								
Dettes de refinancement (1)	5 469	12 657	1 386	-	-	20 275	(19 810)	19 977
Dettes envers la clientèle (1)	283	25	184	-		23	(101)	414
Provisions techniques des contrats d'assurance					67			67
Autres postes du Passif				1 335	144	213	(270)	1 422
Capitaux propres (2)				2 192	28	1 046		3 266
Total du passif							(20 181)	25 146

Les informations sectorielles sont présentées :

- avant déclassement IFRS 5 ;
- avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander CF ;
- et avant élimination des opérations réciproques ; ces opérations inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

(1) Dans l'information sectorielle, les "Comptes d'épargne sur livret", les "Comptes à terme" et la "Dette à terme Corporate" sont présentés dans les "Dettes de refinancement".

(2) Les "Capitaux propres" sont donnés après élimination des titres liée au processus de consolidation. Cela permet d'afficher la contribution de chaque grande activité au cumul des réserves consolidées du groupe Banque PSA Finance.

Tableau de passage du bilan de l'information sectorielle IFRS 8 au bilan publiable IFRS 5

Pour 2015

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2015	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclassements IFRS 5	Coût amorti de la dette remboursée par anticipation	Dépréciation disposal group	Mise en œuvre des partenariats avec Santander CF (IFRS 3) (1)	Bilan publiable IFRS 5 au 31.12.2015
Actif							
Prêts et créances sur la clientèle	21 336	3	(6 397)	-	-	(14 482)	460
Placements	446	-	(102)	-	-	39	383
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 282	-	(296)	-	-	(899)	87
Actifs d'impôts différés		113	(65)	-	-	(21)	27
Participations dans les entreprises mises en équivalence		64	-	-	-	917	981
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat			7 090	-	(42)	-	7 048
Autres postes de l'Actif	1 330	(160)	(230)	-	-	(559)	381
Total de l'actif	24 394	20	-	-	(42)	(15 005)	9 367
Passif							
Dettes de refinancement	19 426	(19 426)					
Dettes envers les établissements de crédit		9 836	(381)	-	-	(8 607)	848
Dettes envers la clientèle	336	3 197	(1 729)	-	-	(1 336)	468
Dettes représentées par un titre		6 396	(1 153)	-	-	(3 457)	1 786
Provisions techniques des contrats d'assurance	87	-	(1)	-	-	(3)	83
Passifs d'impôts différés		317	(31)	(12)	-	(262)	12
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat			3 629	-	(6)	-	3 623
Autres postes du Passif	1 233	(300)	(334)	37	-	(416)	220
Capitaux propres	3 312	-	-	(25)	(36)	(924)	2 327
Total du passif	24 394	20	-	-	(42)	(15 005)	9 367

(1) La mise en œuvre des partenariats avec Santander CF, en France et au Royaume-Uni en février 2015, à Malte en mai 2015, en Espagne et en Suisse en octobre 2015, entraîne la mise en équivalence des coentreprises (cf. Notes 12.2.1 à 12.2.5).

Pour 2014

(en millions d'euros)	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2014	Différences de présentation IFRS 8 / IFRS 5	Déclassements IFRS 5	Coût amorti de la dette remboursée par anticipation	Dépréciation disposal group	Bilan publiable IFRS 5 au 31.12.2014
Actif						
Prêts et créances sur la clientèle	21 021	7	(16 989)	-	-	4 039
Placements	455	-	-	-	-	455
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 297	-	(1 227)	-	-	1 070
Actifs d'impôts différés		97	(14)	-	-	83
Participations dans les entreprises mises en équivalence		104	-	-	-	104
Actifs des activités destinées à être reprises en partenariat			18 655	-	(126)	18 529
Autres postes de l'Actif	1 373	(197)	(425)	-	-	751
Total de l'actif	25 146	11	-	-	(126)	25 031
Passif						
Dettes de refinancement	19 977	(19 977)				
Dettes envers les établissements de crédit		6 633	(280)	-	-	6 353
Dettes envers la clientèle	414	2 387	(2 381)	-	-	420
Dettes représentées par un titre		10 964	(4 829)	-	-	6 135
Provisions techniques des contrats d'assurance	67	-	-	-	-	67
Passifs d'impôts différés		338	(305)	(9)	-	24
Passifs des activités destinées à être reprises en partenariat			8 523	-	(15)	8 508
Autres postes du Passif	1 422	(334)	(728)	25	-	385
Capitaux propres	3 266	-	-	(16)	(111)	3 139
Total du passif	25 146	11	-	-	(126)	25 031

36.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Activités de financement								Total au 31.12.2015
	Client final				Instruments financiers		Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	de couverture (3)	Assurances et services			
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	237	1 047	83	(34)	(47)		11	(8)	1 289
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	10		-	6	(3)	13
Coût net de refinancement (2) (3)	(119)	(435)	(32)	156	47		(18)	11	(390)
Gains et pertes nets sur opérations de trading							(4)		(4)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente									-
Marge sur prestation de service d'assurance						32		76	108
Marge sur autres prestations de services						125		(76)	49
Produit net bancaire	118	612	51	132	-	157	(5)	-	1 065
Coût du Risque (A)	(22)	(44)	(3)						(69)
Résultat après coût du risque	96	568	48	132	-	157	(5)	-	996
Charges générales d'exploitation et assimilées				(398)		(5)	(79)	-	(482)
Résultat d'exploitation	96	568	48	(266)	-	152	(84)	-	514
Dont Assurances						29		76	105

(A) Complément sur le coût du risque des coentreprises :

En complément des principes comptables relatifs au coût du risque décrits dans la Note 2, des probabilités de défaut distinctes sont calculées pour les coentreprises en partenariat avec le groupe Santander CF en ce qui concerne les encours sains sans et avec impayés. Ce calcul est effectué selon les modalités définies par le guide méthodologique IAS 39 (paragraphes AG89 et AG90) définissant la notion de "pertes encourues mais non encore signifiées".

Pour 2014

(en millions d'euros)	Activités de financement								Total au 31.12.2014
	Client final				Instruments financiers		Refinancement et placements	Eliminations	
	Corporate Réseau	Retail	Corporate et assimilés	Eléments non répartis	de couverture (3)	Assurances et services			
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti) (1)	299	1 115	82	(49)	(37)		26	(25)	1 411
Intérêts et produits nets de placements	-	-	-	8		-	8	(2)	14
Coût net de refinancement (2) (3)	(212)	(630)	(59)	188	37		(64)	27	(713)
Gains et pertes nets sur opérations de trading							(3)		(3)
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente									-
Marge sur prestation de service d'assurance						(76)		170	94
Marge sur autres prestations de services						218		(170)	48
Produit net bancaire	87	485	23	147	-	142	(33)	-	851
Coût du Risque	(24)	(88)	(4)						(116)
Résultat après coût du risque	63	397	19	147	-	142	(33)	-	735
Charges générales d'exploitation et assimilées				(365)		(4)	(29)	-	(398)
Résultat d'exploitation	63	397	19	(218)	-	138	(62)	-	337
Dont Assurances						(79)		169	90

Les informations sectorielles sont présentées :

- avant déclasserement IFRS 5 ;
- avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander CF ;
- et avant élimination des opérations réciproques ; ces opérations inter et intra sectorielles sont éliminées dans la colonne "Eliminations".

(1) Les éléments non répartis sur ce poste concernent pour partie les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture et des éléments couverts (inefficacité de la couverture selon IAS39) pour -11,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (-1,2 million d'euros au 31 décembre 2014). Pour le reste, il s'agit des autres produits et charges clientèle.

(2) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent à l'écart entre le coût net de refinancement comptable et le coût théorique de l'encours adopté par le contrôle de gestion, qui consiste à refinancer l'intégralité de l'encours, sans tenir compte des passifs éventuels (capitaux propres et autres passifs nets) afin de permettre, segment par segment, une analyse comparative des marges entre les différentes sociétés du périmètre.

(3) Conformément à la politique de Banque PSA Finance de couvrir le risque de taux sur les financements clientèle à taux fixe, le résultat d'intérêt dégagé par les swaps de couverture de ces financements est reporté dans le compte de résultat publiable dans les "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle", sur la ligne "Intérêts des instruments financiers de couverture", non réparti par segment. Au contraire, le reporting de gestion est le reflet du pilotage des filiales et des succursales. Ces dernières étant responsabilisées sur le taux d'entrée (fixe) des financements clientèle et la marge qui en découle, le management leur communique un coût net de refinancement swapé (à taux fixe). En conséquence, le résultat de ces mêmes swaps est intégré par le contrôle de gestion dans le coût net de refinancement ventilé par segment. Cela explique le reclassement de 37 millions d'euros au 31 décembre 2015 entre "Coût net de refinancement" et "Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle" dans la colonne "Instruments financiers de couverture".

Tableau de passage du compte de résultat de l'information sectorielle IFRS 8 au compte de résultat publiable IFRS 5

Au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2015	Déclassements IFRS 5	Déclassement des charges de la dette non transférée	Impacts du partenariat avec Santander CF			Compte de résultat IFRS 5 publié au 31.12.2015
				Charge de la dette remboursée par anticipation	Dépréciation disposal group	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV (1)	
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti)	1 289	(621)	1	-	-	(581)	88
Intérêts et produits nets de placements	13	(12)	-	-	-	2	3
Coût net de refinancement	(390)	126	140	-	-	103	(21)
Gains et pertes nets sur opérations de trading à la vente	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Marge sur prestation de service d'assurance	108	(21)	-	-	-	(59)	28
Marge sur autres prestations de services	49	(15)	-	-	-	(15)	19
Produit net bancaire	1 065	(543)	141	-	-	(550)	113
Charges générales d'exploitation	(461)	178	-	-	-	192	(91)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(21)	2	-	-	-	2	(17)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	583	(363)	141	-	-	(356)	5
Coût du Risque	(69)	34	-	-	-	34	(1)
Résultat d'exploitation	514	(329)	141	-	-	(322)	4
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	-	-	-	-	112	123
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(22)	3	21	-	-	-	2
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	(162)	(12)	-	-	(174)
Résultat avant impôt	503	(326)	-	(12)	-	(210)	(45)
Impôt sur les bénéfices	(148)	89	-	2	-	98	41
Résultat net des activités poursuivies	355	(237)	-	(10)	-	(112)	(4)
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	326	-	-	(76)	-	250
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(89)	-	-	16	-	(73)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	-	237	-	-	(60)	-	177
Résultat net	355	-	-	(10)	(60)	(112)	173

(1) La mise en œuvre des partenariats avec Santander CF, en France et au Royaume-Uni en février 2015, à Malte en mai 2015, en Espagne et en Suisse en octobre 2015, entraîne la mise en équivalence des coentreprises (cf. Notes 12.2.1 à 12.2.5).

Au 31 décembre 2014, après prise en compte de l'extension des partenariats avec Santander CF (proforma)

<i>(en millions d'euros)</i>	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2014	Déclassements IFRS 5	Déclassement des charges de la dette non transférée	Réévalua- tions	Compte de résultat IFRS 5 proforma au 31.12.2014
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle (au coût amorti)	1 411	(1 306)	-	-	105
Intérêts et produits nets de placements	14	(12)	-	-	2
Coût net de refinancement (2) (3)	(713)	229	432	-	(52)
Gains et pertes nets sur opérations de trading	(3)	4	-	-	1
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Marge sur prestation de service d'assurance	94	(2)	-	-	92
Marge sur autres prestations de services	48	(29)	-	-	19
Produit net bancaire	851	(1 116)	432	-	167
Charges générales d'exploitation	(375)	328	-	-	(47)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(22)	12	-	-	(10)
Gains ou pertes sur titres de participation consolidables et autres actifs immobilisés	(1)	1	-	-	-
Résultat brut d'exploitation	453	(775)	432	-	110
Coût du Risque	(116)	102	-	-	(14)
Résultat d'exploitation	337	(673)	432	-	96
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12	-	-	-	12
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Charges des engagements sociaux	-	-	-	-	-
Produits des engagements sociaux	-	-	-	-	-
Autres éléments hors exploitation	(11)	6	-	-	(5)
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	-	(432)	(25)	(457)
Résultat avant impôt	338	(667)	-	(25)	(354)
Impôt sur les bénéfices	(120)	169	-	9	58
Résultat net des activités poursuivies	218	(498)	-	(16)	(296)
Résultat brut des activités destinées à être reprises en partenariat	-	667	-	(126)	541
Impôt sur le résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(169)	-	15	(154)
Résultat net des activités destinées à être reprises en partenariat	-	498	-	(111)	387
Résultat net	218	-	-	(127)	91

Note 37 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

37.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)	
		31.12.2015	31.12.2014			
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	IG	IG	Buenos Aires	K64	
AT	Banque PSA Finance Niederlassung Österreich	IG	IG	Vienne	K64	
BE	PSA Finance Belux	IG	IG	Bruxelles	K64	
	Banque PSA Finance, Succursale en Belgique	IG	IG	Bruxelles	K64	
BR	Banco PSA Finance Brasil S.A.	IG	IG	Sao Paulo	K64	
	PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	IG	IG	Sao Paulo	N77	
	FIDC	IG	IG	Sao Paulo	K64	
CH	PSA Finance Suisse S.A.	MEE	IG	Schlieren	K64	
	Auto ABS Swiss Leases 2013 GmbH	MEE	IG	Zug	K64	
CN	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	MEE	MEE	Pékin	K64	
CZ	PSA Finance Ceska Republika S.r.o.	IG	IG	Prague 4	K64	
DZ	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64	
DE	Banque PSA Finance S.A. Niederlassung Deutschland	IG	IG	Neu-Isenburg	K64	
	Banque PSA Finance, Sucursal en Espana	-	IG	Madrid	K64	
ES	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	-	Madrid	K64	
	FTA Auto ABS 2012-3	MEE	IG	Madrid	K64	
FR	Banque PSA Finance	IG	IG	Paris	K64	
	Crédipar	MEE	IG	Levallois-Perret	K64	
	CLV	MEE	IG	Levallois-Perret	N77	
	Sofib	MEE	IG	Levallois-Perret	K64	
	Sofira	-	IG	Levallois-Perret	K64	
	PSA Assurance S.A.S.	IG	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS 2011-1	-	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	IG	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS 2012-1	MEE	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS 2013-1	IG	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS 2013-2	MEE	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS German Lease Master	-	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS2 2013-A	MEE	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	-	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS German Loans Master	IG	IG	Paris	K64	
	FCT Auto ABS3 - Compartiment 2014-1	MEE	IG	Paris	K64	
	GB	Banque PSA Finance - UK Branch	IG	IG	Redhill	K64
		PSA Finance UK Ltd	MEE	IG	Redhill	K64
Vernon Wholesale Investments Company Ltd		IG	IG	Redhill	K64	
Auto ABS UK Loans PLC		MEE	IG	Londres	K64	
HR	Economy Drive Cars Limited	IG	IG	West Midland	G45	
	PSA Financial d.o.o.	IG	IG	Zagreb-Buzin	K64	
HU	PSA Finance Hungaria Zrt.	IG	IG	Budapest	K64	
	Retail Prod Zrt	-	IG	Budapest	K64	
IT	Banque PSA Finance Succursale in Italia	IG	IG	Milan	K64	
	PSA Renting Italia S.p.A.	IG	IG	Milan	N77	
	PSA Factor Italia S.p.A.	IG	IG	Milan	K64	
	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	-	IG	Conegliano	K64	
	Véhicule de la loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	IG	IG	Conegliano	K64	
MT	PSA Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64	
	PSA Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65	
	PSA Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65	
	PSA Insurance Manager Ltd	IG	-	Ta' Xbiex	K65	
	PSA Insurance Europe Ltd	MEE	-	Ta' Xbiex	K65	
MX	PSA Life Insurance Europe Ltd	MEE	-	Ta' Xbiex	K65	
	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM	IG	IG	Mexico	K64	
	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Rotterdam	K64	
NL	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Rotterdam	K64	
	PSA Financial Services Nederland B.V.	IG	-	Rotterdam	K64	
	Peugeot Finance International N.V.	IG	IG	Rotterdam	K64	
PL	Banque PSA Finance SA Oddzial w Polsce	IG	IG	Varsovie	K64	
	PSA Finance Polska Sp.oz.o.	IG	IG	Varsovie	K64	
PT	Banque PSA Finance Sucursal em Portugal	-	IG	Carnaxide	K64	
	PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos	-	IG	Carnaxide	N77	
RU	Bank PSA Finance Rus	IG	IG	Moscou	K64	
SK	PSA Finance Slovakia S.r.o.	IG	IG	Bratislava 2	K64	
SI	BPF Financiranje d.o.o.	IG	IG	Ljubljana	K64	
TR	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64	

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
 - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

37.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>									
Eléments du compte de résultat									
Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt			Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)
				Total	dont quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
AR	-	82	43	39			(14)	1	16
AT	-	19	9	2			(1)	-	33
BE	-	77	35	10			(3)	-	80
BR	-	134	48	(3)			(8)	4	133
CH (3)	-	30	19	(23)	1		(2)	-	
CN	-			(5)	11				
CZ	-	8	4	1			(1)	-	23
DE	-	141	77	27			(13)	-	202
DZ	-	-	-	-			-	-	-
ES (3)	-	134	46	-	5		(7)	19	
FR (3)	-	886	65	142	72		-	5	-
GB (3)	-	52	6	(43)	34		(2)	4	-
HR	-	3	1	-			-	-	18
HU	-	5	-	2			-	-	5
IT	-	151	46	2			-	-	150
MT (3)	-	138	29	25	-		-	(9)	29
MX	-	3	2	1			-	-	-
NL	-	37	18	29			(2)	-	83
PL	-	21	9	3			(1)	-	109
PT	-	14	4	(13)			-	1	-
RU	-	18	13	6			(2)	1	40
SK	-	4	2	1			-	-	13
SI	-	9	5	2			(1)	(1)	13
TR	-	1	1	-			-	-	17
Total	-	1 967	482	205	123		(57)	25	964

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2015.

(3) Pays dans lequel un partenariat a été mis en œuvre durant l'année 2015.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques, avant déclassement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat (ou cédées), et avant déclassement IFRS 5.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale. Pour les coentreprises mises en œuvre durant l'année 2015, ces informations n'incluent pas les opérations réalisées après la mise en place du partenariat.

La réconciliation avec les éléments du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2015 s'établit de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Report des totaux du tableau ci-dessus	Déclassement des charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	Déclassement IFRS 5 du résultat des activités destinées à être reprises en partenariat	Résultat des activités poursuivies	Résultat des activités destinées à être reprises en partenariat (cf. note 3.3)
Produit net bancaire	482	174	(543)	113	543
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	123	-	-	123	-
Charges de la dette non transférée des activités destinées à être reprises en partenariat	-	(174)	-	(174)	-
Résultat avant impôt	205	-	(250)	(45)	250
Impôt sur les bénéfices	(32)	-	73	41	(73)
Résultat net	173	-	(177)	(4)	177

Note 38 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent les deux filiales implantées en Argentine et en Slovénie, Banque PSA Finance considérant un minoritaire comme significatif dès lors qu'il détient au moins 20% de participation dans la filiale concernée.

38.1 Filiale en Argentine

PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue à 50% par Banque PSA Finance

Pourcentage des minoritaires : 50%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Prêts et créances sur la clientèle	144	201
Autres postes de l'Actif	20	17
Total de l'actif	164	218
Dettes de refinancement	82	140
Autres postes du Passif	35	25
Capitaux propres		
- Elimination (1)	13	13
- Réserves consolidées - part du groupe	10	13
- Intérêts minoritaires	24	27
Total du passif	164	218

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produit Net Bancaire	43	33
Charges générales d'exploitation	(5)	(4)
Résultat brut d'exploitation	38	29
Coût du risque	1	(1)
Résultat d'exploitation	39	28
Impôt sur les bénéfices	(13)	(10)
Résultat net	26	18
- dont intérêts minoritaires	13	9
- dont part du groupe	13	9

Tableau de variation des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Situation nette totale	Intérêts minoritaires			
		% d'intérêts	Total	Capital et réserves	Ecart de conversion
Au 31 décembre 2013	40	50%	20	41	(21)
Résultat net de la période	18		9	9	
Ecart de conversion	(5)		(2)		(2)
Au 31 décembre 2014	53	50%	27	50	(23)
Résultat net de la période	26		13	13	
Dividendes	(14)		(7)	(7)	
Ecart de conversion	(18)		(9)		(9)
Au 31 décembre 2015	47	50%	24	56	(32)

38.2 Filiale en Slovénie

BPF Financiranje d.o.o. détenue à 50% par PSA Financial Holding B.V., elle-même détenue à 100% par Banque PSA Finance

Pourcentage des minoritaires : 50%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Prêts et créances sur la clientèle	129	111
Autres postes de l'Actif	4	3
Total de l'actif	133	114
Dettes de refinancement	123	94
Autres postes du Passif	4	14
Capitaux propres		
- Elimination (1)	2	2
- Réserves consolidées - part du groupe	1	1
- Intérêts minoritaires	3	3
Total du passif	133	114

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Financial Holding B.V.

Le produit net bancaire et le résultat net au 31 décembre 2015 sont non significatifs, et s'élèvent respectivement à +5 millions et +0,8 million d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 3,1 millions d'euros au 31 décembre 2014, intégralement composés de capital et réserves.

Note 39 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2014
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,1	0,1	0,1	0,1
- Filiales intégrées globalement	0,6	0,8	0,2	0,4
- dont France	-	0,1	-	0,1
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	0,7	0,9	0,3	0,5

Note 40 Événements postérieurs à la clôture

En dehors de la mise en place du partenariat avec Santander CF, ses conséquences et ses nouvelles étapes décrites dans la Note 1.A - Faits marquants de l'exercice, il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2015 et jusqu'au 19 février 2016, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.A « Faits marquants de l'exercice », 2.I « Actifs et activités destinés à être cédés ou repris en partenariat » et 3 « Incidences IFRS 5 dans la présentation des états financiers » de l'annexe aux comptes consolidés concernant l'application de la norme IFRS 5 suite à la mise en place du partenariat entre votre société et la société Santander Consumer Finance.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les actifs et passifs destinés à être repris en partenariat et les modalités de détermination des dépréciations sur ces actifs sont décrits dans les notes 2.I et 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les critères retenus pour le classement et la présentation des actifs et passifs destinés à être repris en partenariat et les modalités de valorisation de ces actifs et passifs en application d'IFRS 5.
- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 2.C.6.4 et 34 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 24 février 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

3

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2015

3.1.	Commentaires sur les comptes et le bilan 2015 de la société Banque PSA Finance	156
	Compte de résultat	156
	Bilan	156
	Hors-Bilan	156
3.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	157
3.3.	Bilan au 31 décembre 2015	159
3.4.	Hors bilan au 31 décembre 2015	160
3.5.	Compte de résultat au 31 décembre 2015	161
3.6.	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2015 et 2014	162
3.7.	Filliales et participations au 31 décembre 2015	198
3.8.	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	199
3.9.	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	200

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2015 de la société Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2015 traduisent les évolutions de la banque dans les trois domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant qu'établissement principal des succursales opérationnelles dans cinq pays ;
- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;

→Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2015 est ressorti à 536 millions d'euros contre 318 millions d'euros en 2014, en hausse de 218 millions d'euros.

La variation résulte principalement des éléments suivants :

- la diminution de 264 millions d'euros du Produit Net Bancaire, en lien avec la réduction de l'activité de centrale de refinancement (les filiales devenues coentreprises avec Santander ne se refinancent plus auprès de Banque PSA Finance, cette dernière n'allant plus chercher le refinancement externe nécessaire).
- les charges générales d'exploitation et assimilées et les dotations aux amortissements progressent de 17 millions d'euros ; elles intègrent une dotation de

- en tant que centrale de refinancement de l'ensemble de ses filiales et succursales très majoritairement situées dans la zone euro.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un Groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

provision sur un litige TVA de 38 millions d'euros, la baisse des autres postes étant liée à la cession des succursales au Royaume-Uni, Portugal et Espagne.

- le coût du risque est en hausse de 4 millions par rapport à l'exercice 2014, principalement du fait de provisions additionnelles sur le financement aux réseaux.
- les gains sur actifs immobilisés sont en hausse de 482 millions par rapport à l'exercice 2014, principalement du fait des cessions de filiales et succursales à Santander Consumer Finance en France, Royaume-Uni, Portugal, Suisse et Espagne.
- les impôts sur les bénéfices diminuent de 19 millions d'euros par rapport à 2014.

→Bilan

Le total du bilan ressort à 7 315 millions d'euros contre 21 662 millions d'euros à fin 2014. Les éléments notables sont les suivants :

A l'actif :

- Les opérations liées à l'activité de centrale de refinancement sont en diminution de 7 898 millions d'euros, avec une baisse de 6 534 millions d'euros des prêts et pensions à terme, (les filiales devenues coentreprises avec Santander ne se refinançant plus auprès de Banque PSA Finance), une diminution de 636 millions d'euros des comptes ordinaires débiteurs, et une baisse de 578 millions d'euros des prêts au jour le jour (les prêts faits à la filiale anglaise en 2014, devenue coentreprise en 2015, n'existant plus).
- Les opérations avec la clientèle sont en retrait de 2 935 millions d'euros, notamment du fait du transfert de l'actif net de la succursale anglaise à la coentreprise au Royaume-Uni et de la clôture du compte-courant avec les entités en France.
- Les obligations et autres titres à revenu fixe en baisse de 2 812 millions d'euros, sous l'effet principal du transfert des opérations de titrisations aux coentreprises.

Au passif :

- Les opérations interbancaires et assimilées sont en baisse de 8 385 millions d'euros du fait que Banque PSA finance ne va plus chercher de refinancement externe pour les coentreprises avec Santander.
- La baisse du poste opérations avec la clientèle pour 1 514 millions d'euros s'explique par la diminution du poste livret d'épargne (suite au transfert de l'activité française à la coentreprise française SOFIB) et la baisse des emprunts à terme (-927 millions d'euros),
- Les dettes représentées par un titre sont en baisse de 3 481 millions d'euros suite aux remboursements des EMTN et CD.
- Les autres passifs enregistrent une diminution de 508 millions d'euros dont 413 millions sur les dettes de titrisation locative suite au transfert de la plupart des opérations de titrisation aux coentreprises créées.
- Les capitaux propres sont en réduction de 362 millions d'euros suite au versement d'un dividende de 918 millions d'euros en 2015, et au résultat net de l'exercice qui s'élève à 536 millions d'euros.

→Hors-bilan

La baisse des autres engagements donnés (-2 139 millions) s'explique par la fin des actifs donnés en garantie à la Banque Centrale Européenne.

La baisse des autres postes est liée à la diminution des activités de la centrale de refinancement.

En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

3.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque PSA Finance, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le provisionnement des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre société comptabilise des dépréciations pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités, tel que cela est mentionné dans les notes 1-B §D, 4, 8, 9 et 34 de l'annexe aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des dépréciations individuelles et de portefeuilles.

3 - Comptes sociaux

- Comme indiqué en note 1-B §C de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées sont enregistrés à leur prix de revient et lorsque la valeur d'usage des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'usage au 31 décembre 2015 pour les principales lignes du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part les observations suivantes : les informations données dans le rapport de gestion au titre de la rémunération des membres de la direction générale de votre société ne sont pas présentées individuellement. Par ailleurs, et concernant les administrateurs de votre société, seules les rémunérations versées aux administrateurs non-salariés du groupe PSA sont présentées sous forme nominative dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 25 mars 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

3.3 Bilan au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Actif		
Opérations interbancaires et assimilées	1 632 806	9 530 453
- Caisse, banques centrales, CCP (Note 2)	179 168	326 879
- Créances sur les établissements de crédit (Note 3)	1 453 638	9 203 574
Opérations avec la clientèle (Note 4)	1 947 991	4 882 964
Obligations et autres titres à revenu fixe (Note 5)	631 861	3 443 378
Actions et autres titres à revenu variable (Note 6)	1 008	1 008
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme (Note 7)	1 186 858	904 278
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 8)	210 442	288 450
Location simple (Note 9)	1 131 644	1 771 885
Immobilisations incorporelles (Note 10)	60 733	61 333
Immobilisations corporelles (Note 10)	4 041	6 823
Autres actifs (Note 11)	264 485	380 909
Comptes de régularisation (Note 12)	242 750	390 814
Total de l'actif	7 314 619	21 662 295
Passif		
Opérations interbancaires et assimilées	722 709	9 107 774
- Dettes envers les établissements de crédit (Note 13)	722 709	9 107 774
Opérations avec la clientèle (Note 14)	2 154 753	3 669 125
Dettes représentées par un titre (Note 15)	1 995 443	5 476 393
Autres passifs (Note 16)	334 218	842 460
Comptes de régularisation (Note 17)	354 165	469 319
Provisions (Note 18)	53 430	35 520
Dettes subordonnées	-	-
Capitaux propres (Note 19)	1 699 901	2 061 704
- Capital souscrit	177 408	177 408
- Primes d'émission	395 027	395 027
- Réserves	317 741	317 741
- Report à nouveau	273 749	853 739
- Résultat de l'exercice	535 976	317 789
Total du passif	7 314 619	21 662 295

3.4 Hors-bilan au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Engagements donnés		
Engagements de financement	119 285	963 406
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	675 000
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	-	24 000
- En faveur de la clientèle, hors groupe	119 285	264 406
Engagements de garantie	539 637	803 956
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	508 684	802 154
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	4 276	737
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	312	140
- En faveur de la clientèle, hors groupe	26 365	925
Engagements sur titres	-	-
- Titres à livrer, hors groupe	-	-
Autres engagements donnés	-	2 139 548
- Autres	-	2 139 548
Engagements reçus		
Engagements de financement	1 795 056	5 976 975
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées (1)	406 000	406 000
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe (1)	1 389 056	5 570 975
Engagements de garantie	66 367	84 044
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	115
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	66 367	83 929

Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 20.

(1) Il s'agit des lignes de backup, bilatérales ou syndiquées, qui garantissent la liquidité de Banque PSA Finance.

3.5 Compte de résultat au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts et produits assimilés	425 536	939 628
- Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 23)	79 224	282 688
- Sur opérations avec la clientèle (Note 24)	193 032	418 902
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 25)	153 280	238 038
Intérêts et charges assimilées	(284 326)	(629 695)
- Sur opérations avec les établissements de crédit (Note 23)	(48 359)	(223 549)
- Sur opérations avec la clientèle (Note 24)	(99 811)	(201 509)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 25)	(136 156)	(204 637)
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées (Note 26)	210 167	267 864
Charges sur opérations de crédit bail et assimilées (Note 26)	(192 203)	(244 894)
Produits sur opérations de location simple (Note 27)	780 874	1 283 384
Charges sur opérations de location simple (Note 27)	(683 970)	(1 122 008)
Revenus des titres à revenu variable (Note 28)	109 700	280 475
Commissions (Produits) (Note 29)	89 883	108 156
Commissions (Charges) (Note 29)	(93 126)	(221 511)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé (Note 30)	1 486	(340)
Autres produits d'exploitation bancaire (Note 31)	7 237	9 863
Autres charges d'exploitation bancaire (Note 32)	(60 659)	(96 379)
Produit net bancaire	310 599	574 543
Charges générales d'exploitation (Note 33)	(175 066)	(158 650)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (Note 10)	(17 929)	(18 495)
Résultat brut d'exploitation	117 604	397 398
Coût du risque (Note 34)	(34 207)	(30 357)
Résultat d'exploitation	83 397	367 041
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 35)	477 272	(5 014)
Résultat courant avant impôt	560 669	362 027
Impôt sur les bénéfices (Note 36)	(24 693)	(44 238)
Résultat de l'exercice	535 976	317 789
<i>Résultat par action (en euros)</i>	<i>48,34</i>	<i>28,66</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2015 et 2014

Notes Annexes

Note 1- A	Faits marquants de l'exercice	163
Note 1- B	Principes comptables	165
Note 2	Caisse, banques centrales, CCP	171
Note 3	Créances sur les établissements de crédit	171
Note 4	Opérations avec la clientèle	172
Note 5	Obligations et autres titres à revenu fixe	174
Note 6	Actions et autres titres à revenu variable	176
Note 7	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	176
Note 8	Crédit-bail et location avec option d'achat	177
Note 9	Location simple	177
Note 10	Immobilisations incorporelles et corporelles	178
Note 11	Autres actifs	179
Note 12	Comptes de régularisation actif	179
Note 13	Dettes envers les établissements de crédit	180
Note 14	Opérations avec la clientèle	181
Note 15	Dettes représentées par un titre	182
Note 16	Autres passifs	183
Note 17	Comptes de régularisation passif	183
Note 18	Provisions	184
Note 19	Variation des capitaux propres	185
Note 20	Instruments financiers à terme	186
Note 21	Ventilation actif passif en Euros / Devises	187
Note 22	Covenants	188
Note 23	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	189
Note 24	Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	190
Note 25	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	191
Note 26	Produits et charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	192
Note 27	Produits et charges sur opérations de location simple	192
Note 28	Revenus des titres à revenu variable	193
Note 29	Commissions	193
Note 30	Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé	193
Note 31	Autres produits d'exploitation bancaire	194
Note 32	Autres charges d'exploitation bancaire	194
Note 33	Charges générales d'exploitation	194
Note 34	Coût du risque	195
Note 35	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	196
Note 36	Impôts sur les bénéfices	196
Note 37	Résultat par secteur d'activité	197
Note 38	Evénements postérieurs à la clôture	197

Mise en place d'un partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance

Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF) ont signé le 10 juillet 2014 un accord-cadre sur la constitution d'un partenariat qui porte sur onze pays en Europe.

Ce partenariat entre Banque PSA Finance et Santander CF, la division de Banco Santander spécialisée dans le crédit à la consommation, prendra la forme de 10 sociétés communes en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Suisse et d'un partenariat commercial au Portugal. Cette opération renforcera la compétitivité des marques du Groupe PSA Peugeot Citroën leur permettant une meilleure pénétration du marché de financement automobile. Elle dynamisera et pérennisera les activités de Banque PSA Finance grâce à des offres compétitives réservées aux marques et aux clients de PSA Peugeot Citroën. Le périmètre de l'opération couvrira environ 90 % des activités actuelles de Banque PSA Finance. Toutes les succursales de Banque PSA Finance, à l'exception de la succursale belge, sont concernées.

Le 02 février 2015, Banque PSA Finance et Santander CF ont annoncé que les deux premières sociétés communes ont obtenu l'accord des autorités de régulation de réaliser des opérations bancaires en France et au Royaume-Uni. Ces sociétés assurent désormais le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays.

En août 2015, transfert à Santander de l'actif net de la succursale portugaise de Banque PSA Finance et cession à Santander de la filiale PSA Gestao Comercio E Aluger de Veiculos. A compter de cette même date, les activités au Portugal sont réalisées dans le cadre d'un accord commercial avec Santander CF.

En octobre 2015, les sociétés communes en Espagne et en Suisse ont démarré leurs activités suite à l'accord des autorités de régulation obtenu préalablement. Ces sociétés assurent désormais le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays.

Le périmètre du partenariat avec Santander s'est étendu au cours de l'exercice 2015 :

- d'une part, pour l'Espagne et l'Italie, le partenariat a été élargi avec la reprise des encours liés à l'activité Retail, qui n'étaient pas inclus dans l'accord initial ;
- d'autre part, Banque PSA Finance a annoncé le 24 juillet 2015 la signature d'un accord-cadre avec Banco Santander Brasil, visant à développer un partenariat entre les deux groupes au Brésil. L'opération est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence et des autorités de régulation du Brésil.

La société commune en Italie a obtenu l'accord des autorités de régulation pour réaliser des opérations communes dès début janvier 2016.

La société commune aux Pays-Bas a obtenu l'accord des autorités de régulation pour réaliser des opérations communes dès début février 2016.

Ces sociétés assurent à partir de 2016 le financement des concessionnaires automobiles des marques Peugeot, Citroën et DS et celui de leurs clients dans ces deux pays.

Les accords de partenariat entre Banque PSA Finance et Santander concernent 11 pays européens et le Brésil. Le partenariat est désormais opérationnel dans 7 pays européens, représentant 79% du périmètre cible. Les démarrages des activités des 5 derniers pays devraient être finalisés en 2016 (Belgique, Allemagne, Autriche, Brésil et Pologne).

Garantie de l'Etat pour 7 milliards d'euros

Selon l'article 85 de la loi de finance rectificative du 29 décembre 2012, le Ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder à titre onéreux la garantie de l'Etat sur les titres de créances émis entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016 par Banque PSA Finance afin de lui permettre de se financer. Il s'agit d'une garantie dont le plafond en principal est de 7 milliards d'euros, ne faisant pas l'objet de transfert de trésorerie de l'Etat vers Banque PSA Finance. Ce n'est qu'en cas de défaut de paiement de la part de Banque PSA Finance que les créanciers de Banque PSA Finance pourraient se retourner vers l'Etat en appelant la garantie.

Cette garantie a été utilisée à hauteur de 1 500 millions d'euros et a bénéficié à deux émissions d'EMTN : 1 200 millions d'euros émis en avril 2013 et 300 millions d'euros émis en juillet 2014. En mars 2015, 942,9 millions d'euros ont été remboursés sur la première émission et 287 millions d'euros sur la deuxième émission. Le montant résiduel de la deuxième (13 millions d'euros) a été remboursé en octobre 2015. Celui de la première (257,1 millions d'euros) le sera à maturité en avril 2016.

A la suite du démarrage, en France et au Royaume-Uni, des premières sociétés communes détenues à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance (Santander CF et affiliés), Banque PSA Finance a communiqué le 02 février 2015 la décision de ne plus avoir recours à la garantie de l'Etat français pour de nouvelles émissions.

Les autres sources de financement

A partir des dates de démarrage, le financement nécessaire aux sociétés communes n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance. Banque PSA Finance assure le financement des activités poursuivies (pays hors périmètre de l'accord de partenariat avec Santander), ainsi que celui des activités transférées jusqu'à la mise en place des prochaines coentreprises.

Dans ce contexte, Banque PSA Finance a procédé en 2015 à plusieurs opérations de gestion active de sa dette.

Banque PSA Finance a signé le 05 février 2015 un nouveau crédit syndiqué d'un montant de 700 millions d'euros pour une maturité de cinq ans. Cette ligne de crédit s'inscrit dans le cadre du lancement du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance en France et au Royaume-Uni, entraînant une forte réduction des besoins de financement de Banque PSA Finance et des sécurités financières associées. Simultanément, Banque PSA Finance a remboursé et annulé le Term-loan syndiqué d'un montant de 4 099 millions d'euros et les lignes de back-up syndiquées de 3 146 millions d'euros.

Banque PSA Finance a signé le 05 février 2015 un nouveau crédit syndiqué d'un montant de 700 millions d'euros pour une maturité de cinq ans. Le même jour, Banque PSA Finance a remboursé et annulé le Term-loan syndiqué d'un montant de 4 099 millions d'euros et le crédit revolving d'un montant de 1 200 millions d'euros tous deux signés le 11 janvier 2013 ainsi que le crédit syndiqué d'un montant initial de 2 000 millions d'euros signé le 13 décembre 2011. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre du démarrage du partenariat entre Banque PSA Finance et Santander CF en France et au Royaume-Uni, entraînant une forte réduction des besoins de financement de Banque PSA Finance et des sécurités financières associées.

Au 31 décembre 2015, aucun financement collatéralisé n'est sollicité auprès de la BCE (cf. Note 13). Cette source de financement était utilisée par Banque PSA Finance à hauteur de 1 300 millions d'euros au 31 décembre 2014. Aucun actif n'est déposé en collatéral auprès de la BCE au 31 décembre 2015. Banque PSA Finance n'a pas planifié de nouveau tirage de cette source de financement.

3 - Comptes sociaux

Ces différentes sources de financement assurent le refinancement de Banque PSA Finance sur au moins les douze prochains mois, et jusqu'au closing des opérations avec Santander CF.

Note 1-B**Principes comptables**

Les états financiers de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Ce règlement remplace (et abroge) tous les règlements comptables CRB, CRC et ANC relatifs aux comptes individuels des entreprises du secteur bancaire sans en modifier les dispositions :

- Règlements relatifs à l'établissement et la publication des comptes individuels (en particulier le règlement CRB 91-01) et
- Règlements définissant les règles d'évaluation et de comptabilisation propres à certaines opérations (notamment règlements CRB 88-02 sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, 89-01 sur les opérations en devises, 89-07 sur les opérations de cession d'éléments d'actif ou de titrisation, 90-01 sur les titres, 90-15 sur les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, et règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit, etc...).

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à I ci-dessous.

Le terme « entreprises liées » désigne toutes les entreprises présentes dans le périmètre de consolidation du groupe PSA Peugeot Citroën et intégrées globalement.

A. Principes de centralisation

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et des succursales étrangères : Allemagne, Autriche, Belgique, Italie et Pologne, Royaume-Uni jusqu'à fin janvier 2015, Portugal jusqu'à fin juillet 2015 et Espagne jusqu'à fin septembre 2015 (cf. Note 1-A Faits marquants de l'exercice).

Les comptes individuels des succursales étrangères sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation.

Les principaux retraitements sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

B. Immobilisations

Les immobilisations figurant au bilan concernent exclusivement les succursales à l'étranger et sont principalement des véhicules loués.

Véhicules loués

Par référence à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, les activités de crédit bail et de location avec option d'achat apparaissent au bilan pour le montant net des véhicules loués. Les véhicules loués sont amortis sur une durée d'usage de quatre ans.

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vies suivantes :

- Constructions 20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 10 ans

C. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes

ou primes sont amorties ou étalées sur la durée de vie résiduelle des titres, selon la méthode linéaire. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ».

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ». Dans le cas des OPCVM avec garantie de résultat, les intérêts garantis par le contrat sont comptabilisés tous les mois sans attendre le versement du dividende et inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix de revient hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des participations retenue pour la consolidation est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes.

Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'usage fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

D. Créances sur la clientèle

D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux Réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Classement en créances douteuses compromises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur

bancaire, les engagements considérés comme irrécouvrables, ou qui présentent des échéances impayées de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses compromises. A partir de ce moment, il y a déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue.

D.2 Crédit-bail et location longue durée

Se reporter au paragraphe sur les véhicules loués au paragraphe B ci-avant.

Les loyers impayés échus de moins de 91 jours sont classés en créances rattachées aux immobilisations louées.

Classement en créances douteuses

Si le dossier présente des impayés de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses, conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire (cf. les notions de statut immunisant et de statut forçant au paragraphe D1, qui interviennent de la même façon en crédit-bail et en location longue durée).

Classement en créances douteuses compromises

Si le dossier est considéré comme irrécouvrable ou s'il présente des impayés de plus de 149 jours pour la clientèle « Retail », de plus de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de plus de 631 jours pour les Administrations locales, les loyers impayés correspondants sont classés en créances douteuses compromises, conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. A partir de ce moment, il y a systématiquement déchéance du terme et la comptabilisation des produits financiers correspondants est suspendue. L'intégralité du capital restant dû est alors classée en créances douteuses compromises en plus des loyers échus.

D.3 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

D.4 Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes actualisées. La dépréciation calculée est classée à l'actif en diminution de l'encours sain avec impayés, conformément à la présentation au coût amorti.

Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la provision porte sur les loyers échus sains.

- En ce qui concerne les créances douteuses et les créances douteuses compromises, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses et douteuses compromises. Elle s'applique à la totalité de l'encours, en affectant en priorité 100% sur les impayés échus.

Dans le cas des opérations de crédit-bail et de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis au taux de 100%. A partir de la déchéance du terme, la dépréciation au taux de pertes moyennes actualisées porte sur les loyers échus et le capital restant dû devenu exigible.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation. Dans le cas des opérations de location longue durée, la dépréciation porte sur les loyers échus douteux et douteux compromis. A partir de la déchéance du terme, elle porte aussi sur le capital restant dû exigible.

- Suite à la revue de la qualité des actifs (AQR) effectuée en 2014 par la Banque Centrale Européenne, différents indicateurs (risques pays, secteurs, zones à risques, etc...) ont été pris en compte à titre complémentaire afin de déterminer des dépréciations sur base collective.

Suite à la demande du régulateur, un modèle de dépréciation est en cours de développement. En attendant la finalisation du modèle, Banque PSA Finance a enregistré une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate à fin 2015.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et

tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

A partir de 2014, les données historiques constatées ont conduit à affiner le modèle, induisant un horizon de passages en pertes réduit à 48 mois, 36 mois ou 24 mois, en fonction du type de financement et du pays concernés.

Cette évolution est traitée comme un changement d'estimation à l'initiative de l'entreprise au sens de l'avis CNC n° 97-06 du 18 juin 1997 relatif aux changements comptables, changements de méthodes comptables, changements d'estimation, changements d'options fiscales et corrections d'erreurs, pour cause de la recherche d'une meilleure information telle que définie par PCG Art 122-1 - Causes d'un changement de méthodes comptables. Elle se matérialise principalement par deux effets:

- Le passage en perte, nette des reprises sur dépréciations pour les créances impayées inférieures à 60 mois et supérieures à 24, 36 ou 48 mois selon le type de financement dans le pays concerné ;
- L'impact sur le modèle de dépréciation statistique et notamment sur la LGD du raccourcissement de l'horizon de récupération.

L'impact du changement d'estimation dans les comptes 2014 est donné dans la Note 34 – Coût du risque.

D.5 Opérations de titrisation

Les titrisations de créances de Ventes à Crédit font disparaître les encours correspondants du bilan ; elles ne dégagent pas de résultat de cession.

En dehors des dépôts de garantie versés initialement au Fonds Commun de Créances, Banque PSA Finance ne peut subir d'autres risques de contrepartie sur les créances cédées.

Dans le cas des financements en location, il n'y a pas d'impact sur les immobilisations louées à l'actif du bilan, du fait que la succursale qui titrise reste propriétaire des immobilisations.

E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

F. Instruments financiers à terme

F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle, sous forme de Vente à crédit, Location avec option d'achat ou Location simple, sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables. Banque PSA Finance assure l'essentiel du refinancement de la zone euro hors le périmètre de coopération avec Santander CF.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Un nombre limité d'opérations est qualifié de positions ouvertes isolées. Il n'y en a pas à fin 2015 (cf. Note 20).

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux) et les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des succursales figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 24).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 23).

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Positions ouvertes isolées

Les contrats classés dans les portefeuilles de positions ouvertes isolées sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de leur valeur de marché. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins values latentes font l'objet d'une provision.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si position isolée. Elles sont par contre amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

G. Opérations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

H. Engagements de retraites

Les salariés du groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Dans le cadre des régimes à prestation définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des

modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux mais uniquement dans les comptes consolidés aux normes IFRS.

Pour chaque plan à prestations définies, le groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent une créance à l'actif.

I. Impôts sur les résultats

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Peugeot S.A. et de deux de ses filiales.

A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA Peugeot Citroën, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Note 2 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Caisse & CCP	924	816
Banques centrales	178 244	326 062
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	1 238	26 393
Créances rattachées	-	1
Total	179 168	326 879

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	151 223	300 135
Union européenne (hors France)	27 945	26 744
Total	179 168	326 879

Note 3 Créances sur les établissements de crédit**Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Créances à vue sur établissements de crédit	568 384	1 784 999
Comptes ordinaires débiteurs	567 275	1 203 177
Prêts au jour le jour (1)	-	577 738
Créances rattachées	1 109	4 084
Créances à terme sur établissements de crédit	885 254	7 418 575
Prêts et pensions à terme (2)	883 006	7 416 965
Créances rattachées	2 248	1 610
Total	1 453 638	9 203 574
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 357 706</i>	<i>8 234 253</i>

(1) La succursale anglaise ayant transféré son activité à la nouvelle coentreprise au Royaume-Uni, les prêts qu'elle faisait à la filiale anglaise en 2014 n'existent plus en 2015.

(2) Les filiales françaises devenues coentreprises avec Santander ne se refinançant plus auprès de Banque PSA Finance (cf. Note 23).

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Non réparti	570 632	1 786 609
Inférieur à 3 mois	516 190	1 460 493
De 3 mois à 1 an	4 911	202 126
De 1 à 5 ans	361 905	5 754 346
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	1 453 638	9 203 574

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	913 107	8 264 934
Union européenne (hors France)	540 531	938 640
Total	1 453 638	9 203 574

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Prêts à la clientèle financière	23 233	259 532
Prêts subordonnés à terme	-	-
Prêts à terme	23 233	236 994
Créance rattachées	-	22 538
Créances sur la clientèle	1 889 379	2 868 595
Vente à crédit	632 291	1 425 711
- dont créances saines nettes avec impayés	10 682	29 042
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (2) (G1 - cf. renvois G1a et G1b de la Note 34)	(1 218)	(218)
Créances rattachées sur vente à crédit	1 358	4 875
Financement de stocks aux réseaux	1 028 910	1 094 818
- dont créances saines nettes avec impayés	-	-
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (2) (G2 - cf. renvois G2a et G2b de la Note 34)	(2 631)	(3 189)
Créances rattachées sur financement de stocks aux réseaux	4 583	8 339
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	9 363	91 546
- dont créances saines nettes avec impayés	2	36
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (2) (G3a - cf. renvoi G3 de la Note 34)	(20)	(233)
Créances rattachées sur autres créances	170	190
Dépôt de garantie versé aux Fonds Communs de Créances	-	43 672
Prêts à terme	211 467	199 263
Créances rattachées sur autres prêts à terme	1 237	181
Comptes ordinaires débiteurs	26 979	1 650 596
Comptes ordinaires (1)	26 967	1 645 632
- dont dépréciation collective des créances saines Corporate (2) (G3b - cf. renvoi G3 de la Note 34)	(709)	(55)
Créances rattachées	12	4 964
Créances douteuses et douteuses compromises nettes (cf. Note 4.3)	35 644	102 182
Vente à crédit	3 859	18 968
Financement de stocks aux réseaux	26 740	62 395
Autres créances et comptes ordinaires	5 045	20 819
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	(27 244)	2 059
Étalement des coûts d'acquisition	32 977	173 012
Étalement des frais de dossiers	(18 397)	(56 701)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(41 824)	(114 252)
Total	1 947 991	4 882 964
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>244 167</i>	<i>2 138 098</i>

En dehors du renvoi (1) ci-dessous, la diminution des autres postes est due principalement au transfert de l'actif net des succursales anglaise, portugaise et espagnole (cf. renvoi (1) de la note 24).

(1) En 2015, Sofira a fusionné avec Crédipar détenue par la coentreprise Sofib, et son compte courant avec Banque PSA Finance a été clôturé. Ce qui justifie la diminution du poste (cf. renvoi (2) de la note 24).

(2) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales anglaise, portugaise et espagnole, voir les variations de dépréciation des créances saines en Note 34.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Non réparti	38 411	1 785 331
Inférieur à 3 mois	817 603	1 013 563
De 3 mois à 1 an	468 980	711 710
De 1 à 5 ans	595 279	1 146 489
Supérieur à 5 ans	27 718	225 871
Total	1 947 991	4 882 964

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	212 715	1 840 309
Union européenne (hors France)	1 735 276	3 042 655
Total	1 947 991	4 882 964

4.2 - Analyse des créances saines avec impayés

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Vente à crédit	10 682	29 042
- Montant brut	12 297	33 600
- échus	1 168	2 562
- à échoir	11 129	31 038
- Dépréciations (1) (A - cf. renvois A1 et A2 de la Note 34)	(1 615)	(4 558)
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	2	36
- Montant brut	3	44
- échus	1	13
- à échoir	2	31
- Dépréciations (1) (C - cf. renvois C1 et C2 de la Note 34)	(1)	(8)

(1) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales anglaise, portugaise et espagnole, voir les variations de dépréciation des créances saines avec impayés en Note 34.

4.3 - Analyse des créances douteuses et douteuses compromises

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Créances douteuses nettes	15 114	58 173
Vente à crédit		
- Montant brut	2 883	11 299
- échus	404	1 050
- à échoir	2 479	10 249
- Dépréciations (1) (A1 - cf. renvois A3 et A4 de la Note 34)	(1 532)	(3 335)
- échus (2)	(371)	(1 041)
- à échoir (3)	(1 161)	(2 294)
Financement de stocks aux réseaux		
- Montant brut	10 001	41 746
- Dépréciations (1) (B1 - cf. renvois B1 et B2 de la Note 34)	(1 283)	(3 810)
Autres créances et comptes ordinaires		
- Montant brut	10 342	25 664
- Dépréciations (1) (C1 - cf. renvois C3 et C4 de la Note 34)	(5 297)	(13 391)
Créances douteuses compromises nettes	20 530	44 009
Vente à crédit		
- Montant brut	24 605	78 678
- Dépréciations (1) (4) (A2 - cf. renvois A5 et A6 de la Note 34)	(22 097)	(67 674)
Financement de stocks aux réseaux		
- Montant brut	25 793	27 877
- Dépréciations (1) (B2 - cf. renvois B3 et B4 de la Note 34)	(7 771)	(3 418)
Autres créances et comptes ordinaires		
- Montant brut	314	18 455
- Dépréciations (1) (C2 - cf. renvois C5 et C6 de la Note 34)	(314)	(9 909)
Total	35 644	102 182

(1) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales anglaise, portugaise et espagnole, voir les variations de dépréciation des créances douteuses en Note 34.

(2) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, **les impayés échus (capital + intérêts) sont dépréciés à 100%**.

(3) En ce qui concerne les créances douteuses, pour la partie à échoir des clients Retail, **la dépréciation est telle que, ajoutée aux 100 % sur l'échu, la dépréciation totale atteint le niveau de taux de pertes moyennes actualisées**, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe D.4 de la Note 1 sur les principes comptables.

(4) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchu du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, **la dépréciation porte sur l'ensemble des impayés échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées**, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe D.4 de la Note 1 sur les principes comptables.

4.4 Opérations de titrisation (Ventes à crédit)

(en milliers d'euros)

Entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Date de cession	Créances cédées		à l'origine
				au 31.12.2015	au 31.12.2014	
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	15.11.2011	117 411	275 426	800 000
Succursale de Banque PSA Finance en Allemagne	FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	Première cession le 07.11.2013 (1)	-	269 022	N/A
	FCT Auto ABS German Loans Master	France	Première cession le 13.11.2013 (1)	507 093	453 335	N/A
Succursale de Banque PSA Finance en Espagne (2)	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	23.11.2012	-	774 558	800 000
	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	17.10.2012	-	179 760	621 026
Succursale de Banque PSA Finance en Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.r.l.	Italie	Première cession le 15.09.2014 (1)	505 920	483 702	N/A
Succursale de Banque PSA Finance au Royaume-Uni (2)	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	06.12.2012	-	1 414 819	1 331 254
Total des créances cédées				1 130 424	3 850 622	

(1) La structure de ces fonds permet l'achat au fil de l'eau de la nouvelle production éligible.

(2) Les opérations de titrisation en Espagne et au Royaume-Uni ne sont plus dans le périmètre de centralisation de Banque PSA Finance.

Note 5 Obligations et autres titres à revenu fixe

5.1 - Analyse des obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Titres d'investissement	378 641	3 173 353
Titres à revenu fixe (1)	378 641	3 173 353
Titres de placement	250 620	251 308
Titres de placement (2)	250 620	251 308
Créances rattachées	2 600	18 717
Total	631 861	3 443 378
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>338 959</i>	<i>3 192 007</i>

(1) Il s'agit des titres souscrits par Banque PSA Finance et ses succursales dans le cadre des opérations de titrisation dont le détail est donné dans la Note 5.2.
(2) Il s'agit d'obligations assimilables du trésor (OAT).

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Non réparti	2 600	18 717
Inférieur à 3 mois	74 400	1 132 608
De 3 mois à 1 an	447 020	613 350
De 1 à 5 ans	-	1 616 202
Supérieur à 5 ans	107 841	62 501
Total	631 861	3 443 378

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
France	563 769	2 963 159
Union européenne (hors France)	68 092	480 219
Total	631 861	3 443 378

5.2 Opérations de titrisation

(en milliers d'euros)

Pays de l'entité cédante	Fonds	Obligations souscrites par Banque PSA Finance et ses succursales			Créances rattachées				
		Pays du fonds	Obligations et autres	Notation	au 31.12.2015	au 31.12.2014	au 31.12.2015	au 31.12.2014	
France (1)	FCT Auto ABS 2011-1	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/Moody's AAA/Aaa - -	- - -	- 94 000 -	- - -	- 13 -	
	FCT Auto ABS 2012-1	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/S&P AAA/AAA - -	- - -	- 356 400 -	- - -	- 45 -	
	FCT Auto ABS French Loans Master	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/Moody's AAA/Aaa - -	- - -	99 400 10 400 -	- - -	5 2 -	
	FCT Auto ABS 2013-2	France	Classe A Classe B Classe C Parts résiduelles	Fitch/Moody's AAA/Aaa A+/A2 - -	- - - -	- 12 700 24 850 -	- - - -	- 2 5 -	
	Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	France	Classe A Classe S Classe B Parts résiduelles	Moody's/S&P Aaa/AAA Aaa/AAA -	- - - -	- 225 000 290 000 -	- - - -	- 2 49 -	
	FCT Auto ABS2 2013-A	France	Classe A Classe B Classe C Parts résiduelles	Moody's/DBRS Aaa/AAA A2/A - -	- - - -	- - 161 500 -	- - - -	- - 54 -	
	FCT Auto ABS German Loans 2011-2	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/Moody's AAA/Aaa - -	- 80 000 -	- 80 000 0	- 16 -	- 13 (1 050)	
	FCT Auto ABS 2013-1	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/Moody's AAA/Aaa - -	- 116 400 -	- 116 400 0	- 39 2 091	- 29 2 628	
	FCT Auto ABS German Lease Master	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/Moody's AAA/Aaa - -	- - -	150 000 57 000 0	- - -	8 9 776	
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment Germany 2013	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Moody's/S&P AAA/AAA - -	- - -	- 115 700 0	- - -	- 19 2 417	
	FCT Auto ABS German Loans Master	France	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/Moody's AAA/Aaa - -	- 74 400 -	117 600 69 400 0	- 12 -	7 12 935	
	Espagne (1)	FTA Auto ABS 2012-3	Espagne	Classe A Classe B	Fitch/DBRS AA-/AA(low) -/CCC	- -	668 000 132 000	- -	476 100
	Italie	Véhicule de loi italienne Auto ABS S.r.l. 2012-2	Italie	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/S&P AA/AA - -	- - -	- 93 849 -	- - -	- 31 8 276
		Véhicule de loi italienne Auto ABS Italian Loans Master S.R.L	Italie	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch/S&P AA/AA - -	- 65 625 -	- 62 500 -	- 7 368	- 10 3 653
	Royaume-Uni (2)	Auto ABS UK Loans PLC	Royaume-Uni	Classe A Classe B Parts résiduelles	Fitch AAA - -	- 42 215 -	- 236 653 -	- 4 -	- 79 48
Total					378 641	3 173 353	2 537	18 653	

(1) Suite à la mise en place des coentreprises en France et en Espagne, les obligations (classe B) des opérations de titrisation les concernant ne sont plus détenues par Banque PSA Finance (cf. renvoi (1) de la Note 25).

(2) Au Royaume-Uni seulement, a été maintenue la contrainte pour Banque Psa Finance de détenir 5% des obligations émises.

Note 6 Actions et autres titres à revenu variable

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Titres de placement	1 008	1 008
Titres OPCVM	1 008	1 008
Créances rattachées	-	-
Total	1 008	1 008

Note 7 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Augmentation	Transferts	Diminution	31.12.2015
Parts dans les entreprises liées	869 377	1 167 939	(1 087 894)	(557 324)	392 098
Etablissements de crédit					
- Brut	797 169	1 060 555	(1 087 894)	(377 915)	391 915
- Dépréciations	(7 662)	(283)	-	6 938	(1 007)
Autres					
- Brut	79 870	107 667	-	(186 347)	1 190
- Dépréciations	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées (1)	34 879	1 002	(5 000)	(1 000)	29 881
Parts détenues dans les coentreprises (2)	-	142 838	1 092 894	(470 893)	764 839
Participations et autres titres détenus à long terme	22	30	-	(12)	40
Total	904 278	1 311 809	-	(1 029 229)	1 186 858

(1) Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées :

- 50% de la subvention d'investissement, versée à la filiale Bank PSA Finance Rus en 2010, constatée localement en réserve non distribuable, n'ont pas été incorporés au capital social de la filiale à hauteur de 26 378 milliers d'euros, et pourront être utilisés pour la prochaine augmentation de capital.

- Versements consécutifs à la création des sociétés pour les futurs partenariats avec Santander CF : PSA Bank Deutschland GmbH (3 500 milliers d'euros), France Lion (2 milliers d'euros).

(2) Le flux de diminution de - 470,9 millions d'euros correspond à la cession à Santander CF de 50 % des titres apportés dans le cadre de la mise en place des coentreprises : Sofib et PSA Finance UK.

Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)		31.12.2014	Augmentation	Transferts	Diminution	31.12.2015
Valeurs brutes						
Etablissements de crédit		797 169	1 060 555	(1 087 894)	(377 915)	391 915
- CrédiPar	FR	359 497	-	-	(359 497)	-
- Sofib	FR	25 886	877 158	(903 044)	-	-
- PSA Assurances SAS	FR	23 157	23 550	-	-	46 707
- PSA Finance Belux	BE	7 267	-	-	-	7 267
- Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	54 049	-	-	-	54 049
- PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A.	BR	58 595	-	-	-	58 595
- PSA Finance Suisse	CH	8 138	-	-	(8 138)	-
- PSA Wholesale Ltd	GB	25 003	159 847	(184 850)	-	-
- Retail Prod Zrt	HU	447	-	-	-	447
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	64	-	-	(64)	-
- PSA Renting Italia S.p.A	IT	2 000	-	-	-	2 000
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	242	-	-	-	242
- Peugeot Finance International N.V	NL	71 284	-	-	-	71 284
- PSA Financial Holding B.V.	NL	67 105	-	-	-	67 105
- PSA Finance Polska Sp.zo.o.	PL	37 799	-	-	-	37 799
- PSA Gestao Comercio E Aluguer de Veiculos	PT	551	-	-	(551)	-
- PSA Finansman A.S	TR	9 663	-	-	(9 663)	-
- Autres		46 422	-	-	(2)	46 420
Autres		79 870	107 667	-	(186 347)	1 190
Dépréciations des titres						
Etablissements de crédit		(7 662)	(283)	-	6 938	(1 007)
- Retail Prod Zrt	HU	(447)	-	-	32	(415)
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU	(64)	-	-	64	-
- PSA Renting Italia S.p.A	IT	(251)	(277)	-	-	(528)
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX	(56)	(6)	-	-	(62)
- PSA Finansman S.A	TR	(6 842)	-	-	6 842	-
- Autres		(2)	-	-	-	(2)
Autres		-	-	-	-	-
Total		869 377	1 167 939	(1 087 894)	(557 324)	392 098

Détails des parts détenues dans les coentreprises

(en milliers d'euros)		31.12.2014	Augmentation	Transferts	Diminution	31.12.2015
Valeurs brutes						
- Sofib (1)	FR	-	-	903 044	(433 333)	469 711
- PSA Finance UK Ltd (1)	GB	-	-	184 850	(37 560)	147 290
- PSA Finance España EFC (1)	ES	-	142 838	-	-	142 838
- Banca Italia S.p.a (1)	IT	-	-	5 000	-	5 000
Total		-	142 838	1 092 894	(470 893)	764 839

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec Santander.

Note 8 Crédit-bail et location avec option d'achat

Concerne uniquement les Succursales.

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Valeurs brutes	428 110	614 694
Amortissements	(217 558)	(333 359)
Créances rattachées	885	1 489
Créances échues saines	498	928
Autres	387	561
Dépréciations des créances échues saines (D - cf. renvois D1 et D2 de la Note 34)	(76)	(175)
Dépréciation collective des créances saines Corporate (G4 - cf. renvois G4a et G4b de la Note 34)	(160)	(197)
Créances douteuses	-	49
Montant brut	276	600
Dépréciations (1) (2) (D1 - cf. renvois D3 et D4 de la Note 34)	(276)	(551)
Créances douteuses compromises	669	1 461
Montant brut	3 054	14 132
Dépréciations (1) (3) (D2 - cf. renvois D5 et D6 de la Note 34)	(2 385)	(12 671)
Éléments intégrés au coût amorti des financements en location	(1 428)	4 488
Étalement des coûts d'acquisition	6 888	12 151
Étalement des frais de dossiers	-	(289)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(8 316)	(7 374)
Total	210 442	288 450

La diminution des postes est due principalement au transfert de l'actif net des succursales portugaise et espagnole (cf. renvois (1) (2) de la note 26).

- (1) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales portugaise et espagnole, voir les variations de dépréciation des créances douteuses en Note 34.
 (2) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, **les loyers échus sont dépréciés à 100%**.
 (3) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchu du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, **la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées**, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe D.4 de la Note 1 sur les principes comptables.

Note 9 Location simple

Concerne uniquement les Succursales.

9.1 - Analyse des créances nettes totales

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Valeurs brutes	1 602 715	2 682 630
Amortissements	(431 120)	(829 185)
Créances rattachées	2 268	3 897
Créances échues saines	738	1 092
Autres	1 530	2 805
Dépréciations des créances échues saines (E - cf. renvois E1 et E2 de la Note 34)	(514)	(108)
Dépréciation collective des créances saines Corporate (G5 - cf. renvoi G5 de la Note 34)	(82)	(975)
Créances douteuses	3	35
Montant brut	116	287
Dépréciations (1) (2) (E1 - cf. renvois E3 et E4 de la Note 34)	(113)	(252)
Créances douteuses compromises	2 307	3 243
Montant brut	8 337	16 367
Dépréciations (1) (3) (E2 - cf. renvois E5 et E6 de la Note 34)	(6 030)	(13 124)
Éléments intégrés au coût amorti des financements en location	(43 933)	(87 652)
Étalement des coûts d'acquisition	5 483	27 575
Étalement des frais de dossiers	(928)	(851)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(48 488)	(114 376)
Total	1 131 644	1 771 885

La diminution des postes est due principalement au transfert de l'actif net des succursales anglaise et espagnole (cf. renvois (1) (2) de la Note 27).

- (1) Hors l'écart de conversion et les sorties des succursales anglaise et espagnole, voir les variations de dépréciation des créances douteuses en Note 34.
 (2) En ce qui concerne les créances douteuses, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash en fonction d'une analyse du risque personnalisée, **les loyers échus sont dépréciés à 100%**.
 (3) En ce qui concerne les créances douteuses compromises, dont la quasi-totalité est déchu du terme, et en dehors des clients Corporate pour lesquels le niveau de dépréciation est formalisé dans le Rapport Flash, **la dépréciation porte sur l'ensemble des loyers échus et du capital restant dû au taux de pertes moyennes actualisées**, conformément à la méthodologie décrite au paragraphe D.4 de la Note 1 sur les principes comptables.

9.2 Opérations de titrisation (Location simple)

Entité cédante	Fonds	Pays du fonds	Date de cession	Créances cédées		
				au 31.12.2015	au 31.12.2014	à l'origine
	FCT Auto ABS 2010-1	France	18/11/2010	-	-	680 275
Succursale de Banque PSA Finance en Allemagne	FCT Auto ABS 2013-1	France	04/05/2013	187 382	372 224	477 600
	FCT Auto ABS German Lease Master	France	Première cession le 10.10.2013 (1)	-	208 515	N/A
Total des créances cédées				187 382	580 739	

(1) La structure de ces fonds permet l'achat au fil de l'eau de la nouvelle production éligible.

Note 10 Immobilisations incorporelles et corporelles**Immobilisations incorporelles**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014	Augmentation	Diminution	Transfert d'actifs (1)	Ecart de conversion	31.12.2015
Valeur brute						
Fonds de commerce	51 400	-	-	-	-	51 400
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	184 746	16 409	(706)	(39)	-	200 410
Autres	305	1	(161)	-	-	145
Amortissements						
Fonds de commerce	(51 400)	-	-	-	-	(51 400)
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	(123 428)	(16 454)	167	36	-	(139 679)
Autres	(290)	(14)	161	-	-	(143)
Valeur nette comptable						
Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Logiciels	61 318	(45)	(539)	(3)	-	60 731
Autres	15	(13)	-	-	-	2
Total	61 333	(58)	(539)	(3)	-	60 733

Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014	Augmentation	Diminution	Transfert d'actifs (1)	Ecart de conversion	31.12.2015
Valeur brute						
Terrains et constructions	957	927	-	(1 884)	-	-
Matériel de transport	6 274	3 725	(4 397)	(1 678)	-	3 924
Autres	8 018	45	-	(2 573)	60	5 550
Amortissements						
Terrains et constructions	(6)	-	-	6	-	-
Matériel de transport	(1 069)	(1 058)	1 206	405	-	(516)
Autres	(6 903)	(211)	-	2 243	(46)	(4 917)
Provisions						
Terrains et constructions	-	(192)	-	640	-	-
Valeur nette comptable						
Terrains et constructions	503	735	-	(1 238)	-	-
Matériel de transport	5 205	2 667	(3 191)	(1 273)	-	3 408
Autres	1 115	(166)	-	(330)	14	633
Total	6 823	3 236	(3 191)	(2 841)	14	4 041

(1) Dans le cadre de la mise en place des coentreprises au Royaume-Uni et en Espagne.

Note 11 Autres actifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts et avances versés aux Fonds Communs de Créances (1)	74 285	119 255
Etat (2)	28 032	19 681
Organismes sociaux	-	-
Instruments conditionnels achetés	-	-
Acomptes fournisseurs	15 144	46 156
Ecart de conversion	8 165	46 769
Autres actifs (3)	138 859	149 048
Total	264 485	380 909
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>111 182</i>	<i>180 805</i>

(1) La succursale allemande de Banque PSA Finance a versé 9 millions d'euros au FCT Auto ABS German Loans 2011-2, 24,7 millions d'euros au FCT Auto ABS 2013-1, 40,6 millions au FCT Auto ABS German Loans Master.

(2) Au niveau des succursales, 19,6 millions d'euros sont relatifs à l'impôt sur les sociétés (acomptes versés), 1,8 millions d'euros concernent des demandes de remboursement de TVA, 2,1 millions d'euros des frais de timbre, 1,0 millions d'euros sont relatifs au Fonds de Garantie des Dépôts et 0,9 millions d'euros au Fonds de Résolution Unique en cours de constitution.

(3) Les montants dus par les compagnies d'assurance s'élèvent à 83 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 81,3 millions d'euros à fin 2014.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	56 670	25 303
Union européenne (hors France)	207 815	355 606
Total	264 485	380 909

Note 12 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Charges payées d'avance	51 386	146 693
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	641	2 111
Autres charges à répartir (1)	7 144	26 984
Sur Instruments financiers à terme (2)	8 205	27 658
Autres charges payées d'avance	24 701	26 248
Décote titrisation locative (3)	10 695	63 692
Produits à recevoir	65 758	120 337
Sur instruments financiers à terme (2)	50 119	103 268
Autres produits à recevoir	15 639	17 069
Autres comptes de régularisation	125 606	123 784
Ajustement devises (4)	105 075	58 041
Comptes de régularisation divers	20 531	65 743
Total	242 750	390 814

(1) Il s'agit des frais d'émission d'emprunt, étalés sur la durée de vie de la dette.

(2) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à percevoir sur swaps, majoritairement de macro couverture, les charges payées d'avance sur ces instruments correspondent aux appels de marge versés.

(3) Concerne les titrisations de la location simple par la succursale allemande en 2013.

(4) Les comptes "d'ajustement devises" du siège correspondent à la réévaluation des swaps de devises (dont 104,1 millions d'euros au titre des swaps Euros/USD) qui couvrent les opérations de financement en devises.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	185 350	233 679
Union européenne (hors France)	57 400	157 135
Total	242 750	390 814

Note 13 Dettes envers les établissements de crédit**Ventilation par nature**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Dettes à vue envers les établissements de crédit	44 456	399 908
Comptes ordinaires créditeurs	44 453	399 869
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	3	39
Dettes à terme envers les établissements de crédit	678 253	8 707 866
Bancaires classiques auprès des filiales titrisantes	-	3 072 023
Bancaires classiques auprès des autres filiales	-	-
Bancaires classiques auprès des banques externes	676 577	916 399
Financement obtenu auprès de la BCE	-	1 300 000
Tirages sur une ligne de crédit	-	2 999 000
Tirages sur des lignes de "back up" bilatérales	-	392 693
- dont financement obtenu auprès de Mediobanca	-	100 000
Dettes rattachées	1 676	27 751
Total	722 709	9 107 774
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>23 105</i>	<i>3 319 583</i>

La forte diminution des dettes envers les établissements de crédit est due au fait que Banque PSA Finance ne va plus chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse (cf. renvoi (2) de la Note 23).

Ventilation par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Non réparti	46 131	427 659
Inférieur à 3 mois	486 667	2 303 560
De 3 mois à 1 an	39 911	711 702
De 1 à 5 ans	150 000	5 664 853
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	722 709	9 107 774

Ventilation par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
France	701 456	8 876 158
Union européenne (hors France)	21 253	231 616
Total	722 709	9 107 774

Note 14 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dettes à vue sur opérations avec la clientèle	1 582 357	2 113 903
Comptes ordinaires créditeurs	65 781	195 333
Comptes d'épargne aux particuliers (1)	1 507 565	1 907 564
Autres sommes dues	4 565	10 803
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs et comptes sur livrets	4 446	203
Dettes à terme sur opérations avec la clientèle	572 396	1 555 222
Comptes d'épargne aux particuliers (1)	111 840	164 800
Comptes et emprunts à terme (2)	460 481	1 387 835
Dépôts de garantie	14	1 160
Dettes rattachées	61	1 427
Total	2 154 753	3 669 125
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>488 721</i>	<i>1 499 094</i>

(1) L'activité d'épargne aux particuliers en France (Distingo) a été cédée à la coentreprise française Sofib en avril 2015. Celle qui reste concerne les succursales allemande et belge (cf. renvoi (3) de la Note 24).

(2) Au 31 décembre 2015, ce poste enregistre les emprunts à terme auprès du GIE PSA Trésorerie (455 millions d'euros).

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Non réparti	1 582 432	2 116 490
Inférieur à 3 mois	502 040	837 920
De 3 mois à 1 an	5 159	588 085
De 1 à 5 ans	65 122	126 630
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	2 154 753	3 669 125

Concerne uniquement des opérations réalisées en euro.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	480 553	2 432 407
Union européenne (hors France)	1 674 200	1 236 718
Total	2 154 753	3 669 125

Note 15 Dettes représentées par un titre

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 995 443	5 476 393
EMTN et BMTN (1)	1 947 820	5 327 513
Certificats de dépôts	-	48 700
Dettes rattachées	47 623	100 180
Total	1 995 443	5 476 393

La forte diminution des dettes représentées par un titre est due au fait que Banque PSA Finance ne va plus chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse (cf. renvoi (2) de la Note 25).

(1) Il reste 257,1 millions d'euros de dette émise avec garantie de l'Etat à fin 2015, contre 1 500 millions d'euros à fin 2014.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Non réparti	47 623	100 180
Inférieur à 3 mois	1 000 000	782 997
De 3 mois à 1 an	486 721	1 462 126
De 1 à 5 ans	231 467	2 925 176
Supérieur à 5 ans	229 632	205 914
Total	1 995 443	5 476 393

Note 16 Autres passifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dépôts de garantie reçus (Location Longue Durée)	27 527	34 234
Etat	6 838	46 076
Organismes sociaux	139	5 589
Dettes titrisation locative (1)	239 093	652 324
Dettes vis à vis des Fonds Communs (au titre de l'encours titrisé) (2)	2 169	13 401
Instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes fournisseurs (3) (4)	49 940	83 293
Autres passifs	8 512	7 543
Total	334 218	842 460
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>271 837</i>	<i>749 046</i>

(1) Correspond au capital restant dû (somme des loyers futurs et de la valeur résiduelle) des dossiers de financement location simple titrisés par la succursale allemande. Ce montant comprend les intérêts à percevoir.

(2) Dans le cadre des prestations de service de recouvrement pour le compte des Fonds Communs, ces dettes sont représentatives des sommes recouvrées auprès de la clientèle titrisée par les succursales allemande et italienne, en attente de versement aux Fonds Communs.

(3) Pour le siège, le poste est principalement constitué des refacturations informatiques à régler (8,6 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 16,5 millions d'euros en 2014). Concernant les succursales, il s'agit principalement des véhicules en cours de règlement aux marques Peugeot et Citroën et des commissions à verser aux apporteurs d'affaires.

(4) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	25 271	43 473
Union européenne (hors France)	308 947	798 987
Total	334 218	842 460

Note 17 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits constatés d'avance	271 945	292 193
Sur Instruments Financiers à Terme (1)	177 246	197 260
Autres produits constatés d'avance	94 699	94 933
Charges à payer	41 516	80 439
Sur Instruments Financiers à Terme (2)	4 992	15 144
Autres charges à payer	36 524	65 295
Autres comptes de régularisation	40 704	96 687
Ajustement devises (3)	210	19 053
Comptes de régularisation divers	40 494	77 634
Total	354 165	469 319

(1) Dont 6,3 millions d'euros au titre des soultes sur swaps et 170,9 millions d'euros au titre des différentiels d'intérêts sur swaps reçus par avance (appels de marge) des contreparties au 31 décembre 2015 contre respectivement 8,1 millions d'euros et 189,1 millions d'euros au 31 décembre 2014.

(2) Les Charges à payer sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à payer sur swaps, majoritairement de macro couverture.

(3) Les comptes "d'ajustement devises" correspondent essentiellement à la réévaluation des swaps de devises qui couvrent les opérations de refinancement en devises.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	195 990	249 648
Union européenne (hors France)	158 175	219 671
Total	354 165	469 319

Note 18 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2014	Autres mouvements	Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31.12.2015
					Utilisées	Non utilisées	
Provisions liées au coût du risque							
Union européenne (hors France)							
Autres							
- Pour risque d'exécution des engagements par signature (F - cf. renvois F1 et F2 de la Note 34)	115	-	-	6	(115)	-	6
Autres provisions							
Union européenne (hors France)							
- Provision pour retraite	2 797	-	-	-	-	-	2 797
- Provision pour revente véhicules d'occasion (1)	15 101	(15 140)	236	-	(197)	-	-
- Autres provisions	9 440	(1 304)	67	933	(6 304)	(1 223)	1 609
- Provision pour réserve latente négative au titre de l'activité de crédit-bail (2)	3 390	-	-	410	-	-	3 800
- Provision pour réserve latente négative au titre de l'activité de location simple (3)	4 677	-	-	-	(681)	-	3 996
France							
- Provision pour moins-value latente sur swaps isolés	-	-	-	-	-	-	-
- Provisions pour redressement fiscal (4)	-	-	-	41 222	-	-	41 222
Total	35 520	(16 444)	303	42 571	(7 297)	(1 223)	53 430

(1) La possibilité offerte au Royaume-Uni aux emprunteurs de rendre le véhicule sans pénalité de sortie à mi-parcours de certains contrats, entraîne un risque de revente sur les véhicules récupérés et à récupérer. Concerne la succursale anglaise qui a transféré son actif net à la coentreprise au Royaume-Uni.

(2) Concerne uniquement la succursale italienne (cf. Note 26).

(3) Concerne uniquement la succursale autrichienne (cf. Note 27).

(4) Ce poste comprend principalement la provision pour redressement fiscal de 38,3 millions d'euros au titre de la TVA déductible chez Banque PSA Finance (cf. Note 33).

Note 19 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2014	Affectation du résultat	Cession	Résultat de l'exercice	31.12.2015
Capital	177 408				177 408
Primes d'émission, d'apport, de fusion	395 027			-	395 027
Autres réserves	300 000				300 000
Réserve légale	17 741				17 741
Report à nouveau (1) (2)	853 739	(600 297)	20 307		273 749
Résultat (3)	317 789	(317 789)		535 976	535 976
Total	2 061 704	(918 086)	20 307	535 976	1 699 901
Dividendes		918 086			

Le capital social de 177 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 11 088 000 actions émises. Il n'y a pas eu de mouvement sur l'exercice.

Banque PSA Finance est détenue par la société Peugeot S.A. (soit 8 307 994 actions représentant 75% du capital) et par deux de ses filiales, à savoir : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 1 780 002 actions soit 16% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 000 001 actions soit 9% du capital).

(1) Dont -32,2 millions représentatifs des retraitements comptables cumulés entre les comptes locaux et les comptes sociaux centralisés.

(2) Impact sur le report à nouveau de la sortie des succursales portugaise et espagnole de +20,3 millions d'euros (sortie de la réserve négative au titre des retraitements comptables cumulés entre les comptes locaux et les comptes sociaux centralisés).

(3) Dont une charge de 9,2 millions d'euros, au titre des retraitements de centralisation de l'exercice 2015.

Note 20 Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Risque de change		
Swaps de devises et autres opérations à terme (1)	410 043	3 045 886
Risque de taux d'intérêt		
contrats sur opérations de taux (2)	6 006 500	21 911 552

(1) Il s'agit d'opérations de couverture.

(2) Dont 459 millions d'euros au titre des Cross Currency Swap ("CCS") au 31 décembre 2015.

Décomposition par stratégie

(en milliers d'euros)	31.12.2015				31.12.2014			
	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux	Swaptions	Total	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux	Swaptions	Total
Position isolée	-	-	-	-	-	-	-	-
Macro couverture	-	4 220 147	-	4 220 147	-	16 661 939	-	16 661 939
Micro couverture (1)	410 043	1 786 353	-	2 196 396	3 045 886	5 249 613	-	8 295 499
Total	410 043	6 006 500	-	6 416 543	3 045 886	21 911 552	-	24 957 438

(1) Dont 459 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2015 contre 412 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2014.

Ventilation des opérations par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Selon durée résiduelle				Selon durée résiduelle			
	31.12.2015	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	31.12.2014	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Risque de change	410 043	410 043	-	-	3 045 886	3 045 886	-	-
Swaps de devises et autres opérations à terme	410 043	410 043	-	-	3 045 886	3 045 886	-	-
Position isolée	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	-	-	-	-	-	-	-	-
Risque de taux	6 006 500	3 368 351	1 946 717	691 432	21 911 552	7 418 684	14 100 834	392 034
Swaptions	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux (1)	6 006 500	3 368 351	1 946 717	691 432	21 911 552	7 418 684	14 100 834	392 034
Total	6 416 543	3 778 394	1 946 717	691 432	24 957 438	10 464 570	14 100 834	392 034

(1) Dont 459 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2015 contre 412 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2014.

Juste valeur en taux des instruments financiers à terme sur marchés de gré à gré (1)

(en milliers d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Swaps de taux (2)	73 689	(11 390)	210 645	(49 545)
Swaptions	-	-	-	-
Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-	-	-
Total	73 689	(11 390)	210 645	(49 545)

(1) La juste valeur en change est déjà comptabilisée dans le bilan social sur la base de la réévaluation systématique des opérations en devises au cours de change fin de

(2) Dont + 28 709 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2015.

Juste valeur en taux des instruments financiers à terme par stratégie (1)

(en milliers d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	3 480	(11 390)	45 106	(49 530)
Micro couverture (2)	70 209	-	165 539	(15)
Total	73 689	(11 390)	210 645	(49 545)

(1) La juste valeur en change est déjà comptabilisée dans le bilan social sur la base de la réévaluation systématique des opérations en devises au cours de change fin de

(2) Dont + 28 709 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2015, contre 28 631 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2014.

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme de taux

(en milliers d'euros)	31.12.2015		31.12.2014	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Position isolée (cf. note 23)	-	-	-	113
Macro couverture	(6 243)	-	(2 041)	5 723
- activité de financement des filiales (cf. note 23)	(1 274)	-	-	4 856
- activité de financement des succursales (cf. note 24)	(4 969)	-	(2 041)	-
- swaptions (cf. note 23)	-	-	-	867
Micro couverture	-	65 228	-	79 781
- des emprunts (cf. note 23)	-	1 444	-	2 163
- des prêts (cf. note 23)	-	-	-	-
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 25)	-	63 784	-	77 618

Note 21 Ventilation actif passif en Euros / Devises

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Actif en devises	467 602	2 729 992
Actif en euros	6 847 017	18 932 303
Total Actif	7 314 619	21 662 295
Passif en devises	718 993	1 205 400
Passif en euros	6 595 626	20 456 895
Total Passif	7 314 619	21 662 295

Note 22 Covenants

La signature d'un nouveau crédit syndiqué en février 2015 a permis d'alléger les covenants avec notamment la disparition de l'obligation de bénéficier de la garantie de l'Etat pour de futures émissions obligataires.

Les contrats signés par Banque PSA Finance concernant les dettes, y compris les dettes représentées par un titre, comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Par ailleurs, quatre clauses spécifiques d'exigibilité anticipée apparaissent dans des contrats :

- l'obligation de conserver le statut de banque et donc de respecter les ratios réglementaires qui s'imposent à toute banque française ;
- le respect d'un ratio de fonds propres Common Equity Tier One pour un minimum de 11 % ;
- le respect de la limite de 250 millions d'euros pour l'exposition en risque sur le groupe PSA Peugeot Citroën ;
- l'interdiction de financer les joint ventures avec Santander CF au-delà d'un montant de garanties de 500 millions d'euros.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2015.

Note 23 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions (1)	77 780	274 689
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	4 856
Résultat net de change	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	1 444	2 163
Valeur intrinsèque étalée sur swaptions échues	-	867
Résultat net sur la position isolée	-	113
Total	79 224	282 688
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>70 737</i>	<i>272 674</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts (2)	(43 424)	(223 280)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	(1 274)	-
Résultat net de change	(3 661)	(269)
Primes payées étalées sur swaptions (valeur temps)	-	-
Résultat net sur la position isolée	-	-
Total	(48 359)	(223 549)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(5 113)</i>	<i>(58 125)</i>

(1) Les filiales françaises devenues coentreprises avec Santander, ne se refinancent plus auprès de Banque PSA Finance (cf. Note 3)

(2) La diminution de la charge sur la dette avec les établissements de crédit est due au fait que Banque PSA Finance ne va plus chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse (cf. Note 13).

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
France	64 981	268 928
Union européenne (hors France)	14 243	13 760
Total	79 224	282 688
Charges		
France	(42 305)	(217 040)
Union européenne (hors France)	(6 054)	(6 509)
Total	(48 359)	(223 549)

Note 24 Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit (1)	70 283	132 288
- Financement de stocks aux réseaux (1)	58 919	68 729
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	1 797	4 807
Intérêts sur comptes et prêts (2)	60 515	210 854
Intérêts sur prêts subordonnés	1 518	2 224
Total	193 032	418 902
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>108 888</i>	<i>284 089</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts (2)	(8 961)	(35 652)
Intérêts sur comptes d'épargne aux particuliers (3)	(27 928)	(32 865)
Coûts d'acquisition (1)	(57 953)	(130 951)
- Rémunérations apporteurs	(50 679)	(116 662)
- Autres coûts d'acquisition	(7 274)	(14 289)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des succursales)	(4 969)	(2 041)
Total	(99 811)	(201 509)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>12 319</i>	<i>(38 884)</i>

(1) La diminution de ces postes est due principalement au transfert de l'actif net des succursales anglaise, portugaise et espagnole (cf. Note 4).

(2) La clôture du compte courant de Sofira justifie la diminution de ces postes (cf. renvoi (1) de la Note 4).

(3) L'activité d'épargne aux particuliers en France (Distingo) a été cédée à la coentreprise française Sofib en avril 2015. Celle qui reste concerne les succursales allemande et belge (cf. renvoi (1) de la Note 14).

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
France	2 815	58 994
Union européenne (hors France)	190 217	359 908
Total	193 032	418 902
Charges		
France	(15 850)	(66 738)
Union européenne (hors France)	(83 961)	(134 771)
Total	(99 811)	(201 509)

Note 25 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		
- Titres de créances négociables détenus	-	-
- Obligations (1)	55 881	91 298
- Parts résiduelles des FCC et FCT	33 615	69 122
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	63 784	77 618
Total	153 280	238 038
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis (2)	(132 261)	(204 637)
- Parts résiduelles des FCC et FCT	(3 895)	-
Total	(136 156)	(204 637)

(1) Suite à la mise en place des coentreprises en France et en Espagne, les obligations (classe B) des opérations de titrisation les concernant ne sont plus détenues par Banque PSA Finance (cf. renvoi (1) de la Note 5.2).

(2) La diminution de la charge sur la dette émise est due au fait que la Banque PSA Finance ne vas plus chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse (cf. Note 15).

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
France	82 670	140 878
Union européenne (hors France)	70 610	97 160
Total	153 280	238 038
Charges		
France	(132 261)	(204 637)
Union européenne (hors France)	(3 895)	-
Total	(136 156)	(204 637)

Note 26 Produits et charges sur opérations de crédit bail et assimilées

Concerne uniquement les Succursales.

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
Loyers (1)	131 155	157 222
Plus value de cession (2)	41 159	72 202
Autres produits	37 853	37 547
Reprises de provision pour réserve latente négative (3)	-	893
Total	210 167	267 864
Charges		
Amortissements (1)	(118 151)	(142 765)
Moins-value de cession (2)	(36 589)	(64 894)
Coûts d'acquisition	(1 720)	(2 006)
Rémunérations apporteurs	(908)	(1 140)
Autres coûts d'acquisition	(812)	(866)
Autres charges	(35 333)	(35 229)
Dotations pour réserve latente négative (3)	(410)	-
Total	(192 203)	(244 894)

(1) (2) La diminution des postes est due principalement au transfert de l'actif net des succursales portugaise et espagnole (cf. Note 8).

(3) Concerne uniquement la succursale italienne (cf. Note 18).

Note 27 Produits et charges sur opérations de location simple

Concerne uniquement les Succursales.

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
Loyers (1)	382 414	638 544
Plus-value de cession (2)	393 960	636 835
Autres produits	3 820	8 005
Reprises de provision pour réserve latente négative (3)	680	-
Total	780 874	1 283 384
Charges		
Amortissements (1)	(301 271)	(517 810)
Moins-value de cession (2)	(374 907)	(591 796)
Coûts d'acquisition	(5 811)	(5 977)
Rémunérations apporteurs	(5 010)	(5 174)
Autres coûts d'acquisition	(801)	(803)
Autres charges	(1 981)	(4 699)
Dotations pour réserve latente négative (3)	-	(1 726)
Total	(683 970)	(1 122 008)

(1) (2) La diminution des postes est due principalement au transfert de l'actif net des succursales anglaise et espagnole (cf. Note 9.1).

(3) Concerne uniquement la succursale autrichienne (cf. Note 18).

Note 28 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises (1)	-	134 909
- reçus de sociétés étrangères (2)	109 700	145 566
Dividendes encaissés par les succursales		
- reçus de sociétés étrangères	-	-
Total	109 700	280 475

(1) En 2014 la filiale Crédipar avait versé un dividende de 80 millions d'euros et la filiale PSA Assurance SAS un dividende de 39,9 millions d'euros.

(2) En 2015, Banque PSA Finance a perçu un dividende de PSA Financial Holding B.V. de 19,7 millions d'euros contre 128,8 millions d'euros en 2014. Par ailleurs, elle a également perçu cette année 58,2 millions d'euros de PSA Finance Suisse S.A. et 15,1 millions d'euros de Banco PSA Finance Brasil S.A.

Note 29 Commissions**Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	529	4 699
Sur opérations avec la clientèle	40 033	50 799
Sur instruments financiers à terme	889	-
Sur prestations de service	48 432	52 658
Total	89 883	108 156
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>21 044</i>	<i>29 869</i>
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(40 849)	(128 804)
Sur opérations avec la clientèle	(18 987)	(28 008)
Sur opérations sur titres	(13 098)	(17 052)
Sur opérations de change	(4)	(21)
Sur instruments financiers à terme	(2 307)	(4 581)
Sur prestations de service	(2 720)	(3 591)
Sur autres engagement de hors-bilan	(15 161)	(39 454)
Total	(93 126)	(221 511)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(5 450)</i>	<i>(12 853)</i>

La diminution des postes, principalement coté charges, est due au fait que Banque PSA Finance ne va plus chercher le refinancement externe pour les contreparties avec Santander CF en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Suisse.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Produits		
France	550	3 620
Union européenne (hors France)	89 333	104 536
Total	89 883	108 156
Charges		
France	(67 781)	(186 358)
Union européenne (hors France)	(25 345)	(35 153)
Total	(93 126)	(221 511)

Note 30 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé**Concerne uniquement le siège**

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Sur opérations sur titres de placement	(63)	(780)
Sur parts d'OPCVM (1)	1 549	440
Total	1 486	(340)

(1) Ce poste comprend les intérêts courus sur OPCVM garantis et les résultats de cession des OPCVM.

Note 31 Autres produits d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts avance de recouvrement - Titrisation	1	85
Prestations de service	1 818	3 132
Plus value de cession VO	187	3 745
Reprises des provisions sur revente des véhicules d'occasion	-	-
Autres (1)	197	583
Total	7 237	9 863
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>3 250</i>	<i>2 388</i>

(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Banque PSA Finance dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises. La marge sur la refacturation aux succursales est éliminée dans le processus de centralisation. 2015 inclut la refacturation des charges restant à étaler pour les sociétés devenues coentreprises sur l'exercice.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	4 902	1 840
Union européenne (hors France)	2 335	8 023
Total	7 237	9 863

Note 32 Autres charges d'exploitation bancaire**Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Dotations provision sur revente des véhicules d'occasion	-	-
Moins value de cession VO	(711)	(6 640)
Amortissement de la décote titrisation locative (1)	(60 921)	(64 908)
Autres (2)	973	(24 831)
Total	(60 659)	(96 379)

(1) Concerne les titrisations de la location simple par la succursale allemande.

(2) Ce poste supportait sur l'exercice 2014 :

- les frais de dossiers remboursés aux clients en Allemagne, suite à une évolution de la jurisprudence (10,7 millions d'euros),
- les pénalités versées aux clients au Royaume-Uni pour défaut d'envoi de relevé de compte (13,9 millions d'euros).

L'exercice 2015 supporte le reliquat des versements. Les provisions adossées à ces charges ont été reprises en quasi-totalité (cf. Note 18).

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	(47)	(86)
Union européenne (hors France)	(60 612)	(96 293)
Total	(60 659)	(96 379)

Note 33 Charges générales d'exploitation**Ventilation par nature**

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
Frais de personnel (1)	(49 272)	(65 045)
Salaires	(40 601)	(49 253)
Charges sur engagements de retraites	-	(1 291)
Autres charges sociales	(8 671)	(14 501)
Intéressement	-	-
Autres charges générale d'exploitation (2)	(125 794)	(93 605)
Total	(175 066)	(158 650)
<i>Dont entreprises liées (3)</i>	<i>(84 888)</i>	<i>(39 454)</i>

(1) Il s'agit des frais de personnel juridique des succursales de Banque PSA Finance. La diminution du poste est due principalement au transfert de l'actif net des succursales anglaise, portugaise et espagnole.

(2) L'augmentation est principalement due à la dotation à une provision pour redressement fiscal de 38,3 millions d'euros au titre de la TVA déductible chez Banque PSA Finance (cf. Note 18).

(3) L'augmentation résulte principalement de la qualification en hors groupe de Crédipar et de PSA Finance UK à partir de février 2015.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2015	31.12.2014
France	(65 801)	(19 359)
Union européenne (hors France)	(109 265)	(139 291)
Total	(175 066)	(158 650)

Note 34 Coût du risque

Concerne uniquement les succursales

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Vente à crédit	(16 035)	(7 764)
Dotation pour dépréciation des créances saines (G1a - cf. renvoi G1 de la Note 4.1)	(1 369)	(218)
Reprise sur dépréciation des créances saines (G1b - cf. renvoi G1 de la Note 4.1)	232	-
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés (A1 - cf. renvoi A de la Note 4.2)	(114)	(165)
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés (A2 - cf. renvoi A de la Note 4.2)	625	2 113
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (A3 - cf. renvoi A1 de la Note 4.3)	(2 568)	(684)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (A4 - cf. renvoi A1 de la Note 4.3)	3 079	2 102
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (A5 - cf. renvoi A2 de la Note 4.3)	(18 197)	(10 994)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (A6 - cf. renvoi A2 de la Note 4.3)	31 224	105 565
Pertes sur créances irrécupérables (1)	(32 584)	(108 566)
Récupérations sur créances amorties	3 637	3 083
Financement de stock aux Réseaux	(12 749)	(9 815)
Dotation pour dépréciation des créances saines (G2a - cf. renvoi G2 de la Note 4.1)	(1 477)	(3 189)
Reprise sur dépréciation des créances saines (G2b - cf. renvoi G2 de la Note 4.1)	74	-
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (B1 - cf. renvoi B1 de la Note 4.3)	(4 311)	(800)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (B2 - cf. renvoi B1 de la Note 4.3)	2 632	894
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (B3 - cf. renvoi B2 de la Note 4.3)	(8 856)	(5 729)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (B4 - cf. renvoi B2 de la Note 4.3)	1 016	4 764
Pertes sur créances irrécupérables (1)	(2 102)	(6 088)
Récupérations sur créances amorties	275	333
Autres créances et comptes ordinaires	140	1 314
Dotation pour dépréciation des créances saines (G3c - cf. renvois G3a et G3b de la Note 4.1)	(702)	(286)
Reprise sur dépréciation des créances saines (G3d - cf. renvoi G3a et G3b de la Note 4.1)	49	-
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés (C1 - cf. renvoi C de la Note 4.2)	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés (C2 - cf. renvoi C de la Note 4.2)	3	2
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (C3 - cf. renvoi C1 de la Note 4.3)	(2 496)	(2 833)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (C4 - cf. renvoi C1 de la Note 4.3)	1 848	8 862
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (C5 - cf. renvoi C2 de la Note 4.3)	(245)	(4 380)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (C6 - cf. renvoi C2 de la Note 4.3)	1 791	35
Pertes sur créances irrécupérables (1)	(108)	(86)
Crédit-bail et opérations assimilées - Clientèle finale	(1 839)	(5 128)
Dotation pour dépréciation des créances saines (G4a - cf. renvoi G4 de la Note 8)	(164)	(197)
Reprise sur dépréciation des créances saines (G4b - cf. renvoi G4 de la Note 8)	50	-
Dotation pour dépréciation des impayés sains (D1 - cf. renvoi D de la Note 8)	(618)	(39)
Reprise sur dépréciation des impayés sains (D2 - cf. renvoi D de la Note 8)	692	8
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (D3 - cf. renvoi D1 de la Note 8)	(401)	(527)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (D4 - cf. renvoi D1 de la Note 8)	536	1 171
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (D5 - cf. renvoi D2 de la Note 8)	(2 007)	(5 641)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (D6 - cf. renvoi D2 de la Note 8)	8 438	11 446
Pertes sur créances irrécupérables (1)	(8 637)	(11 557)
Récupérations sur créances amorties	272	208
Opérations de location simple - Clientèle finale	(3 434)	(8 585)
Dotation pour dépréciation des créances saines (G5 - cf. renvoi G5 de la Note 9.1)	(637)	(957)
Reprise sur dépréciation des créances saines (G5 - cf. renvoi G5 de la Note 9.1)	721	-
Dotation pour dépréciation des impayés sains (E1 - cf. renvoi E de la Note 9.1)	(712)	(5)
Reprise sur dépréciation des impayés sains (E2 - cf. renvoi E de la Note 9.1)	274	32
Dotation pour dépréciation des créances douteuses (E3 - cf. renvoi E1 de la Note 9.1)	(897)	(353)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses (E4 - cf. renvoi E1 de la Note 9.1)	981	431
Dotation pour dépréciation des créances douteuses compromises (E5 - cf. renvoi E2 de la Note 9.1)	(2 427)	(8 178)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses compromises (E6 - cf. renvoi E2 de la Note 9.1)	5 620	18 981
Pertes sur créances irrécupérables (1)	(7 197)	(19 982)
Récupérations sur créances amorties	840	1 446
Autres	(290)	(379)
Dotation aux autres provisions pour risques (F1 - cf. renvoi F de la Note 18)	(6)	(1)
Reprise sur autres provisions pour risques (F2 - cf. renvoi F de la Note 18)	116	37
Dotation pour dépréciation des autres créances	(522)	(415)
Reprise sur dépréciation des autres créances	122	-
Pertes sur créances irrécupérables (1)	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total	(34 207)	(30 357)

(1) L'impact du changement d'estimation sur les pertes en 2014 (cf. fin du paragraphe D.4 de la Note 1B) s'élève à -5 601 milliers d'euros, net des reprises sur dépréciation correspondantes.

Note 35 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2015	31.12.2014
Sur immobilisations propres		
Gains	168	559
Pertes	(949)	(355)
Sur parts dans les entreprises liées		
Gains (1)	479 952	-
Pertes	(458)	(5 218)
Résultat de cession des succursales		
Gains	3 052	-
Pertes	(4 493)	-
Total	477 272	(5 014)

(1) Les gains concernent principalement les plus-values de cession de :

- Crédipar : 303,1 millions d'euros,
- PSA Wholesale Ltd : 102,4 millions d'euros,
- PSA Finance Suisse S.A. : 30,1 millions d'euros,
- Sofib: 29,3 millions d'euros,
- PSA Gestao Comerc. E Aluguer de Veiculos : 9,6 millions d'euros,
- Sofira : 4,7 millions d'euros.
- Banque PSA Factor Italie : 0,6 millions d'euros.

Note 36 Impôt sur les bénéfices

Pour ses activités françaises, Banque PSA Finance est incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale du groupe PSA, comme défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. A ce titre, ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant. Le principe retenu est que la charge fiscale de Banque PSA Finance soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

Les succursales sont imposées dans chacun des pays d'exercice de leur activité.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays. Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Note 37 **Résultat par secteur d'activité****Pour 2015**

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2015
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis (1)	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	25 729	69 100	3 370	111 358	101 042	310 599
Coût du Risque	(12 507)	(19 544)	(2 156)			(34 207)
Résultat après coût du risque	13 222	49 556	1 214	111 358	101 042	276 392
Charges générales d'exploitation				(175 066)		(175 066)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(17 929)		(17 929)
Résultat d'exploitation	13 222	49 556	1 214	(81 637)	101 042	83 397

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 110 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 28).

Pour 2014

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2014
	Corporate	Client final		Eléments non répartis (1)	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et			
Produit net bancaire (1)	13 155	65 693	1 932	273 709	220 054	574 543
Coût du Risque	(8 491)	(20 413)	(1 453)			(30 357)
Résultat après coût du risque	4 664	45 280	479	273 709	220 054	544 186
Charges générales d'exploitation				(158 650)		(158 650)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(18 495)		(18 495)
Résultat d'exploitation	4 664	45 280	479	96 564	220 054	367 041

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 280 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 28).

Note 38 **Événements postérieurs à la clôture**

En dehors de la mise en place du partenariat avec Santander CF, ses conséquences et ses nouvelles étapes décrites dans la Note 1-A Faits marquants de l'exercice, il n'est survenu, depuis le 31 décembre 2015 et jusqu'au 19 février 2016, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2015

Sociétés ou groupes de sociétés (en milliers d'euros)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)										
PSA Assurances SAS 75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris	49 290	7 815	94	46 707	46 707	-	-	-	108	-
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipù 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	3 702	17 285	50	13 159	13 159	-	-	31 472	25 489	7 398
PSA Finance Belux Rue de l'Etoile 99, 1180 Bruxelles Belgique	71 500	49 411	10	7 267	7 267	724 053	-	34 972	9 984	-
Banco PSA Finance Brasil S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	53 189	42 786	100	54 049	54 049	-	-	30 943	6 377	15 138
PSA Finance Arrendamento Mercantil S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	45 036	30 064	100	58 595	58 595	-	-	9 425	2 892	-
PSA Renting Italia S. p. A. Via Gallarate, 199 20151 Milano - Italie	2 000	(54)	100	2 000	1 472	-	-	2 298	354	-
Peugeot Finance International N.V. Hoofdweg Postbus 8709- 3009 AS - Rotterdam - Pays-Bas	38 380	35 629	100	71 284	71 284	-	406 000	710	244	-
PSA Financial Holding B.V. Hoofdweg Postbus 8709- 3009 AS - Rotterdam - Pays-Bas	57 800	221 052	100	67 105	67 105	-	-	21 969	34 341	19 637
PSA Finance Polska Sp. z o.o. ul. Domaniewska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	35 191	7 690	100	37 799	37 799	90 293	-	6 721	4 893	-
Banque PSA Finance Rus 17/1, Tchistoprudniy boulevard 101000 Russie	23 552	16 770	77	32 279	32 279	-	61 978	10 619	10 157	4 447
Economy Drive Cars Ltd Pinley House, 2 Sunbean Way Coventry - Royaume-Uni	136	(299)	100	1	1	-	-	428	1 069	-
PSA Factor Italia S. p. A. Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	602	514	95	1 189	1 189	-	-	157	166	-
PSA Finance Ceska Republika S.r.o. Hvězdova 1716, Praha 4 République Tchèque	25 264	(727)	-	5	5	35 155	40 706	3 716	2 259	2
PSA Finance Slovakia S.r.o Prievozská 4/C, Bratislava 2 Slovaquie	4 222	2 037	-	4	4	-	-	2 023	448	-
PSA Finance Hungaria Zrt Bocskai ut 134 - 146 E ép. Budapest Hongrie	160	763	2	447	32	-	-	(22)	200	-
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	232	(216)	2	5	3	-	-	-	(68)	-
BPF Pazarlama AHAS Kaysisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBUL Turquie	301	2 209	100	968	968	-	-	742	82	-
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM Av Insurgentes Sur n° 1898, MEXICO Mexique	5 868	(270)	3	242	180	-	-	1 781	580	-
2) Coentreprises détenues à 50%										
SOFIB 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	793 924	50	469 711	469 711	-	-	10 859	1 824	-
PSA Finance UK Ltd Quadrant House- Princess Way Redhill Surrey RH1 1QA - Royaume-Uni	596	294 348	50	147 290	147 290	-	-	134 256	72 336	-
PSA Finance España EFC C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	265 132	76 970	50	142 838	142 838	-	-	25 491	6 029	-
Banca Italia S.p.a Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	10 000	-	50	5 000	5 000	-	-	-	(87)	-
3) Participations										
Automobile Citroen 6,rue Fructidor, 75017 Paris France	159 000	16 043	-	-	-	-	172	-	31 635	-
PSA Service SRL Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	1 300	7 873	-	36	36	-	-	-	(6 612)	-
Autres	-	-	-	4	4	-	-	-	-	-

3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2015	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	Exercice 2011
Capital en fin d'exercice					
Capital social	177 408	177 408	177 408	177 408	177 408
Nombre d'actions émises	11 088 000	11 088 000	11 088 000	11 088 000	11 088 000
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 161 036	3 444 213	3 410 165	3 747 507	4 181 051
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	600 904	278 688	294 751	413 362	394 508
Impôt sur les bénéfices	(24 693)	(44 238)	(49 876)	(62 839)	(78 170)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	535 976	317 789	237 805	283 405	288 385
Dividendes	419 126	918 086	222 869	280 526	532 224
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions (en Euro)	51,97	21,14	22,08	31,61	28,53
Résultat après impôts, amortissements et provisions (en Euro)	48,34	28,66	21,45	25,56	26,01
Dividende net attribué à chaque action (en Euro) :					
- dividende distribué	37,80	82,80	20,10	25,30	48,00
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	620	711	751	775	773
Montant de la masse salariale de l'exercice	40 601	49 253	48 084	49 840	47 031
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	8 671	15 792	15 864	13 593	12 716

3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Sofib

Personnes concernées

- M. Philippe Alexandre, administrateur et directeur général de votre société, et administrateur de la société Sofib.
- M. Alain Martinez, directeur général délégué de votre société et administrateur de la société Sofib.

Nature et objet

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 30 mars 2015 a autorisé une convention en vue de la cession partielle de fonds de commerce de l'activité Distingo par votre société à la société Sofib (dont 50 % des droits de vote sont détenus par votre société).

Modalités

La cession du fonds de commerce a eu lieu pour un montant de € 1.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Automobiles Peugeot

Personnes concernées

- M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, président du conseil d'administration et administrateur de votre société, et représentant permanent de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de la société Automobiles Peugeot.
- M. Maxime Picat, représentant permanent de l'administrateur de la société Automobiles Peugeot au conseil d'administration de votre société et président-directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot.
- M. Olivier Bourges, représentant permanent de l'administrateur de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de votre société et administrateur de la société Automobiles Peugeot.

Nature et objet

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Peugeot aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Peugeot » à votre société qui dispose du droit de la sous-licencier aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Modalités

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Avec la société Automobiles Citroën

Personnes concernées

- M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon, président du conseil d'administration et administrateur de votre société, et administrateur de la société Automobiles Citroën.
- M. Olivier Bourges, représentant permanent de l'administrateur de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de votre société et représentant permanent de l'administrateur de la société Peugeot S.A. au conseil d'administration de la société Automobiles Citroën.

Nature et objet

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Citroën aux termes duquel cette dernière concède l'usage des marques « Citroën » et « DS » à votre société qui dispose du droit de la sous-licencier aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Modalités

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Avec la société Crédipar

Personnes concernées

- M. Philippe Alexandre, directeur général et administrateur à la date de conclusion de la convention de votre société et administrateur à la date de conclusion de la convention de la société Crédipar.
- M. Pierre Todorov, représentant permanent à la date de conclusion de la convention de l'administrateur la société Peugeot S.A au conseil d'administration de votre société et administrateur à la date de conclusion de la convention de la société Crédipar.

Nature et objet

Dans le cadre de l'intérêt et de l'organisation du refinancement du groupe Banque PSA Finance, votre conseil d'administration du 13 février 2012 a autorisé une convention en vue de la cession de créances privées par votre société (détenues par sa filiale Crédipar) à la Banque de France à titre de garantie des refinancements octroyés par la Banque de France à votre société.

Modalités

Ces cessions de créances ont eu lieu de manière répétée jusqu'à fin février 2015, pour un montant d'encours maximal de M€ 300.

Avec la société Sofib

Personnes concernées

- M. Jacques Vincent Rambaud, représentant permanent à la date de conclusion de la convention de l'administrateur de la société Automobiles Peugeot au conseil d'administration de votre société, la société Automobiles Peugeot étant administrateur de de la société Sofib.
- M. Frédéric Banzet, représentant permanent à la date de conclusion de la convention de l'administrateur de la société Automobiles Citroën au conseil d'administration de votre société, la société Automobiles Citroën étant administrateur de la société Sofib.

Nature et objet

Dans le cadre de l'intérêt et de l'organisation du refinancement du groupe Banque PSA Finance, votre conseil d'administration du 13 février 2012 a autorisé une convention en vue de la cession de créances privées par votre société (détenues par sa filiale Sofib) à la Banque de France à titre de garantie des refinancements octroyés par la Banque de France à votre société.

Modalités

Ces cessions de créances ont eu lieu de manière répétée jusqu'à fin février 2015, pour un montant d'encours maximal de M€ 150.

Avec la société Sofira

Personnes concernées

- M. Jacques Vincent Rambaud, représentant permanent à la date de conclusion de la convention de l'administrateur de la société Automobiles Peugeot au conseil d'administration de votre société, la société Automobiles Peugeot étant associé indéfiniment responsable de la société Sofira.
- M. Frédéric Banzet, représentant permanent à la date de conclusion de la convention de l'administrateur de la société Automobiles Citroën au conseil d'administration de votre société, la société Automobiles Citroën étant associé indéfiniment responsable de la société Sofira.

Nature et objet

Dans le cadre de l'intérêt et de l'organisation du refinancement du groupe Banque PSA Finance, votre conseil d'administration du 13 février 2012 a autorisé une convention en vue de la conclusion d'un contrat-cadre de prêt entre votre société et sa filiale Sofira garanti par des cessions de créances en vue de céder lesdites créances au titre des refinancements octroyés par la Banque de France à votre société.

Modalités

Votre société et la société Sofira ont signé un contrat-cadre de prêts garantis par des cessions de créances avec possibilité de tirages successifs pour un montant d'encours maximal de M€ 1.500 venant à échéance au plus tard fin février 2015 et au titre duquel la société Sofira cède des créances de manière répétée, à titre de garantie de ses obligations au titre du contrat-cadre.

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a pas eu d'intérêts au titre des prêts garantis.

En application de la loi, nous vous signalons que le conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions et engagements conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 mars 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS

Anne Veaute

ERNST & YOUNG Audit

Luc Valverde

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2015

Responsable du rapport annuel

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



Crédits photos : CITROËN COMMUNICATION / Jérôme Lejeune
MÉDIATHÈQUE PSA PEUGEOT CITROËN / Monique Dupont Sagorin
CITROËN COMMUNICATION
PEUGEOT - Direction de la Communication

Couverture :  VERBE
LABORATORY

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 177 408 000 €

Siège social : 75, avenue de la Grande-Armée – 75116 Paris – France

R.C.S. Paris 325 952 224 – Siret 325 952 224 00013

Immatriculation ORIAS sous le n° 07 008 501, consultable sur www.orias.fr

Code APE 6419Z –

Code interbancaire 13168N

Tél. : + 33 1 46 39 66 33

www.banquepsafinance.com